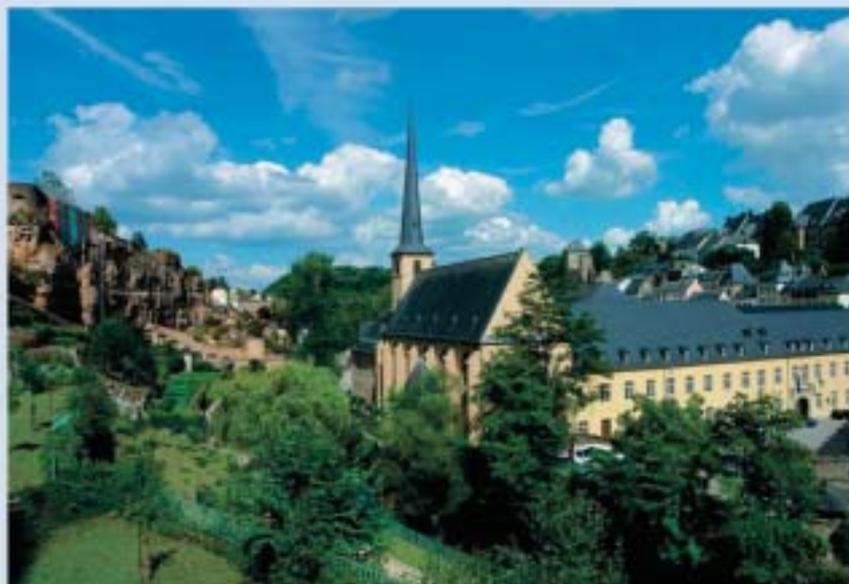


Luxembourg



**Grand-Duché de
Luxembourg**



Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne



Grand-Duché de Luxembourg



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Grand-Duché de Luxembourg

Ouvrage paru à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2005

Éditeurs: Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, ministère des Affaires étrangères

Conception et réalisation: Éditions Guy Binsfeld, Luxembourg

Mise en page: Marc Angel

Photos: Archives nationales, Bibliothèque nationale, Éditions Guy Binsfeld, Cargolux, Conseil de l'Europe, DuPont de Nemours, Goodyear, Guy Hoffmann, Luxair, Tom Wagner, Christof Weber, Photothèque de la Ville de Luxembourg, Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

Impression: Imprimerie Fr. Faber

© 2004 Service information et presse
33, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 2181
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

Tous droits réservés. Toute reproduction de cet ouvrage, même partielle, et par quelque procédé que ce soit, est formellement interdite sans autorisation préalable des éditeurs.

ISBN: 2-87999-143-9



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Sommaire

LE LUXEMBOURG SE PRÉSENTE	8
Géographie et climat	9
Le Luxembourg à travers les siècles	14
Les symboles de l'État et de la nation	36
Le pays aux cent nationalités	39
Mir schwätze Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch	47
AU CŒUR DE L'EUROPE	54
C'est au Luxembourg que tout a commencé	55
LE LUXEMBOURG DANS LE MONDE	66
Un partenaire privilégié au sein des institutions internationales	67
Combattre la pauvreté par la coopération	76
UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DANS LA TRADITION EUROPÉENNE	84
Le système politique du Grand-Duché	85

L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE: UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE	96
Un itinéraire tout sauf linéaire	97
La place financière de Luxembourg face à son avenir	112
Le «modèle luxembourgeois», gage de stabilité politique et sociale	118
Recherche et développement	124
LES ARTS AU PLURIEL	130
La culture en mouvement	131
La littérature au Luxembourg	135
Sur les planches de théâtre luxembourgeoises	149
La danse contemporaine au Luxembourg	159
Le Luxembourg en musique	163
La production audiovisuelle	170
ÊTRE LUXEMBOURGEOIS	178
Traditions et fêtes	179
Ripaille à la luxembourgeoise	188
La recherche obsessionnelle du consensus	194
Bibliographie	202

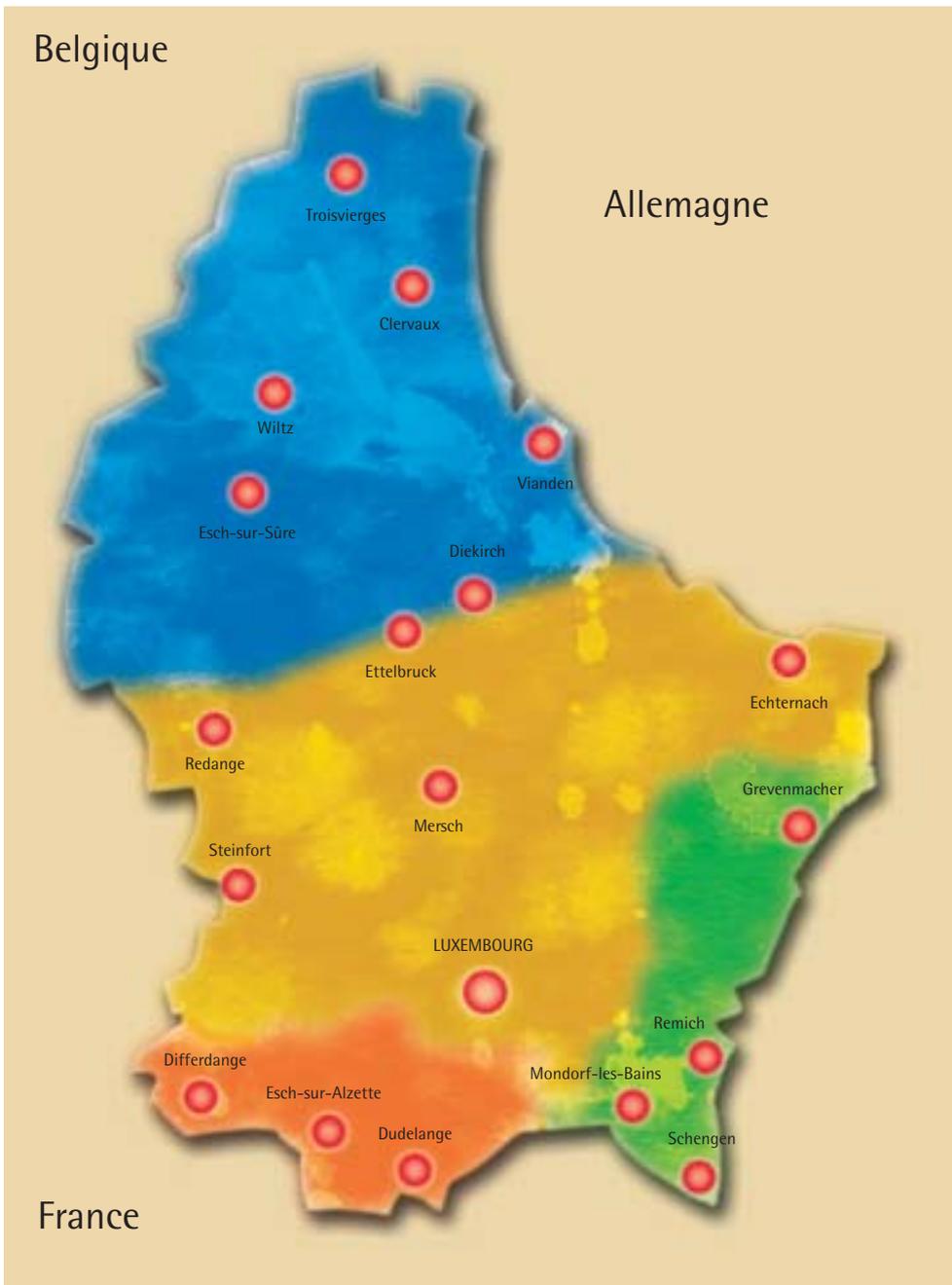


Le Luxembourg se présente

Géographie et climat

Coordonnées géographiques : 49° 45' N, 6° 10' E
Pays voisins : Allemagne, Belgique, France

Superficie : 2.586 km²
Capitale : Luxembourg



Jusqu'en 2004 et l'arrivée de Malte, le Grand-Duché de Luxembourg était le plus petit État membre de l'Union européenne. La longueur maximale du pays est de 82 km, la largeur atteint 57 km. Deux grands paysages forment l'espace naturel: l'Oesling au nord et le Gutland (Bon Pays) au sud

Luxembourg-ville, la capitale du Grand-Duché, compte trois villes basses, dont le Grund avec ses vieilles maisons et ses vestiges de l'ancienne forteresse



Le Grand-Duché de Luxembourg se trouve au cœur de l'Europe occidentale entre la Belgique, l'Allemagne et la France. Il présente deux régions naturelles : l'Oesling, au nord, et le Guttland, comprenant la vallée de la Moselle à l'est et le Bassin minier (Minett) au sud. La forêt occupe presque 40 % du territoire. La superficie totale est de 2.586 km², dont 1.758 km² pour le Guttland et 828 km² pour l'Oesling. La population totale s'élevait en janvier 2004 à 451.600 habitants.

Le lac de la Haute-Sûre est le réservoir d'eau potable le plus important du pays et un des sites touristiques les plus appréciés de l'Oesling



La capitale

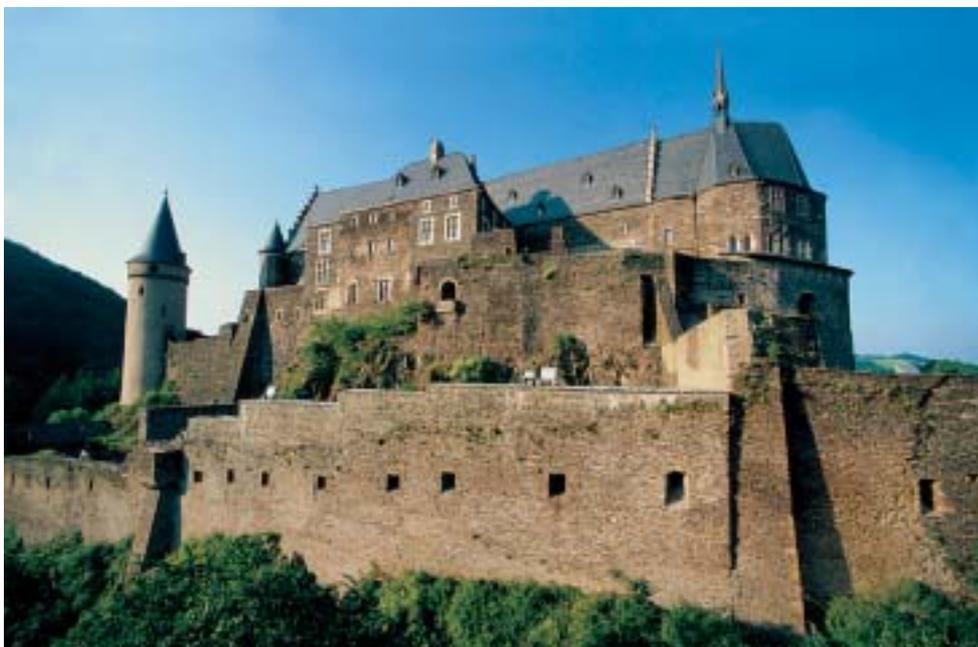
Luxembourg-ville compte 78.300 habitants. Elle surprend par le contraste entre la ville haute, perchée sur un plateau rocheux découpé à pic, moderne, et les trois villes basses, anciennes, qui sont le Grund («le fond»), Clausen et Pfaffenthal. Depuis les années 1960, le quartier européen avec les institutions européennes est implanté sur le plateau du Kirchberg, au nord-est de la ville. L'altitude de Luxembourg-ville atteint 300 mètres.

Les régions

La variété des paysages constitue un des grands attraits du Luxembourg, qui se divise en deux régions principales, l'Oesling et le Guttland.

L'Oesling, au nord, fait partie du massif des Ardennes et borde l'Eifel allemande. Cette région boisée couvre un tiers du territoire et attire beaucoup de touristes. C'est dans cette région que se situe la hauteur maximale du Luxembourg, qui est de 560 m (Wilwerdange). On y trouve des villages de hauteur, des lacs et des rivières. Les forêts de chênes et de pins couvrent les versants abrupts. Son climat est rude.

Ses villes principales sont Wiltz, Vianden et Clervaux.



Les éléments les plus anciens du château fort de Vianden, restauré de manière exemplaire, datent du IX^e siècle

Le plateau de Troisvierges, au nord de l'Oesling, est dominé par les terres arables et comprend peu de forêts. C'est la zone la plus froide et la plus arrosée du Luxembourg.

Le plateau ardennais, découpé par les rivières, en dessous du bassin de Wiltz, est la partie la plus typique de l'Oesling, avec des paysages pleins de contrastes entre les formes et les couleurs, entre les plateaux et les forêts. La zone de contact Oesling-Guttland constitue une des premières régions agricoles du pays, grâce à ses sols variés et riches.

Le Guttland (Bon Pays), au sud et au centre du pays, forme le reste du territoire (68 %). Il est constitué essentiellement de campagnes et de forêts. Voici ses principales régions.

Le plateau du Grès de Luxembourg représente l'élément dominant du Guttland. Il comporte les plus beaux ensembles forestiers du Luxembourg. La capitale est la seule ville qui l'occupe.

Les dépressions marneuses constituent le paysage le plus grand et le plus typique du Guttland. Elles s'étendent au pied des côtes du Dogger et du Grès de Luxembourg. Elles sont composées de vallées larges. Plus des deux tiers de la superficie sont consacrés à l'agriculture.

La vallée de la Moselle est la plus imposante vallée luxembourgeoise de par sa taille et la variété de ses paysages. C'est un des premiers centres d'attraction du pays, essentiellement grâce à son activité viticole.

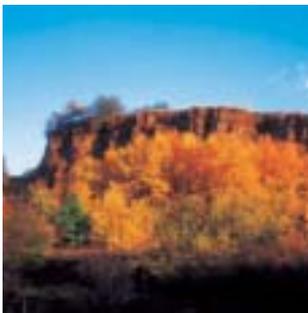
Déjà du temps des Romains, on cultivait des vignes le long de la Moselle. Wellenstein fait partie des nombreux petits villages qui produisent des crus racés et rafraîchissants



La Vallée des sept châteaux regorge de lieux riches en histoire. Les jardins en terrasse et les fontaines du nouveau château d'Ansembourg furent installés au XVII^e siècle



Autrefois, le Bassin minier était une région purement industrielle. À présent, elle présente de nombreuses autres facettes des plus séduisantes, comme en témoignent les exploitations à ciel ouvert désaffectées où la nature reprend peu à peu ses droits



La Petite Suisse ou «Müllerthal» se trouve au nord de la vallée de la Moselle, en bordure de la frontière allemande et a pour chef-lieu Echternach, une des plus anciennes villes du Luxembourg.

Le Minett se situe au sud des dépressions marneuses. C'est l'industrie qui a façonné ce paysage, car de la terre rouge fut extrait du minerai. Ses villes principales sont Esch-sur-Alzette, la deuxième ville du Grand-Duché, Dudelange et Differdange.

La Vallée des sept châteaux réunit sur 24 km les châteaux de Mersch, Schoenfels, Hollenfels, les deux châteaux d'Ansembourg, celui de Septfontaines et celui de Koerich. Ceux-ci font partie d'un paysage de prairies et de vieux villages et invitent à de belles promenades.

Le réseau fluvial

Les quatre rivières les plus importantes du Grand-Duché sont la Moselle, la Sûre, l'Our et l'Alzette. Les autres sont: la Mess, la Mamer, l'Eisch, l'Attert et la Wark à l'ouest; la Wiltz, la Clerve et la Bleeps au nord; l'Ernz blanche, l'Ernz noire, la Syr et la Gander à l'est. La Pétrusse est un cours d'eau mineur qui traverse la ville de Luxembourg, avant de se jeter dans l'Alzette. Mis à part la Chiers qui quitte le sud-ouest du pays pour le bassin de la Meuse, les rivières du Luxembourg sont tributaires du bassin du Rhin par l'intermédiaire de la Moselle.

La division administrative

Le territoire est divisé en trois districts (Luxembourg, Diekirch, Grevenmacher), 12 cantons, 118 communes et 4 circonscriptions électorales. Le district de Luxembourg comprend les cantons de Luxembourg, Capellen, Esch-sur-Alzette et Mersch, le district de Diekirch ceux de Diekirch, Clervaux, Redange, Vianden et Wiltz et le district de Grevenmacher ceux de Grevenmacher, Echternach et Remich. Les commissaires de district ont des compétences de surveillance et sont des intermédiaires entre le gouvernement et les autorités locales.



Le Guttland est traversé par des fleuves et ruisseaux qui se frayent un chemin à travers un paysage vallonné et des terres fertiles

Le climat

Climat continental : température moyenne 9 °C
Quantité de pluie : 782 l / m²
Heures d'insolation : 1.430 par an

Le Luxembourg n'a pas un climat parfaitement défini: il oscille entre le climat océanique de la zone atlantique (écarts saisonniers faibles, hivers doux et pluvieux) et le climat continental des plaines de l'Europe orientale (écarts saisonniers marqués, hivers rudes et

étés pluvieux). L'influence océanique amène des précipitations en toute saison et l'influence continentale amène un froid piquant et sec l'hiver. La température moyenne oscille entre 0 °C en janvier et 17 °C en juillet. La différence de température entre le nord et le sud excède rarement 2 °C.

Texte: Service information et presse

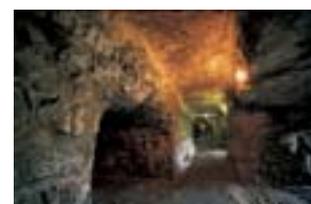
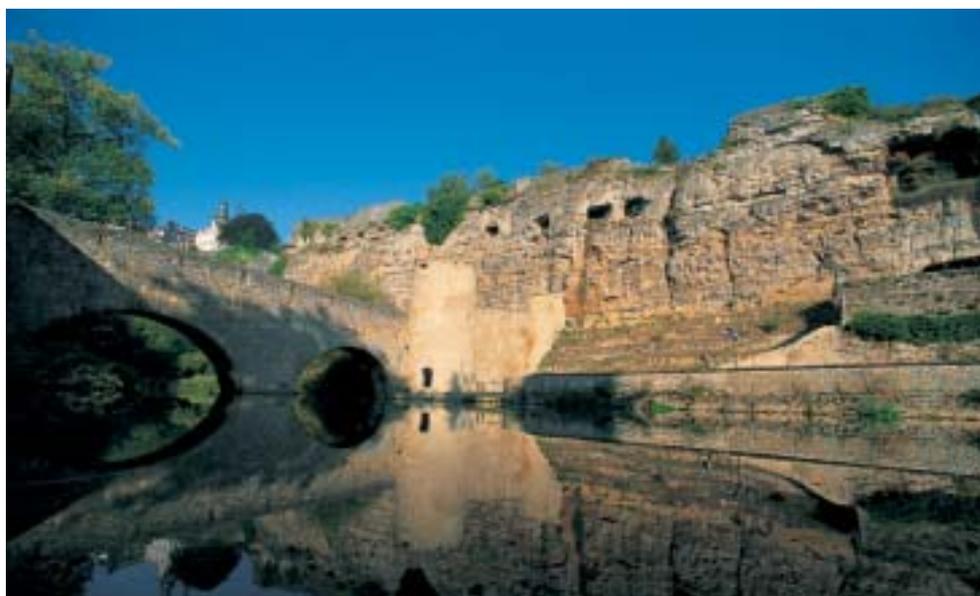


Même si les jours d'hiver rudes et glaciaux sont plutôt rares, il arrive que les rochers du «Müllerthal», également appelé «Petite Suisse luxembourgeoise», soient recouverts d'une épaisse couche de neige

Le Luxembourg à travers les siècles

14





1839 apparaît aux Luxembourgeois comme l'année de naissance de leur État. Le Grand-Duché est alors un pays rural pauvre. 60 ans plus tard, il est en plein boom sidérurgique et se transforme en pays industrialisé. À la fin du XXe siècle, il est devenu un pays de services et, avec la Suisse, le pays le plus riche d'Europe. Quel chemin parcouru depuis 1839! Mais aussi que d'embûches en chemin!

Autrefois appelée «Gibraltar du Nord», la forteresse de la ville de Luxembourg, avec son réseau souterrain de casemates, fait partie du patrimoine mondial de l'Unesco

Le poids de l'histoire

Les origines du Luxembourg moderne remontent à deux grands traités internationaux, le congrès de Vienne (1815) et le traité de Londres, dit des XXIV articles (1831), renouvelé par un autre traité de Londres en 1839 et enfin un dernier traité de Londres en 1867. On le devine, le Luxembourg est une création des puissances européennes, une création qui, faisant preuve d'une vitalité étonnante, pourra se maintenir sur une longue durée.

Le congrès de Vienne avait élevé l'ancien duché de Luxembourg, annexé en 1795 à la France révolutionnaire sous le nom de département des Forêts, au rang de Grand-Duché et lui avait donné le statut d'un État souverain, lié au nouveau Royaume des Pays-Bas (anciens Pays-Bas autrichiens, principauté de Liège et Provinces-Unies) en union personnelle: Guillaume Ier d'Orange-Nassau était Roi des Pays-Bas et Grand-Duc du Luxembourg. Le nouveau Grand-Duché de Luxembourg avait été attribué aux Orange-Nassau comme patrimoine en compensation de biens familiaux en Rhénanie, cédés à la Prusse. En même temps, le Grand-Duché devient membre de la nouvelle Confédération germanique, une ligue d'une quarantaine d'États qui pouvaient faire barrage à la France. La ville de Luxembourg devient une forteresse fédérale avec une garnison prussienne.

Le statut international de ce Grand-Duché est donc bien complexe et cette complexité même prouve que ce nouvel État échappe aux calculs de la diplomatie européenne. Il est bilingue, car la frontière linguistique le coupe en deux selon une ligne est-ouest, la partie occidentale étant francophone et la partie orientale germanophone. En



Le Roi Grand-Duc Guillaume Ier administrait le Grand-Duché comme une simple province de son Royaume des Pays-Bas

La devise nationale «Mir wëlle bleiwen, wat mir sinn» (nous voulons rester ce que nous sommes) est inscrite, entre autres, sur une façade de la vieille ville de la capitale



fait, on y parle des dialectes, c'est-à-dire le wallon et le luxembourgeois (*lëtzebuergesch*). Dans l'administration locale, on utilise le français ou l'allemand selon l'appartenance linguistique, alors que dans l'administration centrale (gouvernement, assemblée, justice), établie dans la capitale, elle-même située dans le quartier germanophone, la préférence est accordée au français. Avec le mouvement des nationalités aux XIXe et XXe siècles les questions linguistiques vont prendre une grande importance.

Tant la création de l'État que l'élaboration de son statut sont octroyées aux Luxembourgeois qui laissent faire. L'État précède la formation de la nation. Voilà qui explique que les Luxembourgeois acceptent sans broncher que leur souverain, le Roi Grand-Duc Guillaume Ier, traite son Grand-Duché comme une simple province de son Royaume des Pays-Bas. Les conséquences

en seront graves. Les provinces du sud, c'est-à-dire belges et catholiques, supportent mal la domination de celles du nord, hollandaises et protestantes, et se soulèvent en 1830. Les Luxembourgeois se joignent à la Révolution belge, car ils n'ont aucune raison d'être attachés à leur souverain. Les puissances européennes, réunies à Londres, tranchent dans le vif en séparant Belges et Hollandais (traité des XXIV articles, 1831). Que faire du Luxembourg? C'est la première, mais pas la dernière fois qu'elles se trouvent devant une «question luxembourgeoise». La Belgique le revendique, s'appuyant sur la volonté des intéressés. Guillaume Ier, se rappelant un peu tard que le Grand-Duché est un État à part, entend le garder. La conférence de Londres décide de couper le Luxembourg en deux. La partie occidentale francophone ira à la Belgique, tandis que la partie orientale continuera à former le Grand-Duché, c'est-à-dire ce qui en reste: 2.586 km² avec 170.000 habitants. L'obstruction de Guillaume Ier empêche l'application de cette partie du traité de 1831 jusqu'en 1839 (nouveau traité de Londres).

La grande question en 1839 tourne autour de la viabilité de ce très petit État. Les puissances n'y croient guère, ne voyant dans la solution de la question luxembourgeoise qu'un simple expédient. Les Luxembourgeois n'y croient pas non plus. Ils ont du mal à s'imaginer un véritable État, c'est-à-dire séparé des autres, réduit à lui-même. L'expérience du passé ne les y a pas préparés. Depuis la fin du Moyen Âge, le duché de Luxembourg était incorporé dans la confédération des Pays-Bas (espagnols d'abord, autrichiens ensuite) avec deux annexions passagères à la France de Louis XIV (de 1684 à 1697) et à celle de la Révolution et de l'Empire (de 1795 à 1814). De 1815 à 1830, il était de fait intégré dans le Royaume des Pays-Bas et de 1830 à 1839 dans celui de la Belgique. En 1839, les Luxembourgeois protestent contre le partage de leur pays. Les yeux braqués sur cet horizon des (anciens) Pays-Bas auquel ils sont habitués, ils auraient préféré rester unis à la Belgique.

Les défis à relever

Ce sont, en fait, les puissances européennes qui mettent les Luxembourgeois au pied du mur en leur imposant cet État. Ils y prennent goût assez rapidement et s'y attacheront. Si en 1839 la séparation d'avec la Belgique les avait chagrinés, 20 ans plus tard ils feront du refrain d'un chant de circonstances, le *Feierwon* – composé pour l'inau-



Le congrès de Vienne de 1815 avait élevé l'ancien duché de Luxembourg au rang de Grand-Duché et lui avait donné le statut d'un État souverain, lié au nouveau Royaume des Pays-Bas en union personnelle

guration de la gare de Luxembourg en 1859 – leur devise nationale: «Mir wëlle bleiwen, wat mir sinn (nous voulons rester ce que nous sommes).

Passons en revue les facteurs favorables et défavorables à la naissance d'un sentiment national et à la survie de leur État.

L'environnement international

S'il est un facteur défavorable entre tous, c'est l'environnement international. Les années 1840-1945 ne sont guère fastes pour les petits États. C'est l'époque des grandes concentrations nationales (dont témoignent l'Italie et l'Allemagne) et des ambitions impériales (Russie, Allemagne). Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'agrandissement territorial reste un des buts majeurs des États en position de force. Face au petit Luxembourg, chacun des trois voisins – Allemagne, Belgique et France – adopte cette position-là.

S'y ajoute que chacun des trois pense avoir des droits historiques sur le Luxembourg. L'Allemagne invoque l'appartenance du Luxembourg à l'Empire du Moyen Âge et à la Confédération germanique ainsi que la communauté de langue. La Belgique fait valoir la longue insertion de l'ancien duché de Luxembourg dans l'espace des Pays-Bas et les protestations des Luxembourgeois contre le partage de 1839. La France base ses prétentions sur les deux annexions du Luxembourg à la France louisquatorzienne et à la France révolutionnaire et impériale – le Luxembourg relégué au rang de département des Forêts. Interviennent également pour les trois des considérations stratégiques (sécurité des frontières, contrôle des chemins de fer luxembourgeois) et des calculs économiques (le minerai de fer).

Les prétentions des pays voisins surgissent à chaque crise européenne, preuve que le statut international du Luxembourg, tel qu'il a été fixé par les traités, n'est guère considéré comme un acquis définitif. Quand les révolutions de 1848 ébranlent l'Europe, la Belgique plaide pour un «retour» du Luxembourg, tandis que l'Allemagne qui essaie – sans succès – de s'unir au Parlement de Francfort, voit dans le Grand-Duché une partie intégrante d'une Allemagne unifiée.

Quand en 1866, à la suite de la guerre austro-prussienne, la Confédération germanique vole en éclats et que la Prusse profite de sa victoire pour agrandir son territoire, Napoléon III demande le Luxembourg en compensation. Otto von



Le 7 août 1843, la convention des limites entre le Luxembourg et la Belgique fut signée à Maastricht. Depuis cette date, 286 poteaux en fer, répartis sur une longueur totale de 148 km marquent la frontière entre les deux pays

Les fortifications de la ville de Luxembourg en 1868, peu avant leur démantèlement. Les Prussiens étaient les derniers à entreprendre d'importants travaux d'agrandissement



Bismarck s'y oppose *in extremis* (traité de Londres 1867). Au cours de la Première Guerre mondiale, les trois voisins élaborent des plans visant l'annexion du Luxembourg. La défaite écarte les prétentions allemandes, tandis que celles de la Belgique se heurtent à des objections françaises. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne nazie a tenté de germaniser le Luxembourg de force.

Le Grand-Duché a eu beaucoup de mal à se faire accepter par ses voisins comme État à part entière. La Société des Nations en tant que première tentative d'instaurer un ordre international sur la base du droit n'arrive pas à protéger les petits États (Éthiopie, Autriche, Tchécoslovaquie). L'ONU, créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ne répond pas non plus à cette attente. C'est la réconciliation franco-allemande, réalisée dans le cadre de la construction européenne, qui libère le Luxembourg du cauchemar de l'annexion. Tant l'OTAN (1949) que les Communautés européennes (1950), dont le Luxembourg est membre fondateur à part entière, donnent au Luxembourg la garantie de sa survie politique.

Il n'est donc pas étonnant que le pays et son personnel politique (de Joseph Bech à Jean-Claude Juncker, en passant par Pierre Werner, Gaston Thorn, Jacques Santer, Colette Flesch et Jacques F. Poos) se soient engagés au service de la cause européenne. En 1952, la capitale du Luxembourg a été choisie comme siège de la première

Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, et est restée une des trois capitales de l'Europe, avec Strasbourg et Bruxelles.



C'est l'échiquier de l'unité européenne qui a permis au petit Luxembourg de se profiler sur le plan des relations étrangères au point de devenir un partenaire pleinement accepté et respecté. Le rôle très actif qu'il a joué et qu'il continue à jouer dans la construction européenne a renforcé la confiance de la population dans le destin de son pays.



Défilé de propagande organisé par les nazis sous l'occupation du Grand-Duché (1940-1944). Les Allemands voulaient amener les Luxembourgeois à renier leur identité

Un autre facteur qui a permis au Luxembourg de jouer sans complexe son rôle dans le concert des nations est la farouche résistance qu'il a opposée à l'occupant allemand (1940-1944) qui voulait dissoudre son identité. Se basant sur la communauté linguistique (le luxembourgeois comme dialecte de l'allemand) et ethnique (les Luxembourgeois étant de race germanique), le *Gauleiter* a tenté d'assimiler le Luxembourg. N'y arrivant pas par la persuasion, il a utilisé la force la plus brutale sans arriver à briser la détermination du peuple. À partir de 1942, la jeunesse luxembourgeoise fut enrôlée de force dans la Wehrmacht.

Le prix à payer par le peuple luxembourgeois a été très lourd: 791 Luxembourgeois ont été exécutés, 4.000 sont passés par les camps de concentration, 4.200 ont été transférés dans les régions de l'Est. Le tribut le plus lourd sont les 2.850 jeunes Luxembourgeois qui n'ont pas revu leur patrie (28 %).

La preuve la plus tangible de la solidarité nationale sont les 3.500 (34,3 %) jeunes enrôlés de force qui se sont soustraits au service militaire au péril de leur vie et de celle de leurs proches et qui ont été cachés pour la plupart dans le pays. En tout et pour tout, le Luxembourg a perdu 2 % de sa population (290.000 en 1939) au cours des années de guerre (2,4 % pour les Pays-Bas; 1,5 % pour la France et 1 % pour la Belgique). On comprend que les événements de la guerre aient profondément marqué la mémoire collective des Luxembourgeois et apporté la preuve de leur viabilité comme nation.

En se cachant au péril de leur vie, notamment dans les minières du sud du pays, de jeunes enrôlés de force ont réussi à échapper à la Wehrmacht





Dès son retour d'exil, le 14 avril 1945, S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte (1896-1985), accompagnée par son époux le prince Félix, fut acclamée par une foule en liesse devant le Palais grand-ducal



Une statue équestre érigée en l'honneur de Guillaume II, Roi des Pays-Bas et Grand-Duc du Luxembourg, se dresse sur la place du même nom au centre de la ville de Luxembourg

En 1867, Guillaume III voulait vendre le Grand-Duché de Luxembourg à la France. Ceci provoqua une tension diplomatique entre la France et la Prusse

La dynastie des Nassau

Le sort du Grand-Duché de Luxembourg a été dès ses origines (congrès de Vienne de 1815) lié à la dynastie des Nassau. Servant de compensation patrimoniale à cette famille, il est lié au Royaume des Pays-Bas en union personnelle: Guillaume Ier (1815-1840) est Roi Grand-Duc.

Cette union comporte pour le Luxembourg des avantages et des désavantages. Elle entrave les convoitises des pays voisins et agit à certaines occasions comme un bouclier protecteur. Mais en cas de conflit d'intérêts entre le Luxembourg et les Pays-Bas, le souverain commun risque de pencher plutôt pour son royaume. La classe politique néerlandaise craint les complications que le Luxembourg pourrait créer aux Pays-Bas et souhaite la fin de l'union personnelle. En 1867, Guillaume III (1849-1890), aux prises avec des difficultés financières, aurait bien cédé son Grand-Duché à Napoléon III si Bismarck ne s'y était pas opposé.

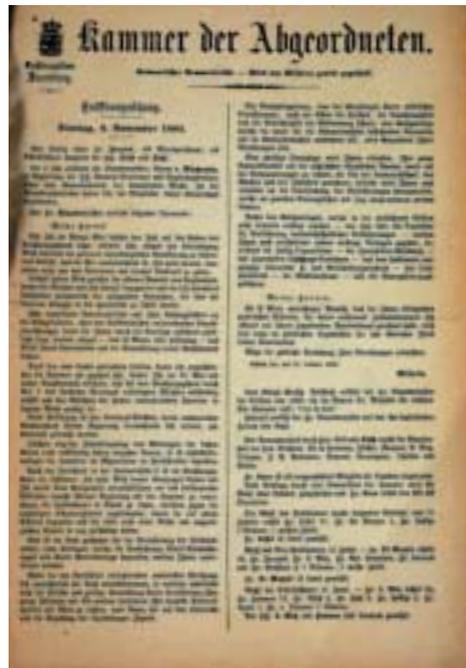
La règle successorale des Nassau prévoit pour leurs possessions patrimoniales – c'est le cas du Grand-Duché – la succession par les seuls mâles. Quand Guillaume III meurt en 1890 en ne laissant qu'une fille (Wilhelmine) qui peut lui succéder aux Pays-Bas, le trône du Grand-Duché passe à une autre branche de la famille, les Nassau-Weilbourg, dépossédés en 1866 de leur duché de Nassau (Wiesbaden) par Bismarck.

À partir de 1890, le Luxembourg possède sa propre dynastie. Certes, celle-ci met du temps à s'acclimater,



LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Le 28 septembre 2000, S.A.R. le Grand-Duc Jean passa le flambeau à son fils aîné Henri

Depuis toujours, le Luxembourg se distingue par son multilinguisme. Autrefois, le rapport de la Chambre des députés était rédigé en allemand. Les strophes de l'hymne national ont, elles, toujours été chantées en luxembourgeois



mais elle devient rapidement le symbole de l'indépendance du pays. Dans une Europe encore largement dynastique, elle facilite à une population encore majoritairement rurale l'identification avec le pays à travers une figure de proue. C'est la Grande-Duchesse Charlotte (1919-1964) qui remplit à la perfection ce rôle quand elle succède à sa sœur aînée Marie-Adélaïde (1912-1919), contrainte à l'abdication pour des raisons de politique intérieure. Charlotte inaugure l'ère des souverains représentatifs, se tenant strictement au-dessus de la mêlée politique. Elle réussit à faire accepter la monarchie par les forces de gauche.

Face à l'invasion allemande en 1940, elle choisit le douloureux chemin de l'exil et défend avec succès auprès des Alliés anglo-saxons la cause de l'indépendance du Luxembourg. Son fils Jean (1964-2000) a su maintenir la grande popularité de la dynastie au moment de passer le flambeau à son propre fils Henri lors de son avènement au trône le 28 septembre 2000.

Une langue commune

Le Grand-Duché, issu du partage de 1839, est devenu un pays unilingue, germanophone. Une langue commune est un lien très fort dans la formation d'une communauté nationale. Depuis 1839, les Luxembourgeois possèdent ce ciment. Il agira sur un vague sentiment d'appartenance à un pays qui date de l'Ancien Régime et amènera les Luxembourgeois à une prise de conscience, à une réflexion sur ce que, faute d'expression en français, on pourrait appeler leur *Luxemburgertum* (on n'ose parler de luxembourgitude par analogie avec la belgitude).

L'accent mis sur la langue commune a un hic dans le cas du Grand-Duché: c'est que le luxembourgeois n'est qu'un dialecte de l'allemand. Au lieu de renforcer la cohésion des Luxembourgeois, la communauté de langue avec l'Allemagne aurait pu mener à une absorption par cette dernière, justement en quête d'unité nationale.

S'ils veulent survivre comme État à part, les Luxembourgeois doivent se démarquer de l'Allemagne. Cette distance à prendre est d'autant plus nécessaire que d'autres liens rapprochent le Luxembourg de l'Allemagne: politiques grâce

à l'appartenance à la Confédération germanique (1815-1866), économiques à la suite de l'entrée du Grand-Duché dans le Zollverein (1842-1918).

C'est sur le plan culturel que les Luxembourgeois prendront leurs distances. Au lendemain du partage de 1839, les notables, habitués à l'usage du français, décident de maintenir l'emploi des langues tel qu'il existait auparavant. Ainsi est maintenu dans un pays germanophone un régime bilingue qui, cependant, se distingue de celui de l'Ancien Régime en ce qu'il n'est plus juxtaposé (modèle suisse), mais superposé: la même personne est amenée à parler – plus ou moins bien – deux langues.

Au fait, de quelles langues s'agit-il? De l'allemand et du français et non du luxembourgeois. Quel est leur statut? Le français est ressenti par les Luxembourgeois comme une langue apprise, une langue étrangère. Mais l'allemand? Est-ce leur langue maternelle? Longtemps, les Luxembourgeois l'ont cru. Les manuels de l'enseignement leur disaient en allemand que l'allemand était leur langue maternelle. Mais que parlaient les Luxembourgeois entre eux? Ni l'allemand, ni le français, mais le luxembourgeois, qu'ils ont longtemps qualifié de *Lëtzebuurger Däitsch*, d'allemand luxembourgeois.

Les Luxembourgeois se croient donc bilingues. Puis, au début du XXe siècle, les choses bougent. Des publicistes et des professeurs (Batty Weber, Nicolas Ries, Mathias Esch) commencent à parler de trilinguisme. Non sans courage intellectuel, ils présentent le luxembourgeois comme la véritable langue maternelle des Luxembourgeois, faisant *ipso facto* de l'allemand une langue étrangère.

Un processus mental de ce genre est forcément lent. Il trouve son heure de gloire dans la résistance des Luxembourgeois à la tentative de germanisation de l'occupant allemand (1940-1944) et son point d'aboutissement dans la loi de 1984 qui fait du luxembourgeois la langue nationale sans toucher à l'emploi du français et de l'allemand. Le français reste donc la langue de l'administration, de la justice et de la culture académique – il s'efface de la vie politique au profit du luxembourgeois –, alors que l'allemand, parce que plus proche du luxembourgeois, reste la langue de communication écrite, utilisée de préférence par la presse et l'Église.

On a insisté sur l'emploi des langues si complexe, car il a été et est toujours une clef indispensable pour qui veut comprendre le Luxembourg.

Le bien-être matériel

Le bien-être matériel est lui aussi un fort stimulant pour maintenir la cohésion d'un groupe. Sous ce rapport, le point de départ en 1839 n'était pas brillant: un pays rural pauvre. Les quelques industries (sidérurgie, tannerie) qui s'y trouvaient travaillaient selon des méthodes surannées. Aussi les Luxembourgeois étaient-ils très nombreux à émigrer aux États-Unis. Replié sur un tout petit espace, le pays n'avait pas de perspectives d'avenir.

L'avenir va démentir ce pronostic pessimiste et précoce. L'entrée du Grand-Duché dans le Zollverein (1842) lui ouvre l'intégration dans un vaste espace économique.

Dès la fin du XIXe siècle, l'exploitation du minerai de fer, à l'origine de la prospérité du pays, attirait des ouvriers venus de tous les horizons



L'industrialisation du sud du Luxembourg a attiré des milliers de travailleurs italiens. Ces derniers se sont souvent regroupés dans un même quartier. C'était entre autres le cas à Dudelange, où un quartier à proximité de l'usine a même été baptisé «Italie» en raison des nombreux Transalpins qui s'y étaient installés



L'année 1842 représente une césure dans l'histoire du Luxembourg. Il est détourné de l'espace des Pays-Bas vers l'Allemagne, dont il sera désormais étroitement associé à l'essor économique. Encore pauvres mais libres de vaquer à leurs affaires, les Luxembourgeois gèrent ces mêmes affaires avec prudence et jouissent d'un modeste confort.

La découverte de minerai de fer dans le sud du pays – le bassin minier est un simple prolongement de celui de la Lorraine – va entraîner à partir des années 1870 une rapide industrialisation. Au début du XXe siècle, le Grand-Duché est un grand producteur de fer: 2.500.000 t de fonte et 1.400.000 t d'acier en 1913. Cette industrialisation se fait au rythme de celle de l'Allemagne. Les ressources humaines du pays s'avérant insuffisantes, il faut faire appel à l'immigration en trois grandes vagues: une allemande de 1875 à 1930-35, une italienne des années 1890 aux années 1960, une portugaise depuis 1960. De pays d'émigration, le Luxembourg est devenu un pays d'immigration. Dès le début du XXe siècle, le niveau de vie du Luxembourg dépasse celui des régions voisines.

Tout au long du siècle, l'économie du pays vit au rythme du fer. Malgré les crises cycliques, le mouvement est ascendant. À partir des années 1930, la quasi-totalité de la fonte est transformée en acier. De 2.540.000 t d'acier en 1950, la production monte à 6.450.000 t en 1974 (pour une population de 357.000 habitants). Conscientes des risques d'une économie monolithique, les autorités luxembourgeoises lancent à partir des années 1960 un programme de diversification industrielle en attirant dans le pays d'autres types d'industrie (chimie, caoutchouc, transformation des métaux, etc.). La grave crise structurelle qui frappe la sidérurgie à partir de 1974/75 confirme la justesse de cette politique.

C'est l'essor de la place financière à partir des années 1960 qui prend la relève de la sidérurgie défaillante. C'est sur la base d'une législation sur les sociétés holding de 1929 que la place prend son envol, favorisée à la fois par la politique monétaire de quelques grands pays (États-Unis et Allemagne) et par les mesures propres des autorités luxembourgeoises. Le nombre des établissements financiers passe de 17 en 1966 à 220 en 1999. En 1987, les effectifs du secteur bancaire dépassent ceux de la sidérurgie. Le chômage a continuellement pu être maintenu à un niveau très bas (de l'ordre de 2 à 4 %).



La cohésion sociale

Le passage de la pauvreté à la richesse ne va pas sans problèmes, car il touche à la cohésion sociale. La révolution industrielle enrichit le pays, mais la répartition de cette richesse pose problème. Des paysans misérables deviennent des ouvriers miséreux, avec à leurs côtés des immigrants italiens encore plus malheureux. Les villages du Bassin minier (Dudelange, Esch-sur-Alzette, Differdange) se transforment en villes industrielles à l'urbanisation longtemps désordonnée. Le plus étonnant est peut-être la docilité de ce prolétariat multilingue et peu organisé: à la veille de la Première Guerre mondiale, près de 60 % de la main-d'œuvre de la sidérurgie est d'origine étrangère.

La dramatique détérioration de ses conditions de vie à la suite de l'occupation allemande (1914-1918) pousse le monde ouvrier à s'organiser sur le plan syndical (1916). Deux grandes grèves (1917 et 1921) échouent à cause d'une intervention militaire étrangère, la première allemande, la seconde française. Peu à peu, le mouvement ouvrier s'oriente vers la voie réformiste, mais les tensions restent vives et menacent la cohésion de la société.

La grave crise d'octobre 1929, qui aurait pu provoquer une grande explosion sociale, crée paradoxalement une situation dont résultera, en fin de compte, une sorte de compromis historique. En janvier 1936, une grande démonstration ouvrière, ordonnée et modérée, impose à la fois la reconnaissance des syndicats – l'un proche du Parti socialiste, l'actuel OGB-L, et l'autre proche du Parti chrétien-social, le LCGB – et l'institution d'un Conseil national du travail, organe de conciliation sur une base paritaire (patronat et salariat). Les relations de travail entrent dans l'ère des contrats collectifs.

L'année 1936 apparaît comme un tournant dans les relations sociales. À une première moitié du siècle marquée par la confrontation, succède une seconde caractérisée par la recherche du consensus. De fait, aucun conflit social grave n'est à signaler, le mécontentement des différents acteurs sociaux et politiques se limitant à des grèves d'avertissement de courte durée, des défilés et des meetings de protestation. C'est de la table des négociations que se dégage la solution.

Autrefois puissant pilier de l'économie luxembourgeoise, la sidérurgie a été frappée à plusieurs reprises par des crises économiques et la surproduction au niveau mondial. Le recul de l'industrie du fer a depuis été compensée par le développement du secteur financier



1916, année d'occupation et de privations: distribution de vivres pendant la Première Guerre mondiale

De leur côté, les pouvoirs publics ont créé sur le plan institutionnel des instruments de concertation, allant des chambres professionnelles (1924) à la tripartite (1977). Les premières, au nombre de six et élues par tous les membres du secteur (les étrangers ayant le droit de vote depuis 1993), regroupent les professions et exercent une fonction consultative obligatoire. Ainsi, tous les groupes professionnels sont assurés de pouvoir s'exprimer dans une procédure régulière. Le Conseil national du travail (1936) prévoit une instance de conciliation avant toute action syndicale. En 1961 est créé le Conseil économique et social qui, avec une fonction toujours consultative, réunit le patronat, le salariat et les pouvoirs publics. Alors que le Conseil national du travail fonctionne sur une base bilatérale, le Conseil économique et social a une structure trilatérale.

Fête du 1^{er} mai: les syndicats luxembourgeois tiennent à leurs traditions



Un pas capital est franchi en 1977, lorsqu'à la suite de la grave crise sidérurgique qui a éclaté en 1974/75 est formée une tripartite qui réunit les trois partenaires: patronat, syndicats et gouvernement. À l'encontre du Conseil économique et social, la tripartite dispose d'un important pouvoir décisionnel. Au moment où la sidérurgie est menacée dans son existence même, la tripartite a paru un instrument plus efficace que le Conseil économique et social et même le parlement. Avec sa composition tantôt étroitement sidérurgique tantôt plus générale, la tripartite est devenue le principal organe pour traiter de façon consensuelle les grands problèmes économiques et sociaux au tournant du siècle. Ce sont les accords tripartites qui ont permis de réduire les effectifs de l'Arbed de 25.000 (1974) à 5.000 (1999) sans licenciements.



Pour sauver leur sidérurgie, les Luxembourgeois ont accepté les sacrifices dictés par le «modèle luxembourgeois»

Une approche consensuelle

On a parfois qualifié cette approche consensuelle de «modèle luxembourgeois». Ce dernier a fonctionné parce que le pays était riche, mais aussi parce que les Luxembourgeois ont accepté des sacrifices – mesurés, mais réels – pour sauver leur sidérurgie et éviter l'agitation sociale. L'expert français Jean Gandois, sollicité par le gouvernement en pleine crise sidérurgique (1982/83), a trouvé «le consensus social au Grand-Duché exceptionnel en Europe».

L'évolution vers une société consensuelle a été favorisée par deux grandes forces politiques et sociales. D'un côté par le Parti chrétien-social et le LCGB (Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond, fondé en 1922), de l'autre par le Parti socialiste et le syndicat qui lui est proche, l'OGB-L (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg, fondé en 1916). Le Parti chrétien-social, premier parti tout au long du siècle de par son orientation sociale, et le Parti socialiste, de par son orientation réformiste et fort de l'appui de l'OGB-L, premier syndicat ouvrier du pays, ont pu se rencontrer sur le terrain de la concertation sociale.

En 1974, une loi a organisé la représentation des salariés dans les grandes entreprises anonymes. De ce fait, des syndicalistes siègent dans leurs conseils d'administration. Aussi la culture syndicale luxembourgeoise s'avère-t-elle plus proche de celle de l'Allemagne que de celle de la France ou de la Belgique où cette politique a parfois été stigmatisée de «collaboration de classe».

Tout au long du XXe siècle, l'exode rural a vidé les campagnes. Depuis un bon quart de siècle, le taux des ouvriers diminue tandis que les effectifs des services montent en flèche, surtout à partir de la fin des années 1960, au moment où ils ont commencé à dépasser en nombre les ouvriers. Le Luxembourg devient le pays des classes moyennes par excellence.

Le consensus social s'est doublé d'un consensus politique. Mais avant d'y arriver, on a vu, au cours du premier quart de siècle, la gauche et la droite s'affronter très durement autour de thèmes tels que les relations entre l'Église et

L'agriculture, la viticulture et la sylviculture sont en constante régression. Aujourd'hui plus soucieuse de l'environnement, l'agriculture contribue à la protection du milieu naturel



l'État ou le contrôle de l'enseignement primaire. Avec le recul de la pratique religieuse, accéléré à partir des années 1960, la diminution de l'influence du clergé, mais aussi avec l'aggiornamento de l'Église, ces querelles ne passionnent plus ni l'opinion publique, ni les grands dirigeants politiques et syndicaux.

Le système des coalitions oblige constamment les partis politiques à trouver des compromis

Le mode électoral pèse évidemment sur le jeu politique. Le scrutin majoritaire, en vigueur jusqu'en 1919, favorise davantage l'affrontement que la proportionnelle intégrale pratiquée depuis lors. À l'encontre de ce qu'on pourrait croire, celle-ci n'a pas provoqué l'émiettement de la scène politique. Trois partis traditionnels, tous nés au début du XXe siècle, se partagent le pouvoir: le Parti chrétien-social, le Parti socialiste et le Parti libéral. Le Parti communiste très stalinien est resté sur la touche, mais a attiré un vote protestataire de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980. Il s'est alors effondré face à deux nouveaux partis : les Verts et un parti populiste, l'ADR (qui milite pour la justice des rentes et des pensions).

Depuis 1925, tous les gouvernements sont formés sur la base d'une coalition, réunissant deux des trois partis traditionnels, le troisième étant rejeté dans l'opposition. Le Parti chrétien-social est le pivot des combinaisons gouvernementales. De 1919 à nos jours, il a dirigé tous les gouvernements à l'exception des années 1925-1926 et 1974-1979. Le système des coalitions oblige constamment les partis politiques à des compromis. La rupture n'étant pas dans la tradition politique luxembourgeoise, le pays se gouverne au centre.

La recherche si prononcée du consensus n'est guère favorable aux grands débats intellectuels et idéologiques.



Sous ce rapport, la première moitié du XXe siècle, intellectuellement plus turbulente, tranche avec la seconde, au consensus plutôt mou. Au tournant du siècle, on a pu évoquer «les risques d'un consensus érigé en valeur suprême».

Le mot de la fin

Ce petit État, parti en 1839 sur une base très frêle, s'est magnifiquement développé au XXe siècle. Il n'a pu le faire qu'au prix de très profondes mutations. Dans une première phase (1890-1920), le Luxembourg rural s'est transformé en un pays industrialisé, puis dans une seconde (1960-1990), il est devenu un pays de services. Ces mutations se sont faites par glissements. L'industrialisation a longtemps laissé subsister un secteur agricole vigoureux: 15.142 exploitations (supérieures à 2 ha) en 1907 et encore 11.445 en 1950, mais seulement 2.518 en 1998. De même, la prédominance des services n'efface pas le caractère industriel du pays: l'industrie représente en 1966 près de 45 % de la population active contre 25 % à la fin du siècle. Seule la crise de la sidérurgie (1975-1985) a eu l'effet d'une rupture, mais le choc a pu être amorti par l'essor des services et des nouvelles entreprises de la diversification industrielle ainsi que par le consensus social et politique des décideurs réunis dans la tripartite.

Il y a un trait commun à ces deux phases: une forte immigration. La surchauffe économique et la faible natalité des Luxembourgeois ont nécessité un appel croissant à l'étranger, plutôt en accordéon au cours de la première moitié: 15,8 % en 1910; 12,8 % en 1922; 18,6 % en 1930; 12,9 % en 1935; 10 % en 1947. À partir des années 1950, la part des étrangers croît régulièrement, avec quelques rares ralentissements, mais sans aucun recul même passer: 18,4 % en 1970; 26,3 % en 1981; 29,4 % en 1991 et 37 % fin 1999. Au cours des dernières années, le mouvement migratoire s'est emballé. De 1990 à 1999, l'excédent moyen (des arrivées sur les départs) a été de 4.150 par an (avec une pointe en 1999: 4.719). À ce rythme-là, on atteindrait le cap du demi-million d'habitants dans une douzaine d'années.

Au XXe siècle, la population totale s'est accrue de 85,6 % en passant de 234.700 à 435.700. Répartie sur les deux moitiés du siècle, la progression est très inégale: 25 % pour la première et 48,3 % pour la seconde. Ce dernier chiffre représente sans doute la croissance démographique la plus forte dans l'histoire du Luxembourg. Elle est due à l'apport de l'immigration.

Les étrangers qui viennent travailler au Luxembourg représentent en comparaison avec la population luxembourgeoise un élément plus jeune et donc aussi plus dynamique. Le rôle moteur de cette force de travail étrangère dans l'économie mais aussi dans la société apparaît bien à travers quelques chiffres.

En 1999, la natalité au Luxembourg a augmenté de 3,6 % par rapport à celle de l'année précédente. La hausse est entièrement due aux étrangers, la natalité des Luxembourgeois ayant diminué de 2,4 %.

Les étrangers représentent actuellement plus de 38 % de la population et 46 % de la population des femmes en âge de procréer.



Pèlerinage lors de l'Octave à Luxembourg-ville: avec le recul de la pratique religieuse, les débats sur le clergé ne passionnent plus guère ni le public, ni les hommes politiques



Que ce soit dans l'audiovisuel ou dans le bâtiment, les étrangers jouent un rôle important au niveau de l'économie nationale

luxembourgeoise? On est bien obligé de constater l'existence d'au moins quatre communautés. Celle des Luxembourgeois d'abord: 64 % des habitants du Grand-Duché. Celle dite des immigrés italiens et portugais qui occupent des emplois dans le bâtiment, l'industrie (au sens étroit), l'artisanat et la restauration. Celle que les Luxembourgeois appellent «d'Europäer» (Les Européens) et qui comprend à la fin du siècle approximativement 10.000 salariés auxquels il faut ajouter les familles. Ce sont pour l'essentiel des fonctionnaires et employés de l'Union européenne mais aussi d'organisations internationales comme la Namsa et Eurocontrol. Par commodité mais aussi à cause de leur statut social, on ajoute à cette communauté les étrangers travaillant dans le secteur financier (banques et assurances).

Si l'on veut apprécier la part des étrangers dans l'économie du pays, il faut tenir compte des nombreux frontaliers – ils étaient 106.900 en 2003 – Français, Belges et Allemands (en ordre décroissant) qui franchissent tous les jours ouvrables les frontières du pays. À eux seuls, ils représentent 32,5 % de l'emploi total. Si on les ajoute aux étrangers qui résident et travaillent au Luxembourg, la part des non-Luxembourgeois au travail atteint les 57 %. Dans l'artisanat, la part des salariés étrangers est de 79 %. Des 60.000 emplois créés de 1980 à 1990, 58 % ont été occupés par des frontaliers.

L'immense majorité des étrangers vivant au Luxembourg viennent de pays de l'Union européenne. Le Portugal, l'Italie, la France, la Belgique et l'Allemagne (en ordre décroissant) se taillent la part du lion, de l'ordre des quatre cinquièmes.

Comment ces étrangers s'intègrent-ils dans la société

Il y a finalement le groupe des frontaliers, particulièrement important par ses effectifs (106.900). On hésite quelque peu à qualifier de communauté des hommes et des femmes qui travaillent au Luxembourg, mais qui habitent à l'étranger où se trouvent aussi leurs familles, notamment leurs enfants. Leurs liens avec le pays sont plus ténus, mais ils ont des intérêts communs à défendre.

Cette classification en communautés est évidemment sommaire, mais n'en correspond pas moins à une certaine réalité. La communauté des Luxembourgeois tient sa cohésion d'une même langue maternelle, alors que les autres communautés sont plutôt tenues par le statut professionnel et social de leurs membres. De tout cela, il découle que ces quatre communautés vivent plus au moins côte à côte, mais sans animosité de l'une par rapport à l'autre.





La diversité et les contrastes, qui font la particularité du Grand-Duché, se retrouvent jusque dans les manifestations culturelles. Ainsi, les concerts rock côtoient sans fausse note les représentations des groupes folkloriques luxembourgeois et étrangers

La faiblesse numérique des immigrés non communautaires et non européens offre peu de prise au racisme et même la xénophobie est maintenue à un niveau très bas. Certes, on sent chez les Luxembourgeois une certaine irritation, née du sentiment de ne plus être chez eux au Luxembourg. Ce sentiment provient pour une large part du fait que les étrangers vivant ou travaillant au Luxembourg sont peu nombreux à apprendre le luxembourgeois – par rapport à leurs effectifs.

Les raisons tiennent plus à des facteurs extérieurs qu'à une prétendue mauvaise volonté des étrangers: tous les Luxembourgeois, par leur cursus scolaire, acquièrent une certaine maîtrise du français. Comme la majorité des étrangers viennent de pays latins (Portugal, Italie, France, Belgique – car au Luxembourg, les Belges flamands n'hésitent pas à utiliser le français...), le français est devenu la langue de communication – entre eux et avec les Luxembourgeois. Dans le Grand-Duché d'aujourd'hui, à la base un pays germanophone, on peut très bien se débrouiller sans l'allemand, mais difficilement sans le français. Tel n'aurait pas été le cas au début du XXe siècle.

Le Luxembourg actuel est un pays largement ouvert, non seulement sur les trois pays voisins mais aussi sur l'Europe. Il est, sans doute, le pays le plus cosmopolite d'Europe occidentale. Les raisons tiennent à la situation géographique du pays, à la lisière des mondes roman et germanique ainsi qu'aux très nombreux étrangers que le pays a attirés depuis plus d'un siècle et dont un nombre non négligeable s'est fondu dans la masse génétique du peuple luxembourgeois. Selon les recherches du sociologue Fernand Fehlen, 45 % des Luxembourgeois d'aujourd'hui ont au moins un de leurs ancêtres directs (les deux parents et les quatre grands-parents) né à l'étranger.

Revenons à la case départ, le partage de 1839. Personne n'aurait osé prévoir pareil essor. De pays sous-développé, le Grand-Duché est devenu un pays développé, voire surdéveloppé. Gérer cette situation, voilà le principal défi que le Luxembourg devra relever au XXIe siècle.

Texte: Gilbert Trausch

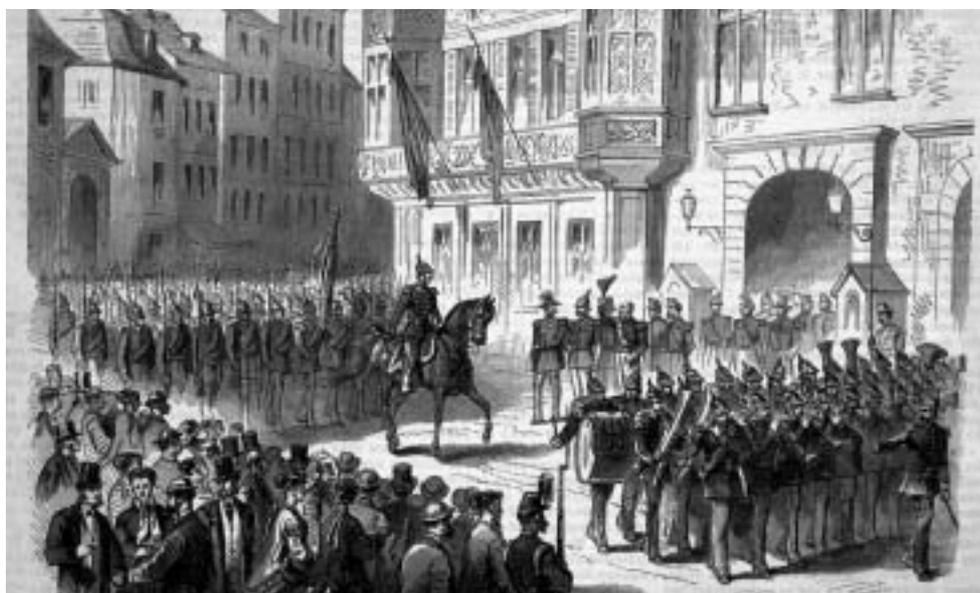




En 963, le comte Sigefroid érigea un château féodal et posa la première pierre de la future ville et du nouveau comté

L'histoire du pays en quelques dates

963	Le comte ardennais Sigefroid acquiert le fortin «Lucilinburhuc» et en fait un siège comtal
1354	Charles IV, Empereur du Saint Empire germanique, érige Venceslas, son demi-frère, au rang de duc de Luxembourg
1443	Disparition de la Maison de Luxembourg. Le duché de Luxembourg tombe aux mains de Philippe de Bourgogne, dit le Bon. C'est le début de quatre siècles de dominations étrangères
1506	Le Luxembourg passe aux mains des Habsbourg d'Espagne lorsque Charles Quint hérite des possessions bourguignonnes de son père et des possessions espagnoles de sa mère
1659	Par le traité des Pyrénées, l'Espagne cède la partie méridionale du Luxembourg (Thionville et dépendances) à Louis XIV
1684	Après plusieurs mois de siège imposés par Louis XIV, les troupes françaises, sous le commandement du maréchal de Vauban, font capituler la forteresse de Luxembourg
1697	Traité de Ryswick entre la France et l'Espagne. Louis XIV restitue le duché de Luxembourg à l'Espagne (à l'exception des territoires acquis par le traité des Pyrénées)
1713-14	Après la guerre de succession d'Espagne, les traités d'Utrecht et de Rastadt partagent l'héritage espagnol. Charles VI de Habsbourg obtient le Luxembourg, qui devient ainsi propriété autrichienne
1795	Après la Révolution française, les troupes françaises assiègent la forteresse de Luxembourg qui capitule au bout de six mois
1815	Congrès de Vienne: après la défaite de Napoléon, les territoires acquis sous son autorité sont restitués. Le Luxembourg est élevé au rang de Grand-Duché et devient un État souverain, Guillaume Ier d'Orange-Nassau, souverain du nouveau Royaume des Pays-Bas, devient Grand-Duc du Luxembourg
1839	Traité de Londres: après la Révolution belge (en 1830), les grandes puissances confirment le statut d'indépendance du Grand-Duché. Le Luxembourg est cependant coupé en deux, la partie occidentale allant à la Belgique et la partie orientale continuant à former le Grand-Duché souverain. Le pays prend sa forme géographique définitive
1842	Le Luxembourg entre dans le Zollverein avec la Prusse
1866	Dissolution de la Confédération germanique dont faisait partie le Luxembourg depuis 1815
1867	Napoléon III propose à Guillaume III, Roi Grand-Duc, de racheter le Luxembourg. Bismarck s'y oppose. La «question du Luxembourg» est résolue par la signature du traité de Londres qui octroie au Grand-Duché le statut d'un État «perpétuellement neutre et désarmé»



Départ de la garnison prussienne de Luxembourg, après le traité de Londres en 1867

1890	À la mort du Roi Grand-Duc Guillaume III, décédé sans héritier mâle, la couronne grand-ducale passe à Adolphe, duc de Nassau. C'est la naissance de la famille grand-ducale actuelle
1914–1918	Le 2 août 1914, invasion des troupes allemandes, la Première Guerre mondiale met en évidence la fragilité de l'indépendance luxembourgeoise
1918	Fin de la Première Guerre mondiale. Le Luxembourg dénonce le Zollverein
1921	Le Grand-Duché signe l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) avec la Belgique
1940–1944	Le 10 mai, le Luxembourg est à nouveau envahi par les forces allemandes, la Grande-Duchesse Charlotte et le gouvernement partent en exil
1947	Signature d'un protocole d'union douanière entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas (Benelux)
1949	Création de l'OTAN. Le Luxembourg en est un des membres fondateurs
1951	Le Luxembourg est un des membres fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui constitue le début de la construction de l'Union européenne
1952	La ville de Luxembourg est choisie comme siège provisoire de la CECA
1957	Ratification du Traité de Rome qui crée la Communauté économique européenne (CEE) ainsi que la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Le traité est signé entre les pays du Benelux, l'Italie, l'Allemagne et la France
1999	L'euro devient la monnaie officielle dans onze pays de l'Union européenne (dont le Luxembourg)



LLAA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse



Le couple grand-ducal en compagnie de leurs enfants. De gauche à droite: le Grand-Duc héritier Guillaume, le Prince Louis, la Princesse Alexandra, le Prince Sébastien et le Prince Félix

S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg

Le Grand-Duc Henri, fils aîné du Grand-Duc Jean et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, est né le 16 avril 1955 au Château de Betzdorf, au Luxembourg.

Le Prince Henri a effectué ses études secondaires au Luxembourg et en France, où il a passé son baccalauréat en 1974. Par après, il suit les cours de l'Université de Genève, où il obtient en 1980 une licence ès sciences politiques.

En 1974, le Prince Henri entre à l'Académie Royale Militaire de Sandhurst (Angleterre) qui lui décerne en 1975 le statut d'officier. En 1989, il est nommé Major Honoraire du *Parachute Regiment* (Royaume-Uni). À présent, en tant que Commandant de l'Armée luxembourgeoise, il porte le titre de Général.

Le 14 février 1981, il épouse Mademoiselle Maria Teresa Mestre qui, elle aussi, a obtenu en 1980 la licence ès sciences politiques de l'Université de Genève. De leur union sont nés cinq enfants: S.A.R. le Grand-Duc héritier Guillaume, né le 11 novembre 1981, le Prince Félix, né le 3 juin 1984, le Prince Louis, né le 3 août 1986, la Princesse Alexandra, née le 16 février 1991, et le Prince Sébastien, né le 16 avril 1992.

Dans sa fonction de président d'honneur du Comité de développement économique, fondé en 1977, il a entrepris de nombreux voyages de prospection à travers le monde pour promouvoir le Grand-Duché de Luxembourg comme terre d'investissements (1978-2000).

De 1980 à 1998, le Grand-Duc a été membre du Conseil d'État, ce qui lui a permis de s'initier aux rouages législatifs du pays et, le 4 mars 1998, il a été nommé Lieutenant-Représentant de S.A.R. le Grand-Duc Jean, conformément à l'article 42 de la Constitution.

Le 7 octobre 2000, il a accédé au trône, devenant ainsi Grand-Duc du Luxembourg et succédant à son père, le Grand-Duc Jean.

Le château résidentiel grand-ducal à Colmar-Berg est dominé par un donjon haut de 65 m



Les symboles de l'État et de la nation

36



La fête nationale du Grand-Duché est célébrée le 23 juin. Cependant, les festivités débutent la veille avec, en soirée, un grand feu d'artifice et une fête populaire attirant des milliers de personnes

Le Grand-Duché de Luxembourg est non seulement une entité politique, mais également une nation à part entière. Dans ce contexte, les symboles que s'est donnés la nation luxembourgeoise ont une valeur de toute première importance, car ils représentent et symbolisent l'identité d'un peuple, sa souveraineté mais aussi son désir de «vivre ensemble».

Alors que les armoiries et le drapeau luxembourgeois jouissaient d'une protection légale depuis 1972, l'hymne national du Grand-Duché n'avait pas été défini par la loi. En 1993, le gouvernement a tenu à faire établir et à confirmer le statut légal de ces symboles nationaux et à les protéger ainsi contre tout usage non autorisé.



Armoiries de l'État luxembourgeois

Un nouvel article consacre dans la loi de 1972 l'existence d'une commission héraldique ainsi que ses attributions. Il faut préciser que les armoiries du Luxembourg, maintes fois modifiées, ont été fixées dans les années 1235-1239 pour Henri V, comte de Luxembourg.

La version officialisée montre désormais comme éléments essentiels: le burelé d'argent et d'azur, le lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir.

Les armoiries du Grand-Duché de Luxembourg sont à trois échelons: petites armoiries, moyennes armoiries et grandes armoiries.

Fête nationale

Depuis la fin du XVIII^e siècle, il était de coutume au Luxembourg de célébrer l'anniversaire de la naissance du souverain. Sous le long règne de la Grande-Duchesse Charlotte (1919-1964), cette célébration eut toujours lieu en plein hiver, le 23 janvier, anniversaire de naissance de la souveraine.

En 1961, à cause de considérations climatiques, il fut décidé de transférer la célébration publique de l'anniversaire du souverain, et partant, la fête nationale au 23 juin de chaque année. Cette date a été retenue depuis que le Grand-Duc Jean, né le 5 janvier 1921, est monté sur le trône, le 12 novembre 1964.

Drapeau luxembourgeois

La loi du 27 juillet 1993 habilite le Grand-Duc à arrêter la composition chromatique précise du drapeau national. Les couleurs sont définies selon les normes internationales en vigueur. Pour distinguer le drapeau du Luxembourg (aux trois bandes rouges, blanche, bleue, disposées horizontalement) de celui des Pays-Bas, une solution pragmatique a été adoptée: alors que le bleu néerlandais est un bleu outremer, celui du Grand-Duché est un bleu ciel (Pantone 299C). La couleur rouge correspond à la norme Pantone 032C.

Hymne national

En ce qui concerne l'hymne national, la loi du 23 juin 1972 a été modifiée et complétée par une annexe comportant le texte et la mélodie (loi du 27 juillet 1993): dorénavant, la première strophe et la dernière strophe du chant *Ons Heemecht* (Notre Patrie) de 1859, texte de Michel Lentz, mis en musique par Jean-Antoine Zinnen, constituent l'hymne national luxembourgeois.

Loin d'être un chant guerrier, comme par exemple la *Marseillaise*, l'hymne luxembourgeois, qui fut joué pour la première fois en public lors d'une grande cérémonie à Ettelbruck en 1864, lance un vibrant appel à la paix.

Texte: Service information et presse



S.A.R. le Grand-Duc assiste chaque année à la parade militaire du 23 juin en compagnie de S.A.R. le Grand-Duc héritier, qui se déroule sur l'avenue de la Liberté, somptueusement décorée avec des drapeaux aux couleurs nationales



ONS HEEMECHT

(version luxembourgeoise)

Wou d'Uelzech duerech d'Wisén zéit,
Duerch d'Fielsen d'Sauer brécht.
Wou d'Rief laanscht d'Musel dofteg bléit,
Den Himmel Wäin ons mécht.
Dat ass onst Land, fir dat mir géif,
Hei nidden alles won.
Onst Heemechtsland, dat mir sou déif
An onsen Hierzer dron.

O Du do uewen, deen seng Hand
Duerch d'Welt d'Natioune leet.
Behitt Du d'Lëtzebuerger Land
Vru friemem Joch a Leed!
Du hues ons all als Kanner schonn
De fräie Geesch jo ginn.
Looss virublénken d'Fräiheetssonn
Déi mir sou laang gesinn.

(Texte: Michel Lentz / Musique: J. A. Zinnen)

NOTRE PATRIE

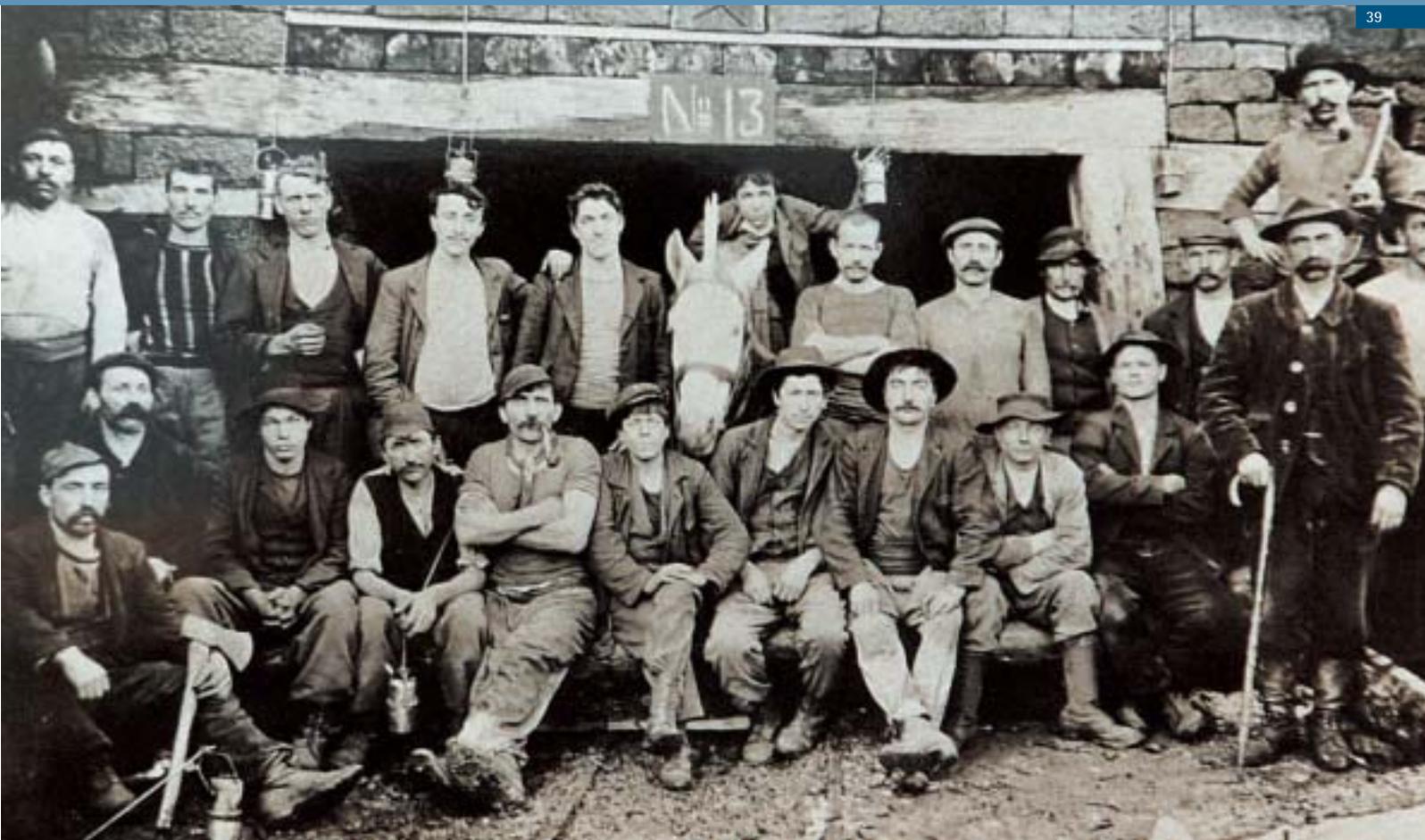
(traduction française)

Où l'Alzette arrose champs et prés
La Sûre baigne les rochers;
Où la Moselle, riante et belle
Nous fait cadeau du vin
C'est notre pays pour lequel
Nous risquons tout sur terre,
Notr' chère et adorable patrie
Dont notr' âme est remplie.

Ô Toi aux cieux qui nuit et jour
Diriges les nations du monde.
Écarte du pays de Luxembourg
L'oppression étrangère
Enfants nous avons reçu de Toi
L'esprit de la liberté
Permets au soleil de liberté
De luire à tout jamais.

(Traduction: Jean-Claude Muller)

Le pays aux cent nationalités



Le contexte démographique du Grand-Duché est particulier. Depuis le début de l'industrialisation vers 1870, le Luxembourg a connu une forte croissance démographique. Celle-ci s'explique essentiellement par une immigration constante depuis la fin du XIXe siècle. En 1900, le Luxembourg comptait près de 200.000 personnes; aujourd'hui, la population du Luxembourg s'élève à 451.600 habitants (Source: STATEC, 1^{er} janvier 2004) et a donc connu un accroissement de plus de 100 % en un siècle.

Jadis une terre d'émigration classique, le Luxembourg est désormais une destination prisée qui enregistre bien des records. L'un d'entre eux est particulièrement remarquable: le Luxembourg est le seul État de l'Union européenne à présenter un taux d'étrangers aussi élevé pour un nombre de troubles interculturels aussi faible.

À bien des égards, ce petit pays occupe une place à part parmi les États membres de l'Union européenne. Il en va de même pour l'immigration. En pourcentage, le Grand-Duché héberge plus d'étrangers que tout autre pays de l'UE, à savoir presque 174.200 personnes pour seulement 451.600 habitants, début 2004. Cette communauté de groupes ethniques hétérogènes est tout à fait singulière.

À partir de 1870, la main-d'œuvre nécessaire à l'industrialisation immigre massivement. Ce sont surtout des Italiens qui débarquent en grand nombre dans la région sidérurgique du sud du Grand-Duché

Certaines traditions typiquement italiennes comme le jeu de cartes «Scopa» sont toujours pratiquées avec passion



Les mines n'attiraient guère les paysans luxembourgeois qui préféraient quitter leurs terres trop pauvres pour immigrer vers des pays lointains, notamment les États-Unis



Elle se compose principalement de travailleurs immigrés d'Europe du Sud occupant des fonctions simples ainsi que de leurs enfants, dont la plupart sont nés sur le sol national. Elle regroupe par ailleurs les fonctionnaires de l'UE ou encore les employés et les dirigeants internationaux travaillant dans le secteur financier. Sans oublier tous les Allemands, Français et Belges qui ont franchi la frontière pour suivre leur route ou plus souvent par amour.

L'histoire du pays fournit la clé permettant de comprendre ce développement démographique particulier. Autrefois une pauvre nation de paysans secouée au XIXe siècle par une forte vague d'émigration à destination des États-Unis, le Luxembourg devint au XXe siècle une terre d'asile qui sut gérer l'afflux de tant d'étrangers par une méthode d'intégration particulière: le mariage avec les autochtones. Un couple sur quatre au Grand-Duché est un couple mixte.

Selon un groupe d'étude dirigé par le sociologue Fernand Fehlen du pôle de recherche du Centre universitaire luxembourgeois, 30 % des personnes en possession d'un passeport luxembourgeois ont au moins un ascendant direct d'origine étrangère. Si l'on examine la génération des grands-parents, la proportion s'élève à 45 %. Les Allemands représentent le plus important groupe d'immigrés (avec douze pour cent) devant les Français (onze pour cent), les Italiens (neuf pour cent) et les Belges (six pour cent). C'est dans la région sidérurgique du Minett, au sud, que la densité d'immigrés est la plus forte. Une personne sur deux est issue d'une famille d'immigrés, d'origine italienne le plus souvent.

Départ avec femme et enfants pour le Luxembourg

Le Luxembourg est encore une jeune nation. C'est seulement en 1839 que le Grand-Duché accéda à son indépendance. Pourtant, l'immigration a très tôt joué un rôle important dans le développement du pays. Depuis 1890, l'histoire industrielle du Luxembourg est étroitement liée à l'afflux des travailleurs étrangers. À cette époque, l'industrie lourde était en plein essor, grâce à la construction d'usines sidérurgiques dans le sud du pays. Les Luxembourgeois, pour l'essentiel des agriculteurs et des artisans, avaient besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Les Italiens du



Travaillant principalement dans la restauration ou dans l'industrie du bâtiment, les Portugais constituent aujourd'hui la communauté étrangère la plus importante

nord sont arrivés en premiers dans la région sidérurgique du Minett. Ils louaient leurs services, bien souvent le temps d'une seule saison, en tant que main-d'œuvre non qualifiée. Les Luxembourgeois s'approvisionnaient en personnel qualifié et en ingénieurs surtout auprès des Allemands et des Belges.

En 1913, 60 % des personnes employées dans le secteur de la métallurgie venaient de l'étranger. En l'espace de 25 ans, la population s'est accrue de plus de 40.000 personnes, principalement du fait de l'afflux d'étrangers. En 1930, ils représentaient 18 % des habitants. Dès cette époque, leur champ d'activité s'étendit aux secteurs du bâtiment et de l'artisanat. Cependant, de nombreux travailleurs étrangers perdirent leur emploi lors de la crise économique et de la Seconde Guerre mondiale et retournèrent dans leur pays d'origine. Ensuite, l'Allemagne nazie occupa le Luxembourg et entreprit l'expulsion des étrangers déclarés indésirables. En 1947, la proportion d'étrangers dans la population ne représentait plus que dix pour cent.

Les Italiens furent les premiers à revenir une fois la guerre terminée pour aider aux travaux de reconstruction. Vers la fin des années cinquante, l'afflux en provenance de la péninsule des Apennins se tarit. D'une part, la mère patrie offrait assez d'emplois et, d'autre part, les Italiens préférèrent émigrer vers l'Allemagne où les salaires étaient plus élevés. En 1957 certes, le gouvernement luxembourgeois décida de signer le





Dans chaque branche de l'économie, les travailleurs transfrontaliers venant d'Allemagne, de France ou de Belgique représentent une part croissante de la population active

premier accord relatif au regroupement familial. Ce ne sont pas les Italiens qui bénéficièrent de cette réglementation, mais dans une large mesure les Portugais. Bien souvent, ils arrivèrent au Luxembourg avec femme et enfants. Leurs proches suivirent de même que les voisins de leur village d'origine. Sous l'effet conjoint d'une conjoncture à la hausse, d'une baisse du taux de natalité et d'une accession des Luxembourgeois au secteur des services, les besoins en main-d'œuvre augmentèrent énormément.

En 1970, les chiffres de l'immigration retrouvèrent pour la première fois leur niveau élevé de 1930. La tendance se poursuivit de façon constante: la proportion d'étrangers atteignit environ 25 % en 1980, près de 30 % en 1990 et dépassa les 35 % en 1998. Un calcul montre les proportions atteintes par l'immigration après la guerre: d'après l'office des statistiques STATEC, 398.000 personnes sont entrées entre 1954 et 1996 et 293.000 sont reparties, ce qui donne un total net de 104.000 nouveaux citoyens en l'espace de quarante ans.

Des noms italiens au parlement

Les Portugais constituent de loin le groupe le plus important. Depuis 1954, 80.000 d'entre eux sont entrés dans le pays, dont 20.000 durant les années 1990 seulement, et deux tiers sont restés au Luxembourg. Phénomène inhabituel, 90 % environ de la main-d'œuvre immigrée fait partie de l'Union européenne. L'entrée du Portugal dans la Communauté européenne en 1986 a constitué une étape particulière de la politique d'immigration.

Dans les années 1970, les Portugais avaient le rôle du travailleur étranger classique. Ils représentaient 13 % de la population totale, soit la communauté étrangère la plus importante du Luxembourg. L'industrie du bâtiment et

nombre de secteurs artisanaux qui s'y rattachent sont littéralement dépendants de la disponibilité des travailleurs lusitaniens. Tant et si bien que durant les vacances du mois d'août, le travail s'arrête. Le secteur du bâtiment consacre cette période aux congés légaux, car les employés regagnent volontiers leur patrie en groupe.

En pourcentages, les Italiens se sont longtemps placés en seconde position dans les statistiques de l'immigration. Quelques-uns s'escriment encore à des tâches non qualifiées, souvent dans la gastronomie. Nombre d'entre eux se sont mis à leur compte en tant que restaurateurs, vendeurs de légumes, propriétaires de magasins ou bien occupent un poste dans le secteur bancaire ou au sein des institutions de l'UE. Leur intégration dans la société est considérée comme réussie. Ces premiers travailleurs étrangers n'ont pas laissé de nombreux descendants au pays, car ils sont rarement restés.

Cependant, tous ceux qui se sont sédentarisés au Grand-Duché se sont depuis longtemps intégrés. Les descendants de ces immigrants ont très tôt adopté la nationalité luxembourgeoise et ont même accédé à des postes clés de la société. On trouve des noms italiens au parlement, parmi les médecins, les avocats, les sportifs et les journalistes. Dix pour cent des entrées de la liste officielle des noms de familles luxembourgeois sont d'origine indubitablement italienne. Depuis 2003, ils sont passés à la 3^e place du classement avec 19 %.

En effet, on trouve à présent les Français (21,6 % de la population étrangère) en 2^e position parmi les domiciliés, puis, en 4^e position, les Belges (15,9 %).



L'afflux des transfrontaliers et leurs déplacements journaliers obligent les transports publics à relever des défis de plus en plus complexes

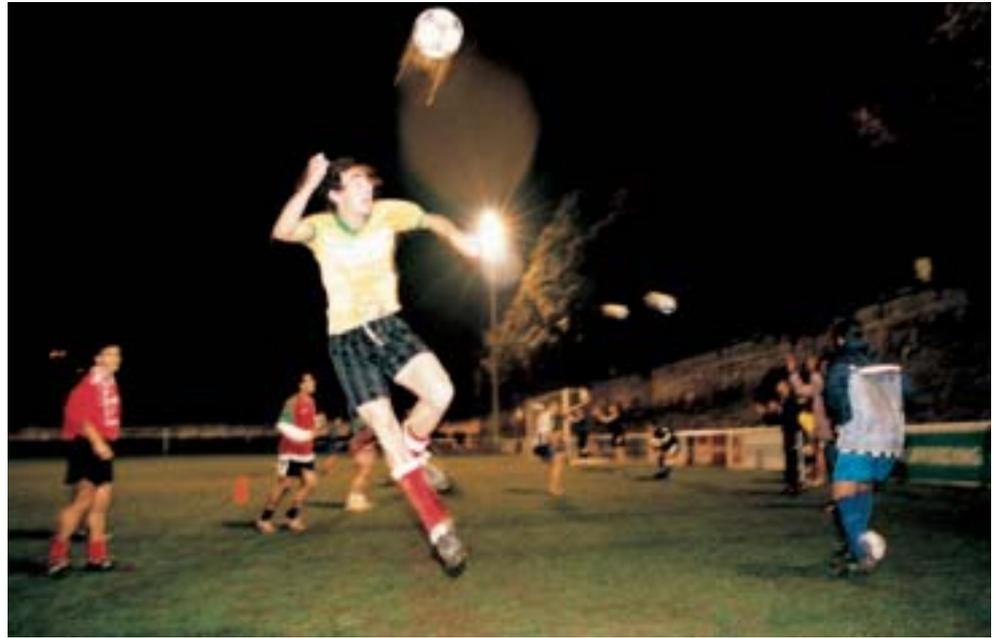
Aux maçons ont succédé les banquiers et les informaticiens

Au total, plus de cent nationalités différentes sont représentées au Luxembourg, des diplomates chinois aux clandestins du Togo. Depuis longtemps, la richesse croissante du pays n'attire plus seulement les travailleurs étrangers au sens traditionnel du terme. Parallèlement à l'essor de la place financière depuis les années 1980, le besoin en personnel qualifié s'est accru. Un petit pays comme le Luxembourg ne peut subvenir à cette demande avec ses propres habitants.

C'est ainsi qu'a débuté, il y a à peine vingt ans, un afflux d'experts informatiques, fiscaux et financiers. Entre-temps, 60 % des employés du secteur bancaire détiennent des passeports étrangers. S'ils ont choisi le Luxembourg comme lieu de travail, c'est que les niveaux de rémunération et les conditions de vie y sont motivantes. Depuis le milieu des



Le pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Fatima à Wiltz, dans le nord du Luxembourg, ou encore les matchs de football ne sont que quelques-unes des traditions ancrées dans la vie sociale et associative des résidents portugais



années 1990, un deuxième phénomène se dessine: l'augmentation massive du nombre de travailleurs frontaliers dans la population active.

Le Luxembourg est un pays d'immigration qui n'aurait jamais connu la prospérité sans les générations d'immigrants qui ont lié leur destin au sien. Sans cet afflux constant de travailleurs étrangers de toutes les couches sociales, l'économie du pays aurait depuis longtemps déclaré forfait par manque de main-d'œuvre. En retour, c'est justement cet essor économique qui permet aux familles des nouveaux arrivants de s'établir et de connaître une certaine ascension sociale.

De nombreux étrangers vivent depuis longtemps au Luxembourg où ils ont acquis une stabilité professionnelle. Mais les premiers immigrants n'ont pratiquement pas participé à la transformation structurelle du marché en faveur du secteur tertiaire. Comme par le passé, les nouveaux venus se trouvent en grand nombre dans le secteur économique du bâtiment et les industries de production.

Jusqu'à présent, il n'existe aucune compétition directe pour les emplois entre les migrants de longue date et les nouveaux arrivants: ces derniers occupent soit des postes d'ouvriers mal rémunérés et impopulaires, soit des emplois de spécialistes et de fonctionnaires dans les sociétés internationales, les banques ou les institutions européennes. La compétition sociale qui sévit dans les pays voisins en raison du taux de chômage élevé et qui empêche les relations entre autochtones et migrants n'existe pas au Luxembourg. D'une part, le nombre de niches permettant à la main-d'œuvre non qualifiée de trouver un emploi est encore suffisamment élevé et, d'autre part, le réseau social est (par le paiement d'un salaire minimum) assez dense.

Une coexistence paisible

La plupart des étrangers apprécient sans aucun doute la vie au Luxembourg, comme en attestent les témoignages rassemblés dans le cadre de l'enquête BALEINE¹, le projet de recherche du sociologue Fehlen: 69 % des interrogés déclaraient vouloir rester de façon durable dans le pays. Seuls 11 % envisageaient de rentrer dans leur pays d'ori-

¹ L'étude BALEINE est un projet scientifique sur l'intégration des étrangers au Luxembourg. Elle est menée au centre de recherche CRP-Centre universitaire à la demande du Commissariat du gouvernement aux étrangers et de l'initiative internationale 1997 - Année européenne contre le racisme. La métaphore de la baleine est tirée de la littérature et en particulier du roman de Jean Portante, «Mrs Haroy ou La mémoire de la baleine». Elle représente l'étranger qui ne se sent nulle part chez lui, ni dans son pays d'accueil, ni dans son pays d'origine.

gine ou de déménager vers un autre pays. 17 % restaient indécis. Parmi les indécis et les personnes souhaitant retourner dans leur pays, les Portugais étaient majoritaires.

Mais les frontières n'ont pas encore totalement disparu entre les Portugais, considérés comme très conservateurs, respectueux des traditions et travailleurs, et leurs hôtes, préoccupés par leur propre identité. Cela tient peut-être au fait que nombre de ces immigrants de la première génération s'accrochent encore au rêve du retour au Portugal pour leurs vieux jours. C'est justement leur nombre qui permet aux Portugais d'organiser plus facilement leur vie sociale, de préférence au milieu de leurs compatriotes. Les quelque 63.000 Portugais domiciliés au Luxembourg disposent de leurs propres supermarchés, cafés, restaurants, groupes folkloriques, journaux ainsi que de clubs de football et d'une station de radio.

Cette perspective du retour constitue un acte de loyauté envers la société d'origine et une marque de distance, une sorte de marge de sécurité vis-à-vis de la société d'accueil. Cette idée omniprésente du retour au pays n'est pas sans conséquences sur la vie quotidienne. La vie dans le pays d'accueil prend dès lors une valeur secondaire. Les conséquences peuvent s'avérer néfastes pour l'éducation des enfants et leurs perspectives d'avenir si les parents ne se préoccupent pas de leur intégration linguistique et si le système éducatif échoue de son côté dans l'enseignement des langues nationales.

Un pays épargné par les conflits ethniques et religieux

L'introduction de l'apprentissage précoce, obligatoire à partir de 2004 dans toutes les communes, devrait au moins permettre de limiter les dégâts pour la prochaine génération d'enfants d'immigrés. Depuis 2000, des projets pilotes d'alphabetisation en français ont par ailleurs été mis en œuvre. Jusqu'à présent, la première langue étrangère enseignée à l'école primaire était en général l'allemand.

Depuis une quinzaine d'années seulement, environ 50.000 personnes sont entrées au Grand-Duché, qui considèrent le luxembourgeois comme une langue étrangère et le français comme la langue véhiculaire. Le français constitue un lien et son importance pour le monde du travail et la circulation des documents officiels reste incontestée. Mais le luxembourgeois est une passerelle vers l'intégration.

Jusqu'à présent, le Luxembourg a été épargné par les conflits ethniques et religieux qui dans d'autres États entravent souvent considérablement les relations entre autochtones et immigrants. C'est semble-t-il en connaissance de cause que dans les années 1970, époque à laquelle s'amorça le miracle économique et l'emploi en masse de la main-d'œuvre, le choix se porta sur les fervents catholiques du Portugal. Un accord relatif aux travailleurs immigrés avec le régime yougoslave de l'époque ne fut jamais activé.

Au Luxembourg, le racisme joue un rôle tout au plus marginal. Il y a plusieurs années que le mouvement national d'extrême droite minoritaire fut contraint de se dissoudre faute de combattants. Même les politiciens qui pensaient devoir protéger leur nation d'une invasion des étrangers en les privant de leurs droits politiques se sont ravisés.



L'intégration passe par les salles de classe où se retrouvent des élèves de plusieurs nationalités

Contrairement à d'autres pays avec un fort pourcentage d'immigrés, le Luxembourg a jusqu'à présent été épargné par les conflits ethniques ou religieux



Une directive de la Communauté européenne marqua un tournant. En 1999, les immigrants de l'Union européenne furent pour la première fois autorisés à participer aux élections communales et européennes. Les conditions d'accès étaient certes strictes, mais le chemin conduisant à l'égalité des droits pour tous les citoyens était tout du moins tracé. Lors des élections européennes de juin 2004, 11.715 citoyens de l'Union européenne établis au Luxembourg furent inscrits sur les listes électorales. Lors des élections communales d'octobre 1999, ce sont 13.835 étrangers admis au scrutin qui se décidèrent à user de ce nouveau droit.

Le nombre de personnes appelées à peupler le Luxembourg dans cinquante ans a été établi au travers de modélisations mathématiques. Selon les prévisions, ce nombre varie entre 500.000 et 850.000. À cet égard, un facteur joue un rôle grandissant: les navetteurs étrangers. L'augmentation massive des transfrontaliers dans la population active est un élément nouveau. Ces étrangers ont évidemment un autre rapport avec le Luxembourg, avec ses langues et sa culture. Ils poursuivent des objectifs de vie différents et placent le pays devant de nouveaux défis.

Une chose est certaine, les transfrontaliers posent moins de problèmes directs. Ils arrivent à l'âge adulte, avec une formation scolaire achevée et souvent aussi une expérience professionnelle. Ils arrivent seuls, n'utilisent pratiquement pas les structures sociales comme les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite. Ils n'ont pas besoin de logement, ne produisent aucun déchet domestique, ne consomment pas d'énergie en dehors du lieu de travail. Par manque de recul suffisant, il est encore impossible pour l'instant d'évaluer ce phénomène, son influence et ses conséquences.

Population:	451.600 (janvier 2004)
Taux de ressortissants étrangers:	38,6 %
Densité de population:	171 habitants par km ²
Croissance démographique:	1,23 %
Espérance de vie:	hommes: 74,9 ans; femmes: 81 ans
Religions:	87 % catholiques, 13 % protestants
Langue nationale:	luxembourgeois (<i>Jëtzebuergesch</i>)
Langues administratives:	français, allemand, luxembourgeois

Mir schwätze Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch



Rares sont les pays au monde où, comme au Luxembourg, la population utilise, sur tout le territoire et dans les différents domaines de la vie privée, professionnelle, sociale, culturelle et politique, plusieurs langues, écrites et orales. Avec le luxembourgeois comme langue nationale, le français et l'allemand comme langues législatives et administratives, le Grand-Duché de Luxembourg se caractérise par un multilinguisme partagé par environ 280.000 Luxembourgeois. Sous l'effet d'une remarquable croissance économique et d'une politique de promotion sociale, cette nation polyglotte s'est enrichie, au fil des dernières décennies, des langues maternelles des quelque 170.000 résidents étrangers qu'elle compte aujourd'hui.

Le Luxembourg est un pays multilingue: la langue nationale est le luxembourgeois qui est aussi une des langues administratives au même titre que le français et l'allemand. Même si le français est entre-temps devenu la *lingua franca*, la langue d'intégration reste toujours le *lëtzebuergesch*. Le plus souvent, les immigrants de la seconde génération souffrent de la diversité linguistique: bien qu'ils soient pour la plupart issus de pays latins, ils doivent réussir dans un système éducatif en grande partie fondé sur la langue allemande.

Pour aborder la situation linguistique du Luxembourg, il convient de ne pas limiter son analyse aux habitants disposant d'une carte d'identité nationale. Le Grand-Duché abrite plus d'un tiers d'étrangers; leur nombre atteint même plus de 53 % dans la capitale. À cela s'ajoutent les transfrontaliers: en janvier 2004, ils étaient 106.900 (la tendance est à la hausse) à affluer quotidiennement de France, de Belgique et d'Allemagne (dans cet ordre) sur le marché du travail luxembourgeois. Il est donc difficile de parler d'un Luxembourg peuplé de Luxembourgeois. La réalité du pays est cosmopolite et multiculturelle, son marché du travail dépasse l'échelle régionale.

Même la situation linguistique est définie par l'interaction permanente des diverses nationalités. Comme le rapporte l'étude dite BALEINE¹, le luxembourgeois est certes la langue maternelle des autochtones, mais le français s'est entre-temps élevé au titre de *lingua franca* du pays. On se trouve donc face à un pays pratiquant trois langues, l'allemand, le français et le luxembourgeois. Quant à savoir si le luxembourgeois est un dialecte régional ou une véritable langue, les députés ont mis fin à ce différend en 1984 en l'élevant au rang de langue nationale, adoptant par là-même une position peu orthodoxe sur le plan linguistique. En effet, le luxembourgeois est un dialecte



Les noms des localités sont affichés en français, une des langues officielles, et parallèlement en luxembourgeois, la langue nationale

Différents médias diffusent chaque jour des programmes de radio et de télévision en langue luxembourgeoise



francique mosellan dont l'importance pour les Luxembourgeois s'est énormément accrue depuis la fin du XIXe siècle, tant sur le plan psychologique qu'émotionnel, en réaction en particulier à la politique linguistique des nazis qui ont occupé le Grand-Duché durant la Seconde Guerre mondiale.

Batty Weber (1860-1940), un des écrivains les plus populaires du Luxembourg, a rédigé la plupart de ses textes en allemand



Le lëtzebuergesch à la mode

Entre-temps, la tendance à employer davantage le luxembourgeois s'est également étendue au domaine de la publicité et de la représentation personnelle. Il suffit de voir les panneaux publicitaires, les noms des commerces, les lettres de faire-part etcetera pour s'en rendre compte. Même la littérature écrite dans cette langue nationale bénéficie d'une popularité grandissante.

De plus, et contre toute attente, des étrangers en nombre bien supérieur à ce qu'auraient pu penser de nombreux autochtones tentent d'apprendre le luxembourgeois. On trouve parmi eux de nombreux Français. Habités pendant des années à exiger l'emploi du français («Parlez français, s'il vous plaît!»), surtout dans le commerce et la gastronomie, ils furent longtemps considérés par les Luxembourgeois comme très réfractaires à tout apprentissage linguistique, de façon injustifiée d'ailleurs, comme en témoigne leur fréquentation assez élevée des cours.

La radio et la télévision contribuent à populariser le luxembourgeois. Malheureusement, le niveau linguistique des journalistes et des présentateurs laisse assez souvent à désirer. Les germanismes et autres incongruités s'insinuent avec une insouciance qui désespère les puristes de la langue. Par là-même, ces outils en général très utiles à l'acquisition d'une langue étrangère se révèlent dans la pratique inadaptés.

Dans la presse, les journalistes traitent l'orthographe et le style avec une certaine négligence dès lors qu'ils écrivent dans la langue nationale. Cette nonchalance exagérée dans la pratique écrite du *lëtzebuergesch* prouve bien que les Luxembourgeois n'ont pas «correctement» appris leur propre langue à l'école. Encore aujourd'hui, le cours de luxembourgeois occupe une place plutôt réduite quand il n'est pas tout simplement supprimé. Et cependant, on



Les journaux nationaux utilisent aussi bien l'allemand et le français que le luxembourgeois

constate dans le domaine de l'éducation un regain d'intérêt pour la langue, qui se répercute de temps à autre sur l'offre en matière de cours.

On a pu constater également un recours grandissant au luxembourgeois durant les événements officiels, comme par exemple lors des allocutions traditionnelles du Grand-Duc, les inaugurations et les débats politiques.

La langue allemande, une langue difficile

Le luxembourgeois est de plus en plus truffé de germanismes. Ce phénomène, particulièrement évident dans le parler des jeunes, est en grande partie attribuable à la prédilection de nombreux Luxembourgeois pour les chaînes de télévision allemandes. En regardant les émissions allemandes, les autochtones ont la possibilité d'améliorer leurs connaissances en allemand, aux dépens cependant du luxembourgeois.

D'après les auteurs de l'étude BALEINE¹, les Luxembourgeois en général ne s'efforcent pas d'acquérir un niveau très élevé en allemand. À cela on peut opposer que les Luxembourgeois souhaitant apprendre et parler un allemand correct (en particulier ceux qui n'entretiennent pas de contacts réguliers avec des concitoyens germanophones) se heurtent à des obstacles non négligeables.

Tout commence par l'enseignement à l'école primaire. L'allemand y est utilisé comme langue d'alphabétisation, employée pratiquement comme une seconde langue maternelle, parfois d'une façon qui, soit dit en passant, surprend pour le moins les parents germanophones. Même lorsque le singe grimpe «bei die Bananen» (au lieu de «zu den»), les enseignants autochtones sont en général convaincus que ce sont eux qui ont raison, et non pas les habitants de langue allemande.

Quant à la presse, largement publiée en allemand, elle n'a rien à envier en matière de tournures bancales. Ainsi, toutes sortes d'activités se font «im Kader» («dans le cadre», traduction littérale qui n'existe pas en allemand) de



réceptions et de manifestations. Autre exemple: un homme «zerschlägt» («fracasse en morceaux», au lieu de «schlägt», «bat») sa femme. Et il arrive même qu'un journaliste ayant trente ans de métier utilise systématiquement dans le discours indirect le subjonctif II au lieu du subjonctif I (p. ex. «wäre» au lieu de «sei»).

Cette insouciance dans l'emploi de la langue allemande se double d'ailleurs bien souvent d'un effort quasi tatillon de produire du français correct, tout du moins à l'écrit. À cet égard, les compétences linguistiques dépendent largement du niveau d'études: dans l'enseignement secondaire, le français supprime progressivement l'allemand. Le fait que la plupart des Luxembourgeois se trouvent quotidiennement en contact avec le français dans leur vie professionnelle contribue également à améliorer leurs compétences linguistiques.

Langue d'intégration et langue véhiculaire

Le français parlé dans le pays se répartit en niveaux différents et reflète entre autres le statut social de chacun. Ainsi, une distinction se dessine entre les immigrants, en majorité des Portugais, qui considèrent le français comme une langue étrangère et fonctionnelle, les fonctionnaires européens, les cadres hautement qualifiés des banques et des groupes commerciaux et enfin les transfrontaliers francophones.

La pratique linguistique des Luxembourgeois et des divers étrangers qui vivent et/ou travaillent au Grand-Duché est modelée par des situations quotidiennes différentes. Les eurocrates sont toujours parvenus à s'en sortir sans connaissances en luxembourgeois. Le *lëtzebuergesch* est considéré comme la langue d'intégration et il procure à qualification égale un avantage évident aux personnes à la recherche d'un emploi. À l'inverse, le français est la langue véhiculaire sur le marché du travail. C'est également la langue dont se servent les Luxembourgeois lors des prises de position au niveau des institutions européennes et internationales.



Dans les magasins de journaux luxembourgeois, la presse nationale côtoie les quotidiens et les magazines du monde entier

Le Grand-Duché constitue et reste, malgré l'emploi du français comme langue de communication majeure, une société multilingue, ne serait-ce qu'à cause des nombreuses unions entre Luxembourgeois et étrangers qui créent des vies de famille polyglottes.

La fréquence d'emploi du français dépend également de la région dans laquelle on travaille et on vit. Alors que le *lëtzebuergesch* est surtout parlé dans les communes rurales de l'est et du nord, le français joue un rôle non négligeable au centre du pays, surtout dans la capitale et dans les zones du sud à forte densité d'immigrés.

On trouve également des usages linguistiques différents d'une génération à l'autre. Ces différences reflètent les modifications socioculturelles et économiques profondes connues par la société durant les dernières décennies. Si la communication parmi les jeunes, notamment ceux de la capitale, s'effectue à présent en grande partie en français, l'ancienne génération, qui fut scolarisée durant la Seconde Guerre mondiale, dispose en revanche de connaissances limitées en français. Ceci vaut avant tout pour les femmes qui n'étaient pas actives sur le plan professionnel et qui, à l'inverse des hommes, n'eurent ainsi pas l'occasion d'améliorer leurs connaissances. Il en résulte des problèmes de compréhension au quotidien, par exemple lors d'un séjour à l'hôpital, où le personnel soignant est majoritairement francophone.

Différences d'une région ou d'une génération à une autre

On constate ce type de décalages générationnels dans les habitudes médiatiques par exemple, sans que le choix de la langue ne semble en apparence être influencé. 41 % des personnes interrogées entre 60 et 70 ans préfèrent les émissions de télévision en langue luxembourgeoise (lesquelles occupent un créneau horaire réduit) contre seulement 7 % chez les 18-24 ans. De même, à la radio, la préférence va aux programmes en luxembourgeois, ce qui s'explique en partie par le fait qu'ils sont les seuls à diffuser des nouvelles nationales et locales.

Pour améliorer leurs chances sur le marché du travail grand-ducal, de plus en plus de transfrontaliers suivent des cours de luxembourgeois, comme ici à Trèves, en Allemagne



Les langues au Luxembourg ne reflètent pas seulement la position sociale de chacun, on peut même affirmer qu'elles déterminent sa situation. Des connaissances linguistiques insuffisantes peuvent entraver ou tout du moins gêner la progression sociale. Ceci vaut particulièrement pour les immigrants portugais.

Malgré un système éducatif luxembourgeois désavantageux, la seconde génération a produit des diplômés universitaires qui épaulent aujourd'hui leurs semblables en tant qu'avocats, comptables, etc. Grâce à eux et à leurs compatriotes ayant entre-temps accédé à la direction d'un magasin ou d'un petit commerce «portugais», grâce aussi aux journaux lusitaniens, aux émissions de radio et à la réception par satellite ou par câble du canal télévisuel RTP1, un immigrant peut aujourd'hui maîtriser son quotidien au Luxembourg sans aucune connaissance du français. Sur le plan professionnel en revanche, il ne parviendra guère à gravir les échelons. Même sur le plan social, il restera assez isolé et devra limiter ses contacts à la communauté portugaise.

À l'inverse, les enfants de ces immigrants sont presque dès leur premier jour d'école confrontés à la situation linguistique luxembourgeoise. L'alphabétisation s'effectue en allemand, un obstacle presque insurmontable pour les petits Portugais et principal responsable de l'échec du système éducatif. En comparaison, l'apprentissage de la langue française leur semble plus facile. À cela s'ajoute que les parents tiennent à ce que leurs enfants parlent le portugais à la maison. En conséquence, les petits doivent se débrouiller avec quatre langues dès qu'ils vont à l'école.

Texte: Josiane Kartheiser





Au cœur de l'Europe

C'est au Luxembourg que tout a commencé



Discussion décontractée à Luxembourg entre Jean Monnet, Robert Schuman et Joseph Bech, Pères fondateurs de l'Union européenne

Le lien qui unit le Luxembourg à l'Union européenne est bien plus fort et bien plus ancien que l'on pourrait le penser. En effet, l'attachement du Luxembourg à une éventuelle union avec ses pays voisins remonte aux années 1950. Le Luxembourg marque alors son vif intérêt lorsque Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose en 1950 de placer la production du charbon et de l'acier de l'Allemagne et de la France sous une haute autorité commune, indépendante des gouvernements et capable d'imposer ses décisions.

Jean Monnet et Robert Schuman en 1953 devant le siège de la Haute Autorité de la CECA, la première institution européenne. Le bâtiment, situé avenue de la Liberté à Luxembourg-ville, abrite aujourd'hui des départements de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État



Un projet politique

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, s'inspirant d'un plan établi par Jean Monnet, proposa au chancelier allemand de l'époque, Konrad Adenauer, de fonder une autorité supranationale qui serait compétente dans le domaine de l'industrie lourde. Ce plan, axé sur deux secteurs spécifiques de l'économie, avait surtout une orientation politique. En effet, son objectif était d'empêcher définitivement un État de recourir à ses gisements de charbon et à ses stocks d'acier pour se réarmer à l'insu des autres et de constituer une nouvelle menace. Néanmoins, M. Schuman était conscient du fait que la construction de l'Europe devait se faire pas à pas: «L'Europe ne se fera pas d'un coup.»

Les membres fondateurs étaient la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. La première Communauté européenne s'appelait «Plan Schuman» pour les uns, CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) pour les autres. Un Conseil de ministres chargé de représenter les intérêts nationaux fut mis en place. L'Assemblée commune de la CECA assurait le contrôle de la Haute Autorité, qui deviendra plus tard la Commission européenne. Le Conseil de ministres demeura ce qu'il était. Quant à l'Assemblée commune, elle devint le Parlement européen, dont les membres sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Le siège des institutions, une question aussi ancienne que la Communauté

La nuit du 24 au 25 juillet 1952 fut une nuit historique. Au terme de 18 heures de pourparlers, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Joseph Bech, propose que la Haute Autorité de la CECA commence ses travaux à Luxembourg, suggestion finalement adoptée. Son premier président, Jean Monnet, n'était guère enchanté. Lui, qui résidait au début à l'hôtel «Grand Chef» de Mondorf, nourrissait plutôt l'idée d'un district fédéral qui échapperait à la souveraineté nationale et qu'il aurait préféré établir à Fontainebleau, près de Paris.

La Haute Autorité de la CECA demeura à Luxembourg jusqu'au milieu des années 1960, c.-à-d. jusqu'à la fusion des organes exécutifs de la CECA, de la CEE et d'Euratom, dont émergea la Commission européenne.



L'ensemble architectural Konrad Adenauer est un des nombreux centres du plateau de Kirchberg où s'activent les rouages de l'Europe des 25

À plusieurs reprises, la «question du siège» donna lieu à de vives discussions politiques. Aujourd'hui, la Commission et le Conseil de ministres ont leur siège à Bruxelles. Strasbourg a été confirmé comme siège du Parlement européen, tandis que les institutions européennes suivantes sont établies à Luxembourg:

- le secrétariat général du Parlement européen,
- des services de la Commission, notamment l'office statistique Eurostat ainsi que des unités du service de traduction, de l'administration et de différentes directions générales,
- la Cour de justice des Communautés européennes et le Tribunal de première instance,
- la Cour des comptes des Communautés européennes,
- la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement,
- l'Office des publications officielles, qui est l'éditeur officiel de l'Union.

En avril, juin et octobre, le Conseil de ministres tient ses sessions à Luxembourg.

La ville de Luxembourg compte plus de 9.000 fonctionnaires de l'Union européenne, ce qui, mathématiquement, représente un habitant de la capitale sur 10. Suite à l'élargissement de l'Union européenne, ce chiffre, qui ne tient pas compte des nombreux prestataires de services établis autour des institutions installées à Luxembourg, devrait encore fortement augmenter.

C'est pourquoi, en matière d'immobilier, le Parlement européen est devenu propriétaire de son siège à Luxembourg et consolide ainsi son plus ancien lieu de travail. Après plusieurs mois de négociations et suite

À gauche et à droite de l'avenue J.F. Kennedy, bordant la place de l'Europe au plateau de Kirchberg, les deux tours jumelles de la «Porte de l'Europe» s'élèvent à une hauteur de 70 mètres. Ces tours ont été conçues par Ricardo Bofill qui a également développé le concept urbanistique d'ensemble de la place de l'Europe





Symboles de la sidérurgie
luxembourgeoise: des sites gigantesques
comme Arbed-Terres Rouges à
Esch-sur-Alzette

à l'accord politique trouvé en juillet 2003, le gouvernement luxembourgeois et le Parlement européen ont signé le 16 décembre 2003 l'acte de vente portant sur l'immeuble Konrad Adenauer.

En attendant l'accomplissement de l'extension du bâtiment Konrad Adenauer et pour faire face aux besoins progressifs liés à l'élargissement, le gouvernement luxembourgeois s'engage à louer au Parlement européen les deux tours en construction sur la place de l'Europe, qui représentent environ 1.050 bureaux. Les contrats de bail relatifs à cette location ont été signés en même temps que l'acte de vente.

La politique des alliances, une tradition

L'évolution rapide qui a permis à un pays agricole comme le Grand-Duché de Luxembourg de devenir une société de services par excellence n'aurait pas été possible sans son intégration dans la CECA, la CEE et l'UE. En raison de sa situation géopolitique, ce pays situé au cœur de l'Europe et coincé entre deux grandes puissances comme la France et l'Allemagne n'avait en fait d'autre choix que de contracter des alliances au cours de sa brève histoire en tant qu'État national.

Pris entre les deux ennemis jurés qu'étaient la France et l'Allemagne, le Luxembourg a été des siècles durant une «quantité négligeable» et une victime de l'histoire. À la suite de plusieurs traités de paix, le pays a dû céder des parties importantes de son territoire à la France, à la Belgique et à l'Allemagne. Redevenu souverain, il tira les conséquences pour mener une politique d'alliances en fonction des grandes tendances géopolitiques du moment en Europe: le Luxembourg a été membre du Zollverein, il a adhéré à l'Union économique et monétaire belgo-luxembourgeoise, fait partie du Benelux et coopère depuis peu dans l'espace Saar-Lor-Lux.

Durement éprouvé par les deux guerres mondiales, le Luxembourg approuva sans réserve la déclaration de Robert Schuman jetant les fondements de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. À cette époque, le

Luxembourg produisait plus d'acier que la Belgique et l'Italie. L'industrie métallurgique, qui occupait environ 30.000 salariés et représentait quelque 15 % du produit national brut, était un énorme facteur économique. Elle était obligée, plus que les autres secteurs, de se tourner vers l'exportation. Le projet de suppression des droits de douane et les perspectives d'augmentation des recettes générées par les exportations permirent aux responsables luxembourgeois de rejoindre facilement le projet franco-allemand.

Le transfert de droits souverains à une autorité supranationale était un acte politique volontaire qui, logiquement, fut suivi de l'approbation de tous les traités ultérieurs.

Avec le recul, il apparaît paradoxalement que le Luxembourg a globalement renforcé sa souveraineté. Pendant des siècles, le pays ne fut que le jouet des autres nations, perpétuelle victime de dissensions et terre de passage des armées étrangères. Il est désormais un membre à part entière de l'Union européenne, même si, bien sûr, il n'a pas le même poids que d'autres dans le processus décisionnel commun. La preuve la plus récente en est l'euro, qui lui a finalement apporté une nouvelle autonomie.



Pleine participation au processus d'intégration

Représenté dans toutes les institutions de l'Union européenne, le Grand-Duché de Luxembourg participe pleinement au processus d'intégration. Le pays envoie six députés à Strasbourg et, comme les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et l'Autriche, il compte un membre au sein de la Commission. Le Grand-Duché de Luxembourg a conservé son commissaire même après l'entrée en vigueur du traité de Nice et même si les grands États membres et les moyens n'en envoient plus qu'un à Bruxelles. Au Conseil de ministres, qui est la représentation des différents États membres et qui continue de jouer un rôle majeur dans la fonction législative, le Luxembourg a deux voix et peut invoquer un vote unanime dans certains cas. Actuellement, le Luxembourg compte un juge à la Cour de justice ainsi qu'un membre à la Cour des comptes. Par ailleurs, le Luxembourg est représenté par six membres au Comité économique et social et au Comité des régions.

L'Oesling, avec ses terres essentiellement agricoles, est une des régions du Luxembourg qui bénéficient du soutien communautaire

Bénéficiaire de programmes de l'UE

Comme tous les autres États membres, le Luxembourg profite des nombreux fonds et programmes communautaires. Vu le niveau économique du pays, les subventions accordées par les fonds sont inférieures à celles dont bénéficient d'autres pays membres. C'est surtout le nord du pays, une région essentiellement agricole, qui bénéficie du

Le port fluvial de Mertert, situé sur la Moselle luxembourgeoise, à 208 km du Rhin, a largement bénéficié de l'ouverture des frontières et de la création du Marché commun



soutien communautaire, au même titre que la région de l'industrie sidérurgique, en pleine restructuration, dans le sud. En tant qu'État membre, le Luxembourg a également accès au Fonds social européen, aux programmes dans le domaine de la jeunesse, de la formation, de l'éducation et de la culture ainsi qu'à tous les domaines de la recherche. Pour la période 2000-2006, par exemple, le Fonds social prévoit une somme de 39 millions d'euros et le Fonds de développement régional une somme de 41 millions d'euros pour le Luxembourg. Le Luxembourg est un contributeur net au budget européen. En termes de contribution par tête d'habitant, il arrive même en première position.

Des frontières ouvertes

Plus important encore, la suppression des frontières nationales et la création du marché intérieur commun ont permis au Luxembourg d'entrevoir de nouvelles possibilités. À l'instar de l'industrie sidérurgique, toutes les entreprises et tous les prestataires de services ont tiré profit de l'ouverture des frontières, malgré le renforcement de la pression concurrentielle. Aujourd'hui, les échanges avec les autres États membres représentent environ les neuf dixièmes du commerce extérieur dans son ensemble. L'élargissement de l'Union européenne va offrir de nouveaux débouchés.

C'est également l'ouverture des frontières qui a permis au Luxembourg d'embaucher la main-d'œuvre frontalière nécessaire pour assurer la poursuite de la croissance économique à un niveau élevé.

L'Europe profite du Luxembourg

Comment l'Union européenne, forte de plus de 350 millions d'habitants, peut-elle profiter d'un État membre qui n'en compte que 450.000? En fait, le Luxembourg peut être fier de ses initiatives en faveur de la construction de l'Union

européenne. Historiquement, l'introduction de l'euro, le 1^{er} janvier 2002, remonte au plan Werner. En 1991, le Traité de Maastricht, prévoyant la création de l'Union monétaire, a été conclu sous présidence luxembourgeoise. Plus tard, c'est Jean-Claude Juncker, devenu entre-temps chef de gouvernement, qui, ayant lui-même participé directement aux négociations du Traité de Maastricht, a servi de médiateur entre Paris et Bonn pour faire accepter le pacte de stabilité et de croissance en vue de l'Union monétaire, sans lequel l'Allemagne refusait de se séparer de son deutschemark.

L'un des plus petits États membres de l'Union européenne compte d'ores et déjà deux présidents de la Commission: Gaston Thorn et Jacques Santer, sous la présidence duquel furent prises les décisions capitales en vue de l'introduction de l'euro. M. Santer était également Premier ministre lorsque furent adoptés, en décembre 1985, la première réforme des traités communautaires et l'Acte unique européen assorti du programme de mise en place du Marché unique. Des responsables politiques luxembourgeois avaient présidé la conférence intergouvernementale préalable.

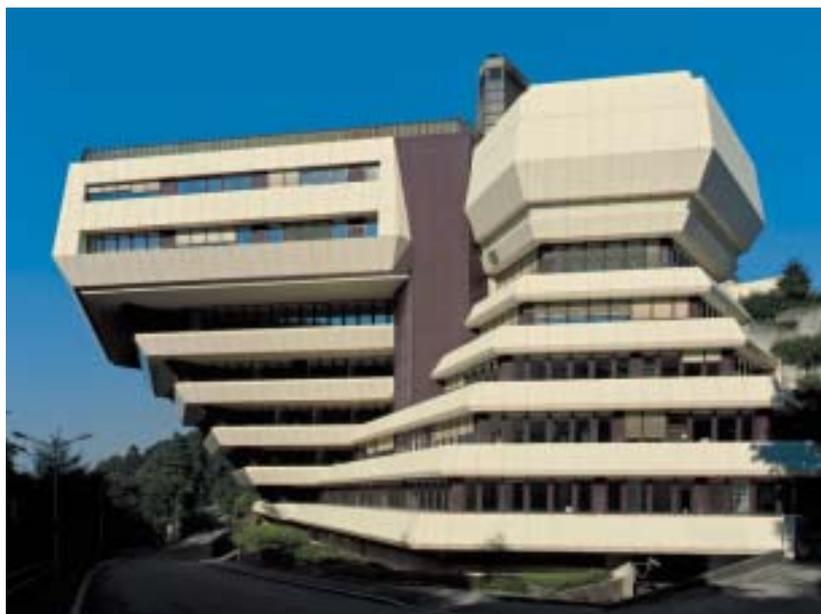
Il ne faut pas oublier non plus les ministres des Affaires étrangères et autres ministres qui, grâce à leur formation multiculturelle et leur connaissance des politiques française et allemande et de leurs motifs, ont offert, plus d'une fois, leurs services de médiateurs, des années durant, lorsque les négociations étaient au point mort. Le fait que les intérêts du Luxembourg étaient moins cruciaux que ceux des grands États membres leur facilitait certainement la tâche.

Les deux tiers des députés luxembourgeois au Parlement européen ont déjà assumé un mandat de ministre et sont des habitués de la politique. Quel autre pays peut en dire autant?

En 2005, le Luxembourg assume pour la onzième fois la présidence du Conseil de ministres pendant six mois. Il peut se targuer d'avoir contribué par ses présidences à la progression de l'Union européenne.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, c'est sous présidence luxembourgeoise qu'en 1966 la France reprend sa place au Conseil après sept mois de «chaise vide». On a su, grâce d'ailleurs à l'entremise d'un ancien Premier ministre luxembourgeois, Pierre Werner, transformer cette crise en nouvelle chance, en adoptant ce qu'il est convenu d'appeler le «Compromis de Luxembourg». La France obtient en retour que la procédure de vote à l'unanimité continue à être appliquée lorsque des intérêts vitaux des pays sont en jeu. À noter également que c'est sous présidence luxembourgeoise qu'est signé en 1972 le traité d'adhésion aux Communautés européennes du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège et du Royaume-Uni.

De nombreuses réunions des institutions communautaires ont lieu au sein de l'Hémicycle du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg





À Luxembourg-ville, la forte proportion d'étrangers ressortissants de l'UE se remarque particulièrement à certaines occasions, comme par exemple lors la fête de la Saint Patrick qui est aussi la fête nationale irlandaise

Des Européens convaincus

Quelle importance la population luxembourgeoise attache-t-elle à ce que son pays soit membre de l'Union européenne? À la lecture des sondages Eurobaromètre de la Commission, on constate que les Luxembourgeois se rangent constamment parmi les Européens les plus convaincus. À l'échelle européenne, seule la moitié des citoyens a une image positive de l'Union européenne. En revanche, quatre cinquièmes des Luxembourgeois sont favorables à l'Union européenne. Les Luxembourgeois considèrent comme tout à fait normal que leur pays soit membre de l'Union européenne, qui fait tout simplement partie de la vie quotidienne. S'il est vrai que quelques habitants craignent une perte de

leur identité en raison de l'europanisation et du pourcentage élevé d'étrangers, nul ne réclame pour autant une renationalisation du pays. L'empêcher, tel est d'ailleurs le mot d'ordre des hommes politiques luxembourgeois de toute obédience. À leurs yeux, l'Europe est synonyme de politique de paix et ils ne sauraient envisager l'avenir sans l'Europe. «Nous sommes condamnés à être des Européens», avait avoué Jacques Santer, il y a plusieurs années déjà.

L'euro, monnaie unique

Dès avant la création du Marché unique, il était clair, aux yeux de bon nombre d'observateurs, que celui-ci ne pourrait produire tous ses effets qu'avec une monnaie unique, à l'instar du dollar américain.

Au Sommet de la Haye en 1969, le Conseil de ministres charge un groupe d'experts conduit par Pierre Werner, ministre d'État et ministre des Finances luxembourgeois, de préparer un rapport établissant la marche à suivre pour l'introduction de cette union avant 1980. Ce groupe présenta son rapport, appelé communément le «plan Werner», en octobre 1970. Toutefois, il n'a pas pu être appliqué en raison de la situation économique mondiale, frappée notamment par deux crises pétrolières.

Pierre Werner (1913-2002), ancien ministre d'État luxembourgeois, figure au premier rang des inspirateurs de l'Union économique et monétaire



Mais l'idée fut relancée vingt ans plus tard, à l'initiative du président de la Commission européenne, Jacques Delors. Les chefs d'État ou de gouvernement chargèrent ce dernier d'élaborer un nouveau plan qui se révélera étonnamment similaire au plan Werner. Le traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993, marqua l'aboutissement de ces efforts. L'essentiel de son contenu était l'introduction d'une monnaie unique au plus tard à partir de 1999.



Robert Schuman (1886-1963) est né à Clausen, un faubourg de la ville de Luxembourg. Sa maison natale abrite aujourd'hui le Centre d'études et de recherches européennes qui porte son nom

En 1986, S.A.R. le Grand-Duc Jean, représentant tout le peuple luxembourgeois, se voit décerner le prix Charlemagne attribué à d'Aix-la-Chapelle, qui récompense l'engagement dans l'unification européenne



Contrairement aux attentes, tous les obstacles purent être surmontés et, le 1^{er} janvier 2002, l'euro est arrivé dans les porte-monnaie des citoyens de douze États membres. Seuls le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark restent encore à l'écart.

Robert Schuman, un Luxembourgeois de naissance

Robert Schuman est né en 1886 dans le faubourg luxembourgeois de Clausen. Il obtint son baccalauréat en 1886 à l'Athénée de Luxembourg. Ce n'est pas un hasard si sa maison natale abrite aujourd'hui le «Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman». La personnalité de M. Schuman était marquée par son origine. Fils d'un douanier lorrain de nationalité allemande et d'une Luxembourgeoise, sa langue maternelle était le luxembourgeois. Sans nul doute, la combinaison de ces influences luxembourgeoise, allemande et française l'incita à lancer un plan qui aboutirait à la création de la première Communauté européenne. Comme d'autres Pères fondateurs de l'Europe, il était un frontalier qui, ayant vécu deux guerres dévastatrices pour la moitié de l'Europe, était fermement convaincu qu'il ne devrait plus jamais y avoir de conflit entre la France et l'Allemagne. La région frontalière ne devrait jamais plus voir le passage des armées.

Prix Charlemagne attribué au peuple luxembourgeois

Le Grand-Duché de Luxembourg est le seul des six États fondateurs qui ait renoncé à la langue maternelle des Luxembourgeois aux sessions du Parlement européen, de la Commission et du Conseil de ministres. C'est le premier pays à avoir pourvu ses plaques d'immatriculation nationales de douze étoiles dorées sur fond bleu. Enfin, c'est au peuple luxembourgeois que fut décerné le prix Charlemagne en 1986, à Aix-la-Chapelle, pour le récompenser de son attitude pro-européenne. Ce prix jouit d'un grand prestige dans le monde entier.



Le château de Schengen et le monument
rappelant le traité qui a harmonisé
le contrôle aux frontières extérieures
de l'UE

2005: l'accord de Schengen fête ses 20 ans

Une nouvelle étape dans la construction européenne est franchie le 14 juin 1985, lorsque l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas signent à Schengen, petite ville frontalière luxembourgeoise située aux confins de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg, l'«accord de Schengen». Après avoir été complété le 14 juin 1990 par une convention d'application, l'accord de Schengen est entré en vigueur le 26 mars 1995 en Belgique, en France, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne. 2005 marque donc les 20^e, 15^e et 10^e anniversaires de ce qui devait constituer un pas décisif vers l'introduction de la libre circulation des biens et des personnes en Europe.

En effet, cet accord supprime les contrôles sur les personnes, quelle que soit leur nationalité, aux frontières entre les États membres, harmonise les contrôles aux frontières extérieures de l'UE et introduit une politique commune en matière de visas. Ainsi furent établis les fondements d'une Europe libre, unifiée et garante d'une coexistence pacifique de ses citoyens.

Aujourd'hui, l'acquis de Schengen, c'est-à-dire l'accord de Schengen de 1985 et son accord d'exécution de 1990 ainsi que leur droit dérivé, a été entièrement intégré dans les traités constitutifs de l'UE et l'espace Schengen s'est progressivement élargi: depuis mars 2001, treize pays (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande et Suède) appliquent intégralement les dispositions de Schengen, de même que l'Islande et la Norvège.

Schengen fut choisi pour cet événement exceptionnel parce que, avec les communes voisines de Perl (Allemagne) et d'Apach (France), elle bénéficie d'une situation centrale au cœur de l'Europe. Mais au-delà de cela, le fait que cet accord ait été signé au Luxembourg témoigne également de l'importance que les voisins européens accordent au rôle de médiateur et de conciliateur que le pays joue régulièrement sur l'échiquier européen.

Texte: Représentation de la Commission européenne/Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg



Le Luxembourg dans le monde

Un partenaire privilégié au sein des institutions internationales

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Luxembourg a misé sur la coopération internationale, considérée comme le meilleur moyen d'assurer sa souveraineté et son développement. Ainsi, au fil des années, il est devenu membre – souvent même membre fondateur – d'un nombre élevé d'organisations et d'institutions internationales.

De par sa situation géographique qui fait que le Grand-Duché est un pays où se croisent les influences de nombreux peuples, il est souvent perçu par ses partenaires internationaux comme un partenaire privilégié au sein des institutions. Il joue volontiers un rôle de conciliateur et de défenseur du droit et des traités.



Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949, est la plus ancienne organisation politique du continent européen. Le Luxembourg est un des 10 membres fondateurs du Conseil de l'Europe, qui compte 45 membres à ce jour. Le Grand-Duché soutient avec ardeur les objectifs de cette organisation internationale, qui sont la défense des droits de l'Homme et de la démocratie parlementaire, la conclusion d'accords à l'échelle du continent, l'harmonisation des pratiques juridiques et sociales en Europe ainsi que la promotion du développement de l'identité européenne fondée sur les différences de culture.

Le Conseil de l'Europe, créé en 1949, est la plus ancienne institution politique européenne. Le Luxembourg en est un des dix pays fondateurs

À la 110^e session du Comité des ministres, les 2 et 3 mai 2002 à Vilnius, le Luxembourg accéda à la Présidence tournante du Comité des ministres, qu'il assura jusqu'en novembre 2002. Les priorités de la présidence luxembourgeoise portaient notamment sur la mise en place progressive d'une Europe unie autour des mêmes valeurs, sur la garantie d'un espace européen commun de droit et de respect de la personne humaine ainsi que sur le renforcement permanent de la coopération avec les autres organisations et institutions.

ONU, Organisation des Nations unies

Le Grand-Duché de Luxembourg fait partie des 51 États membres fondateurs de l'Organisation des Nations unies. Lorsqu'il rejoint l'organisation, le 24 octobre 1945, date de la ratification de la Charte des Nations unies, le Grand-Duché est le plus petit État membre de cette nouvelle organisation mondiale.

Le Luxembourg participe par ailleurs aux principales agences onusiennes, dont l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Conférence du commerce et du développement (UNCTAD), l'Office international du travail (OIT), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Le Grand-Duché est également signataire de la plupart des déclarations et conventions de l'organisation et, en tout premier lieu, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En tant que signataire de la DUDH et des différentes conventions de l'ONU, le Luxembourg s'engage à respecter et à faire respecter les droits fondamentaux contenus dans ces documents, notamment par le travail effectué au sein des Nations unies.

Cette sculpture érigée devant le siège de l'ONU à New York est un cadeau du peuple luxembourgeois. Elle symbolise sa volonté de paix



Hébergée au château de Clervaux, la fameuse exposition «The Family of Man», créée par Edward Steichen, figure au registre «Mémoire du monde» de l'UNESCO



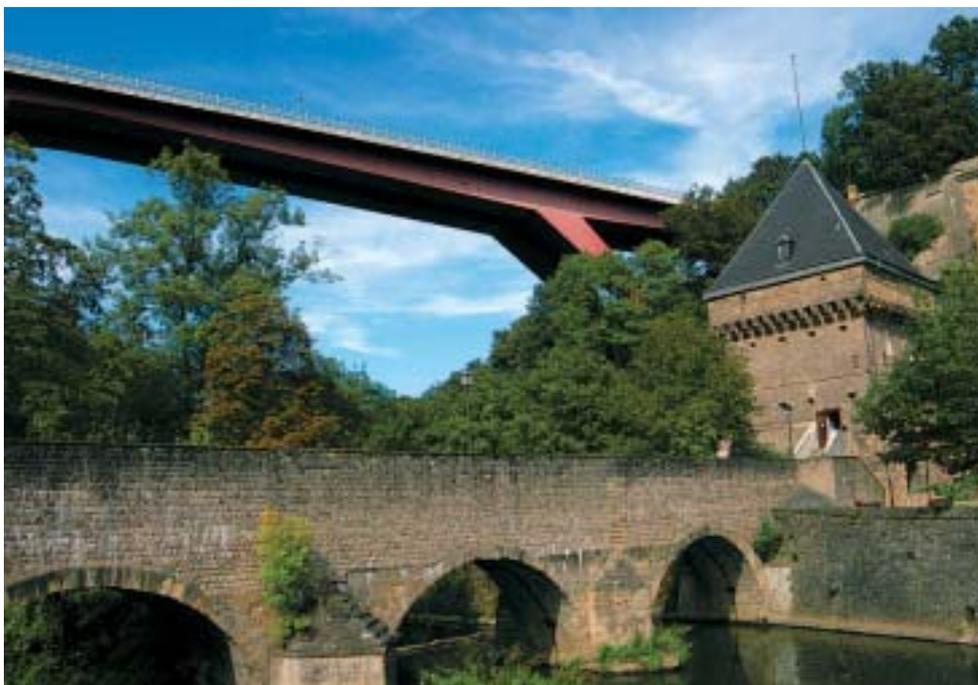
À l'instar des 191 États membres actuels, le Grand-Duché se retrouve dans un des six organes principaux de l'ONU: l'Assemblée générale. Notons dans ce contexte qu'en 1974 Gaston Thorn, alors Premier ministre du Luxembourg, exerça le rôle de président de la 30^e session de l'Assemblée générale. Ce fut le seul Luxembourgeois à avoir jamais été élu à ce poste.

Le Luxembourg dispose actuellement d'une représentation permanente auprès des différentes institutions des Nations unies à New York, à Genève, à Vienne, à Paris et à Rome. Mais le pays n'a encore jamais participé à l'organe suprême du système mondial de coopération internationale: le Conseil de sécurité de l'ONU. Récemment, le gouvernement luxembourgeois a déclaré avoir l'intention de manifester son intérêt pour une participation à terme au Conseil, en y exerçant un mandat dans le courant de la prochaine décennie.

UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Le 27 octobre 1947, le Grand-Duché de Luxembourg devient État membre de l'UNESCO, une des principales agences onusiennes, créée le 16 novembre 1945 dans le but de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. Actuellement, cette organisation compte 190 États membres.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg est ambassadrice de bonne volonté de



Les fortifications de la ville de Luxembourg sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

l'UNESCO pour l'éducation des femmes et des filles à l'échelle mondiale depuis 1997. Elle soutient avec force toutes les actions qui donnent aux femmes les moyens d'être autonomes et de défendre leurs droits. Ainsi, la Grande-Duchesse appuie tous les projets portant sur l'amélioration de la qualité de vie des filles, des femmes et de leurs familles, spécialement grâce à l'octroi de microcrédits.

Mère de cinq enfants, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse est particulièrement préoccupée par le destin des enfants. Elle considère donc comme autres domaines privilégiés d'action les programmes d'aide aux enfants de la rue et la lutte contre la prostitution infantile.

Il convient également de mentionner que les fortifications de la ville de Luxembourg sont inscrites depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO («Ville de Luxembourg: anciens quartiers et forteresse»). Ces fortifications, qui jouissent d'une renommée internationale, sont uniques en Europe. En effet, les casemates du rocher du Bock et celles de la vallée de la Pétrusse forment un impressionnant labyrinthe de kilomètres de couloirs souterrains creusés dans la roche.

Enfin, la légendaire exposition installée au château de Clervaux depuis 1994, «The Family of Man», créée par Edward Steichen pour le Museum of Modern Art à New York en 1955, a été récemment inscrite au registre «Mémoire du monde» de cette organisation internationale.

OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Le 4 avril 1949, le Luxembourg est parmi les dix pays d'Europe occidentale qui, aux côtés des Etats-Unis et du Canada, signent le Traité de Washington, qui institue l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), alliance réunissant des pays libres et souverains dans le but de créer un système de sécurité collective. Par cet acte, le Grand-Duché abandonne son statut de neutralité traditionnel, qui lui avait été attribué par les accords de Londres du 11 mai 1867.



PARTICIPATION DES FORCES ARMÉES LUXEMBOURGEOISES AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Étant donné que la loi militaire de 1967 ne se prononçait pas sur les missions à exécuter par l'armée luxembourgeoise, cette lacune s'est révélée un sérieux handicap au fil des années.

Suite à la réorganisation de l'armée en 1997, l'armée luxembourgeoise est autorisée à assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique Nord et de l'Union de l'Europe occidentale dans un contexte international nouveau, ceci tant dans les domaines du maintien de la paix et de l'action humanitaire que dans les domaines traditionnels de la sécurité et de la défense du territoire.



À côté d'une participation aux opérations de la Force de protection des Nations unies en Croatie pendant la période de mars 1992 à août 1993, l'armée luxembourgeoise a participé depuis 1996, dans le cadre de l'OTAN, aux missions IFOR, SFOR et KFOR en Ex-Yougoslavie.

Dans le cadre de la mission *International Security Assistance Force*, une dizaine de soldats luxembourgeois ont par ailleurs été déployés depuis août 2003 en Afghanistan afin d'assurer la sécurité autour de l'aéroport de Kaboul.

Enfin, des soldats luxembourgeois sont engagés dans le cadre d'une collaboration avec les forces armées belges depuis septembre 2003 dans une mission de déminage au Cambodge.



L'armée luxembourgeoise assure des opérations dans les domaines du maintien de la paix, de l'action humanitaire, de la sécurité et de la défense du territoire

L'objectif principal de l'Alliance est spécifié à l'article 5 qui stipule que les «pays membres conviennent de considérer une attaque armée contre l'un d'eux, en Europe ou en Amérique du Nord, comme une attaque dirigée contre tous». Aujourd'hui, bien que l'Alliance atlantique ait rempli sa mission de contenir la menace d'un conflit nucléaire, de nouvelles discordes et défis sont apparus: des conflits ethniques sans précédent en Europe et la menace terroriste ont donné de nouvelles responsabilités à l'OTAN.

Le Luxembourg a contribué avec plusieurs centaines de volontaires à toutes les opérations de maintien de la paix de l'OTAN (dans les Balkans et en Afghanistan). L'armée luxembourgeoise faisait partie, jusqu'à sa dissolution en 2002, de la force de réaction rapide AMF de l'OTAN.

OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Créée en 1975 à Helsinki, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe regroupe actuellement 55 États membres, qui ensemble cherchent à développer la démocratie et les droits de la personne en Europe, de promouvoir la gestion pacifique de conflits, de développer la sécurité commune par la maîtrise des armements, la prévention des conflits, l'aide à la reconstruction de structures démocratiques après conflit et le renforcement des mesures de sécurité et de confiance basées sur une transparence réciproque.

En tant que membre fondateur, le Luxembourg poursuit à travers cette organisation les objectifs suivants: la recherche de la sécurité au sens large, la promotion de relations de bon voisinage entre États, la prévention des conflits, l'aide à la reconstruction de structures démocratiques après un conflit et le renforcement des mesures de sécurité et de confiance basées sur une transparence réciproque. Par le passé, le Grand-Duché s'est surtout distingué par la participation à plusieurs missions de supervision électorales, notamment en Russie, en Géorgie, en Arménie, en Ex-Yougoslavie ou en Ukraine.

Le Luxembourg a en outre contribué au financement de plusieurs projets de l'OSCE. Ainsi, le Grand-Duché a soutenu l'initiative *Mobile Culture Container*, destinée à promouvoir la communication interculturelle entre les jeunes



En 1947, le Luxembourg devient membre fondateur de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), précurseur de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

tiné à accompagner la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le 14 décembre 1960, les représentants du Grand-Duché signent la Convention de Paris initiant l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui succède à l'OECE, et qui a pour mission de renforcer l'économie des 30 États membres, d'en améliorer l'efficacité, de promouvoir l'économie de marché, de développer le libre-échange et de contribuer à la croissance des pays aussi bien industrialisés qu'en développement.

Le Conseil de l'OCDE réunit les ministres des pays membres une fois par an pour traiter des grands problèmes du moment, en fixant les priorités de travail pour l'année suivante dans des domaines très divers comme le développement durable, l'environnement ou la fiscalité.

De plus, depuis l'adhésion du Luxembourg au Comité d'aide au développement de l'OCDE en 1992, la politique de coopération au développement luxembourgeoise a connu une évolution substantielle aussi bien pour ce qui est des fonds mis à sa disposition que de ses aspects organisationnels et qualitatifs. Ainsi, en 2003, le Luxembourg se situait à la 3^e place mondiale des pays les plus actifs dans le domaine, octroyant 0,81 % de son RNB à la coopération.

de la région des Balkans, en sensibilisant en même temps les principaux acteurs de la vie publique à l'enjeu de cet investissement.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques

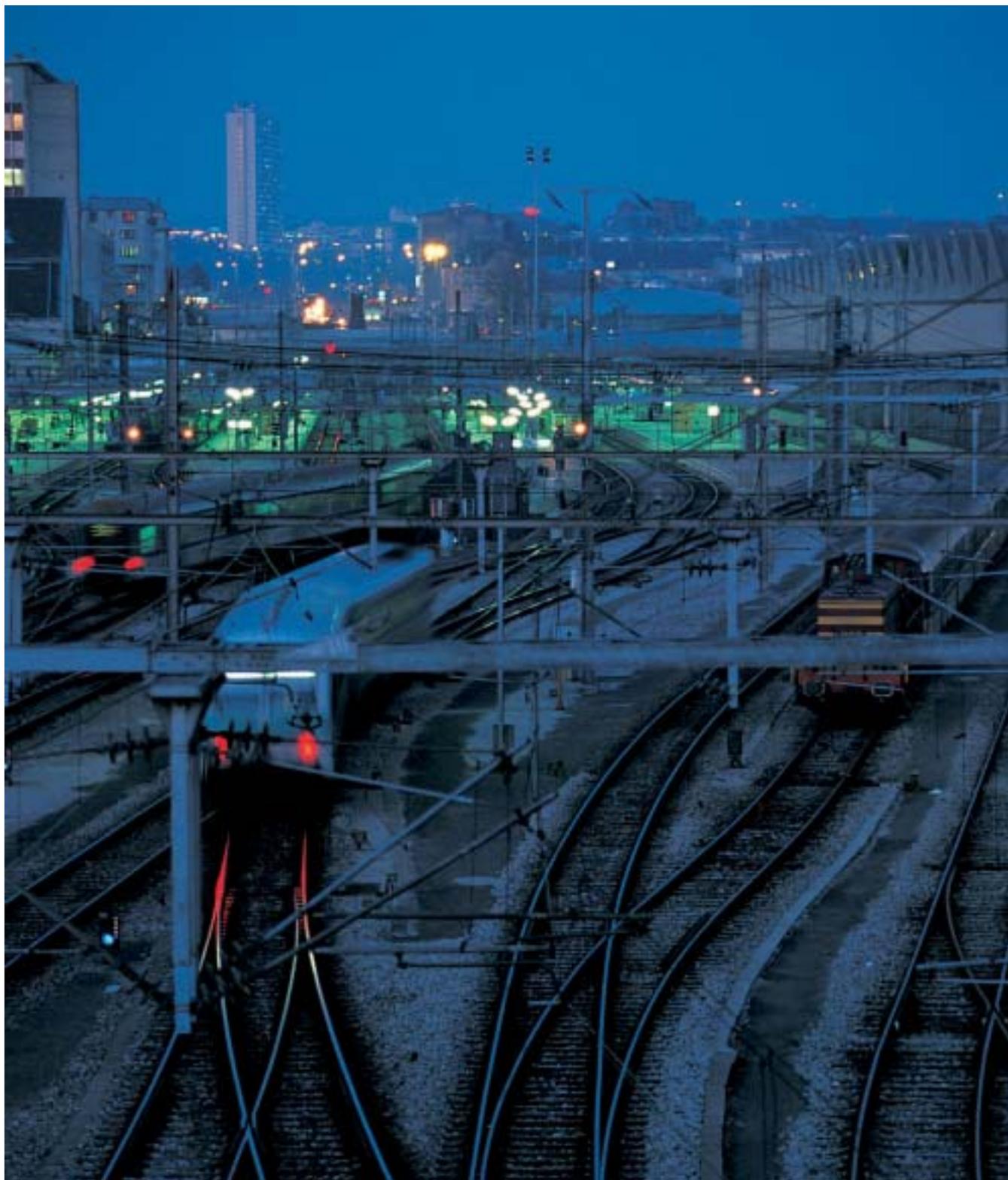
Le Luxembourg devient en 1947 membre fondateur de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée dans le but d'administrer l'aide des États-Unis et du Canada dans le cadre du Plan Marshall, des-

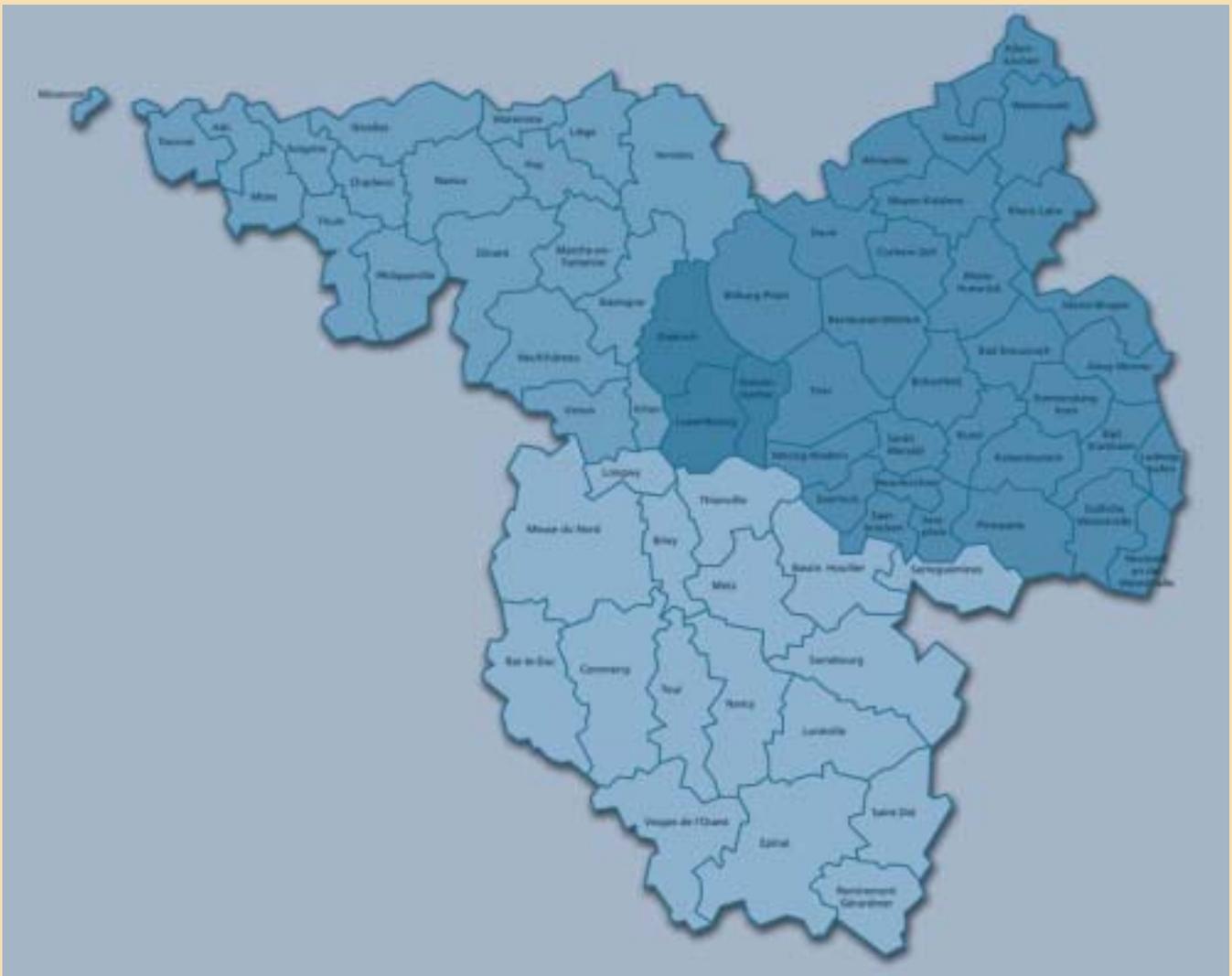
OMC, Organisation mondiale du commerce

Le Luxembourg est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis sa création, le 1^{er} janvier 1995. Le Luxembourg était une des parties contractantes originelles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le précurseur de l'OMC, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1948. L'OMC, qui regroupe actuellement 147 États membres, poursuit l'objectif de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges internationaux.

Par souci d'efficacité, l'Union européenne parle d'une seule voix à l'OMC. C'est le commissaire chargé du commerce qui représente l'UE dans les négociations au sein des différents organes de l'institution. Les États membres de l'UE sont membres à part entière de l'OMC, mais l'Union européenne en tant que telle figure également parmi les membres de l'organisation, ce qui accroît le poids des positions européennes communes.

Texte: Service information et presse





LA GRANDE RÉGION

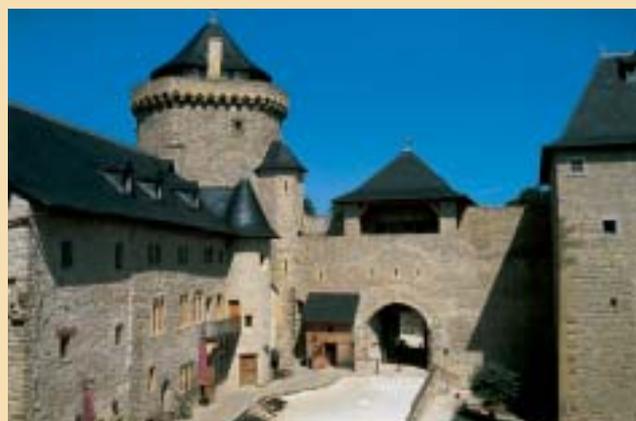
Située au cœur de l'Europe, la Grande Région occupe une superficie de 65.000 km² et compte 11,2 millions d'habitants, ce qui représente 3 % de la population totale de l'Europe des 15, et contribue dans la même proportion au PIB communautaire. Elle regroupe la Lorraine en France, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région wallonne et les Communautés française et germanophone de Belgique ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg.

Partagée entre culture latine et germanique, la Grande Région est aussi située au centre de l'axe ferroviaire du développement européen et présente un réseau urbain, rural (Ardenne-Eifel) et industriel, source de relations économiques et culturelles riches et permanentes. Elle est concrétisée par des flux importants de travailleurs et de consommateurs transfrontaliers. On compte dans l'ensemble un mouvement d'environ 120.000 travailleurs frontaliers, dont 90.000 vers le seul Luxembourg.

Un des partenaires assure à tour de rôle la présidence de la Grande Région pendant une période de 18 mois (du 1^{er} janvier au 31 juin de l'année suivante). Afin de garantir l'équilibre entre les présidences allemande et française, celle-ci change selon le rythme suivant: Luxembourg – Sarre – Lorraine – Rhénanie-Palatinat – Wallonie.



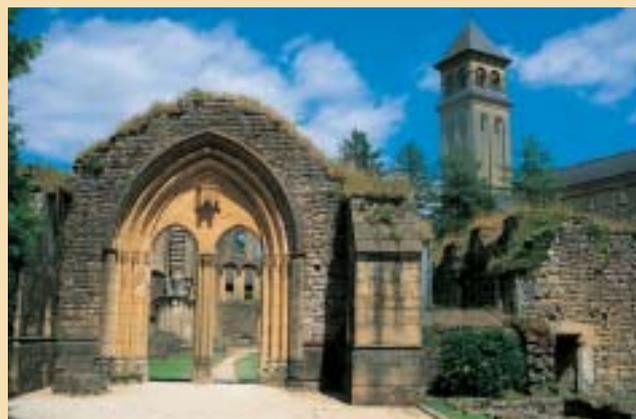
1



2



3



4

Depuis 1995, des sommets de la Grande Région se tiennent régulièrement tous les 18 mois (un par présidence), auxquels participent les représentants de chaque partenaire de la Grande Région (Premier ministre du Grand-Duché, ministre président du Land de Rhénanie-Palatinat, ministre-président du Land de Sarre, etc.).

Ces rencontres au plus haut niveau politique ont pour but de donner de nouvelles impulsions à la coopération transfrontalière et interrégionale au sein de la Grande Région. Chaque sommet est consacré à un thème principal et donne lieu à des résolutions à mettre en œuvre conjointement.

À noter également que le projet «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007» a été mis sur pied sur proposition du Premier ministre Jean-Claude Juncker et d'Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Mettant en avant le patrimoine historique commun, chaque région s'est vue attribuer un thème spécifique: les migrations pour le Luxembourg, le patrimoine industriel pour la Sarre, la culture de la mémoire en Lorraine, les grandes personnalités européennes en Rhénanie-Palatinat et les expressions de la modernité pour les partenaires belges.

1. Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg)
2. Le château de Manderen (Moselle)
3. Saarlouis (Sarre)
4. L'abbaye d'Orval (Province du Luxembourg, Belgique)

Combattre la pauvreté par la coopération

76



Le village salvadorien de San Agustín, dont presque toutes les maisons furent détruites par un tremblement de terre en 2001, a bénéficié du soutien du Luxembourg

Depuis l'adhésion du Luxembourg au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 1992, la politique de coopération au développement du Grand-Duché a connu une évolution substantielle aussi bien pour ce qui est des fonds mis à sa disposition que de ses aspects organisationnels et qualitatifs. Ainsi, en 2003, le Luxembourg a consacré 0,81 % de son revenu national brut au soutien de pays défavorisés, se classant ainsi à la 3^e place mondiale des pays les plus engagés dans le domaine.

Depuis la fin des années 1980, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a connu une augmentation régulière et substantielle. L'année 2000 a marqué une nouvelle étape dans cette évolution. En effet, c'est l'année où, conformément aux engagements pris lors du Sommet de la terre en 1992, le Luxembourg a atteint et même dépassé le 0,7 % de son revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement.

En 2003, le Luxembourg s'est placé au troisième rang mondial des pays les plus engagés en la matière avec 0,81 % de son RNB. Le Luxembourg occupe cette place ensemble avec les Pays-Bas (0,81 %), derrière la Norvège (0,92 %) et le Danemark (0,84 %). Il devance la Suède (0,70 %) ainsi que tous les autres pays de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement. Cette importante évolution correspond à l'objectif du gouvernement d'une APD de 1 % du RNB d'ici 2005.

Les programmes indicatifs de coopération

Pour donner à la coopération luxembourgeoise une dimension plus stratégique et plus centrée sur le long terme, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense a décidé de passer d'une approche «projet» à une approche «programme».

À cet effet, des programmes indicatifs de coopération (PIC) ont été élaborés et signés avec plusieurs pays-cibles (Cap-Vert, Sénégal, Vietnam, Salvador et Mali) depuis début 2002. À moyen terme, ces documents de nature politique seront signés avec d'autres pays-cibles de la coopération luxembourgeoise.

D'une durée en principe de quatre à cinq ans, le PIC est conçu comme un instrument de pilotage de la coopération. Le gouvernement du pays partenaire est invité à présenter sa stratégie nationale de développement ainsi que les politiques nationales pour les secteurs prioritaires retenus. Le PIC assure dès lors une plus grande transparence et une meilleure prévisibilité des actions de la coopération luxembourgeoise et leur confère un caractère stratégique. Son objectif est également d'améliorer et de faciliter la gestion de la coopération.

L'objectif majeur explicitement reconnu est la réduction de la pauvreté. Le PIC identifie les secteurs prioritaires de la coopération. Il s'agit le plus souvent de secteurs sociaux tels que l'éducation et la formation des ressources humaines, la santé, l'eau et le développement rural intégré. Dans ce cadre, les deux parties s'attachent à promouvoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'Homme et de l'État de droit, la bonne gouvernance ainsi que la lutte contre la pauvreté. D'autres questions comme l'intégration régionale, la globalisation, la cohésion sociale ou la réduction des inégalités peuvent également être abordées.

L'ouverture au mois de janvier 2001 de la mission de la coopération à Dakar (Sénégal) avec compétence régionale – Sénégal, Mali et Burkina Faso – a initié un important mouvement de rapprochement de la coopération luxembourgeoise vers le terrain, afin d'en renforcer l'efficacité et la visibilité. Le ministère affiche la volonté de voir se poursuivre au cours des années à venir cette tendance vers une plus grande décentralisation.

Les pays-cibles

Afin de renforcer l'efficacité de sa politique et d'en faciliter la gestion, le ministère concentre la majeure partie de son action sur dix pays-cibles. Quelque 57 % des moyens engagés dans la coopération bilatérale sont investis dans ces dix pays. Les 43 % restants se répartissent sur moins de 20 autres pays. En 2003, ces nations sont:

- en Asie: le Vietnam et le Laos;
- en Amérique centrale: le Nicaragua et le Salvador;
- en Afrique: le Niger, la Namibie, le Cap-Vert, le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso.



Selon le rapport 2003 sur le développement humain du PNUD, le Mali occupe la 172^e place d'un classement de 175 pays



Centre hospitalier à Bamako (Mali), financé par la coopération luxembourgeoise

Les Territoires palestiniens occupés bénéficient des mêmes avantages que ceux en vigueur dans les pays-cibles. Le choix des pays-cibles est essentiellement fonction du choix politique mené par le gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de sa politique de coopération au développement. Et si la pauvreté est largement répandue dans tous ces pays, le gouvernement luxembourgeois est conscient des inégalités existantes au sein même de la société de ces pays. La coopération luxembourgeoise a dès lors pris soin de sélectionner, dans la mesure du possible, les régions les moins favorisées et les plus pauvres de ces pays pour ses interventions.

En Chine, le Luxembourg concentre son action dans le domaine de la coopération bilatérale sur plusieurs micro-projets réalisés par les ONG locales

Le critère de base de ce choix est l'indice sur le développement humain de l'ONU, établi à partir d'un certain nombre de critères dont trois essentiels du développement humain, à savoir la longévité, l'instruction et les conditions de vie, affiné par deux autres indicateurs: l'indicateur sexospécifique du développement humain et l'indicateur de la pauvreté humaine. Tous les pays-cibles du Grand-Duché se retrouvent dans la seconde moitié du classement de l'indice du développement humain et cinq d'entre eux comptent parmi les moins avancés.

D'autres pays tels que la Tunisie, l'Île Maurice ou l'Équateur sont devenus au fil du temps des «pays à régime transitoire». Dans leur cas, la coopération luxembourgeoise s'est réduite peu à peu, vu les bonnes performances enregistrées dans les indicateurs de développement humain.

La coopération bilatérale ne se limite toutefois pas aux pays-cibles et aux pays à régime transitoire. Elle soutient également, dans une moindre mesure, des programmes spécifiques dans ce que l'on appelle les «pays à projets». Pour ce type de coopération, le Luxembourg concentre son action sur un nombre réduit de projets





L'Hôpital Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg dans le district laotien de Viengkham. Cet hôpital est un des nombreux projets réalisés avec l'aide au développement luxembourgeoise

auprès de partenaires traditionnels tels que le Rwanda, le Burundi ou le Maroc et auprès de partenaires plus récents comme l'Afrique du Sud, l'Inde, le Chili ou la Chine.

Depuis 1999, le Luxembourg est actif sur un nouveau chantier géographique. Il s'agit des Balkans occidentaux et plus particulièrement de la Serbie-Monténégro (dont le Kosovo) et de l'Albanie. L'objectif de cette intervention est d'apporter une contribution bilatérale aux efforts de la communauté internationale qui vise à introduire une plus grande stabilité dans cette partie de l'Europe.

Cette coopération a pris en compte la situation spécifique de cette région marquée en particulier par une transition difficile vers l'économie de marché et un niveau de chômage élevé. Un accent particulier est donc mis sur la création d'emplois, la restructuration de l'économie, le développement de l'agriculture et la micro-finance.

Secteurs prioritaires

Le Luxembourg concentre ses activités de coopération au développement dans quelques secteurs sociaux bien définis. En 2002, 19,21 % de la coopération ont été réservés à l'éducation, 29,50 % à la santé, 9,64 % à l'eau, 10,18 % sont allés à des secteurs de production (agriculture, sylviculture, pêche, commerce et tourisme) et 1,63 % à la protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'éducation, le Luxembourg tend à orienter son action plus particulièrement dans deux directions: la formation technique et la formation professionnelle, comprenant l'infrastructure, l'équipement et la formation du personnel enseignant.

Dans le domaine de la santé, le Grand-Duché attache une importance particulière à la dimension de durabilité. Ses interventions combinent des aspects d'infrastructure, d'équipement et de formation du personnel soignant à la mise en place d'ateliers d'entretien ainsi que de politiques et de méthodes de maintien. Une intervention nouvelle, développée au Rwanda, vise à introduire le traitement thérapeutique par la mise à disposition d'anti-rétroviraux en créant en même temps un jumelage entre hôpitaux luxembourgeois et rwandais à des fins de transfert



Marché couvert à Dakar, capitale du Sénégal, rénové avec le soutien du Grand-Duché de Luxembourg

de savoir-faire. Cette action est menée dans le cadre de l'initiative ESTHER qui regroupe huit autres pays européens. S'y ajoute une coopération étroite avec l'OMS, l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte pour combattre le SIDA, la tuberculose et la malaria.

Des projets de mise à disposition d'eau potable sont réalisés au Salvador, au Nicaragua, au Sénégal, au Mali, au Maroc et au Cap-Vert. D'autres actions, tantôt liées aux premières, tantôt séparées, portent sur le volet assainissement. Ces interventions, réalisées en coopération étroite avec les autorités compétentes, comprennent souvent aussi des actions de sensibilisation et de reforestation.

Un exemple de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua: la station d'assainissement de l'eau à León, au nord de la capitale Managua

Le développement rural intégré occupe également une place de choix dans plusieurs pays-cibles. Il s'agit d'une approche multisectorielle couvrant les volets irrigation, agriculture, santé et éducation.

En ce qui concerne le genre, le gouvernement soutient des projets qui sont de nature à bénéficier plus particulièrement aux femmes. Ainsi, la coopération menée avec le FNUAP dans plusieurs pays permet aux femmes de bénéficier des progrès en matière de santé liés à la maternité. Un autre secteur important est celui de l'environnement étant donné que les projets dans le domaine de l'assainissement des eaux ont également un impact direct sur la santé.

S'agissant de la bonne gouvernance, le Luxembourg s'efforce à la promouvoir par le biais de différents moyens:

- dans tous les nouveaux accords généraux de coopération au développement, les deux gouvernements





s'engagent à respecter les principes démocratiques, les droits de l'Homme, l'État de droit et la bonne gouvernance;

- ces différents sujets sont également mentionnés de manière spécifique dans le cadre du dialogue politique prévu par les PIC;
- certains projets sont mis en œuvre dans ce domaine, par exemple le projet d'Appui à la gestion de l'aide au ministère des Affaires étrangères.

Le secteur privé dans les pays du Sud est encouragé notamment par des projets d'artisanat au Niger et au Burkina Faso, avec un fort accent sur la formation, l'organisation de structures de gestion et la microfinance. Le développement d'écoles hôtelières et touristiques soutient le développement du tourisme au Vietnam et au Nicaragua.

La coopération multilatérale

Le travail avec les organisations multilatérales reste une composante importante de la coopération luxembourgeoise. Ce type de coopération est né de la volonté de profiter des infrastructures et des compétences des grandes organisations internationales. Elle consiste dans le financement ou le cofinancement d'un projet qui sera exécuté par une agence internationale. Le ministère choisira, en général, des programmes ayant un caractère complémentaire avec sa coopération bilatérale.

Dans ce domaine, les principaux partenaires sont, parmi beaucoup d'autres, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) ou l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

De plus, le Luxembourg poursuit une coopération soutenue avec plus de 70 organisations non-gouvernementales. L'engagement des permanents et des bénévoles de ces ONG, leur contact direct avec les populations concernées, la diversité de leurs actions et des relations qu'elles nouent avec le Sud constituent une contribution précieuse et irremplaçable à l'effort du Luxembourg à l'égard des plus démunis.

L'école de Tarrafal au Cap-Vert, un des pays-cibles des missions de coopération luxembourgeoises



Le Luxembourg soutient de nombreux projets dans le domaine du développement rural, comme par exemple au Kerala, un État du sud de l'Inde



Action humanitaire

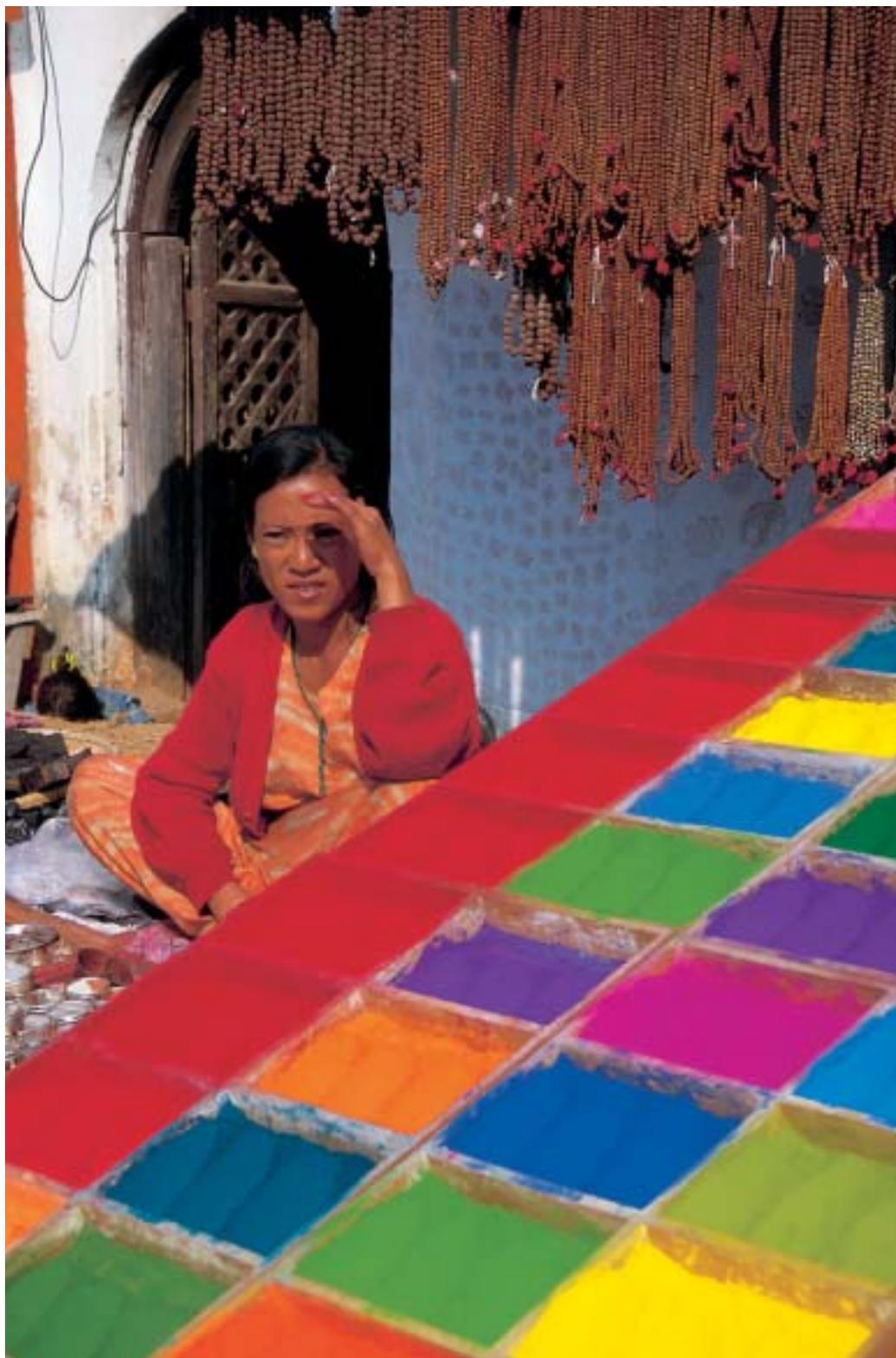
L'aide humanitaire, qui comprend l'aide d'urgence et l'aide à la reconstruction, représente quelque 10 % de l'APD luxembourgeoise. En 2002, le Luxembourg a concentré son action sur la Corne d'Afrique, l'Afrique australe, la région des Grands Lacs et l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Libéria, Guinée, Côte d'Ivoire). En 2001, par exemple, un effort exceptionnel a été consenti en faveur de l'Afghanistan. Le Luxembourg a financé à hauteur de plus de sept millions de dollars américains des programmes d'urgence, de réhabilitation, de reconstruction, de lutte contre les mines antipersonnel et de protection des femmes et des enfants. Cette action comprend en particulier un vaste programme d'aide du FNUAP en faveur des femmes afghanes et de leurs enfants.

Au Kosovo, dès la fin du conflit armé en 1999, le Luxembourg a été présent sur le terrain en ouvrant un bureau à Pristina. À partir de ce bureau, le Luxembourg a géré son aide humanitaire et a organisé l'accueil et le suivi des réfugiés kosovars revenant dans leur pays après un séjour au Luxembourg. À partir de la fin de l'année 2000, la coopération luxembourgeoise a opéré un passage progressif de l'aide humanitaire vers la coopération au développement.

Contribution du ministère des Finances

Enfin, en raison de sa compétence pour les institutions financières internationales, le ministère des Finances assume un rôle complémentaire en matière de coopération au développement. En effet, les organisations de Bretton Woods – Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI) – comptent parmi les premières sources de financement des pays en voie de développement. Le ministère des Finances, en collaboration avec la Banque centrale du Luxembourg, est représenté au conseil d'administration de ces organisations et peut ainsi (dans la limite de sa participation au capital social) exercer une influence sur la politique menée par les deux institutions. À moyen terme, le ministère des Finances a consacré entre huit et dix millions d'euros par an à l'aide publique au développement.

Texte: Service information et presse



Sur un marché au Népal



Une monarchie
constitutionnelle dans la
tradition européenne

Le système politique du Grand-Duché



Le Grand-Duché de Luxembourg est un État souverain et indépendant depuis le traité de Londres du 19 avril 1839. Cette démocratie parlementaire sous la forme d'une monarchie constitutionnelle, dont la Couronne est héréditaire dans la famille de Nassau, est située au cœur de l'Europe occidentale, entre la Belgique, la France et l'Allemagne.

Les trois pouvoirs

Comme dans de nombreux États, la séparation des pouvoirs est souple au Luxembourg. De même que dans toute démocratie parlementaire, il existe de nombreux liens entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, seul le pouvoir judiciaire restant totalement indépendant.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif repose sur l'action conjointe de la Chambre des députés, du gouvernement et du Conseil d'État. Chaque organe a une fonction bien distincte.

La Chambre des députés est composée de 60 députés élus pour 5 ans au suffrage universel pur et simple et à la proportionnelle. Elle a pour principale fonction de voter les projets de loi. Les membres de la Chambre possèdent également un droit d'initiative parlementaire qui s'exerce par la présentation de propositions de loi.

Signalons que la Commission parlementaire du contrôle de l'exécution budgétaire, présidée par un député de l'opposition, la Cour des comptes et le Médiateur sont des organes qui devraient permettre à la Chambre d'exercer un droit de regard sur la gestion de l'État.



La Chambre des députés, à côté du Palais grand-ducal à Luxembourg-ville

Vue aérienne sur le quartier gouvernemental à Luxembourg-ville (page de gauche)



Le Conseil d'État, au cœur de la vieille ville, en face de l'église Saint-Michel

Le gouvernement a un droit d'initiative en matière législative appelé initiative gouvernementale, qui lui permet de présenter des projets de loi. Après consultation du Conseil d'État, les projets de loi sont soumis à la Chambre des députés, au sein de laquelle le gouvernement dispose normalement d'une majorité. Après le vote du parlement, le Grand-Duc exerce ses droits de sanction et de promulgation. La procédure législative est close par la publication du texte de loi dans le recueil de législation appelé Mémorial, acte par lequel le texte acquiert force obligatoire.

Le Conseil d'État est composé de 21 conseillers. Les conseillers d'État sont formellement nommés et démissionnés par le Grand-Duc, suivant les propositions faites alternativement par le gouvernement, la Chambre des députés et le Conseil d'État.

Dans le système unicaméral luxembourgeois, le Conseil d'État exerce l'influence modératrice d'une seconde assemblée législative. Il est obligatoirement appelé à émettre son avis sur l'ensemble de la législation, c.-à-d. sur tous les projets et propositions de loi présentés à la Chambre, ce préalablement au vote des députés. Dans le cadre de son avis, il est tenu d'examiner la conformité des projets de textes à la Constitution, aux conventions internationales et aux principes généraux du droit. Son rôle est de persuader et non d'imposer. C'est sous cet aspect que son rôle est d'ordre consultatif.

Ses principales missions:

- il est obligatoirement entendu en son avis sur tous les projets et propositions de loi,
- tout projet de règlement grand-ducal est susceptible d'être soumis à son avis, sauf les cas d'urgence,
- il décide de la dispense du second vote constitutionnel, c'est-à-dire du deuxième vote parlementaire, qui intervient au plus tôt trois mois après le premier vote de la Chambre des députés. Son refus de la dispense équivaut à un droit de veto suspensif, mais limité.

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Le Grand-Duc est le chef de l'État. Son statut d'inviolabilité signifie qu'il ne peut être accusé ni poursuivi. L'irresponsabilité politique du Grand-Duc est complète et implique la responsabilité des ministres. En effet, toute mesure prise par le Grand-Duc dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels doit être contresignée par un membre

du gouvernement, qui en assume l'entière responsabilité. En outre, tout acte qui acquiert la signature du Grand-Duc doit au préalable avoir été soumis à la délibération du gouvernement en conseil.

Formellement, la Constitution accorde au Grand-Duc le droit d'organiser librement son gouvernement, c.-à-d. de nommer les ministres et secrétaires d'État, de créer les ministères et d'attribuer les départements ministériels. Le nombre des départements ministériels dépasse généralement le nombre des membres du gouvernement appelés à en être titulaires: un même ministre gère normalement plusieurs portefeuilles.

Dans la pratique, le Grand-Duc choisit le Premier ministre sur base des résultats des élections; ce dernier propose lui-même les membres du gouvernement. Le gouvernement nommé par le Grand-Duc présente son programme politique devant la Chambre des députés qui, par le vote d'une motion, exprime sa confiance au gouvernement qui dispose ainsi d'une majorité au parlement, sur laquelle il peut s'appuyer.

En vertu de la Constitution, le Grand-Duc a le droit de révoquer à tout moment tout membre du gouvernement, mais, en pratique, la démission d'un ministre ou du gouvernement entier est présentée par le Premier ministre au Grand-Duc qui l'accepte.



LE POUVOIR JUDICIAIRE

Les cours et tribunaux sont chargés par la Constitution d'exercer le pouvoir judiciaire. Ils sont indépendants dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a au Luxembourg deux types de juridictions: celles relevant de l'ordre judiciaire et celles relevant de l'ordre administratif, auxquelles s'ajoute la Cour constitutionnelle.

Le Palais grand-ducal, résidence citadine du Grand-Duc, pour exercer ses fonctions de chef de l'État luxembourgeois

JURIDICTIONS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

Les justices de paix

Il s'agit du premier échelon de la hiérarchie judiciaire. Les trois justices de paix du pays siègent à Luxembourg, à Esch-sur-Alzette et à Diekirch. Elles sont compétentes pour les affaires de moindre importance, déterminées par la loi, tant en matière civile et commerciale qu'en matière pénale.

Les tribunaux d'arrondissement

Le pays est divisé en deux arrondissements judiciaires, celui de Luxembourg et celui de Diekirch, à chacun desquels correspond un tribunal d'arrondissement. Ceux-ci siègent en matière civile et commerciale, en matière pénale, en chambre criminelle ou correctionnelle. En matière civile et commerciale, ils sont compétents pour toutes les affaires que la loi n'a pas expressément attribuées à une autre juridiction.

Vue aérienne de la future cité judiciaire. L'aboutissement de ce projet, qui regroupe en une entité cohérente l'ensemble des corps judiciaires ainsi que leurs différents services, est prévu pour fin 2006



Enfin, la section dénommée tribunal de la jeunesse et des tutelles a compétence de juger des affaires sur la protection de la jeunesse, telles qu'elles sont déterminées par la législation.

La Cour supérieure de justice

Elle siège à Luxembourg-ville et comprend:

- une Cour de cassation, constituée d'une chambre où siègent cinq magistrats;
- une Cour d'appel, subdivisée en neuf chambres où siègent une trentaine de conseillers.

La Cour supérieure de justice se réunit en assemblée générale, notamment pour juger des conflits d'attribution et des actions disciplinaires contre les magistrats. L'assemblée générale connaît en outre des accusations admises par la Chambre des députés contre les membres du gouvernement.

LE MINISTÈRE PUBLIC

Les membres du Parquet sont dirigés par le procureur général d'État et chargés de représenter l'État auprès des cours et tribunaux. Dans cet ordre d'idées, le Parquet dépend du ministre de la Justice. Les membres du Parquet ont pour principale mission de rechercher les crimes, délits et contraventions, de requérir l'application de la loi et de veiller à l'exécution des jugements. Les magistrats du ministère public sont aidés dans leur tâche par les agents de police judiciaire qui constatent les infractions à la loi pénale, en recherchent les auteurs et en rassemblent les preuves.

Les juridictions administratives

La Constitution attribue la connaissance du contentieux administratif et du contentieux fiscal aux juridictions administratives.

Le Tribunal administratif statue en première instance sur les recours dirigés contre toutes les décisions administratives à l'égard desquelles aucun autre recours n'est admissible d'après les lois et règlements. Il statue sur les recours en annulation et les recours en réformation.



Simulation d'une séance de procès lors d'une porte ouverte au palais de justice de Luxembourg

La Cour administrative constitue la juridiction suprême de l'ordre administratif. Elle statue en appel, notamment sur les recours dirigés contre les décisions d'autres juridictions administratives ou assume l'arbitrage des conflits qui opposent le gouvernement et la Cour des comptes.

LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle est composée de neuf membres et siège à Luxembourg. Comme son nom l'indique, elle statue sur la conformité des lois à la Constitution, à l'exception de celles qui portent approbation de traités. Notons qu'il n'existe pas de recours direct pour les justiciables. La Cour exerce un contrôle concret *a posteriori* et est saisie par voie préjudicielle.

Les lois votées par la Chambre des députés prennent effet après leur publication au journal officiel «Mémorial»

La procédure législative

On distingue deux types d'initiatives législatives: le projet de loi et la proposition de loi.

L'avant-projet de loi est élaboré par le ministère compétent, approuvé par le gouvernement en conseil, puis soumis à l'avis du Conseil d'État. Ensuite, il est déposé à la Chambre des députés.

Un ou plusieurs députés peuvent présenter une proposition de loi, qui est soumise à la Conférence des présidents de la Chambre qui décide de son renvoi en commission. Le texte de cette proposition est soumis pour avis au Conseil d'État et envoyé au gouvernement pour prise de position.





Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans. Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales

Au plus tard après réception de l'avis du Conseil d'État, le projet ou la proposition de loi est renvoyé à la commission parlementaire compétente qui l'examine et en fait rapport à la Chambre.

Le débat en séance plénière de la Chambre se fait en deux étapes: une discussion générale et une discussion article par article. Chaque député peut proposer des amendements.

Dans le système unicaméral luxembourgeois, la Chambre des députés doit se prononcer, après le vote du projet, une deuxième fois sur l'ensemble du texte après un délai de trois mois au moins. Elle peut cependant se dispenser de ce vote si le Conseil d'État est lui aussi d'accord pour accorder cette dispense. Si ce dernier ne donne pas son accord, la Chambre doit procéder au second vote après avoir attendu un délai minimum de trois mois.

La loi définitivement votée par la Chambre des députés ne peut devenir parfaite que par la sanction et la promulgation par le Grand-Duc et sa publication au journal officiel Mémorial.

Le système électoral

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le corps électoral national élit les 60 députés tous les 5 ans. Si la Chambre des députés est dissoute, de nouvelles élections ont lieu dans les 3 mois au plus tard après la dissolution.

Les élections sont directes et secrètes. Les députés sont élus sur la base du suffrage universel pur et simple, au scrutin de liste et à la proportionnelle. Tous les Luxembourgeois, s'ils remplissent les conditions prévues par la loi, sont autorisés à participer aux élections. Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Pour être électeur, il faut être de nationalité luxembourgeoise, être âgé de 18 ans au moins et jouir des droits civils et politiques, c'est-à-dire n'avoir jamais été condamné pour un délit de droit commun.

Pour être éligible, il faut être âgé de 18 ans au moins, être domicilié au Grand-Duché et remplir par ailleurs les mêmes conditions que pour l'électorat actif.

Le mandat de député est incompatible notamment avec les fonctions de membre de gouvernement, de magistrat de l'ordre judiciaire et de membre du Conseil d'État.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Il existe 4 circonscriptions électorales:

- la circonscription Sud (les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen), 23 députés
- la circonscription Est (les cantons de Grevenmacher, Remich et Echternach), 7 députés
- la circonscription Centre (les cantons de Luxembourg et de Mersch), 21 députés
- la circonscription Nord (les cantons de Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden), 9 députés.



Séance plénière de la Chambre des députés

RÉPARTITION DES SIÈGES

Les élections se font par scrutin de liste. La répartition des voix est particulière au droit luxembourgeois. En effet, les électeurs ont le choix: ils disposent d'autant de suffrages sur une voire plusieurs listes qu'il y a de sièges à pourvoir par circonscription; ils peuvent soit apporter tout leur poids électoral à une seule liste, soit attribuer des voix préférentielles aux candidats de leur choix.

La répartition des sièges respecte les règles de la représentation proportionnelle et est conforme au principe du plus petit quotient électoral. Ainsi, on assure aux petites formations politiques une représentation équitable.

Les partis politiques représentés à la Chambre des députés (2004)

Parti chrétien-social (CSV)	24 députés
Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP)	14 députés
Parti démocratique (DP)	10 députés
Déi Gréng	7 députés
Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegheet (ADR)	5 députés

Les communes

Il n'existe au Grand-Duché ni provinces ni départements. La seule subdivision politique du territoire se fait au niveau des communes.

La commune possède une personnalité juridique, elle gère ses biens et perçoit les impôts par l'intermédiaire de représentants locaux, sous le contrôle du pouvoir central représenté par le ministre de l'Intérieur.

Il y a 118 communes. Chaque commune a un conseil communal élu pour six ans, directement par les habitants de la commune jouissant du droit de vote. La gestion journalière de la commune est assurée par le bourgmestre, voire le collège des bourgmestre et échevins, organes qui émanent du conseil communal.



L'Hôtel de ville d'Echternach, à côté du
«Dënzelt», l'ancien siège du tribunal

Les élections se font en principe d'après le système de la majorité relative. Cependant, si le nombre d'habitants excède 3.000, les élections se font au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à l'instar des élections législatives.

Le Grand-Duc, par l'intermédiaire du gouvernement, a le droit de dissoudre le conseil communal. Dans ce cas, les électeurs sont convoqués au plus tard dans les trois mois qui suivent la dissolution.

Pour participer aux élections communales, il faut remplir les conditions suivantes:

- être âgé de 18 ans accomplis au jour des élections;
- jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'État membre ou dans l'État d'origine;
- pour les Luxembourgeois, être domicilié au Grand-Duché;
- pour les ressortissants étrangers, être domicilié au Grand-Duché et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale, pendant 5 ans au moins.

Pour être éligible, il faut être Luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne, être âgé de 18 ans au moins, avoir sa résidence habituelle depuis six mois dans la commune et être domicilié au Grand-Duché pendant 5 ans au moins.

Élections européennes

Depuis 1979, les représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen sont élus de manière directe et pour 5 ans. Le Grand-Duché a droit à 6 représentants au Parlement européen. La date des élections européennes est fixée par règlement grand-ducal. Ce règlement peut retenir une seule et même date pour les élections au Parlement européen et les élections nationales à la Chambre des députés.

Les ressortissants de l'Union européenne jouissent du droit de vote actif et passif, même s'ils ne résident pas dans leur pays d'origine. Ce droit de vote est assorti d'une série de conditions.

Pour être électeur, il faut:

- être Luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne;
- être âgé de 18 ans accomplis au jour des élections;
- jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'État membre d'origine;
- pour les Luxembourgeois, être domicilié au Luxembourg; toutefois, les Luxembourgeois domiciliés à l'étranger sont admis au vote par correspondance;
- pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne, être domicilié au Grand-Duché et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale, pendant 5 ans au moins au cours des 6 dernières années.



Pour être éligible, il faut:

- être Luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne;
- jouir des droits civils et ne pas être déchu des droits politiques au Grand-Duché de Luxembourg ou dans l'État membre de résidence ou dans l'État membre d'origine;
- être âgé de 18 ans accomplis au jour de l'élection;
- pour les Luxembourgeois, être domicilié au Grand-Duché;
- pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne, être domicilié sur le territoire luxembourgeois et y avoir résidé, au moment du dépôt de la liste des candidats, pendant 5 ans au moins.

Depuis 1999, les résidents étrangers, citoyens d'un autre État de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections communales et européennes

Les principaux organes consultatifs

LES CHAMBRES PROFESSIONNELLES

Les Chambres professionnelles ont pour mission essentielle de sauvegarder et de défendre les intérêts des groupes professionnels qu'elles représentent.

Elles ont le droit de faire des propositions au gouvernement pour les objets qui entrent dans leur compétence. Après les avoir examinés, le gouvernement peut les transmettre à la Chambre des députés. L'avis de la Chambre professionnelle concernée doit être demandé pour tout projet de loi et pour tous les règlements grand-ducaux et ministériels concernant son domaine de compétences.

La composition des Chambres professionnelles est déterminée par des élections à l'intérieur de chaque groupe socio-professionnel représenté. Toute personne qui exerce une profession qui tombe sous les compétences d'une des Chambres professionnelles est obligatoirement affiliée à cette Chambre et chaque membre, qu'il soit Luxembourgeois ou étranger, peut exercer un droit de vote actif et passif.

La Chambre des métiers est une des six chambres qui défendent les intérêts des groupes professionnels qu'elles représentent



Il existe au Grand-Duché 6 Chambres professionnelles, dont 3 Chambres patronales et 3 Chambres salariales:

- la Chambre de commerce,
- la Chambre des employés privés,
- la Chambre des fonctionnaires et employés publics,
- la Chambre des métiers,
- la Chambre de travail,
- la Chambre d'agriculture.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, les problèmes économiques, financiers et sociaux intéressant plusieurs secteurs économiques ou l'ensemble de l'économie nationale. Il peut faire au gouvernement des propositions motivées en conclusion de ses études.

Chaque année, le Conseil présente un avis sur la situation économique, financière et sociale du pays qui est communiqué par le gouvernement au parlement.

Sauf en cas d'urgence, le gouvernement demande l'avis du Conseil sur les mesures de portée générale qu'il est envisagé de prendre par la voie législative ou réglementaire dans les domaines intéressant plusieurs secteurs économiques ou groupes professionnels ou bien l'ensemble de l'économie nationale.

Le C.E.S. se compose de représentants de l'industrie lourde, des petites et moyennes entreprises, des secteurs commercial et artisanal, agricole et viticole, des représentants du salariat issus du monde syndical et de représentants du gouvernement.

Texte: Service information et presse



La Chambre d'agriculture
représente également le secteur
viticole



L'économie luxembourgeoise: une histoire mouvementée

Un itinéraire tout sauf linéaire

Le Luxembourg peut se prévaloir actuellement d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. En 2003, le PIB (Produit intérieur brut) par habitant était d'environ 52.200 euros, contre 33.100 euros aux États-Unis et 24.300 en moyenne dans l'Europe des 15. Si le PIB par habitant n'est pas l'unique ni le plus fidèle instrument de mesure du niveau de vie et de bien-être, ces chiffres sont néanmoins le reflet d'une situation économique très favorable.

Il n'en a pas toujours été ainsi. D'ailleurs, on peut dire que l'itinéraire du Luxembourg pour atteindre ce niveau a été tout sauf linéaire.

En se limitant à un bref aperçu de l'évolution économique à partir du début du XXe siècle, un coup d'œil sur le tableau concernant le taux de croissance moyen annuel du PIB et le taux de croissance de la population permet de se rendre compte des cycles vécus par l'économie luxembourgeoise au cours de cette période.

Taux de croissance moyen annuel du PIB et de la population de résidence (en %)

	PIB en volume	Population
1900-1913	...	1,0
1913-1951	1,6	0,3
1953-1975	3,9	0,8
1975-1985	2,3	0,2
1985-2003	5,3	1,2

Source: STATEC

N.B: Pour les années antérieures à 1950, les bases statistiques sont très modestes et le chiffre de la croissance du PIB de 1913 à 1951 constitue un ordre de grandeur



Les années précédant la Première Guerre mondiale se caractérisent par la croissance soutenue de l'industrie sidérurgique. Cette branche industrielle, fondée sur le minerai de fer dont les gisements se situent dans le sud du pays, prend ses racines dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Néanmoins, c'est la construction – au cours des deux décennies précédant la Première Guerre mondiale – des grandes usines sidérurgiques intégrées (comme Differdange ou Belval), permettant la transformation sur un même site de la fonte en acier et en laminés, qui est déterminante pour le développement ultérieur de cette branche économique et celui du pays tout entier. Une partie de ces investissements a été possible grâce à du capital allemand. De 145.313

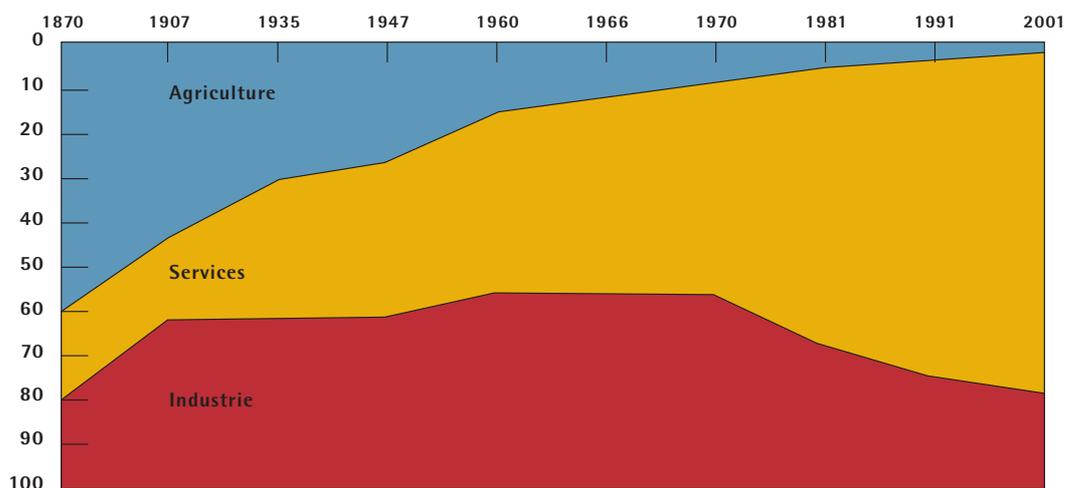
La découverte du minerai de fer dans le sud du pays marque le début de l'industrialisation du Luxembourg

tonnes en 1900, la production de laminés passe à 1.115.004 tonnes en 1913 et la sidérurgie représente environ 60 % de l'emploi industriel total avant la Première Guerre mondiale.

La population croît à un rythme accéléré, passant de 211.088 habitants en 1890 à 235.954 en 1900 et à 259.891 en 1910. En une vingtaine d'années, elle a donc augmenté de près de 50.000 personnes, alors que dans les deux décennies antérieures (1870-1890), cette hausse n'était que de quelque 13.500.

L'augmentation de la population va de pair avec une concentration de la population dans la ville de Luxembourg et dans le canton d'Esch-sur-Alzette (bassin minier et sidérurgique). Alors qu'en 1880 11,4 % de la population totale habitaient le canton d'Esch-sur-Alzette, ce pourcentage atteint plus de 26 % en 1910. Les parts cumulées de

Population active par grands secteurs économiques (en %)



Source: STATEC (recensements de la population). N.B.: Industrie = y compris Construction

la ville de Luxembourg et du canton d'Esch-sur-Alzette sont de 45 % de la population totale à la veille de la Première Guerre mondiale, contre moins de 26 % en 1880.

La croissance démographique est due notamment à une vague d'immigration (d'abord allemande, puis italienne) liée à la forte demande de main-d'œuvre dans la sidérurgie et les mines de fer. La part de la population étrangère dans la population totale a pratiquement doublé en 20 ans, passant de 8,5 % en 1890 à 15,3 % en 1913. Ce mouvement d'immigration se superpose à un mouvement d'émigration: entre 1840 et 1907, environ 80.000 Luxembourgeois ont quitté le pays.

Les départs au cours des années 1840-1870 peuvent être expliqués par les conditions de vie précaires. Pour la période ultérieure, marquée par l'essor de la sidérurgie, l'émigration semble plutôt reposer sur un phénomène socio-culturel, les Luxembourgeois hésitant à s'orienter vers l'industrie.

Néanmoins, déjà près de 40 % de la population active totale travaille dans le secteur industriel d'après le recensement de la population de 1907. Selon les chiffres dont on dispose pour la période antérieure, l'industrie luxembourgeoise n'occupait qu'à peine 20 % de la population active en 1870.

Les approvisionnements en charbon et en coke de la sidérurgie étaient facilités par l'appartenance du Grand-Duché au Zollverein qui constituait également le principal débouché pour les produits sidérurgiques. En même temps, la branche économique fait l'objet d'un mouvement de concentration et de rationalisation financière et industrielle. En 1911, l'Arbed («Aciéries de Burbach, Eich, Dudelange») naît de la fusion de trois sociétés d'importance moyenne. Elle deviendra l'un des plus grands producteurs sidérurgiques d'Europe. En fusionnant en 2001 avec Usinor et Aceralia, l'Arbed a contribué à la création du plus important groupe sidérurgique mondial, Arcelor.

La croissance de l'économie entre 1900 et 1913 se reflète dans le taux de croissance de la population qui est de 1 % en moyenne annuelle. C'est également au cours de cette période que les bases de la législation de sécurité sociale (assurance-accidents, assurance-maladie, assurance-pension) sont constituées.

Les années 1913-1951: fortes turbulences

Les années 1913-1951 sont marquées par les fortes turbulences dues aux deux guerres mondiales ainsi qu'à la crise de la fin des années 1920 et du début des années 1930. Une certaine agitation sociale, liée à la mutation des structures économiques et sociales et résultant des conditions de vie difficiles, caractérise la fin de la Première Guerre mondiale et l'immédiat après-guerre. Les répercussions dans le domaine de la législation du travail ne se font pas attendre. Entre 1918 et 1926, les avancées sociales sont nombreuses: journée de huit heures dans la grande industrie, représentation des travailleurs dans l'entreprise, secours de chômage, échelle mobile des salaires (c'est-à-dire une adaptation automatique des salaires au coût de la vie) pour les agents publics, création des Chambres professionnelles, prescriptions relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs, congés payés pour les employés, puis pour les ouvriers.



L'industrialisation a attiré des milliers de travailleurs étrangers au Luxembourg

La dénonciation du Zollverein à la fin de la Première Guerre mondiale imposait une réorientation économique. En 1921 fut créée l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). De nombreuses petites et moyennes entreprises traditionnelles, orientées avant la guerre vers le marché allemand, avaient de grandes difficultés à s'adapter.

Suite au départ des capitaux allemands, les usines sidérurgiques furent reprises par les groupes à capitaux franco-belgo-luxembourgeois. Malgré le contexte de concurrence croissante due à l'émergence de nouveaux pays producteurs, la sidérurgie luxembourgeoise réussit à diversifier ses débouchés, à augmenter sa productivité et à accroître sa production avant que la crise mondiale ne produise ses effets à partir de 1930.

Les années 1930 constituent une période de marasme économique, même si une embellie passagère en 1937 fait remonter le tonnage de produits laminés à son niveau de 1929. Pendant les années de guerre, la production d'acier ne dépassera le faible niveau de 1939 qu'au cours d'une seule année (1943).

Produits sidérurgiques laminés (en t)

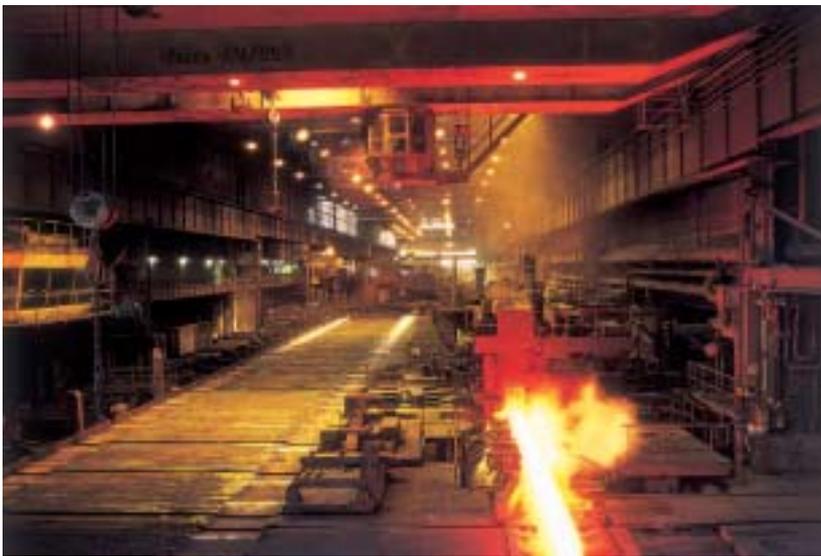
1900	145.313
1913	1.115.004
1919	312.271
1929	2.127.282
1939	1.470.190

Source: Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises

Les variations de la production de minerai de fer reflètent les cycles de l'acier. Après une croissance continue jusqu'en 1913, la Première Guerre mondiale apporte une baisse importante de la production minière. La conjoncture favorable dans la sidérurgie au cours de la deuxième moitié des années 1920 et la crise des années 1930 se répercutent directement sur le volume de minerai extrait. En outre, le niveau global de la production des mines de fer luxembourgeoises qui a été atteint à la veille de la Première Guerre mondiale ne

sera pas dépassé par la suite. Même la croissance importante de la production d'acier de 1945 à 1974 ne se traduit pas par une augmentation parallèle de l'extraction des minières.

En fait, le minerai du Luxembourg (*Minett*) était «pauvre» en fer et la sidérurgie recourait, dès avant la Première Guerre mondiale, à du minerai plus «riche» provenant de France et, après la Deuxième Guerre mondiale, également



Dès 1993, l'Arbed introduisit la filière électrique et les usines furent pourvues d'une aciérie électrique avec coulée continue

1910. Conséquence de la conjoncture relativement favorable de l'acier dans la deuxième moitié des années 1920 et d'une nouvelle vague d'immigration, le pourcentage de la population étrangère atteint 18,6 % en 1930, avant que n'intervienne la crise mondiale. Avec 12,9 % de la population totale en 1935, la part des étrangers recule à son niveau de 1922.

Comme souvent en période de crise, des innovations sociales importantes sont introduites au cours des années 1930: en 1936 est créé un «Conseil national du travail» – institution de conciliation appelée à prévenir et à apaiser les «conflits sociaux du travail» –, composé paritairement de représentants du salariat et du patronat. De nombreuses conventions collectives sont conclues dans ce cadre, notamment dans l'industrie sidérurgique et minière.

Sur l'ensemble de la période 1913-1951, le taux de croissance du PIB peut être estimé à environ 1,6 % en moyenne annuelle. La croissance de la population n'atteint qu'à peine 0,3 % en moyenne par an, contre 1 % au cours des années 1900-1913. Par ailleurs, le rôle de l'État tend à s'affirmer dans l'entre-deux-guerres. Les dépenses budgétaires représentent 7,8 % du «revenu national» en 1913, mais 16,6 % de ce revenu en 1935.

Les «trente glorieuses»

La reconstruction économique suite à la Seconde Guerre mondiale est à l'origine d'un taux de croissance exceptionnel de 6,7 % en moyenne au cours des années 1946-1951. À partir du début des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970 – c'est-à-dire jusqu'au premier choc pétrolier et à la crise simultanée de la sidérurgie –, la croissance moyenne revient à un rythme plus modeste de 3,9 %.

Malgré les fluctuations importantes de la valeur ajoutée de la sidérurgie, c'est cette branche industrielle qui détermine en grande partie le taux de croissance de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise au cours des «trente glorieuses» (1945-1974). La production d'acier brut passe de 2,45 millions de tonnes en 1950 à 6,45 en 1974. Au début des années 1970, la sidérurgie représente quelque 30 % de la somme des valeurs ajoutées de l'économie luxembourgeoise et plus de la moitié de la valeur ajoutée totale de l'industrie (y compris la construction). Les usines sidérurgiques et les mines de fer occupent environ 25.000 personnes en 1974, soit 16 % de l'emploi total de l'économie du Luxembourg.

Cependant, dès la fin des années 1950, on assiste à une intensification des politiques de diversification industrielle et des efforts de promotion du Luxembourg à l'étranger, plus particulièrement aux États-Unis. L'installation de

du Brésil et de Suède. La part du minerai indigène consommé par l'industrie sidérurgique luxembourgeoise passait de 56 % en moyenne dans les années 1920 à 44 % dans les années 1930. À partir du début des années 1960, cette part reculait de façon significative en atteignant 30 % en moyenne de 1970 à 1974. Il s'agit d'un signe précurseur d'un mouvement qui va aboutir, en 1981, à la fermeture de la dernière mine de fer.

En ce qui concerne le marché du travail dans l'entre-deux-guerres, la main-d'œuvre immigrée a joué un rôle de régulation. En 1922, la part de la population étrangère – environ 33.400 personnes – dans la population totale n'était plus que de 12,8 %, contre 15,3 % en



Le Luxembourg constitue un site intéressant pour l'implantation d'entreprises étrangères comme par exemple DuPont de Nemours à Contern

Goodyear au Luxembourg en 1951 constitua encore un événement isolé, mais, de 1959 à 1972, environ 50 nouvelles entreprises s'implantaient dans le pays, parmi lesquelles DuPont de Nemours en 1963.

L'évolution favorable dans la sidérurgie jusqu'en 1974 ne doit pas faire oublier la croissance du secteur tertiaire (commerce, hôtellerie et restauration, administrations publiques, etc.). En 1970, la part de la population active dans les services était de 48,6 %, contre 34,5 % en 1947. Inversement, la part de l'agriculture dégringole à vive allure: de 27 % de la population active en 1947, elle passe à 7,5 % en 1970.

C'est le recours à la main-d'œuvre immigrée qui a permis de répondre à la progression générale de la demande de travail. La part des étrangers dans la population active totale – qui était de 11,4 % en 1947 – atteint 21 % en 1970.

Dans le domaine social, les avancées sont particulièrement prononcées dans les années suivant immédiatement la Seconde Guerre mondiale (1944-1945) ainsi qu'au cours de la décennie 1965-1974. En 1944-1945 étaient créés la «Conférence nationale du travail» (remplaçant le «Conseil national du travail» de 1936) et l'«Office national de conciliation» qui prévoit un système d'arbitrage et de déclaration d'obligation générale des accords salariaux. En décembre 1944, le «salaire social minimum» est instauré.

En ce qui concerne la deuxième période d'activité législative intense dans le domaine social (1965-1975), on doit signaler la loi de 1965 sur les conventions collectives qui exige l'inscription d'une clause d'indexation des salaires au coût de la vie («échelle mobile») et qui introduit le principe de la représentativité nationale. En 1975, le mécanisme de l'indexation automatique et intégrale a été étendu à tous les salariés. La durée hebdomadaire du travail des ouvriers est limitée à 44 heures par une loi de décembre 1970 qui fixe également l'introduction de la semaine des 40 heures au 1^{er} janvier

Goodyear Luxembourg, dont l'usine se trouve à Colmar-Berg, au centre du pays, est le complexe le plus vaste du fabricant de pneus situé en dehors des États-Unis





Assemblée de la CECA à Luxembourg
en 1951

1975. À noter encore la création, en 1966, du Conseil économique et social, organisme consultatif composé de représentants du salariat, du patronat et d'experts désignés par les pouvoirs publics.

Finalement, il convient de signaler la participation active du Luxembourg dans le cadre du processus d'intégration européenne. Le Luxembourg est signataire du Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 et du Traité de Rome créant la Communauté économique européenne (CEE) en 1957.

La crise économique mondiale des années 1975-1985

La crise économique mondiale des années 1975-1985, liée aux premier et deuxième chocs pétroliers touche de plein fouet l'économie luxembourgeoise. Parallèlement, la sidérurgie était confrontée à de graves problèmes résultant notamment de la surproduction au niveau mondial qui engendrait une pression importante sur les prix. En 1983, la production d'acier brut n'était plus que de 3,2 millions de tonnes (contre 6,45 en 1974). Elle recule ainsi à son niveau de 1955. En 1985, l'effectif dans la sidérurgie était d'environ 13,400 personnes, soit la moitié de l'emploi de la branche en 1974. Sur l'ensemble de la période 1975-1985, le taux de croissance du PIB est de 2,3 % en moyenne annuelle, alors que de 1953 à 1975 le chiffre correspondant était de près de 4 %.

Les réponses à la crise étaient d'ordre social, institutionnel et économique. La réponse sociale consistait notamment dans la création des travaux extraordinaires d'intérêt général (TEIG) en 1975 et la mise en place de la «division anti-crise» (DAC) en 1977. À la fin de cette même année, la législation concernant les «prétraitements» accompagnant la réduction des effectifs dans la sidérurgie était votée; elle permettait aux ouvriers sidérurgistes d'avancer le départ à la retraite.

Dépenses budgétaires effectuées par l'État dans le cadre du «plan sidérurgique» entre 1975 et 1987 (dépenses cumulées)

Unité: mio. d'euros	1975-1982	1983-1987	1975-1987
A. Aides à l'investissement			
Subventions ordinaires en capital, subventions extraordinaires en capital, bonifications d'intérêts exceptionnelles et autres subventions	70,6	63,4	134,0
B. Restructuration financière			
Souscription d'actions et d'obligations convertibles, acquisitions de parts sociales SIDMAR, aide exceptionnelle et temporaire	-	393,0	393,0
C. Aides sociales			
Travaux extraordinaires d'intérêt général (TEIG), rééducation professionnelle Indemnités de réemploi, préretraite, division anti-crise (DAC), régime spécial d'invalidité	147,1	307,6	454,7
D. Aides tarifaires	9,6	1,7	11,3
Total	227,3	765,7	993,0

Source: STATEC, Cahiers économiques du STATEC, n° 73, Luxembourg, 1987, p. 191.

La montée du chômage n'a pas pu être entièrement endiguée – le nombre de chômeurs inscrits passant de 23 en 1974 à 3.874 en 1984 –, mais ces mesures permettaient d'éviter des licenciements collectifs «secs». Entre 1975 et 1986, environ 14.800 ouvriers quittaient la sidérurgie, dont près de 30 % (4.300) bénéficiaient du régime de la pré-retraite. Ce régime a été étendu en 1987 à tous les secteurs économiques marchands.

Au niveau institutionnel, c'est la création de la «tripartite» qui marque ces années. Déjà en 1975, dans le cadre de la loi du 26 juillet 1975 autorisant le gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir les licenciements pour causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi, un «Comité de conjoncture» à composition tripartite (patronat, salariat, pouvoirs publics) avait été créé. Ce comité devait suivre l'évolution de la situation économique et faire régulièrement rapport au gouvernement. Face à l'aggravation de la crise, une conférence tripartite «sidérurgie» qui se réunissait au cours du deuxième trimestre 1977 élabore un plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi, qui est à l'origine de la loi du 24 décembre 1977 institutionnalisant un «Comité de coordination tripartite». En mars 1979, la «Conférence tripartite Sidérurgie» parvient à un accord concernant la restructuration et la modernisation de la sidérurgie. La «tripartite» s'est pérennisée et est actuellement au centre de ce qu'il est convenu d'appeler le «modèle social luxembourgeois», c'est-à-dire un système dans lequel la recherche de solutions consensuelles à des problèmes d'ordre socio-économique est devenue la règle.

En ce qui concerne le volet économique, les réponses sont venues d'abord du secteur sidérurgique lui-même. De 1975 à 1979, les investissements des sociétés sidérurgiques augmentent et, en 1978, ils dépassent pour la première fois depuis les années 1950 le niveau moyen des autres pays européens. En outre, le mouvement de rationalisation financière et industrielle (prises de participation et fusions) qui a débuté dans les années 1960 s'accélère.

A la fin des années 1970, l'Arbed reste la seule société sidérurgique du Luxembourg. La participation de l'État à la gestion de la crise passait d'abord par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social (création des tra-

vaux d'intérêt général et participation au financement de la division anti-crise), mais également par des aides à l'investissement (p. ex.: subventions ordinaires et extraordinaires en capital). La conjoncture particulièrement défavorable du début des années 1980 nécessite une révision à la baisse des investissements prévus dans le cadre de l'accord tripartite de 1979 ainsi qu'une restructuration financière du secteur très endetté, accompagnée par des accords de synergie avec la sidérurgie belge. L'État luxembourgeois intervient largement dans cette restructuration, notamment par l'intermédiaire de la Société nationale de crédit et d'investissement et, à la fin des opérations, il détient 42,9 % du capital total de l'Arbed (et 30,9 % du capital votant).

C'est donc un effort collectif exceptionnel qui a permis la survie de ce pôle important dans le tissu industriel luxembourgeois que constituait (et constitue) la sidérurgie. Environ 5 % des dépenses budgétaires moyennes de la période 1975-1987 étaient consacrés au sauvetage de la sidérurgie. Par ailleurs, l'évolution de la productivité technique des ouvriers sidérurgistes montre que les efforts de modernisation et de rationalisation dans ce secteur industriel ont continué au cours des années récentes.

Part des différentes branches économiques dans la somme des valeurs ajoutées (en %)

	1970	1985	2003
Agriculture	3,8	2,0	0,5
Industrie*	53,2	28,1	16,3
dont: Sidérurgie	27,9	9,8	1,5
Construction	6,2	4,3	5,9
Autres industries	19,1	14,0	8,9
Services	43,0	69,9	83,2
dont: Services financiers	4,6	21,6	30,8
Commerce et réparation	10,7	12,2	9,4
Transports et communications	4,9	6,0	8,9
Autres services	22,8	30,1	34,1

* industrie, y compris énergie et construction

Source: STATEC

Malgré une récession considérable, la sidérurgie reste un pôle important de l'industrie luxembourgeoise

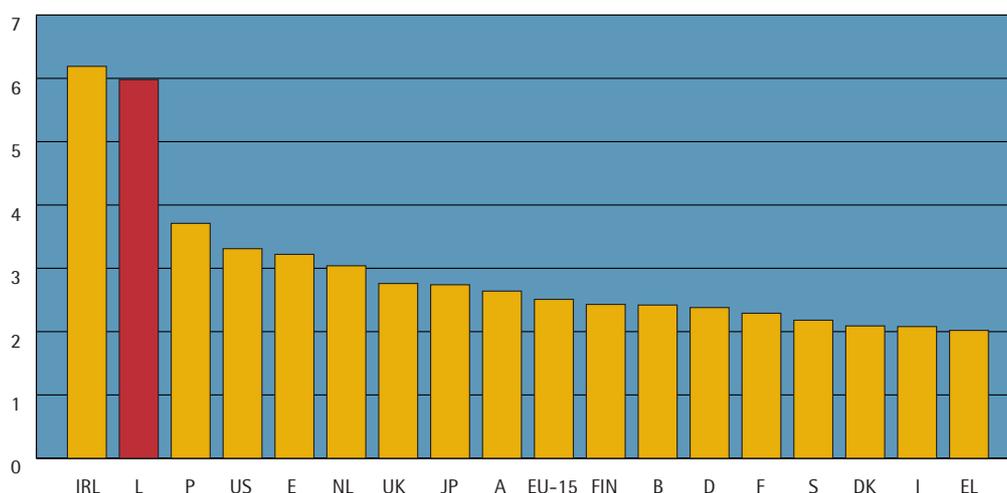


L'issue «heureuse» des années de crise 1975-1985 est également liée à trois autres éléments:

- l'essor des services financiers qui est pratiquement simultané au recul de la sidérurgie;
- l'intensification de la politique de diversification économique;
- une politique de modération salariale au début des années 1980 – se traduisant notamment par la suspension temporaire de l'indexation automatique des salaires en 1982 – qui a permis de rétablir la compétitivité-coût de l'économie luxembourgeoise.

Enfin, il convient de mentionner la croissance des dépenses des administrations publiques (administration centrale, administrations locales, sécurité sociale) qui intervient au cours de la décennie 1975-1985. Ces dépenses, qui étaient de 35 % du PIB en moyenne dans les années 1971-1975, atteignent environ 50 % du PIB au cours des années 1981-1985. Ce développement résulte, d'une part, des taux de croissance assez faibles du PIB, mais également, et surtout, de la croissance des transferts sociaux (transferts aux ménages) qui passent d'un peu moins de 14 % du PIB en 1974 à près de 24 % du PIB en 1981. Evidemment, les mesures sociales accompagnant la restructuration de la sidérurgie contribuent à cette hausse, mais on assiste plus généralement à une amélioration des prestations de protection sociale et d'aide sociale.

Taux de croissance du PIB en volume de 1985 à 2000



1985-2000: quinze années exceptionnelles

À partir du milieu des années 1980 et jusqu'en 2000, le taux de croissance moyen du PIB atteint un niveau jamais connu au Luxembourg sur une période aussi longue – plus de 5 % – et dépasse de loin celui des autres pays européens, à l'exception de l'Irlande. Entre 1985 et 2000, l'emploi total passe de 161 000 à 264.800, soit un taux de croissance moyen annuel de 3,4 %.

L'accélération de la croissance implique un recours accru aux travailleurs immigrés et aux frontaliers. 12.000 frontaliers travaillaient au Luxembourg en 1980. Ils étaient plus de 107.000 en 2003. La part de la population étrangère dans la population totale du Luxembourg, qui était de 18 % selon le recensement de 1970, passe à environ 38 % en 2003. Dans l'emploi salarié intérieur, la part des Luxembourgeois ne représente plus que 34 % en 2003, alors que les parts des frontaliers et des travailleurs étrangers résidents sont de respectivement 39 % et 27 %.

Citons brièvement les principaux facteurs qui sont à l'origine de ce développement exceptionnel depuis 1985, à savoir:

- la croissance continue du secteur financier;
- l'évolution favorable d'autres branches économiques, comme les «services aux entreprises» – dont le développement a été induit en partie par les services financiers;
- les «services informatiques» ou encore les «transports et communications»;
- un secteur industriel productif et compétitif, bien que sa part relative dans la somme des valeurs ajoutées de l'économie diminue – mécaniquement – suite à la croissance exceptionnelle des services;
- un niveau et des taux de croissance élevés des investissements;
- des prélèvements sur les salaires (impôts sur les salaires, cotisations sociales) relativement faibles permettant de maintenir le coût du travail à un niveau concurrentiel;

À côté des institutions européennes, le plateau de Kirchberg compte également un nombre croissant de sociétés du secteur financier





La compagnie aérienne nationale Luxair
a été fondée en 1948

- un taux de prélèvement obligatoire global et de dépenses publiques en baisse (par rapport au PIB) en cours de période et plus particulièrement entre 1995 et 2000. Le total des dépenses publiques au Luxembourg – sécurité sociale comprise – qui était encore de 45,6 % du PIB en 1996 se réduit à 38,5 % en 2000; ce chiffre est à comparer à un taux de dépenses publiques de près de 46 % du PIB dans l'Europe des 15 en 2000.

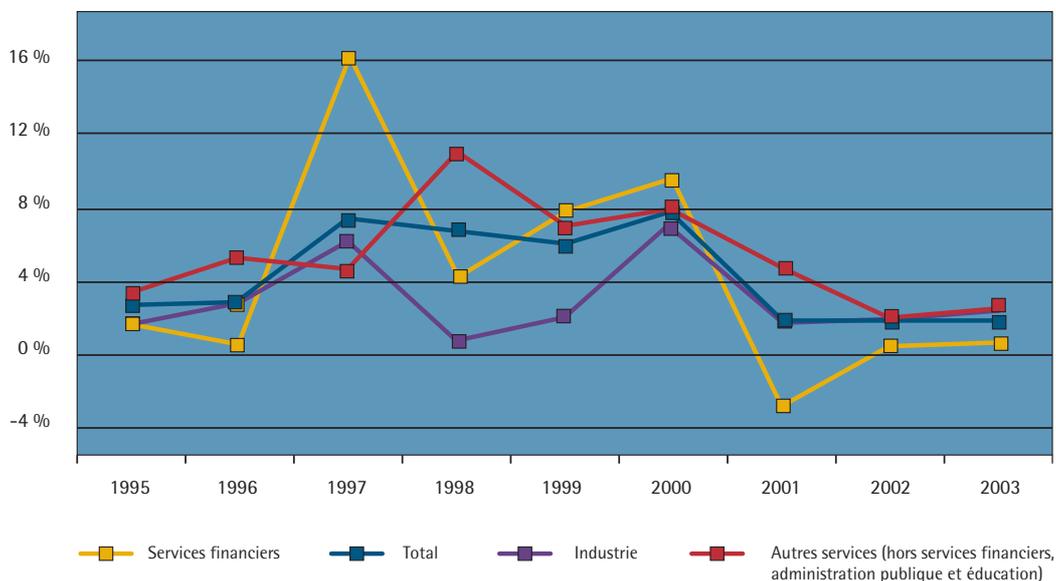
Certains de ces facteurs sont liés. Ainsi, la forte croissance – induite en grande partie par le secteur financier – permet une certaine flexibilité de la politique fiscale qui, en retour, joue plutôt en faveur de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et constitue un facteur de croissance.

Le retournement conjoncturel 2001-2003 dans une perspective de moyen terme

La plupart des économies mondiales ont connu une expansion économique exceptionnellement élevée au cours de la deuxième moitié des années 1990. Ainsi, le taux de croissance aux États-Unis était de quelque 4 % en moyenne annuelle entre 1996 et 2000; pour l'Europe, le taux correspondant était de 2,7 %. Cette croissance a permis la baisse du chômage, qui est passé de 10,5 % en 1994 à 7,4 % en 2001 dans l'Europe des 15. Aux États-Unis, le chômage a commencé sa régression dès 1992. En 2000, il atteint 4 %, contre 7,5 % en 1992. Cette évolution s'est produite dans un environnement globalement non-inflationniste: mise à part l'année 1995, le taux de croissance des prix à la consommation n'a jamais dépassé 2,5 % au cours de la deuxième moitié des années 1990, ni aux États-Unis, ni dans l'Europe des 15 prise dans son ensemble.

Le Luxembourg a suivi ce mouvement, avec toutefois une caractéristique résultant de l'ouverture du pays et de l'exposition aux chocs extérieurs, à savoir des variations plus amples de la valeur ajoutée. Le taux de croissance du PIB s'est situé à 6,8 % en moyenne par an de 1995 à 2000. Cette envolée a été largement, mais non exclusivement, favorisée par la forte expansion du secteur financier. Pour ce dernier, la valeur ajoutée s'est en effet accrue pratiquement au même taux que celui de l'ensemble de l'économie (+ 6,6 %). Trois autres branches ont connu une expansion supérieure à la moyenne au cours de cette période: le commerce et réparations, les transports et communications et les services de santé.

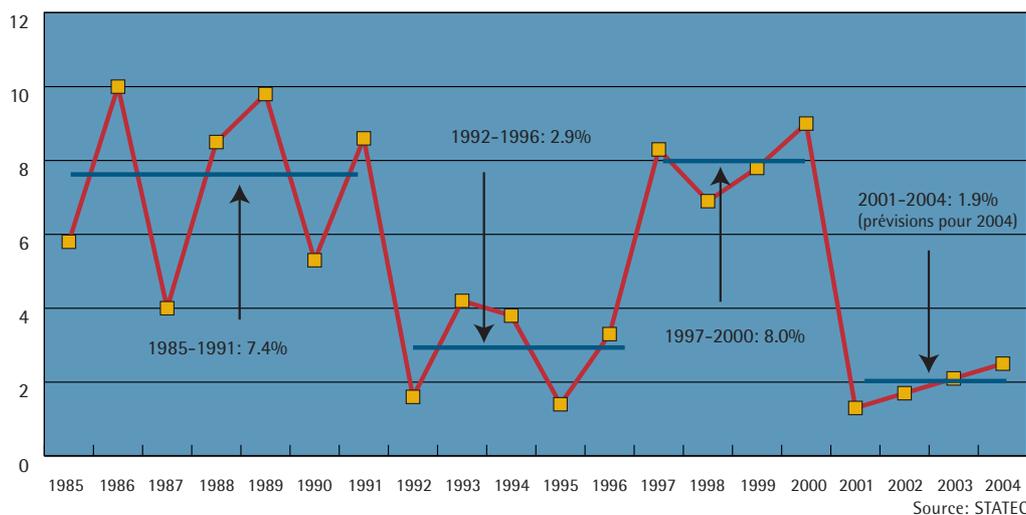
Évolution de la valeur ajoutée brute en volume de 1995 à 2003 (variation annuelle)



Source: STATEC

À partir de 2001, l'économie luxembourgeoise suit la décélération des activités économiques au niveau mondial. Le retournement conjoncturel de 2001 implique un net recul de la croissance du PIB (en volume) qui passe de 9 % en 2000 à 1,3 % en 2001 et 1,7 % en 2002. En 2003, la croissance du PIB est de 2,1 %. Cette évolution n'a rien de particulier. Une décélération de l'activité économique au Luxembourg s'observe également lors de la phase de croissance ralentie au début de la décennie 1990. Toutefois, cette fois-ci, l'économie luxembourgeoise se caractérise par des taux d'expansion qui se rangent plutôt dans la moyenne des pays européens, alors que de 1992 à 1996 le rythme d'expansion économique du Luxembourg était encore le double de celui qui prévalait en Europe. Au cours de la période 2001-2004 – et sur base des chiffres prévisionnels – la croissance du Luxembourg ne sera que légèrement supérieure à celle du reste de l'Europe (1,9 % pour le Luxembourg contre 1,4 % dans l'Europe des 15).

Taux de croissance du PIB en volume



Source: STATEC

Soucieux d'améliorer la structure économique du pays, le gouvernement a mené une politique de diversification économique dès les années 1960



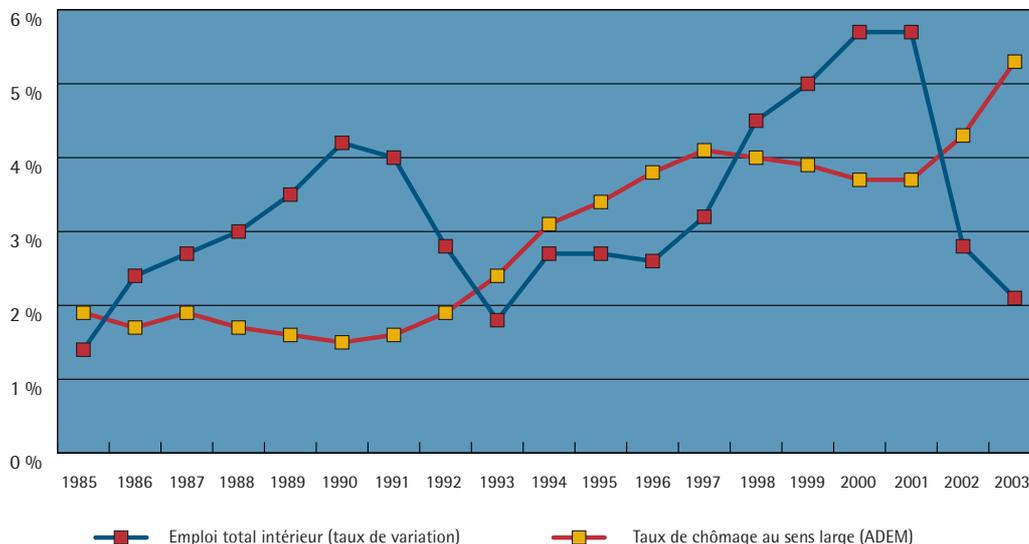
Cargolux, une des plus grandes compagnies de fret au monde, a été créée en 1970. Son premier vol avait pour destination Hongkong



Au début des années 1990, le secteur financier, mais également les transports et communications, les services aux entreprises et l'industrie continuaient à tirer la croissance, alors qu'en 2001 la valeur ajoutée du secteur financier diminue en volume et les taux de croissance des autres secteurs économiques – qui restent positifs – n'arrivent pas à contrebalancer le recul de la VAB des services financiers. Les banques et autres organismes financiers réagissent aux revenus moindres (en raison de la chute des marchés boursiers) en comprimant les dépenses (de personnel, de frais généraux, d'investissement) et agissent par là comme «frein» sur les autres secteurs domestiques qui en sont commercialement dépendants. On ne saurait cependant préjuger de l'évolution future qui dépend, d'une part, de la reprise conjoncturelle au niveau mondial et, d'autre part, des résultats du secteur financier qui sont notamment tributaires de l'évolution des marchés boursiers et des taux d'intérêts.

Le ralentissement de l'activité à partir de 2001 se traduit par une dégradation, déphasée mais importante, sur le marché du travail. Le taux de croissance de l'emploi total intérieur qui fut encore de 5,7 % en 2001 recule à 2,8 % en 2002 et 2,1 % en 2003. L'économie luxembourgeoise continue donc à créer des emplois, mais, parallèlement, le chômage augmente fortement. Le taux de chômage au sens large – tenant compte des personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi – se situait en dessous de 3 % en moyenne en 2002, mais dépasse les 5 % en 2003. Il semble par ailleurs que le Luxembourg ne puisse se défaire de la tendance ascendante du chômage structurel: même si le chômage diminue en période de forte croissance économique, il n'atteint plus le niveau plus bas d'avant la phase d'expansion. Il convient néanmoins de préciser qu'avec un taux de chômage officiel (ne tenant pas compte des chômeurs bénéficiant d'une mesure pour l'emploi) de 3,8 % en 2003, le Luxembourg reste moins touché que la plupart des autres pays européens. Dans l'Europe des 15, le taux de chômage se situait en moyenne à 8 % en 2003.

Emploi total intérieur et taux de chômage



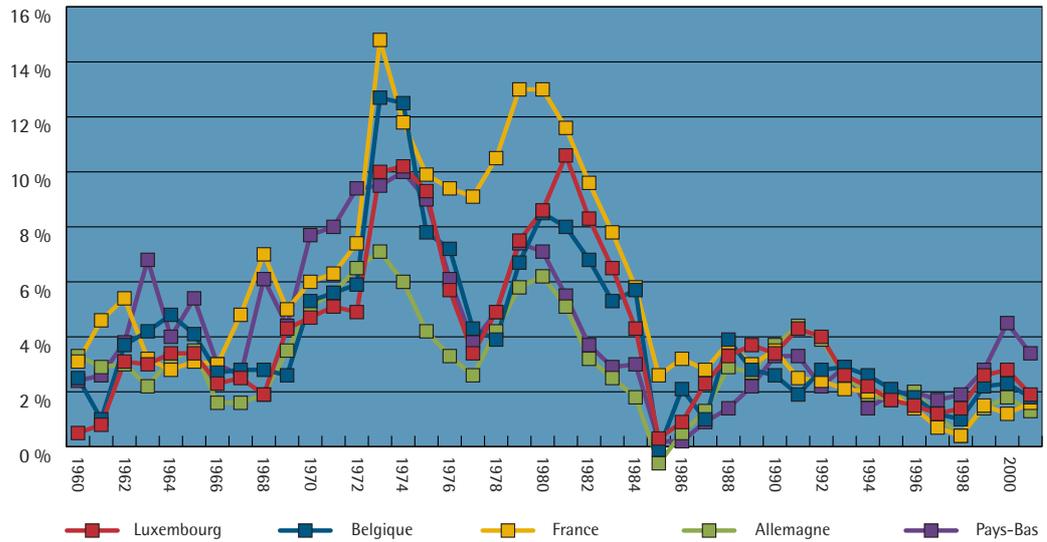
Le retournement conjoncturel des années 2001/2002 a également des répercussions sur les finances publiques. Au sommet de la conjoncture en 2000, la capacité de financement (surplus) des administrations publiques – administrations locales et centrale, sécurité sociale – atteint plus de 6 % du PIB. Des réserves ont pu être accumulées au cours des années fastes. En 2000, la réserve des fonds spéciaux et la réserve budgétaire cumulées dépassaient les 2,2 milliards d'euros, correspondant à plus de 10 % du PIB de l'année. Le niveau de la réserve de l'assurance-pension passe de 2,1 fois le montant des prestations annuelles en 1985 à 3 fois ce montant en 2001. Le ralentissement se répercute avec un certain décalage et fait reculer la capacité de financement des administrations publiques à 2,7 % en 2002. En 2003, un déficit modéré (besoin de financement) correspondant à 0,1 % du PIB apparaît. Pour 2004, les prévisions tablent sur un déficit de 2,0 % du PIB.

Malgré cette détérioration des finances des administrations publiques, la situation reste saine comparée à la plupart des autres pays européens. En 2003, la capacité de financement moyenne dans l'Europe des 15 correspondait à -2,6 % du PIB (-0,1 % du PIB au Luxembourg). La dette publique moyenne dépassait les 60 % du PIB dans l'Europe des 15 en 2003, alors qu'au Luxembourg elle n'était que d'environ 5 %.



Le Grand-Duché héberge la Société européenne des satellites (SES), opératrice d'ASTRA, premier système de satellites pour la réception en Europe. ASTRA diffuse actuellement plus de 950 programmes de télévision et de radio ainsi que des services multimédia à près de 78 millions de foyers

Taux d'inflation (prix à la consommation)



Dans le long terme, l'inflation des prix à la consommation ou des salaires au Luxembourg n'est pas divergente de celle de ses principaux partenaires commerciaux (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas). Cela n'est guère étonnant dans la mesure où l'inflation du Luxembourg est en grande partie «importée». La taille réduite et le degré d'ouverture élevé de l'économie luxembourgeoise expliquent ce parallélisme.

Globalement, l'inflation au Luxembourg et chez ses principaux partenaires commerciaux a été rythmée par les mêmes phénomènes. Le graphique concernant l'évolution de l'inflation en témoigne. L'inflation très faible à partir de 1985 fait suite à une décennie (1975-1985) de très forte inflation qui allait même dépasser les 10 % à certains moments.

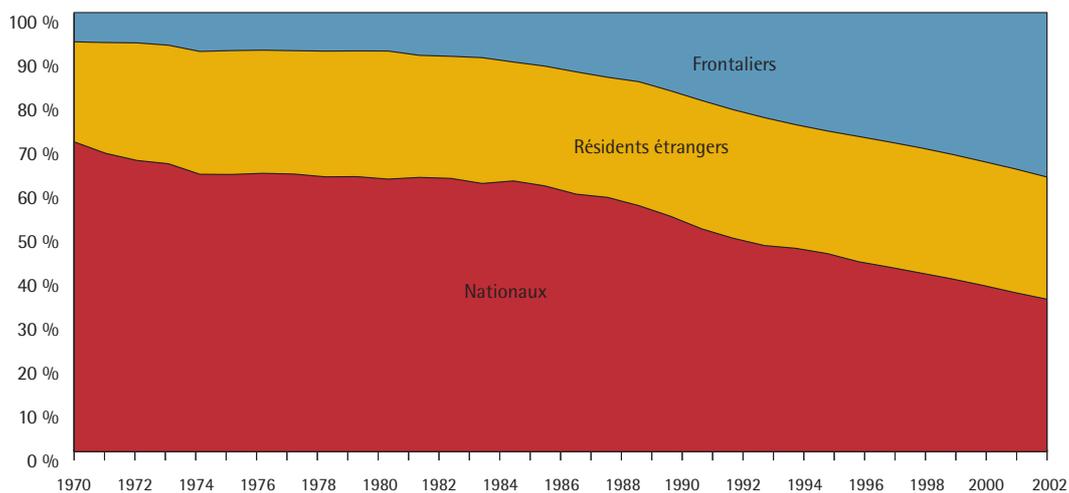
L'inflation en Europe et au Luxembourg a été marquée au cours des trente dernières années par les événements suivants:

- les chocs pétroliers de 1974 et 1979;
- la hausse du dollar au cours des années 1980-1985;
- le contre-choc pétrolier en 1986-1987;
- la surchauffe en Allemagne en 1991/1992 due à la réunification;
- le rattachement du franc luxembourgeois/franc belge au deutschemark depuis la fin des années 1980;
- l'introduction de la monnaie unique en 1999;
- une flambée des prix pétroliers en 1999/2000 qui provoqua une hausse des prix à la consommation dans l'ensemble des pays européens.

Au cours des dernières années, le Luxembourg se caractérise par une inflation des prix à la consommation et des salaires légèrement plus élevée que celle de ses principaux partenaires commerciaux.

Texte: STATEC

Emploi salarié par nationalité et résidence



Des entreprises modernes utilisant des technologies de pointe sont venues s'ajouter à l'industrie lourde classique

La place financière de Luxembourg face à son avenir

112



La Banque générale du Luxembourg en 1933

Véritables précurseurs de la globalisation, les marchés financiers ont découvert vers la fin des années 1960 le Grand-Duché de Luxembourg comme plate-forme idéale pour leurs activités internationales. Grâce à sa législation libérale et à son ouverture sur le monde, le petit pays au cœur de l'Europe était prédestiné à accueillir les acteurs de l'euromarché, appelé ainsi puisqu'il fonctionnait sur base de devises utilisées en dehors de leur pays d'origine. L'eurodollar d'abord, puis les eurodevises d'origine européenne confluèrent à Luxembourg pour y être groupés en euro-obligations avant d'être mis à la disposition des emprunteurs, surtout institutionnels, voire souverains, sous forme d'eurocrédits.

Aujourd'hui, le Luxembourg héberge quelque 170 banques originaires de 26 pays différents qui en font l'une des dix premières places financières au monde. Avec ses 22.000 salariés, le seul secteur bancaire représente 10 % de l'emploi total, sa contribution au PIB se situant aux alentours de 25 % et son apport aux finances publiques dépassant largement les 30 %. En tenant compte des activités connexes ou apparentées, comme les assurances et les réassurances, l'emploi du secteur avoisine les 12 % du total national et la contribution à la valeur ajoutée globale de l'économie du pays atteint 30 %.

D'abord berceau de l'euromarché, puis champion des fonds d'investissement

En 1881, la ville de Luxembourg ne comptait que trois établissements financiers



À partir des années 1980 et suite à un tassement des affaires dû à un surendettement passager des clients, l'euromarché cédait la place à Luxembourg au *private banking*. L'essor économique consécutif à la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale avait, en effet, donné naissance à une nouvelle catégorie de clients dont le pouvoir d'investissement allait croissant. À cette nouvelle demande, très prononcée justement dans les pays environnants, la place financière sut offrir la bonne réponse en se lançant dans l'industrie des fonds d'investissement. Aujourd'hui, le Grand-Duché est le deuxième centre mondial des organismes de placement collectif (OPC) après les États-Unis, gérant plus de 1.000 milliards d'euros d'avoirs.

S'il est indéniable que certains aspects fiscaux furent pour quelque chose dans l'ascension de sa place fi-



Le boulevard Royal, le centre du monde de la finance au cœur de la capitale

nancière, il n'en reste que le Luxembourg doit son succès à toute une série d'avantages. Certains sont fortuits, comme la situation géographique et le multilinguisme de ses habitants, d'autres traditionnels, comme la stabilité politique, économique et sociale, ou encore d'autres créés de toutes pièces, comme l'encadrement légal et réglementaire des activités financières constamment adapté à l'évolution internationale.

Le Luxembourg a su transformer sa faiblesse apparente qu'est la petite taille du pays en une véritable force. Les relations étroites entre les opérateurs économiques et les décideurs politiques assurent une concertation permanente et une conjugaison optimale des forces qui culminent dans une capacité et une rapidité d'adaptation aux marchés en mouvance permanente, donnant à coup sûr au Luxembourg une longueur d'avance sur ses concurrents.

Mais l'essentiel pour une place financière est et restera la confiance des clients. Celle-ci présuppose une solide stabilité interne, une continuité certaine dans la législation, un contrôle bancaire sans faille, une culture de discrétion, l'absence de scandales financiers et, bien sûr, un service au client défiant la concurrence internationale.

Ces vertus continuent à constituer ce qu'on pourrait appeler le fonds de commerce du centre financier de Luxembourg, bien que celui-ci ait connu des modifications incisives au cours des dix dernières années. La place a connu d'abord une flambée spectaculaire au cours de la deuxième moitié des années 1990, flambée marquée d'une part par un afflux massif de capitaux provenant de l'épargne, notamment des pays environnants, ainsi que par l'éclosion de l'industrie des fonds d'investissement qui avait fini par découvrir le Luxembourg comme terre d'accueil idéale pour ses activités. Décidément, l'ancien berceau de l'euromarché avait su se refaire une nouvelle vie, tout en continuant de tirer profit du savoir-faire acquis et des relations internationales tissées auparavant.



La construction du siège de la Banque et Caisse de l'Épargne de l'État avec sa tour caractéristique fut entamée en 1910



D'une vie de place à l'autre

La place connut son apogée provisoire en 2001 lorsque la somme bilantaire des banques dépassa le cap des 700 milliards et les avoirs gérés par les fonds d'investissement celui des 900 milliards, tandis que l'effectif des banques se chiffrait à 24.000. Mais déjà les premiers signes de fléchissement s'annonçaient avec, d'un côté, une régression du nombre de banques établies à Luxembourg, régression attribuée en premier lieu à la vague de restructurations et de fusions au niveau des maisons mères à l'étranger, et, de l'autre côté, avec un tassement de la croissance globale de la place dès 2002.

Comme ce ralentissement des activités était dû en premier lieu à l'évolution conjoncturelle et notamment à la baisse boursière qui pesait sur les portefeuilles des clients et par conséquent sur les revenus des banques, il a été bientôt relayé par un redressement des résultats suite à la reprise des marchés internationaux. Les responsables de la place ne se sont toutefois pas laissés tromper par le caractère passager de la baisse, sachant que derrière se cachait un danger de nature structurelle, à savoir les risques inhérents à l'intégration de la place financière dans l'espace harmonisé de l'Union monétaire européenne. Les opérateurs y ont répondu en intensifiant leurs efforts de préparation stratégique au changement, efforts engagés d'ailleurs dès la moitié des années 1990.

Face au défi de taille que représentait l'introduction de l'euro et surtout la mise en place de l'Union monétaire avec ses effets harmonisateurs pour la place financière, celle-ci a fait preuve d'imagination et de détermination en transformant résolument les risques inhérents au changement profond auquel se trouvait confrontée l'industrie bancaire en réelles chances d'avenir. De concert avec les autorités publiques, la communauté bancaire s'est mise à explorer de nouvelles niches susceptibles de compléter les créneaux traditionnels et de mettre en place l'encadrement réglementaire adéquat. Ces efforts n'ont pas manqué de porter leurs fruits, puisque la place se présente aujourd'hui sous un aspect moderne, innovateur et bien outillée pour attaquer les marchés d'avenir.



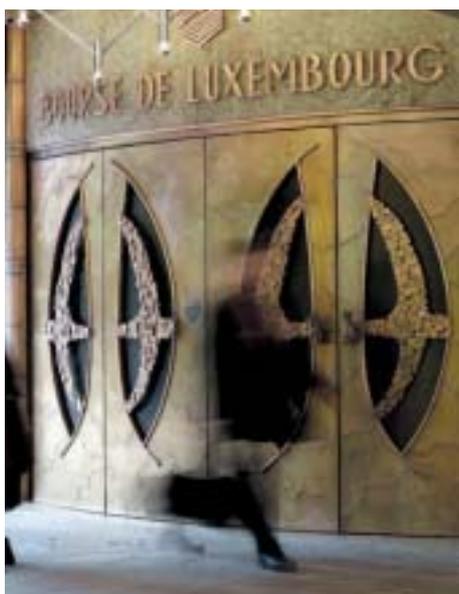
Conjonction entre les mondes de l'art et de la finance: des œuvres d'artistes célèbres ornent les parvis de bon nombre d'établissements bancaires, notamment à Luxembourg-Kirchberg

Défis et chances d'une Europe monétaire

Au cours de son histoire de place financière, le Luxembourg n'a fait ni plus ni moins que tirer un maximum d'avantages de ce vaste espace économique que représentait d'abord le Marché commun, puis la Communauté et qu'est aujourd'hui l'Union européenne. L'accès à cet immense marché sans frontières nationales et sans barrières intérieures une fois assuré, le Luxembourg a joué carrément la carte de l'ouverture en s'attaquant au bon moment avec les bons produits à ce marché.

Conscients du défi que représente l'harmonisation législative et réglementaire au niveau européen pour un centre financier aux activités largement *offshore*, les responsables du secteur financier s'étaient mis à élaborer très tôt une nouvelle stratégie pour le développement de leur place qui, plutôt que de s'agripper à certaines niches de souveraineté, misait sur la compétence comme nouvel attrait de la place.

Rien d'étonnant alors que sur la liste des atouts futurs du centre financier de Luxembourg figurent en premier lieu la compétence professionnelle et la capacité d'innovation. Bien que ces deux qualités soient déjà bien développées sur ce site, profondément imbriqué dans l'univers de la finance internationale depuis bientôt quarante ans, il est indispensable de les faire évoluer



La Bourse de Luxembourg a été fondée en 1927. Depuis sa création, elle a pu acquérir une grande expérience dans le domaine de la cotation et du négoce de valeurs mobilières de nature et d'origine géographiques très variées

L'architecte Gottfried Böhm est à l'origine du bâtiment de la Deutsche Bank Luxembourg au plateau de Kirchberg



de façon encore plus systématique et plus soutenue. Car la place reposera demain d'abord et surtout sur le savoir-faire de son personnel et sur la qualité de ses produits. Ce qui veut dire ni plus ni moins que le Luxembourg doit concentrer ses efforts sur la formation et la recherche dans le domaine financier et notamment dans les activités dont ses opérateurs ont fait leurs créneaux.

Loin de se contenter du savoir importé dans le bagage des experts étrangers qui viennent s'installer à Luxembourg, les responsables de la place se sont concentrés sur la gestion du savoir généré sur place. L'ambition consiste à mélanger les connaissances acquises sur le tas aux théories élaborées dans les laboratoires de recherche. C'est grâce à cet alliage que la place sera en mesure de maintenir son avance dans les créneaux qui sont les siens et à consolider de la sorte sa position concurrentielle.

L'encadrement académique de la compétence professionnelle

En d'autres termes: ce qu'il fallait à cette place, c'était un encadrement universitaire. Loin de constituer un objet de prestige et de luxe, l'existence d'une université financière est devenue une nécessité incontournable. Les responsables politiques s'étant ralliés à cette conclusion, la décision fut prise en 2002 de mettre en place, dans le cadre de l'Université du Luxembourg encore à l'état de projet à l'époque, la *Luxembourg School of Finance* (LSF). Son programme mène à un *Master of Science in Banking and Finance* et devra évoluer vers un degré de *PhD*. Grâce à ce dernier, la place disposera dorénavant d'une auréole et d'un attrait académique suffisant pour drainer vers elle la matière grise capable d'assurer cette activité de recherche qui lui fait encore défaut à l'heure actuelle, mais dont elle a besoin pour rester à la pointe du progrès.

Comme les initiateurs de la *Luxembourg School of Finance* ont réussi à associer à leur projet des professeurs et des chercheurs enseignant à des instituts universitaires prestigieux d'Europe et d'outre-Atlantique, le niveau très élevé est assuré. D'autre part, la communauté bancaire locale s'est engagée à soutenir le projet à travers une fondation créée spécialement à cette fin. Son apport aidera la LSF à être à la hauteur de sa mission et à répondre aux ambitions de développement de la place.

Le nouveau visage de la place

La place de Luxembourg se présente aujourd'hui en centre financier moderne, porté sur certains créneaux, mais suffisamment diversifié pour ne s'exposer outre mesure aux aléas conjoncturels et aux risques inhérents à une structure monolithique. Les responsables du secteur ont veillé à orienter le développement des activités vers des marchés à haut potentiel de développement tout en se basant sur les compétences dont dispose la place grâce à l'expérience et au savoir-faire acquis par ses opérateurs au cours de quatre décennies d'intenses activités financières internationales.

La stratégie de réorientation vers de nouvelles niches de compétence, dans laquelle le centre financier de Luxembourg s'est lancé dans la perspective de son intégration dans l'Union monétaire, a été concentrée sur une demi-douzaine de gammes de produits financiers. Parmi ceux-ci figurent aussi bien la titrisation que le capital à risque ou encore les fonds de pension groupés pour lesquels le Luxembourg a développé un encadrement législatif original.

Cet esprit novateur est le meilleur garant d'avenir pour la place financière. Fort d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et doté d'une solide expertise acquise au cours des décennies passées d'une part, soutenu par un encadrement réglementaire taillé sur mesure et assisté par une pléiade de chercheurs d'autre part, le Luxembourg disposera de suffisamment d'atouts pour maintenir sa position dans le peloton de tête des centres financiers internationaux. On n'a qu'à ajouter à cela la légendaire capacité d'adaptation dont le Luxembourg a fait preuve tout au long de son histoire de place financière internationale, pour détecter la clé du secret de son succès.

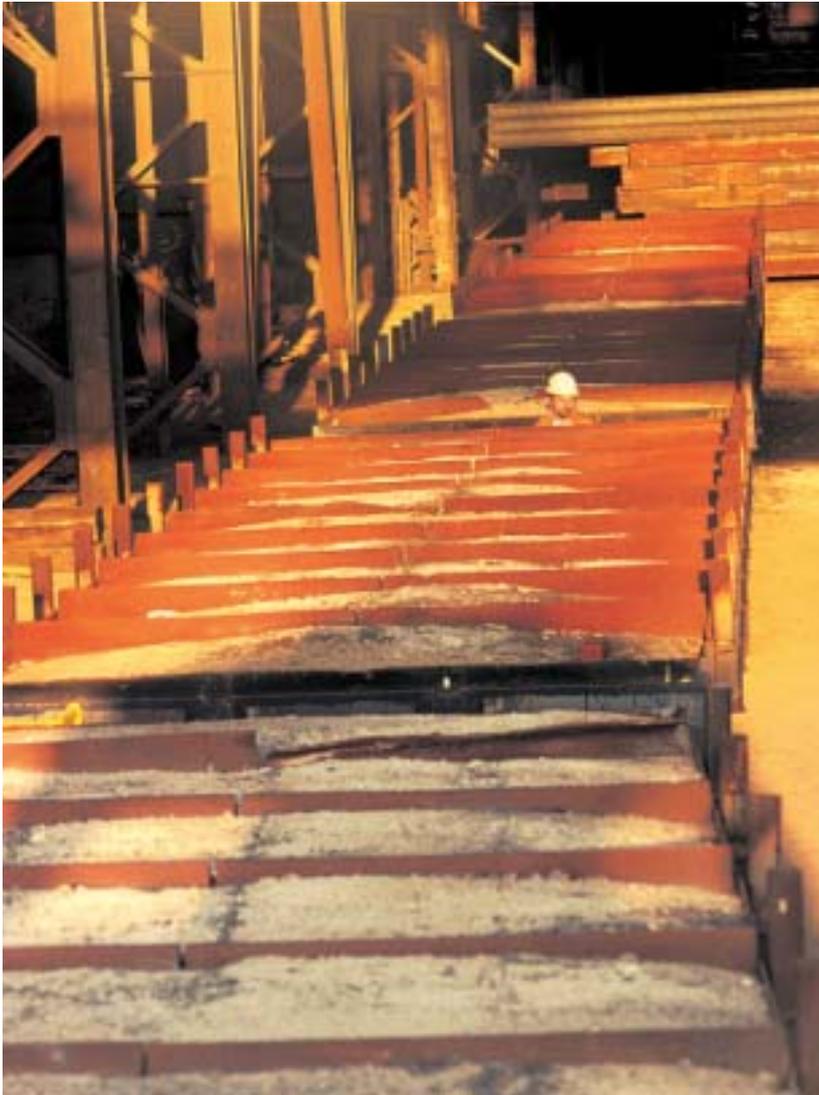
Texte: Lucien Thiel



La Banque centrale du Luxembourg, membre du Système européen des banques centrales

Le «modèle luxembourgeois», gage de stabilité politique et sociale

118



C'est dans les années 1970, avec la crise de la sidérurgie et le premier choc pétrolier, que le «modèle luxembourgeois» a vu le jour

du 26 juillet 1975 autorisait le gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir les licenciements pour causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi. Dans ce cadre, un «comité de conjoncture» composé en tripartite a été créé. Ce comité a eu pour mission de suivre de près l'évolution de la situation économique et d'en faire régulièrement rapport au gouvernement. Vu l'aggravation de la crise, une «conférence tripartite sidérurgie», qui s'est réunie pour la première fois au cours du 2^e semestre de 1977, a élaboré un plan d'action destiné à maintenir la croissance économique et le plein emploi.

Depuis, la tripartite s'est pérennisée et constitue la base du «modèle luxembourgeois», système dans lequel la recherche de solutions consensuelles à des problèmes d'ordre socio-économique est devenue la règle.

Le Luxembourg semble être un des rares pays où la négociation et le dialogue, pratiqués à tous niveaux de la vie économique et sociale depuis une soixantaine d'années, sont à la base d'une paix sociale comprenant, en contrepartie, le progrès social, la justice sociale et le respect du travail. On qualifie parfois cette approche consensuelle de «modèle luxembourgeois» qui a contribué à la stabilité et à la continuité de la politique économique et sociale du pays.

La crise économique mondiale des années 1975-1985, due aux deux chocs pétroliers, a lourdement frappé l'économie luxembourgeoise. Ainsi, dans les années 1970, la sidérurgie nationale s'est vue confrontée à de graves problèmes résultant notamment d'une surproduction au niveau mondial qui avait engendré une pression importante sur les prix. Pour le Grand-Duché, il s'agissait donc de limiter les conséquences sociales négatives par tout une panoplie de mesures.

Les réponses du gouvernement luxembourgeois à cette crise de conjoncture étaient d'ordres social, institutionnel et économique. La réponse sociale, élaborée par les responsables, s'est traduite par la création des «travaux extraordinaires d'intérêt général» (TEIG) en 1975 et la mise en place de la «division anti-crise» (DAC) en 1977.

Au niveau institutionnel, c'est la création de la «tripartite», rassemblant le patronat, le salariat et les pouvoirs publics, qui a marqué ces années de crise. La loi



Après la première tripartite, consacrée à l'industrie sidérurgique, le «modèle luxembourgeois» a été appliqué à d'autres secteurs économiques

Alors que la création de la première tripartite était exclusivement liée à l'industrie sidérurgique, des tripartites sectorielles ont vu le jour par la suite. D'un outil de gestion de crise efficace, la tripartite s'est donc rapidement muée en organisme consultatif au sein duquel sont systématiquement recherchées des solutions consensuelles à des problèmes d'ordres économique, institutionnel et social, et cela même dans des domaines où l'état de crise n'est pas manifeste.

Le dialogue social se fait à deux niveaux: d'un côté, des conventions collectives sont conclues et, de l'autre côté, des institutions à composition «tripartite» veillent à étendre leur action à l'ensemble du pays. Le dialogue social au Luxembourg est d'habitude tempéré et basé sur la concertation, la consultation et la surveillance.

Premier niveau du dialogue social

Le premier niveau du dialogue social luxembourgeois est fondé sur la conclusion des conventions collectives de travail qui renforcent les relations professionnelles au sein des entreprises et des secteurs d'activité du pays.

Les conventions collectives de travail trouvent leur base légale dans la loi du 12 juin 1965. Elles règlent formellement la relation entre l'employeur et ses salariés et définissent les droits et devoirs des signataires. La loi de 1965 a néanmoins été réformée par une nouvelle loi adoptée à la Chambre des députés le 19 mai 2004. Cette réforme de la législation s'imposait notamment à cause de l'article 2 de l'ancienne loi, qui stipulait que: «ne peuvent être parties à une convention collective de travail, en dehors des employeurs pris individuellement et des groupements d'employeurs, que les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.»

Ce point a parfois donné lieu à d'âpres discussions. En effet, quand est-ce qu'une organisation syndicale figure parmi «les plus représentatives sur le plan national»? Certains syndicats sectoriels ou d'entreprise n'étaient nullement repris par cette définition de la représentativité nationale. Ce n'était pas pour autant qu'ils ne représentaient pas des interlocuteurs importants au sein de leurs entreprises ou secteurs respectifs. Les «grands» syndicats, quant

Les syndicats sont des partenaires incontournables au niveau du dialogue social



à eux, craignaient qu'une ouverture en faveur des syndicats sectoriels n'entraîne un affaiblissement du caractère national avec de lourdes conséquences sur la possibilité de faire une politique sociale globale.

D'un autre côté, d'après une grande partie des représentants du patronat, l'exclusivité dont profitaient les syndicats dits nationaux laissait apparaître une faiblesse du système.

La loi de 2004 règle ce problème en distinguant, tout d'abord, trois types de syndicats:

- les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale,
- les syndicats justifiant de la représentativité dans un secteur important de l'économie,
- les syndicats ayant un mandat direct ou indirect d'au moins 50 % des salariés relevant du champ d'application de la convention collective concernée.

Pour prétendre à la représentativité nationale générale, un syndicat doit disposer de l'efficacité et du pouvoir nécessaires pour assumer les responsabilités qui en découlent et soutenir notamment un conflit social majeur au niveau national. Il doit, en outre, avoir obtenu, lors des dernières élections aux chambres professionnelles salariales, une moyenne d'au moins 20 % des suffrages chez les ouvriers et les employés privés, et d'au moins 15 % des suffrages de chacune des deux catégories en question.

Le syndicat justifiant de la représentativité nationale générale doit également avoir une activité effective dans la majorité des branches économiques, cette présence étant contrôlée sur base des résultats obtenus par le syndicat lors de la décision sur la demande de reconnaissance de la représentativité nationale générale.

Pour pouvoir bénéficier de la représentativité dans un secteur important de l'économie, les syndicats doivent disposer de l'efficacité et du pouvoir nécessaires pour assumer les responsabilités qui en découlent et soutenir, au niveau du secteur impliquant les salariés concernés, un conflit majeur d'ordre social.

Ils doivent en outre avoir présenté des listes dans les chambres professionnelles salariales lors des dernières élections et avoir obtenu 50 % des voix pour le groupe de la chambre professionnelle, respectivement 50 % des voix

lors des dernières élections des délégués du personnel si le groupe est composé totalement ou partiellement de travailleurs non couverts par le champ d'application de la loi.

En plus de régler la question de la représentativité, la nouvelle loi améliore et accélère le fonctionnement des différents organes qui représentent le dialogue social au Grand-Duché.

Au-delà du fait que cette réforme a fait disparaître un flou dans la législation, on voit ici surtout que le dialogue social est un processus en mouvement et non pas une structure figée.

L'Inspection du travail et des mines

La meilleure des conventions de travail ne servirait à rien s'il n'y avait pas d'instance contrôlant son application. L'Inspection du travail et des mines (ITM), placée sous l'autorité du ministère du Travail, est chargée de cette tâche. Sa composition (dont des contrôleurs-employés et des contrôleurs-ouvriers) prouve que l'État ne réserve pas à ses seuls fonctionnaires les activités de contrôle, mais qu'il élargit celles-ci aux syndicats représentatifs.

Il existe par ailleurs une commission consultative pour l'ITM auprès du ministère. Cette commission est un organe à composition tripartite qui regroupe des représentants du ministère du Travail, de l'Inspection du travail et des partenaires sociaux.

L'Office national de conciliation et d'arbitrage

La loi contraint l'employeur qui a été sollicité d'engager des négociations en vue de la conclusion d'une convention collective d'entamer ces négociations. En cas de refus de sa part ou bien si les deux parties se voient dans l'impossibilité de prolonger les pourparlers, le désaccord est soumis à l'Office national de conciliation, organe aussi révélateur du tripartisme de par sa composition, qui a pour mission de prévenir ou d'aplanir les conflits collectifs de travail qui n'ont pas pu aboutir à une conciliation.

S'il n'y réussit pas, une des parties peut soumettre le dossier au Conseil d'arbitrage. Si la décision arbitrale est acceptée par les parties, cette décision vaut conclusion d'une convention collective de travail. Le Conseil d'arbitrage se compose d'un président nommé par le gouvernement, d'un patron et d'un salarié à désigner par les représentations professionnelles concernées.

On retrouve donc la logique tripartite à tous les niveaux, fondement des procédures de dialogue social instaurées au Luxembourg.

Deuxième niveau du dialogue social

Le deuxième niveau du dialogue social au Luxembourg se situe dans un champ plus large. Il est inter-professionnel, composé de plusieurs acteurs et institutions qui ont vocation à étendre leur rôle et leurs décisions à l'ensemble du pays, aussi bien en matière de relations de travail qu'en ce qui concerne le chômage.



L'Inspection du travail et des mines contrôle la sécurité ainsi que le respect des réglementations sur les chantiers



Diverses institutions agissent à ce niveau:

- le Conseil économique et social,
- le Comité de conjoncture,
- la Commission nationale de l'emploi,
- le Comité national de coordination tripartite,
- le Comité du travail féminin,
- le Comité permanent de l'emploi.

La logique tripartite est, encore une fois, rigoureusement respectée en ce qui concerne la composition de ces institutions et le gouvernement y joue un véritable rôle d'arbitre entre les syndicats et les organisations patronales.

Le Conseil économique et social

La loi du 21 mars 1966 institue le Conseil économique et social comme organe consultatif du gouvernement. Il est chargé d'étudier les problèmes économiques, financiers et sociaux touchant soit plusieurs secteurs économiques, soit l'ensemble de l'économie nationale. Il peut être saisi par le gouvernement ou agir de sa propre initiative.

Ainsi, le gouvernement demande l'avis du Conseil en ce qui concerne les mesures législatives ou réglementaires générales qu'il a l'intention de prendre dès que celles-ci concernent plusieurs secteurs économiques, plusieurs groupes professionnels ou l'ensemble de l'économie nationale.

Il peut aussi être sollicité dans des cas plus spécifiques ou d'intérêt général, par exemple lorsque les Chambres professionnelles (de commerce, des métiers, d'agriculture – en ce qui concerne le côté patronal –, de travail, des employés privés, des fonctionnaires et employés publics – pour le côté salarial) ont donné des avis fondamentalement divergents au sujet d'un projet de loi ou de règlement.

Le gouvernement lui communique également les avis rendus par le Comité de coordination tripartite.

Le Comité de conjoncture

La loi du 26 juillet 1975, base légale de ce comité, autorise le gouvernement à prendre des mesures pour prévenir les licenciements liés à des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi. Le Comité de conjoncture surveille l'évolution de la situation économique du pays et, dans ce cadre, délivre un rapport mensuel au gouvernement. Il donne aussi son avis au sujet de certaines mesures de sauvegarde de l'emploi.

La Commission nationale de l'emploi

Instituée par la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi, cette dernière a pour mission de conseiller le gouvernement en matière de définition et de mise en œuvre de la politique de l'emploi. À la demande du ministre du Travail tout comme à sa propre initiative, elle donne des avis sur l'orientation et l'application de cette politique.

Le Comité national de coordination tripartite

Ce comité a été créé par la loi du 24 décembre 1974, autorisant le gouvernement luxembourgeois à prendre des mesures pour stimuler la croissance économique et maintenir le plein emploi. Parmi ses autres missions, on trouve, entre autres, un pouvoir d'avis concernant les mesures dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi et l'examen de la situation économique et sociale globale ainsi que l'analyse de la nature du chômage.

Le Comité du travail féminin

Créé par le règlement grand-ducal du 27 novembre 1984, il s'agit d'un organe consultatif chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelles des femmes. Il propose au gouvernement toutes les actions qui lui paraissent en mesure d'améliorer la situation des femmes dans le monde du travail.

Le Comité permanent de l'emploi

La loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et à la formation professionnelle représente la base légale du Comité permanent de l'emploi. Il a pour mission d'examiner, au moins tous les six mois, la situation, l'évolution et le fonctionnement en matière d'emploi et de chômage et de donner ainsi au Comité de coordination tripartite un suivi des décisions prises par ce dernier.

L'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

L'idée de créer l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi date de 2000. Cette nouvelle institution tripartite, émanant du Comité permanent de l'emploi, recevra une base légale par l'intermédiaire du projet de loi actuellement en cours de procédure. L'observatoire suivra l'évolution du droit collectif du travail au Luxembourg. Pour cela, il se préoccupera des questions en matière d'emploi à tous les niveaux.

Un modèle en mouvement

Toutes ces institutions ont pour base:

- la consultation,
- la concertation, qui se concentre au niveau du Comité de coordination tripartite,
- la surveillance.

Le mode de fonctionnement des différents organes veut que la consultation prédomine dans le modèle du dialogue social luxembourgeois. Les prises d'avis ont donc un rôle déterminant avant les prises de décisions.

Une autre caractéristique déterminante du modèle luxembourgeois est qu'il assure la surveillance et le suivi du monde de l'emploi et des décisions prises afin de réaliser le plein emploi et la croissance économique du pays. Cette faculté de suivi permet aussi au modèle de s'adapter aux évolutions économiques et sociales. C'est donc un modèle qui reste en mouvement, de manière à assurer sa pérennité.

La logique tripartite est présente à tous les niveaux et le gouvernement joue un rôle fondamental. En effet, ses représentants sont en permanence au centre du dialogue. Mais leur rôle est aussi limité par la présence constante des parties syndicales et patronales au sein d'une même institution, autour d'une même table. Le tout dans un même souci fondamentalement démocratique.



Le Comité du travail féminin a pour but d'assurer la promotion professionnelle des femmes

Texte: Service information et presse

Recherche et développement

124



Maison natale de Gabriel Lippmann à Luxembourg-Bonnevoie qui appartenait autrefois au quartier de Hollerich

Deux grands noms, dont un Prix Nobel, font la fierté du passé de la recherche au Luxembourg: Henri Owen Tudor et Gabriel Lippmann.

Le premier, né à Rosport en 1859, invente la batterie de stockage au plomb en 1881. Il utilise l'énergie produite par une dynamo qu'il a lui-même conçue et qui est reliée au moulin à eau à Rosport. En 1885, le château de Rosport des Tudor (dans l'est du pays) est une des premières demeures au monde à être équipée d'une installation hydro-électrique complète. Cette invention lui confère, encore aujourd'hui, une place de choix dans l'industrie mondiale des accumulateurs électriques.

Le deuxième, né à Hollerich en 1845, est l'auteur de nombreuses contributions fondamentales dans plusieurs branches de la physique. Inventeur, entre autres, de l'électromètre capillaire, il développe dès 1886 la théorie générale de son procédé de reproduction photographique des couleurs. Sa méthode de reproduction des couleurs en photographie, basée sur le phénomène d'interférence, lui vaut le Prix Nobel de physique en 1908.

Château de Henri Tudor à Rosport



Ces deux hommes ont démontré par leur travail que la recherche est le moteur fondamental du progrès économique et social. Mais la recherche au Luxembourg est bien plus que cela. En effet, les investissements dans la connaissance et l'innovation sont aujourd'hui incontournables pour envisager une croissance durable et soutenable, pour créer des emplois de qualité, pour respecter l'environnement, pour trouver des remèdes aux maladies prétendues incurables, ...

Depuis le 7 août 1999, et pour la première fois de son histoire, le Luxembourg a un ministre de la Recherche. Depuis, les crédits budgétaires pour la recherche et le développement (R&D) sont passés de 11 millions d'euros en 1999 à 34 millions d'euros pour 2003 (0,18 % du produit intérieur brut). En 2004, le gouvernement entend porter ces moyens budgétaires à 0,3 % du PIB.

D'ici 2010, ce chiffre devra atteindre 1 % en vue de respecter les engagements pris au Conseil européen de Barcelone en mars 2002. À cette date, les chefs d'État et de gouvernement des Quinze se sont, en effet, fixé un objectif ambitieux: faire atteindre aux dépenses consacrées à la recherche 3 % du PIB de chaque pays, les deux tiers de ces investissements devant provenir du secteur privé.

Les centres de recherche publics

Au Luxembourg, trois centres de recherche publics assurent la mise en œuvre des projets de coopération scientifique et de transfert de technologie avec les entreprises.

Créé au Centre universitaire de Luxembourg en 1987, le CRP Gabriel Lippmann oriente ses travaux autour de trois axes majeurs: technologie des matériaux novateurs (en particulier nanotechnologies et développement instrumental), gestion durable des ressources naturelles et technologies de la société de l'information. Par exemple, son laboratoire d'analyse de matériaux, une des quatre unités de recherche du centre, a l'ambition de devenir un centre européen spécialisé dans la caractérisation des matériaux à l'échelle du nanomètre. Depuis décembre 2001, il est ainsi équipé d'un NanoSIMS, le dernier-né des spectromètres de ce type. C'est le cinquième exemplaire au monde, les quatre autres se trouvant à la *Harvard Medical School*, à l'Institut Curie à Paris, à la *Washington University* et au *Max Planck Institut* à Mayence. Reconnu comme leader international dans ce domaine, le laboratoire focalise l'un de ses axes d'activités autour de l'amélioration, voire du développement d'appareils scientifiques de pointe. La réalisation du *Cation Mass Spectrometer*, dans le cadre d'un programme de recherche européen, est à ce titre un de ses succès majeurs.

Créé en 1987, le CRP Henri Tudor a pour finalité principale de favoriser l'innovation technologique dans les secteurs privé et public. À cet effet, il offre un ensemble de services et d'activités: projets R&D, transfert de technologie, assistance technologique et conseil, formation et qualification de haut niveau. En 2003, le centre a connu une croissance de ses activités de 25 %, la plus forte depuis sa création. Celle-ci est notamment due à de nouveaux projets européens et aux projets acceptés par le Fonds national de la recherche. Le CRP Henri Tudor a participé ainsi, rien qu'en 2003, à 108 projets de recherche, de développement et d'innovation, notamment dans les domaines des technologies industrielles, cliniques, de l'environnement, de l'information et de la communication.

Depuis 1988, le CRP Santé a pu mettre en place une recherche biomédicale de haut niveau, en partenariat avec le Centre hospitalier de Luxembourg et le Laboratoire national de santé, et ceci malgré l'absence d'industries pharmaceutiques et de cycles universitaires complets au Grand-Duché. La tâche première de ce centre consiste à organiser et à coordonner la recherche nationale en matière de santé et à catalyser le transfert de savoir-faire vers les secteurs public et privé. L'un des premiers objectifs du CRP Santé a été de favoriser la création de compétences dans différents domaines, qui incluent notamment la virologie, l'immunologie, la cancérologie et la cardiologie. Aujourd'hui, le CRP Santé compte huit laboratoires de renommée internationale qui mettent à profit leurs compétences au bénéfice du patient, de l'enseignement et de l'économie nationale. En termes de ressources transversales, le CRP Santé met à disposition des compétences en épidémiologie, biostatistique et systèmes de santé. Sa politique a permis de promouvoir des collaborations effectives et indispensables avec des organismes de recherche aussi bien au niveau national qu'international.



Henri Tudor (la photo le montre en compagnie de membres de sa famille) a donné son nom à un centre de recherche public



Les crédits budgétaires que le gouvernement luxembourgeois consacre à la recherche et au développement sont en nette progression depuis quelques années

Aux trois CRP nés de la loi du 9 mars 1987 est venu s'ajouter depuis le CEPS/INSTEAD (Centre d'études de population, de pauvreté et de politiques socio-économiques/*International networks for studies in technology, environment, alternatives, development*). Créé en 1989, le CEPS a pour mission de réaliser des études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques, en créant et en exploitant les banques de données relatives à ces problèmes. Il développe également des instruments d'analyse, de modélisation et de simulation pour les politiques socio-économiques. Tandis que les trois premiers CRP sont sous tutelle du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CEPS/INSTEAD est sous la tutelle du ministère d'État.

Le département Recherche scientifique et Recherche appliquée auprès du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de R&D. Il examine et avise les propositions des CRP pour le co-financement public de projets de recherche et les projets de budget des centres de recherche publics. Il est, en outre, chargé d'élaborer et d'exécuter un budget global pour la R&D publique.

Enfin, l'attribution des bourses de formation-recherche ainsi que le suivi administratif et financier des dossiers sont également de son ressort. Ces bourses de formation-recherche sont attribuées pour une durée maximale de trois ans et permettent à des chercheurs de participer à l'exécution d'un projet de R&D (généralement dans le cadre d'un doctorat ou post-doctorat) dans un centre de recherche public, dans une institution publique ou dans une entreprise au Luxembourg ou à l'étranger.

Le Fonds national de la recherche

Le Fonds national de la recherche (FNR) a été créé par la loi du 31 mai 1999, qui lui confère autonomie juridique, administrative et financière. Avec le FNR, c'est une impulsion nouvelle et supplémentaire qui a été donnée à la recherche luxembourgeoise.

La première mission du FNR est la promotion sur le plan national de la R&D dans le secteur public. Depuis 2000, des programmes pluriannuels de recherche, limités à certains domaines spécifiques, sont lancés. Rédigés par des spécialistes, sélectionnés par le conseil scientifique et le conseil d'administration du FNR, ils sont ensuite avalisés par des experts indépendants avant leur conventionnement et leur financement par le gouvernement. Pour la période 2001 à 2007, cinq programmes de recherche sont en cours pour un budget de 37,5 millions d'euros.

Les quatre premiers programmes ont démarré en novembre 2000: SE-COM (développer une recherche intégrée sur la sécurité des échanges électroniques et sur l'efficacité des nouveaux modèles organisationnels et logiciels de coopération électronique), NANO (créer au Luxembourg un centre compétitif au niveau européen et international spécialisé dans la caractérisation des matériaux à l'échelle du nanomètre), EAU (appréhender les mécanismes complexes du cycle naturel de l'eau, évaluer les moyens de sauvegarder les ressources et en protéger la qualité, développer des technologies innovantes de contrôle et d'épuration les plus appropriées), BIOSAN (contribuer à l'amélioration qualitative de la prévention, de la détection et du traitement du cancer et des maladies du cœur et des vaisseaux ainsi qu'au développement de nouvelles stratégies pour la modulation spécifique du système immunitaire).

En avril 2002, le FNR a entamé le programme «Vivre demain au Luxembourg» (VIVRE). C'est un programme très ambitieux dont la thématique principale englobe la société luxembourgeoise, son évolution, sa situation actuelle et son avenir. À partir d'échanges entre décideurs, chercheurs et grand public, ce programme de recherche multidisciplinaire doit permettre d'élaborer des stratégies et des options pour l'avenir du Luxembourg et de sa population. Les axes prioritaires de VIVRE sont l'évolution de la population au Luxembourg (cohésion et intégration sociale, identité et multilinguisme), le développement du capital humain, l'ère de l'information et de la communication et ses conséquences pour la société, la place d'un pays de petite dimension dans la Grande Région, dans l'Union européenne et dans un monde globalisé, l'organisation de l'espace, les mesures d'accompagnement (tables rondes, colloques, accès aux données et aux sources).

Au-delà de ces cinq programmes en cours, le FNR travaille à l'élaboration de nouveaux programmes de recherche. Le premier, intitulé «Traitements de surfaces» (TRASU), vise à développer de nouveaux types de traitements pour en améliorer les propriétés chimiques et physiques (usure, adhésion), tout en réduisant l'impact écologique ainsi que les coûts de production. Le programme «Sécurité alimentaire» (SECAL) englobe la traçabilité des aliments, leur qualité chimique et microbiologique, les impacts sur la santé humaine.

Celui baptisé «Processus de vieillissement» (PROVIE) permettra à des équipes d'entamer des recherches sur les maladies liées au vieillissement, en particulier les démences et d'autres syndromes neurodégénératifs, les pathologies vasculaires cérébrales, la douleur chronique, la santé mentale, ...

Outre le critère de la qualité scientifique assurée par le biais d'une évaluation continue, ces programmes ne sont engagés que s'ils présentent un caractère réaliste par rapport au contexte luxembourgeois et un potentiel concret de retombées socio-économiques.



Le Fonds national de la recherche attribue des bourses de formation-recherche



Les appels à proposition de projets de recherche, financés par le FNR, s'adressent aux organismes, services et établissements publics luxembourgeois autorisés à entreprendre des activités de recherche, tout en attribuant une attention particulière à la coopération interrégionale, européenne, voire internationale. Les entreprises, quant à elles, peuvent bénéficier d'un régime spécifique d'encouragement de leurs efforts de recherche, régime défini par la loi-cadre de l'industrie.

De par ses attributions, le Fonds national de la recherche joue un rôle notable dans la coopération scientifique internationale. Il est à ce titre membre de la Fondation européenne des sciences, de EUROHORCS

(*European union research organisation heads of research councils*) et de ERCIM (*European research consortium for informatics and mathematics*).

Par sa complexité, par ses coûts, la R&D a tendance à s'affranchir des nationalités et des lieux. Les échanges promus par le Fonds national de la recherche par sa mesure «Mobilité» permettent d'accueillir au Luxembourg des chercheurs étrangers ou d'envoyer des chercheurs luxembourgeois à l'étranger. Être retenu pour un programme-cadre de recherche européen, c'est obtenir une reconnaissance et un label de qualité, tant la sélection est rude (un projet sur cinq à sept accepté à Bruxelles). C'est aussi s'ouvrir les portes à de possibles partenariats de coopération avec des instituts de recherche étrangers. Une mesure spécifique du FNR permet aux organismes de recherche publics de bénéficier d'un support pour la préparation de projets européens à condition que ceux-ci passent le cap de l'évaluation scientifique et technologique. Petit à petit, le Luxembourg devient ainsi un partenaire plus qu'intéressant.

Pour rapprocher la science de la société, le FNR s'occupe également de la promotion de la culture scientifique par tous les moyens possibles (journaux, revues, émissions scientifiques à la radio ou à la télévision, manifestations de sensibilisation pour les jeunes, journées «portes ouvertes», ...).

Université du Luxembourg

Le 3 décembre 2002, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a déposé à la Chambre des députés le projet de loi portant création de l'Université du Luxembourg. Misant sur la qualité de l'enseignement et la qualité de la recherche, cet établissement public est composé de trois facultés:

- la Faculté des sciences, de la technologie et de la communication
- la Faculté de droit, d'économie et de finance
- la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation.

Interdisciplinarité, symbiose entre enseignement et recherche, coopération internationale, tels sont les principes fondateurs de cette université qui doit accueillir entre 4.000 et 5.000 étudiants. Elle développera et valorisera une recherche à caractère fondamental, appliquée et technologique. À ce titre, elle bénéficiera de l'intervention du Fonds national de la recherche et ses collaborations avec les centres de recherche publics seront réglées par voie contractuelle.

Autre projet d'envergure, la réalisation d'une «Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation» fait partie intégrante de la réindustrialisation des friches industrielles de Belval-Ouest. En regroupant sur des centaines de milliers de m² l'université, les quatre CRP, l'IST et le CVCE, cette infrastructure permettra d'avoir sur un même site une masse critique de chercheurs et d'étudiants. L'échange et la coopération seront ainsi valorisés tout en ayant un réservoir de compétences pour une reconnaissance indispensable au niveau international.

La recherche privée

Le domaine de la recherche privée a été attribué au ministère de l'Économie par la loi-cadre de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993, modifiée par celle du 21 février 1997, dont l'article 6 porte sur la recherche-développement.

Depuis la mise en place du «Régime d'encouragement à la R&D», le ministère de l'Économie a ainsi encouragé 241 projets de R&D. L'ensemble de ces projets du secteur privé a représenté un investissement global de 579,11 millions d'euros. L'aide financière publique s'est chiffrée à 121,48 millions d'euros en subventions directes. À l'effort du ministère de l'Économie, il faut ajouter les prêts à l'innovation, accordés par la SNCI (Société nationale de crédit et d'investissement). Depuis 1983, 149 projets représentant 383,75 millions d'euros d'investissements en R&D ont fait l'objet de prêts à l'innovation pour un montant total de 83,04 millions d'euros.

Le ministère de l'Économie s'appuie aussi sur Luxinnovation, le «premier point d'accueil, d'information et de conseil en matière d'innovation et de recherche-développement au Luxembourg». Créée en 1984, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche a été modifiée par la loi du 21 février 1997 pour devenir un groupement d'intérêt économique (GIE) réunissant le ministère de l'Économie, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la FEDIL (Fédération des industriels luxembourgeois), la Chambre de commerce et la Chambre des métiers. Le soutien de ces organisations permet à Luxinnovation d'offrir ses prestations à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Dans le cadre de l'initiative gouvernementale *eLuxembourg*, le gouvernement luxembourgeois a chargé Luxinnovation de la réalisation du «Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche» (www.innovation.public.lu) a été mis en ligne en juillet 2003) et d'un «Observatoire de l'innovation». Cela devrait permettre de renforcer la visibilité internationale de la place technologique luxembourgeoise avec, via une porte d'entrée unique, une information variée et à valeur ajoutée pour tout ce qui concerne les domaines de la R&D (publique et privée), de l'innovation et de la création d'entreprises technologiques au Luxembourg.

Sur le plan européen et international, le groupement participe également à une multitude de réseaux comme, par exemple, l'Agence spatiale européenne (ASE), une organisation intergouvernementale qui se consacre aux sciences et applications spatiales à des fins exclusivement pacifiques. Elle a notamment développé le lanceur de satellites Ariane. Elle travaille actuellement à la création d'un nouveau système de positionnement géographique européen baptisé Galileo. Vu l'expérience de la participation luxembourgeoise au programme de recherche avancée en équipements et systèmes de télécommunications ARTES, l'opportunité d'étendre cette coopération à d'autres programmes de l'Agence et, en général, l'importance stratégique du domaine spatial, le gouvernement luxembourgeois a voulu élargir ses relations avec l'Agence. Ce désir a été concrétisé par l'adhésion du Luxembourg, approuvée à l'unanimité en mars 2004, à la convention de l'ASE, ce qui apportera certainement de nouvelles possibilités de partenariat pour les entreprises et institutions de recherche luxembourgeoises.

S'il faut donc avouer qu'après Henri Owen Tudor et Gabriel Lippmann la recherche luxembourgeoise ne s'est développée que tardivement, il est pourtant clair qu'elle voit s'ouvrir à elle un avenir des plus prometteurs.

Texte: Service information et presse/Ministère de la Recherche



C'est sur les friches industrielles de Belval-Ouest que la «Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation» de l'Université du Luxembourg verra le jour



Les arts au pluriel

La culture en mouvement



En 1995, Luxembourg-ville est Capitale européenne de la culture. L'évènement connaît un franc succès populaire. Il améliore l'image de marque internationale de la ville et du pays tout entier. Il dynamise d'un seul coup l'intérêt porté à la culture. Poursuivre sur la lancée du mouvement engagé, tel est le défi auquel se trouve confronté le gouvernement luxembourgeois. Doter le pays de nouvelles infrastructures culturelles devient du même coup une priorité.

Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, Musée de la Forteresse, Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, Centre de musiques amplifiées, Centre national de l'audiovisuel, Archives nationales,



Concert lors du Festival Terres Rouges, l'un des événements culturels les plus prisés de la ville d'Esch-sur-Alzette (photo en haut); récemment restaurées, les anciennes rotondes des chemins de fer à Luxembourg-ville, classées monuments historiques, accueillent, elles aussi, des manifestations culturelles (photo à gauche)

Le Musée de la Forteresse et, à l'arrière-plan, le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean. Les plans de ce dernier ont été réalisés par le célèbre architecte Ieoh Ming Pei



Centre national de culture industrielle, Rotonde, Bibliothèque nationale, ... tant de rêves se transforment en réalités grâce à un investissement global de quelque 450 millions d'euros.

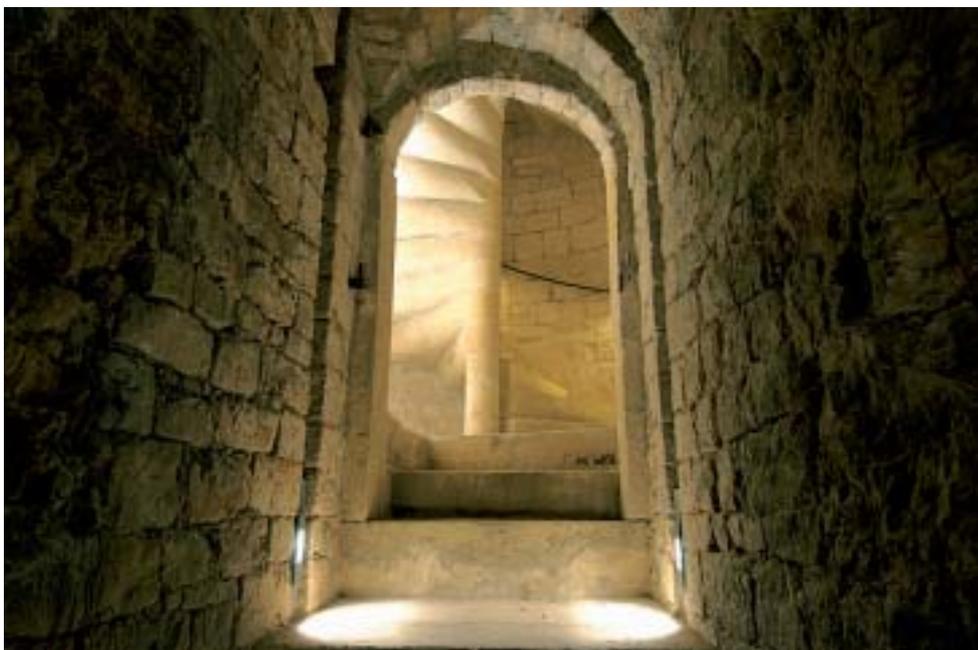
D'un point de vue historique, il serait pourtant difficile de parler d'une grande tradition culturelle luxembourgeoise. Ville forteresse, marquée par des années d'occupation étrangère, Luxembourg n'a jamais été un grand centre culturel favorisant le développement des arts, à l'inverse des grandes cours royales européennes. Ce n'est qu'au moment de l'indépendance du pays, au 19^e siècle, avec un sentiment national naissant, que l'intérêt pour une culture nationale a commencé à s'éveiller.

De nos jours, on constate que le monde culturel luxembourgeois au sens large ne peut ignorer, comme bien d'autres domaines également, qu'il se trouve à la croisée des chemins entre les mondes francophone et germanophone. On parle bien volontiers d'une culture de mélanges, qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de danse ou de littérature. Mais bien qu'il soit profondément empreint de ces influences extérieures, le Luxembourg a su trouver une identité propre.

Musée d'art moderne

1995-2007. À douze ans d'intervalle, Luxembourg-ville aura été et sera Capitale européenne de la culture. Entre ces deux dates, plusieurs grands projets sont soit redéfinis, soit réactivés ou enclenchés. Après avoir lutté pour conquérir ou préserver sa souveraineté, après avoir assuré à sa population un minimum de bien-être social, le Grand-Duché se découvre une nouvelle priorité: la culture.

Plusieurs exemples de nouvelles institutions illustrent ce fait. Conçu par l'architecte Ieoh Ming Pei, le Musée d'art moderne – MUDAM (d'une superficie de plus de 10.000 m²), comportera à terme six grandes salles, dont deux bénéficient de la lumière naturelle zénithale. Un espace réservé à la sculpture est également prévu. Ces infrastructures permettront de présenter sur 3.000 m² des expositions temporaires et une collection consacrée à l'art contem-



Aménagé au fort Thüngen, le Musée de la Forteresse raconte l'histoire mouvementée de l'ancienne «Gibraltar du Nord»

porain. La géométrie des espaces intérieurs est scandée par cinq escaliers desservant trois niveaux où se répartissent de part et d'autre de vastes halls et foyers, des ateliers, des réserves, un auditorium, une bibliothèque et des services éducatifs.

Comme lors de la réorganisation de l'accueil du musée du Louvre, l'architecte Pei a «craqué» pour les fortifications du XVII^e siècle qui ont survécu au démantèlement de la forteresse en 1867. Admirateur de Vauban (1633-1707), qui a construit le fort intérieur, il a voulu «faire parler les vieilles pierres, les éveiller à la vie. Le seul moyen d'éveiller des pierres à la vie est d'amener les être humains à elles.»

Le parti pris de Pei pour le MUDAM était de faire «s'accorder le passé et le présent», et ceci de telle manière «qu'ils se renforcent l'un l'autre.» Les murs de fortification de l'enveloppe ont été démontés à l'identique pour être renforcés. L'ancienne enveloppe sert de support au nouveau bâtiment qui reprend dans sa forme le dessin triangulaire du fort Thüngen auprès duquel il s'élève. Construit en pierre de Bourgogne, le MUDAM intègre une structure de métal et de verre dont la flèche s'élancera à près de trente-cinq mètres de hauteur.

Abbaye de Neumünster

De plus, au cœur de la vieille ville, dans la partie inscrite par l'UNESCO sur la liste du «patrimoine mondial de l'humanité», le ministère de la Culture a transformé les bâtiments de l'ancienne abbaye de Neumünster (1606) en Centre culturel de rencontre. Un réseau fédère ce type de centres à travers l'Europe. Lieux de culture et d'échange, les Centres culturels de rencontre ont pour vocation «de lier la démarche locale et le plus vaste horizon, d'explorer les différences comme des richesses, de travailler en réseau, de faire circuler les hommes et les idées, afin que le tout soit bien plus que la somme des parties», comme l'a si bien écrit Jacques Rigaud.

Dirigé par Claude Frisoni depuis février 2002, cet endroit est un lieu de création artistique multidisciplinaire sur le thème de l'«Identité et multiculturalité». Sur plus de 12.000 m², cette institution dispose d'infrastructures



L'abbaye de Neumünster, située sur les bords de l'Alzette, dans une ville-basse de Luxembourg-ville, a été transformée en Centre culturel de rencontre

ultramodernes (salle de conférences avec cabines de traduction simultanée, salle de spectacle, espaces d'exposition, médiathèque, ateliers pour artistes en résidence, ...). Elle permet aux acteurs culturels nationaux et internationaux d'échanger leurs réflexions, leurs expériences et leurs recherches.

Située sur les bords de l'Alzette, dans le vieux quartier du Grund à Luxembourg-ville, l'Abbaye de Neumünster se trouve sur l'itinéraire Wenceslas. Elle a souvent été utilisée comme prison au fil des siècles. Lieu de transit des nombreux déportés luxembourgeois durant l'occupation nazie, elle a encore servi de prison pour des détenus de droit commun jusqu'au milieu des années 1980.

Les bâtiments abritent notamment l'Institut tri-national Pierre Werner (Luxembourg, Allemagne, France) et l'Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Texte: Denis Berche/Service information et presse

La littérature au Luxembourg: une page blanche?



La Maison Victor Hugo à Vianden rappelle le séjour de l'écrivain français pendant son exil

Dans la littérature européenne, le Luxembourg apparaît comme une page blanche, un vide qu'en dehors du Grand-Duché seuls quelques rares initiés sont capables de remplir avec des noms d'auteurs et d'œuvres. Hors des frontières luxembourgeoises, peu de gens connaissent les langues parlées et écrites dans un des plus petits États membres de l'UE et encore moins les traditions qui constituent le fondement de la littérature luxembourgeoise d'aujourd'hui, les thèmes privilégiés par les auteurs ou encore les mouvances et tendances qui sous-tendent leurs œuvres. Pourtant, un examen plus approfondi de la situation révèle rapidement que sur ce petit territoire se côtoient diversités thématique, formelle et polyphonie.

L'explication de cette méconnaissance de la littérature luxembourgeoise par les lecteurs d'Europe occidentale et d'ailleurs tient à plusieurs arguments de taille. L'on pourrait ainsi évoquer l'environnement linguistique né de la situation géographique et de l'histoire du Luxembourg, qui se trouve depuis toujours à la croisée des cultures romane et germanique, lesquelles vont jusqu'à influencer ses coutumes folkloriques, culturelles et linguistiques, alors même qu'il s'efforce d'acquérir une certaine indépendance.

C'est ainsi que s'est développé au fil des siècles un environnement linguistique unique (en Europe du moins), caractérisé par l'association et la coexistence au quotidien, dans toutes les classes sociales et partout dans le pays, de trois langues: le *lëtzebuergesch*, l'allemand et le français.

Cette composante complexe qu'est le multilinguisme sous-tend également la littérature luxembourgeoise et influence le parcours des écrivains luxembourgeois. Il convient d'ailleurs de signaler ici que l'expression «littérature luxembourgeoise» est à utiliser avec circonspection. En effet, d'un point de vue purement linguistique, il n'existe pas de littérature luxembourgeoise à proprement parler, puisqu'il s'agit dans les faits d'une littérature s'exprimant en trois,

«E' Schrek ob de' Lezeburger Parnassus»: le premier ouvrage en luxembourgeois, paru en 1829





Monument de «Renert», figure mythique de l'épopée nationale écrite par Michel Rodange, et le monument commémorant les écrivains Michel Lentz et Edmond de la Fontaine



voire en quatre langues si l'on compte les auteurs anglophones. Cette production polyphone est répertoriée sous le terme collectif de «Luxemburgensia» qui englobe toutes les œuvres littéraires et documents imprimés soit rédigés par des Luxembourgeois, soit produits au Luxembourg, soit ayant pour sujet le Luxembourg, et ce quelle qu'en soit la langue.

Une jeune littérature

Contrairement à la France et à l'Allemagne, pays voisins se prévalant d'une longue tradition dans ce domaine, le Luxembourg a un passé littéraire plutôt récent. Certes, le Moyen Âge a bien légué à la postérité une épopée en vers retraçant la vie de l'abbesse Yolande de Vianden écrite en 1290 par le moine bénédictin Hermann von Veldenz (décédé en 1308), mais la littérature luxembourgeoise a véritablement vu le jour dans la première moitié du XIXe siècle.

Date charnière s'il en est, 1839 marque un véritable tournant dans l'histoire du Luxembourg. Le traité signé à Londres le 19 avril de la même année par les grandes puissances de l'époque fixe les frontières du Grand-Duché de Luxembourg, devenu indépendant, et en fait un territoire unilingue dont les habitants parlent exclusivement le *lëtzebuergesch*. Le sentiment national est définitivement né au Luxembourg.

Dix ans auparavant, soit en 1829, paraissait le premier ouvrage en luxembourgeois: le recueil de vers «E' Schrek ob de' Lezeburger Parnassus» d'Anton Meyer (1801-1857), professeur de mathématiques de son état. Cette œuvre a jeté les bases de la tradition littéraire en langue luxembourgeoise de la seconde moitié du XIXe siècle.

Le trio classique

De cette première génération d'auteurs post-1839 qui s'exprime principalement en luxembourgeois, la postérité a retenu trois auteurs faisant aujourd'hui figure de classiques de la littérature luxembourgeoise: Michel Lentz (1820-1893), qui a écrit en 1859 les paroles de l'hymne national luxembourgeois «Hemecht» et dont les poèmes, souvent retravaillés sous forme de chansons («De Feierwon», «Wéi meng Mamm nach huet gesponnen»), se voulaient l'ex-

pression des sentiments patriotiques de ses compatriotes; Edmond de la Fontaine (1823-1891), plus connu sous son pseudonyme Dicks, considéré comme le créateur du théâtre luxembourgeois; sans oublier Michel Rodange (1827-1876) qui, s'inspirant de l'œuvre de Goethe «Reineke Fuchs», a écrit la magistrale épopée en vers intitulée «Renert. De Fuuss am Frack an a Maansgréisst» (1872) et a ainsi composé l'épopée nationale par excellence. Aujourd'hui encore, un monument érigé sur la place d'Armes de la capitale luxembourgeoise et inauguré en 1903 – soit dit en passant le premier monument de ce type au Grand-Duché – commémore Michel Lentz et Edmond de la Fontaine.

La littérature luxembourgeoise doit à ce trio populaire d'avoir connu son âge d'or au cours du XIXe siècle. Quant aux œuvres en français et en allemand, elles fleurissent en parallèle sans pour autant marquer aussi sensiblement la conscience collective des lecteurs. Citons à cet égard au moins Félix Thyès (1830-1855), considéré comme le premier auteur luxembourgeois d'expression française et dont le roman «Marc Bruno, profil d'artiste» a été publié à titre posthume l'année de son décès.

Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle qu'apparaît une littérature luxembourgeoise en haut allemand à vocation artistique. Son principal représentant est Nikolaus Welter (1871-1951), qui traite de sujets typiquement luxembourgeois en langue allemande, devenant tour à tour dramaturge avec «Die Söhne des Öslings» (1904) et poète lyrique avec «Hochofen» (1913). Welter est par ailleurs considéré comme le premier historien littéraire luxembourgeois. Certains de ses livres sont édités en Allemagne, ce qui fait que l'auteur jouit d'une certaine renommée dans les milieux littéraires même hors des frontières nationales. Autre représentant de la littérature germanophone, Batty Weber (1860-1940) a acquis une grande notoriété en tant que romancier («Fenn Kass», 1913) et feuilletoniste extrêmement prolifique – entre 1913 et 1940, les feuilles de son «éphéméride» paraissent quasi quotidiennement dans le «Luxemburger Zeitung».

L'exil en Allemagne

Il convient dans ce cadre de mentionner deux autres auteurs luxembourgeois qui ont tenté de se faire un nom à l'étranger et ont choisi de s'exiler en Allemagne. Après son baccalauréat, Norbert Jacques (1880-1954) étudie à Bonn et exerce ensuite le métier de journaliste à Hambourg et à Berlin. En 1906, il entame un voyage autour du monde qui lui donnera matière à des romans d'aventure et des récits de voyages, lesquels connaîtront un vif succès auprès du public allemand et seront réédités à de nombreuses reprises. Sa célébrité, il la doit avant tout à son roman «Dr. Mabuse, der Spieler», porté à l'écran l'année suivante par Fritz Lang. Pourtant, dans son pays d'origine, Norbert Jacques sera pendant des décennies mis au ban en tant que *persona non grata*. En effet, ses compatriotes



En 1921, Norbert Jacques a créé le personnage du sinistre et célèbre Docteur Mabuse. Le roman fut porté à l'écran par Fritz Lang

«Maus Ketti» (Ketti, la souris), personnage principal d'une fable très populaire d'August Liesch



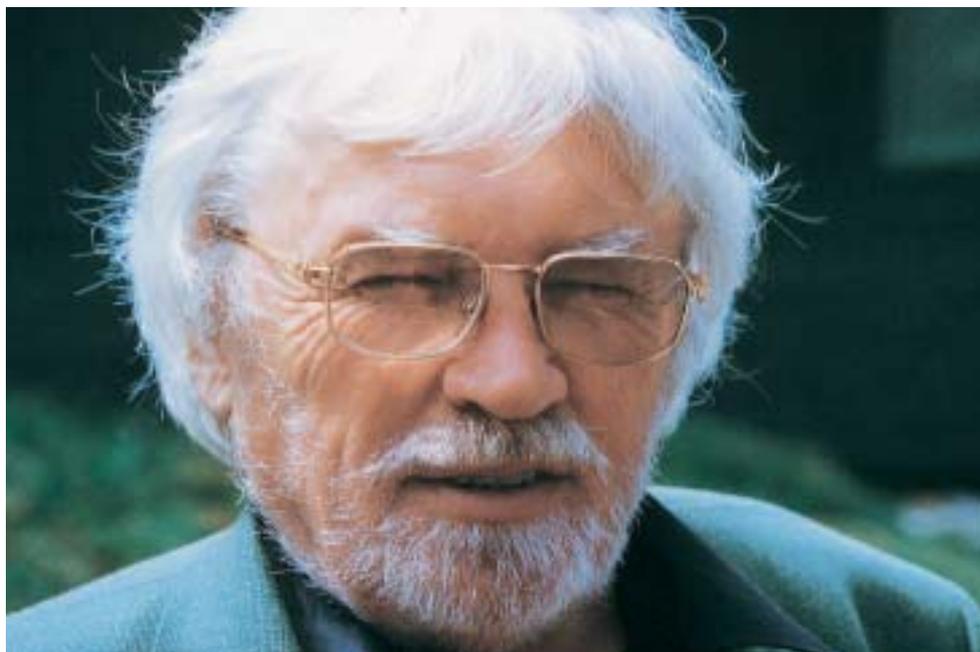
ne lui pardonnent pas son allégeance à l'Allemagne nazie après la prise de pouvoir de Hitler et ses positions véhémentes contre le Grand-Duché dans plusieurs de ses œuvres. Ce sont principalement ses romans «Der Hafem» (1910, d'où est tirée la citation suivante: «J'ai souvent l'impression que la haine que je ressens est forte au point d'étouffer ce maudit petit pays entre mes mains» [traduction libre]) et «Die Limburger Flöte. Bericht über Pierre Nocké, den berühmten Musikus aus Limburg, der auf einer Flöte blasen konnte, die er sich nicht erst zu kaufen brauchte» (1929, réédité en 1985) qui subissent le feu nourri des critiques, ces derniers y voyant une «satire sans aucun tact», voire un mépris pour son pays d'origine.

Bien que plus courte, la carrière littéraire d'Alex Weicker (1893-1983) est également moins auréolée de scandale. Après la Première Guerre mondiale, Weicker devient l'une des figures de la bohème munichoise. C'est d'ailleurs à Munich qu'il publie en 1921 son seul roman, au succès notoire: «Fetzen. Aus der abenteuerlichen Chronika eines Überflüssigen».

Parmi les contemporains francophones de Welter, Weber et autres, citons notamment le journaliste, poète et francophone engagé Marcel Noppeney (1877-1966), le poète lyrique Paul Palgen (1883-1966) et l'essayiste Nicolas Ries (1876-1941).

L'entre-deux-guerres: l'âge d'or de la poésie lyrique

Bien que les années 1920 et 1930 aient été les témoins d'un véritable âge d'or de la poésie en langue allemande au Luxembourg, dans le sillage du symbolisme, du surréalisme et de l'expressionnisme en Allemagne ainsi que des poèmes d'Albert Hoefler (1899-1950) et Paul Henkes (1898-1984), il n'en demeure pas moins que la première moitié du XXe siècle est somme toute pauvre en œuvres littéraires luxembourgeoises. L'industrialisation du pays, menée tambour battant, de même que sa dépendance économique, technique et intellectuelle vis-à-vis de l'étranger, sans compter les deux guerres mondiales, ont constitué autant d'obstacles pour les auteurs dans leur quête d'une identité littéraire propre et unique. Parmi les sujets fétiches des auteurs de cette époque figurent dans de nombreux cas leur attachement profond et leur amour souvent excessif envers leur patrie, de même que la description idéalisée de la société agraire rurale – des choix qui ont plongé la littérature luxembourgeoise dans le passéisme.



Roger Manderscheid et Pol Greisch, deux écrivains contemporains

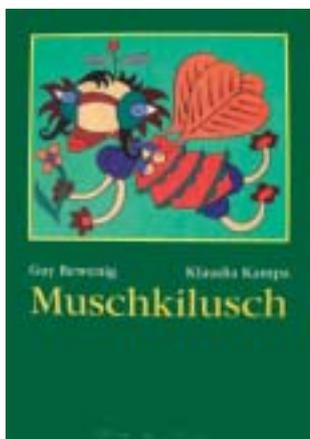
En outre, il ne peut être question d'une littérature de l'après-guerre au Luxembourg, à l'instar de celle qui a par exemple émergé en Allemagne sous l'impulsion du «Groupe 47».

D'ailleurs, quelle que soit l'époque, il convient de faire preuve d'une certaine réserve lorsque l'on aborde dans la littérature luxembourgeoise des modes et tendances à l'origine de styles particuliers. Jusqu'à il y a peu, les auteurs luxembourgeois étaient principalement des personnes isolées, des individualistes qui adaptaient, bien qu'avec un certain retard, des modèles littéraires étrangers aux critères propres au Luxembourg, mais qui n'initiaient aucun mouvement, voire aucune école. L'explication de cette situation tient peut-être au nombre finalement restreint de représentants d'une littérature luxembourgeoise de haut niveau.

Les étapes du changement

Le changement après la Seconde Guerre mondiale s'est fait en plusieurs étapes. D'abord plutôt timidement: les années 1950 et le début des années 1960 ont vu des auteurs comme Anise Koltz (née en 1929), Lex Jacoby (né en 1930), Roger Manderscheid (né en 1933) et Jean-Paul Jacobs (né en 1941) apparaître sur le devant de la scène et opposer au conservatisme de leurs prédécesseurs un potentiel créatif qui s'épanouira pleinement dans les décennies suivantes.

La littérature luxembourgeoise connaît ensuite un nouveau revirement lorsqu'à ce qu'à la fin des années 1960 le patriotisme maladroit et l'attachement à la terre – d'un point de vue linguistique souvent désuet – se muent en un discours critique sur la patrie exprimé dans les œuvres d'une génération d'écrivains plus jeunes. Sous l'influence des mutations sociales de l'époque (mouvement des étudiants de 1968 et ses conséquences), de nombreux auteurs placent leur pays d'origine et la civilisation occidentale au centre de leurs œuvres. Citons à cet égard Pol Greisch (né en 1930), Josy Braun (né en 1938), Rolph Ketter (né en 1938), Cornel Meder (né en 1938), Guy Wagner (né en 1938), Guy Rewenig (né en 1947) et René Welter (né en 1952). Des éléments de satire et de parodie ainsi que des composantes écologiques et pacifistes trouvent également leur place dans l'œuvre de Léopold Hoffmann (né en 1915), apparu sur le devant de la scène dès les années 1950 en tant que critique littéraire et spécialiste des lettres,



«Muschkilusch», un des livres
pour enfants écrits en luxembourgeois
les plus vendus

Le romancier Guy Rewenig

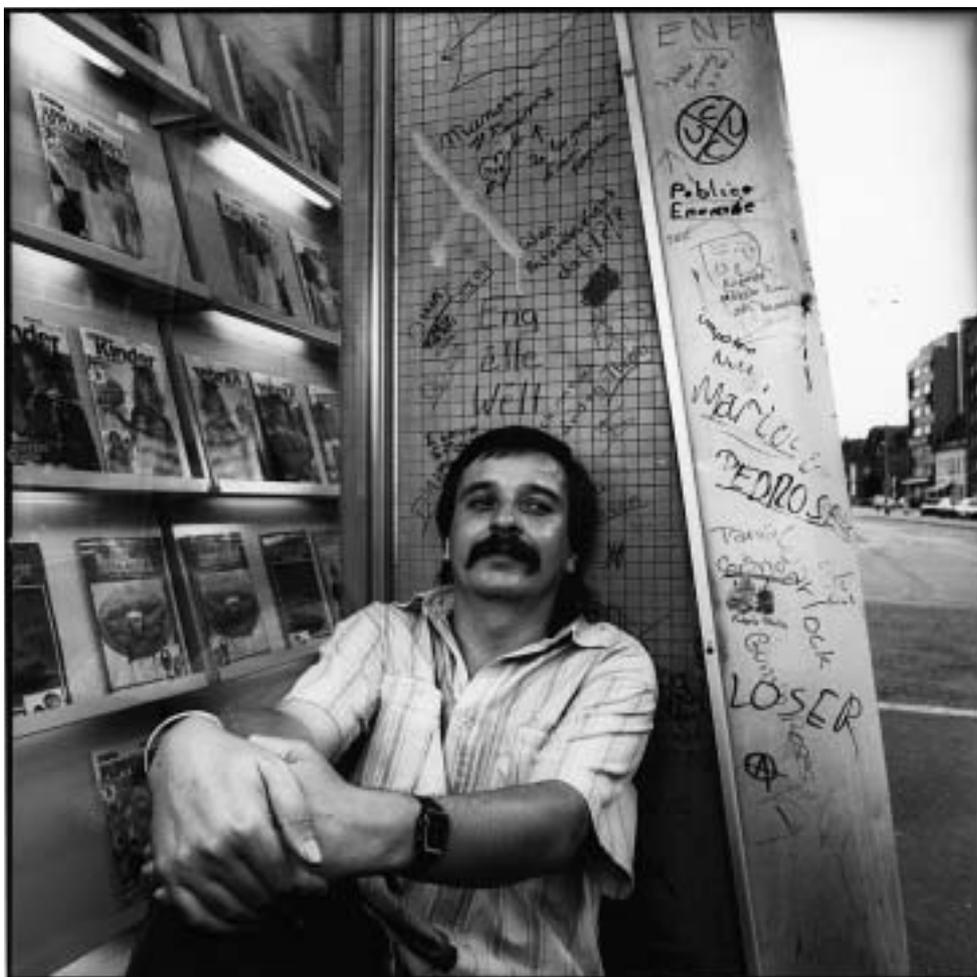


tandis que les milieux féministes se manifestent à travers les textes de femmes écrivains ambitieuses (par exemple Josiane Kartheiser, née en 1950). Depuis lors, un continuum axé sur trois, voire quatre langues est ancré dans la tradition littéraire.

Fin de la modestie

Dans les années 1970, la réflexion critique sur la situation générale devient progressivement la clef de voûte de l'œuvre des auteurs luxembourgeois. Simultanément, ils acquièrent une assurance littéraire que Roger Manderscheid traduit en 1978 dans son recueil de textes «Leerläufe» par la «fin de la modestie, union des individualistes, formulation de la manière dont nous nous voyons actuellement en tant qu'auteurs luxembourgeois d'expression luxembourgeoise, allemande ou française» (traduction libre).

La question, récurrente pour les auteurs luxembourgeois, des limites du multilinguisme ainsi que des opportunités qu'il leur offre est ainsi indirectement abordée. De manière générale, sont considérés comme des problèmes le manque de contacts avec le français et l'allemand courants ainsi que l'obligation d'opter pour une ou plusieurs

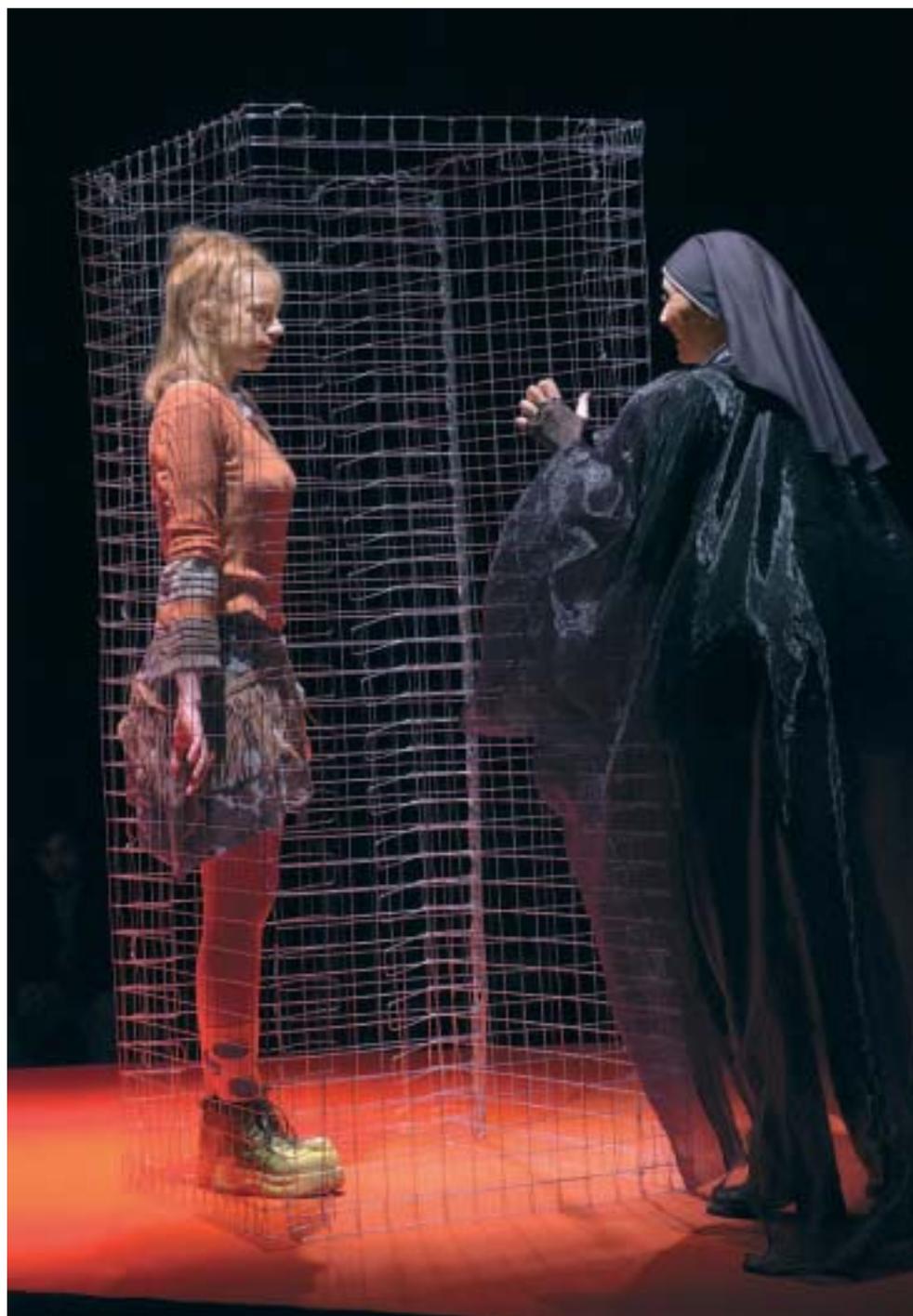


Jean Portante, un des principaux représentants de la littérature luxembourgeoise francophone contemporaine

langues écrites, dont la connaissance est en principe le fruit d'un apprentissage. Ce n'est que graduellement que l'on prend conscience des effets positifs potentiels de la distance à ces langues écrites, effets que Dieter Hasselblatt, rédacteur pour la radio allemande, a un jour explicités en parlant des pièces radiophoniques de Roger Manderscheid: «[...] que quelqu'un ait exprimé en allemand quelque chose qu'un Allemand n'aurait pas pu exprimer dans sa propre langue» (traduction libre).

Le tournant récent du début des années 1980 survient à un moment souvent considéré comme le véritable avènement de la littérature luxembourgeoise contemporaine. De nouvelles voix se font entendre, des voix plus jeunes aussi. Le public découvre des auteurs tels que Lambert Schlechter (né en 1941), Jean Portante (né en 1950), Michèle Thoma (née en 1951), Nico Helminger (né en 1953) et Georges Hausemer (né en 1957), tandis que les auteurs déjà établis cherchent d'autres modes d'expression. L'être humain dans son environnement social devient la thématique centrale des œuvres datant de cette période.

Extrait de la pièce
de théâtre «Speck»
de Claudine Muno



Renouveau du roman en *lëtzebuergesch*

L'année 1985 marque, avec la parution du premier roman en luxembourgeois de Guy Rewenig, une étape importante de l'histoire récente de la littérature nationale. «Hannert dem Atlantik» sera suivi de nombreux autres romans conséquents en *lëtzebuergesch* du même auteur et compte parmi les «romans véritablement aboutis et dont le contenu présente une profondeur psychologique et sociale [...] – une réussite que la littérature luxembourgeoise a dû attendre pendant longtemps» (Jul Christophory, traduction libre).

À Rewenig succède dès 1988 Roger Manderscheid avec une trilogie majeure à consonance autobiographique, constituée des romans «schacko klak», «de papagei um käschtebam» et «feier a flam». Ces livres sont à l'origine du grand succès de leurs auteurs auprès du public; ils ont atteint des chiffres de vente astronomiques compte tenu des débouchés limités offerts par le marché luxembourgeois et ont été, pour certains, réédités à plusieurs reprises.

D'autres épopées en *lëtzebuergesch*, inimaginables sans le «travail préliminaire» de Rewenig et de Manderscheid, sont publiées dans la décennie suivante. Citons à titre d'exemple «Frascht» (1990) de Nico Helming, «Angscht virum Groussen Tunn» (1992), les histoires de Jean-Michel Treinen (né en 1954), «Perl oder Pica» (1998) de Jhemp Hoscheit (né en 1951), «Iwwer Waasser» (1998) de Georges Hausemer ainsi que plusieurs romans écrits en luxembourgeois par Josy Braun (notamment «Porto fir d'Affekoten» en 1997 et «Krëiwinkel» en 1998).

Concurrence dans le pays

Cette période est également celle de la renaissance de la littérature francophone au Luxembourg, à laquelle Jean Portante a largement contribué avec sa chronique sur l'immigration intitulée «Mrs Haroy ou La mémoire de la baleine» (1993). Tout à coup apparaissent à côté d'auteurs d'expression française actifs depuis un certain temps déjà, comme Edmond Dune (1914-1988), Anise Koltz, passée entre-temps de l'allemand au français, Lambert Schlechter, Rosemarie Kieffer (1932-1994) et José Ensch (né en 1942), des collègues plus jeunes tels que Félix Molitor (né en 1958) et Danielle Hoffelt (née en 1963), qui expérimentent de nouveaux contenus et de nouvelles formes.

Il en va de même pour la jeune littérature luxembourgeoise d'expression allemande, laquelle parvient dans les années 1990 à s'imposer dans son propre pays face aux œuvres écrites dans d'autres langues et cherche à s'intégrer aux courants qui dominent le monde germanophone. Des noms comme Jean Krier (né en 1949), Roland Harsch (né en 1951), Pit Hoerold (né en 1954) et Guy Helming (né en 1963) deviennent les garants d'une qualité littéraire élevée, certains d'entre eux réussissant même à trouver un éditeur à l'étranger.

Des femmes écrivains comme Linda Graf (née en 1967) et surtout Claudine Muno (née en 1979), qui, malgré son jeune âge, a publié plusieurs ouvrages marquants dans les différentes langues et les genres les plus divers, sont également des dignes représentantes de cette nouvelle et prometteuse génération d'auteurs.

Il faut également mentionner ces auteurs luxembourgeois qui ont tourné le dos à leur patrie, parfois des dizaines d'années avant, et qui ont choisi d'écrire en anglais sans pour autant oublier complètement leur pays d'origine ou éprouver le sujet du déracinement. Il s'agit en premier lieu des poètes lyriques Liliane Welch (née en 1937) et Pierre Joris (né en 1946). D'autres auteurs ont choisi l'allemand, comme Jean-Paul Jacobs qui s'est installé à Berlin en 1966, Michèle Thoma qui vit et travaille à Vienne depuis le milieu des années 1980 ou encore Guy Helming qui a fait de Cologne sa deuxième patrie.

À côté des expatriés, il convient également d'évoquer les auteurs étrangers vivant sur le sol luxembourgeois – comme la narratrice Margret Steckel (née en 1934), originaire de RDA – ainsi que les enfants d'immigrés, les voyageurs et les migrants. Tous ont enrichi la littérature luxembourgeoise contemporaine de leur regard extérieur et ont mis l'accent sur le caractère arbitraire d'une vision purement nationale.

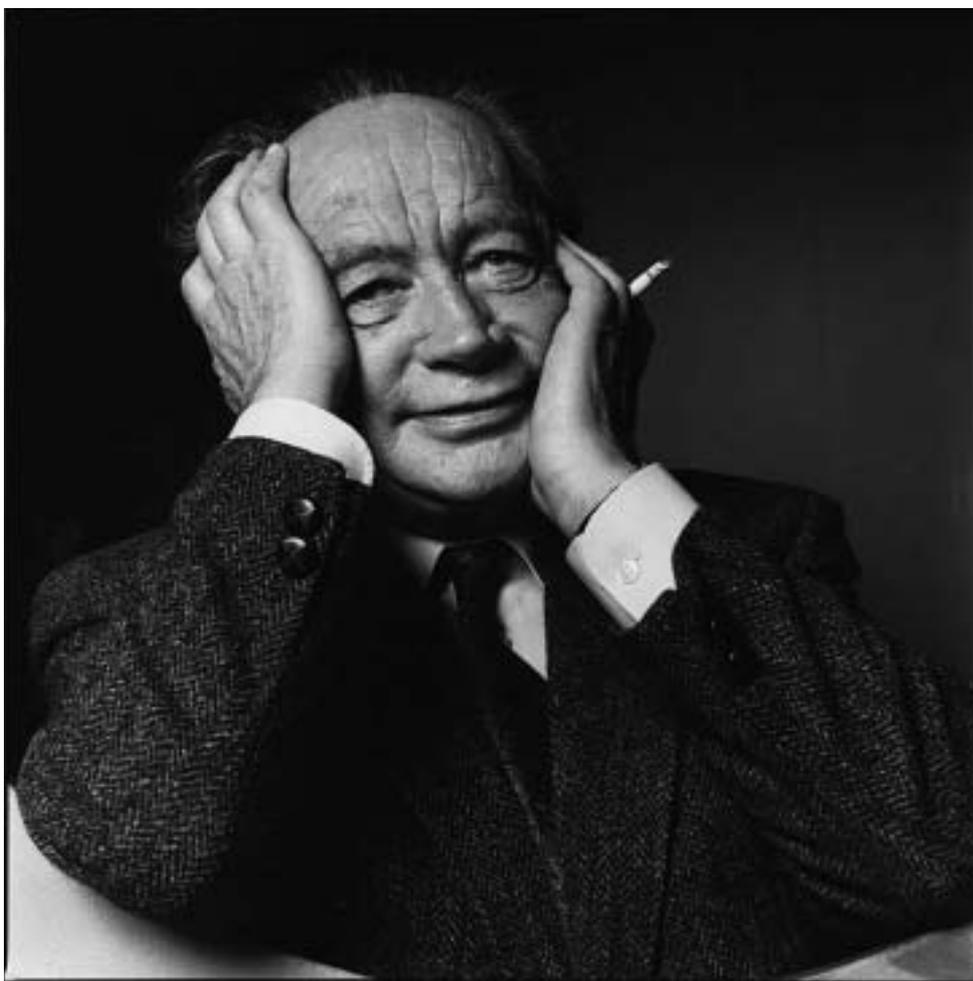
Le Centre national de littérature (CNL)
à Mersch se consacre à la conservation
et à la promotion de la
littérature luxembourgeoise



Guy Rewenig s'est également illustré en tant que pionnier de la littérature pour enfants en *lëtzebuergesch*, un genre particulièrement apprécié au Luxembourg au cours de la décennie passée. Après la parution de son recueil d'histoires intitulé «Muschkilusch» (1990), Rewenig a continué sur sa lancée en écrivant bien d'autres volumes destinés aux enfants. D'autres auteurs à succès tels que Manderscheid et Hoscheit se sont également essayés à l'écriture de livres pour enfants et adolescents, un essai concluant compte tenu des chiffres de vente parfois exceptionnels. Par ailleurs, de nombreux nouveaux venus se sont fait connaître avec des œuvres pour enfants et adolescents, notamment Nicole Paulus (née en 1955) et Chantal Schenten-Keller (née en 1959).

Une littérature bien présente

À l'aube du troisième millénaire, la littérature luxembourgeoise et ses trois, voire quatre langues d'expression témoignent d'une grande diversité à la fois formelle et thématique. Tous les genres littéraires sont représentés, les auteurs germanophones privilégiant les textes narratifs courts (histoires courtes, nouvelles, contes) tandis que leurs homologues francophones s'expriment de préférence par le biais de la poésie et que le *lëtzebuergesch* est, dans des proportions plus ou moins équivalentes, la langue d'expression de l'épopée, de la poésie lyrique et du drame. La traduction de plus en plus fréquente d'œuvres ainsi que les nombreux contacts transfrontaliers ont récemment apporté à la littérature luxembourgeoise une certaine renommée, également à l'étranger. La publication de textes d'auteurs luxembourgeois par des éditeurs étrangers, les anthologies et les revues littéraires, les invitations à participer à des rencontres internationales d'auteurs, la co-édition avec des maisons d'édition étrangères, l'adaptation cinématographique de quelques romans ainsi que l'attribution de prix littéraires prestigieux à des auteurs issus du Luxembourg laissent espérer que le Grand-Duché ne sera plus considéré comme une page blanche de la littérature européenne.



Nic Weber, auteur et éditeur des
«Cahiers luxembourgeois»

Institutions à vocation littéraire

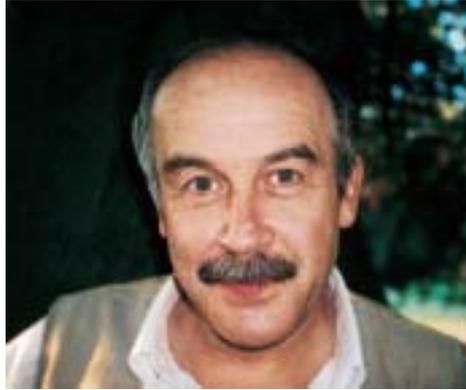
De nombreuses institutions publiques et privées se consacrent à la conservation et à la promotion de la littérature luxembourgeoise.

La plus importante est sans nul doute le Centre national de littérature (CNL). À la fois institut scientifique et centre de documentation, le CNL a été fondé en 1995 à Mersch. Il met à la disposition non seulement des scientifiques, mais également des amateurs ses archives, ses catalogues, ses salles d'exposition et de conférence ainsi que sa bibliothèque. De plus, le CNL



Anise Koltz, un des écrivains à l'origine
des Journées littéraires de Mondorf

Jhemp Hoscheit est entre autres
l'auteur de plusieurs livres pour enfants
en langue luxembourgeoise



publie de nombreux catalogues d'exposition et, une fois par an, une bibliographie de la littérature luxembourgeoise. Il a en outre acquis un certain renom en rééditant des grands classiques.

Autres institutions au service de la littérature luxembourgeoise, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale ainsi que les bibliothèques municipales jouent également un rôle important, puisqu'en organisant des lectures et des conférences, elles favorisent un contact

direct entre les auteurs contemporains et le grand public. L'Institut grand-ducal, fondé en 1868 déjà, compte une section des arts et des lettres qui, par le passé, publiait la revue «Arts et Lettres». Toutefois, ces dernières années, la priorité a été accordée à la publication d'anthologies portant sur les différents genres littéraires.

Parmi les manifestations littéraires prestigieuses qu'accueille le Grand-Duché se distinguent notamment les Journées littéraires de Mondorf, lancées en 1962 par Anise Koltz et Nic Weber. Jusqu'en 1974, ces Journées ont permis aux écrivains luxembourgeois de rencontrer tous les deux ans au Domaine thermal de Mondorf leurs homologues germanophones et francophones pour des colloques, des échanges de points de vue et des lectures. En 1995, alors que Luxembourg est Capitale culturelle de l'Europe, les Journées littéraires de Mondorf renaissent sous l'impulsion d'Anise Koltz et de Jean Portante. Depuis, elles ont à nouveau lieu tous les deux ans.

Promotion de la littérature et assistance aux auteurs, telles sont les missions que deux associations d'auteurs se sont données. Cependant, les activités de la plus ancienne d'entre elles, à savoir la Société des écrivains luxembourgeois de langue française (S.E.L.F.) créée en 1934 par Marcel Noppeney, ont sensiblement régressé depuis 1989. Même la publication de leur revue «Pages de la S.E.L.F.», rebaptisée par la suite «Nouvelles Pages de la S.E.L.F.», a été arrêtée la même année.

L'engagement de la «Lëtzebuenger Schrëftstellerverband» (LSV), créée en 1986, est alors d'autant plus vif. Cette association, qui compte à l'heure actuelle presque 100 membres, est vouée principalement à la défense des intérêts professionnels, sociaux, juridiques et culturels des auteurs. En outre, elle organise régulièrement des lectures publiques.

Par ailleurs, certaines organisations privées telles que l'Initiative «Freed um Liesen» se consacrent à la promotion de la littérature luxembourgeoise et de la lecture. Depuis 1999, cette association publie le 23 avril de chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du livre, une collection thématique de textes écrits par des auteurs luxembourgeois ou résidant au Luxembourg.

Comparé à la taille géographique et au nombre d'habitants du pays, le marché luxembourgeois du livre est considérable



Prix littéraires et bourses

La promotion de la littérature par le biais de prix et de bourses est une pratique assez récente au Luxembourg. Peut-être est-ce notamment dû au fait que, depuis les années 1980, quelques rares auteurs indépendants tentent non seulement de se concentrer sur l'écriture, mais également d'en vivre. Qui plus est, la nécessité de promouvoir la littérature ne s'est, contrairement à d'autres domaines artistiques, imposée qu'il y a environ 25 ans au Grand-Duché.

Un premier pas dans cette direction a été franchi à la fin des années 1970 par le ministère de la Culture avec le lancement du Concours littéraire national.

Depuis lors, ce concours visant la promotion de la créativité littéraire est reconduit d'année en année et chaque nouvelle édition est consacrée à un sujet ou à un genre littéraire particulier (roman, essai, littérature pour enfants et adolescents, etc.). Le concours est ouvert à des textes rédigés dans les trois langues nationales soumis au jury de manière anonyme par les auteurs.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et le Fonds culturel national accordent régulièrement des subventions et des bourses à des maisons d'édition et à des auteurs, dans le but de soutenir financièrement des projets littéraires de mérite.

La Fondation Servais pour la littérature luxembourgeoise, instituée en 1989, remet annuellement depuis 1992 le Prix Servais à l'auteur de la meilleure œuvre littéraire de l'année précédente. Les auteurs ayant jusqu'à présent reçu cette distinction sont: Roger Manderscheid, Pol Greisch, Jean Portante, Joseph Kohnen, Lex Jacoby, Margret Steckel, José Ensch, Jhemp Hoscheit, Pol Schmoetten, Roland Harsch, Guy Helminger, Jean Sorrente et Claudine Muno. En 2000 a été créé le Prix d'encouragement de la Fondation Servais, attribué à un auteur débutant. Le Prix Batty Weber, décerné tous les trois ans depuis 1987 par le ministère de la Culture, récompense quant à lui un auteur pour l'ensemble de son œuvre. Ce prix a jusqu'ici été décerné aux auteurs suivants: Edmond Dune (1987), Roger Manderscheid (1990), Léopold Hoffmann (1993), Anise Koltz (1996), Nic Weber (1999) et Pol Greisch (2002).

Le Prix Tony Bourg, destiné à encourager la création littéraire en langue française au Luxembourg, a été attribué jusqu'à présent à deux reprises. Il a été décerné en 1993 ex æquo à Jean Portante ainsi qu'à Jean Sorrente et en 1998 à Félix Molitor. Enfin, l'association Liberté de Conscience a depuis l'an 2000 récompensé avec son prix littéraire deux auteurs, à savoir Maryse Krier (née en 1953) et Jhemp Hoscheit.

Revue littéraires et culturelles

Les revues littéraires et culturelles luxembourgeoises existent depuis longtemps. Pour mieux comprendre leur histoire, il faut savoir qu'en 1900 les milieux littéraires, au sens propre du terme, étaient inexistantes au Grand-Duché. Circuits d'édition, écrivains indépendants, critiques littéraires étaient tous des grands absents au Luxembourg. Mais les intellectuels de l'époque refusaient de simplement s'accommoder de cette situation. La création de revues s'est alors, et dans les décennies qui ont suivi, révélé un moyen de faire connaître la culture et la littérature luxembourgeoises et, pour les auteurs, de s'adresser à leur public.

C'est ainsi qu'entre avril 1907 et février 1908 a paru «Floréal», l'ambitieuse revue littéraire lancée par Marcel Noppeney, Frantz Clement et Eugène Forman. Cette revue se voulait «la première revue bilingue purement littéraire et philosophiquement indépendante». Mais son tirage modeste, le manque de moyens susceptibles d'assurer sa pérennité et le peu d'endurance de ses collaborateurs ont conduit à sa disparition après seulement douze numéros.

La série des «Cahiers luxembourgeois» a été fondée en 1923



En 1923, Nicolas Ries a fondé celle qui est encore aujourd'hui la revue littéraire la plus importante du Luxembourg: les «Cahiers Luxembourgeois». Idéologiquement et politiquement parlant, les «Cahiers» se situaient plutôt à gauche. Ils ont été publiés dans un premier temps jusqu'en 1965, pour ensuite renaître en 1988 avec la «nouvelle série» de Nic Weber.

Dans ces fameuses années 1960, le marché luxembourgeois des revues littéraires a connu une réelle évolution. L'un de ses acteurs les plus entreprenants, Cornel Meder, a édité en 1965 des cahiers baptisés «impuls», avant de publier entre 1968 et 1969 la revue «doppelpunkt», un forum destiné à des auteurs aussi bien nationaux qu'internationaux et consacré aux nouveaux courants littéraires européens de l'époque.

Le début des années 1970 a été marqué par la création de la maison d'édition d'auteurs «lochness», laquelle a offert pendant un moment une tribune littéraire aux auteurs nationaux par le biais de ses «lochnessheften».

La littérature est également l'un des sujets abordés par la revue trimestrielle lancée par Cornel Meder, «Galerie. Revue culturelle et pédagogique», parue pour la première fois en 1982. Enfin, citons également «Arts et Lettres», «nos cahiers», «eis sprooch» et «Estuaires», dont la publication a cessé récemment.

La revue d'expression espagnole «abril» mérite que l'on s'y arrête. Créée par un petit groupe de fonctionnaires de l'UE férus de littérature, elle paraît semestriellement depuis janvier 1991. Elle publie à intervalles réguliers et de manière conséquente des textes d'auteurs luxembourgeois ainsi que des dossiers exhaustifs sur la littérature luxembourgeoise contemporaine traduits en espagnol. Enfin, les suppléments consacrés aux livres et à la littérature des quotidiens *Tageblatt* et *Luxemburger Wort* ainsi que des hebdomadaires *Woxx* et *D'Lëtzebuurger Land* contribuent eux aussi dans une large mesure à une diffusion accrue de la production littéraire nationale auprès du public.

Le paysage éditorial

Au Luxembourg, la création des premières maisons d'édition, du moins de celles qui méritent véritablement cette dénomination, remonte à la fin des années 1970 et/ou au début des années 1980, période à laquelle une nouvelle génération d'écrivains a fait son apparition. La constitution d'un lectorat et l'établissement de services de vente et marketing, voilà les mesures qui ont permis à Francis van Maele (Editions Phi) et Guy Binsfeld (Editions Guy Binsfeld) de réussir la professionnalisation de la production littéraire luxembourgeoise. Plusieurs tentatives en ce sens avaient déjà eu lieu dans les années 1960 et 1970 sous l'impulsion des auteurs eux-mêmes, mais leur succès avait été de courte durée. Citons notamment le «lochness-autorenverlag», déjà mentionné précédemment, et la série de cahiers «MOL» de Cornel Meder.

Avec la naissance dans les années 1990 de plusieurs maisons d'édition dans le sillage de Phi et de Guy Binsfeld – dont quelques-unes connaissant même un certain succès –, la production accrue des auteurs nationaux a pu être absorbée. Il s'agit notamment de la maison d'édition «Op der Lay», des «Editions Schortgen», de la maison d'édition «ultimondo» et des éditions du Groupe Saint-Paul, actives également dans le domaine des belles-lettres.

Texte: Georges Hausemer/Service information et presse

Sur les planches de théâtre luxembourgeoises



L'expression théâtrale au Luxembourg reflète largement la situation linguistique particulière au pays. En effet, toute prise de parole est nécessairement précédée d'une réflexion sur le choix de la langue. Ainsi, la scène théâtrale luxembourgeoise évolue au moins en trois langues. Si les pièces des grands dramaturges allemands et français sont jouées dans ces deux langues respectives, les traductions se font également soit en allemand, soit en français. En de rares occasions, on voit même le luxembourgeois comme langue de traduction. À titre d'exemple, on a pu voir il y a quelques années une mise en scène de «Macbeth» en traduction luxembourgeoise. Parallèlement, nous assistons à la représentation de pièces en anglais, en espagnol ou même en grec...

La salle du Théâtre du Centaure à Luxembourg-ville

Face à cette panoplie polyglotte, ces dernières années ont vu un retour en force de la langue luxembourgeoise sur les scènes nationales. Elle tente de gagner ses titres de noblesse avec des auteurs tels que Pol Greisch, Nico Helmingier, Guy Rewenig ou encore Jemp Schuster. Le théâtre pour enfants fait lui aussi largement usage de l'idiome national.

Si les grands théâtres luxembourgeois se font tous l'écho de la situation plurilingue du pays en programmant des pièces dans les trois langues usuelles, les petites maisons ont traditionnellement fait le choix d'une langue. Ainsi par

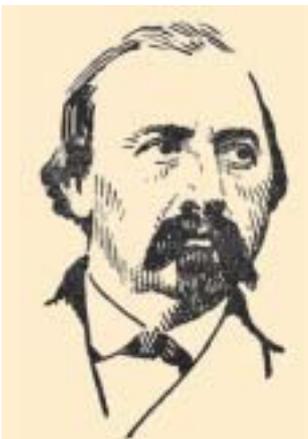
Représentation du Théâtre
Ouvert Luxembourg



exemple, le *Kasemattentheater* joue des pièces en langue allemande, tandis que le Théâtre du Centaure et le Théâtre Ouvert Luxembourg ont plutôt tendance à opter pour le français. La tradition du cabaret politique reste de son côté plutôt bien ancré dans la langue luxembourgeoise, sans doute plus adaptable au contenu satyrique.

Le problème linguistique se pose également pour les acteurs: faut-il plutôt se spécialiser dans une des langues ou alors travailler sa diction dans les trois langues usuelles, afin d'être disponible pour un maximum de productions? Ceci explique largement pourquoi aucun théâtre luxembourgeois ne dispose d'une troupe fixe de comédiens: un ensemble forcément trilingue entraînerait des coûts exorbitants, tout en immobilisant le renouvellement des équipes.

Edmond de la Fontaine, dit Dicks, est
considéré comme le père fondateur du
théâtre luxembourgeois



À la croisée des chemins

Située entre les mondes culturels germanophone et francophone, la scène luxembourgeoise est obligée de se positionner constamment par rapport à l'extérieur. C'est cette ouverture qui, par des co-productions internationales ou des collaborations avec des comédiens, des metteurs en scène, des scénographes étrangers, apporte un développement continu à la scène nationale et constitue sa richesse.

De manière générale, on s'accorde pour dater la naissance du théâtre luxembourgeois avec la création de l'opérette «De Scholdschain» de l'auteur luxembourgeois Edmond de la Fontaine, dit Dicks. Ce premier vaudeville écrit en langue luxembourgeoise, entremêlé de chansons, a longtemps fait figure de précurseur dans son domaine.

En 1873, la première scène permanente est mise en service dans l'église désaffectée des Capucins, au centre de Luxembourg-ville (à l'emplacement du Théâtre des Capucins après sa réouverture en 1985). En effet, jusqu'à cette époque, des troupes itinérantes ou des ensembles amateurs locaux jouaient sur des scènes de fortune comme dans des salles d'auberges par exemple.

À partir de cette époque, des auteurs écrivent des drames bourgeois en luxembourgeois, en allemand et parfois aussi en français. Cependant, la création n'est ni prolifique, ni très continue.



Le Théâtre des Capucins à Luxembourg-ville a ouvert ses portes en 1985. Il dispose de 270 places et présente des spectacles en plusieurs langues

À partir de 1933, la vie théâtrale locale est fortement influencée par des artistes allemands exilés, qui font étape au Luxembourg. Une compagnie d'acteurs professionnels, *Die Komödie* (La Comédie), donne notamment des représentations de manière régulière pendant deux ans. D'autres exilés donnent des représentations de cabaret politique, en résistance contre la propagation des idées nazies en Allemagne.

On assiste également au phénomène contraire: de jeunes acteurs luxembourgeois partent s'inscrire dans les écoles d'art dramatique allemandes (à défaut d'une formation dramatique au Conservatoire de Luxembourg). René Deltgen, qui fait ses débuts en 1929 au *Kölner Schauspielhaus* (Théâtre de Cologne), fera par la suite une carrière prodigieuse en Allemagne, aussi bien sur les scènes de théâtre qu'au cinéma. Après la guerre, sa carrière connaîtra un important renouveau, si bien qu'à sa mort en 1979 la presse luxembourgeoise saluera unanimement le talent de ce grand acteur. Certains continuent néanmoins encore à lui reprocher son attitude par trop conciliante avec l'ennemi au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Après la libération en 1945, Joseph Noerden saisit quant à lui l'occasion d'aller faire des études d'art dramatique à Zurich. Auditionné par Bertolt Brecht, il sera membre de 1949 à 1953 du célèbre *Berliner Ensemble* au *Deutsches Theater* à Berlin-Est, ce qui influencera à jamais sa carrière artistique. À partir de 1953, il sera engagé au *Schillertheater – Staatliche Schauspielbühnen Berlin*, et ce jusqu'à sa mort en 1991.

Au cours de sa carrière, Jos Noerden aura travaillé avec les plus grands acteurs et metteurs en scène et aura eu des contrats avec des productions de cinéma et de télévision. Dans les années 1950 à 1970, il fera des apparitions régulières sur les scènes luxembourgeoises et signera même quelques mises en scènes au Théâtre des Casemates.

De son côté, Eugène Heinen revient au Luxembourg après des études universitaires et une formation en art dramatique à Francfort dans les années 1930 et un passage dans la classe d'art dramatique du Conservatoire de Nancy dans les années 1940, pour se consacrer au développement de la scène dans son pays natal.

En effet, il met en place des classes de diction et d'art dramatique aux conservatoires de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Il guide ainsi les premières expériences théâtrales de la plupart des jeunes comédiens de l'époque. Il

Pendant longtemps, les galeries souterraines de la forteresse de Luxembourg accueillait les représentations du Théâtre des Casemates



participe aux premières éditions du Festival de Wiltz et fonde les *Compagnons de la scène* en 1948, afin de représenter des pièces dans les trois langues du pays.

Afin de valoriser au maximum les pièces en luxembourgeois, le *Lëtzebuurger Theater* est fondé en 1955. Cet ensemble va surtout se distinguer par la «Revue», un cabaret satirique qui chaque année connaît un immense succès populaire.

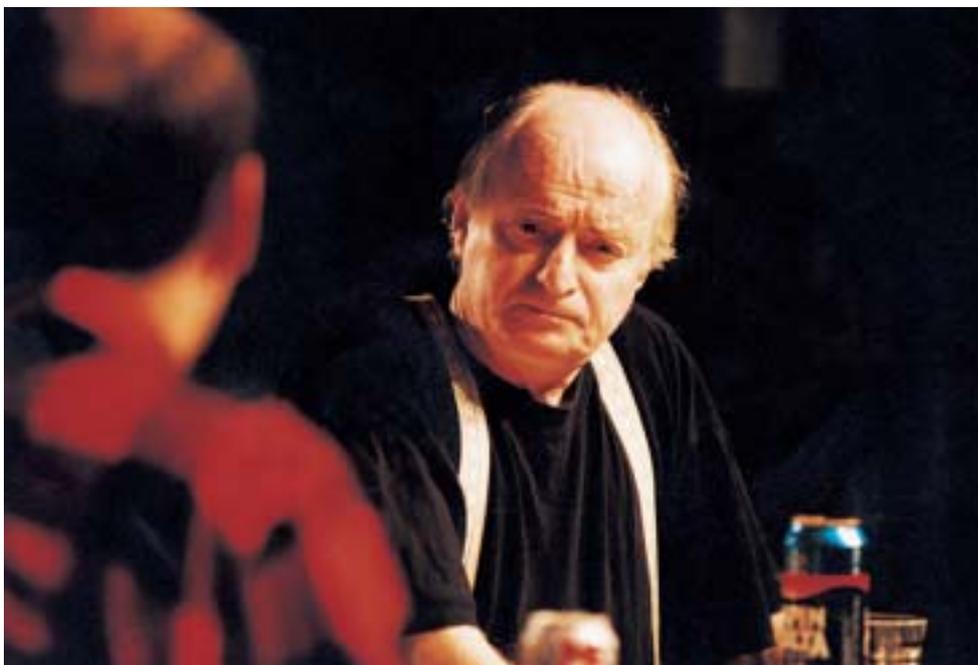
Tun Deutsch: figure emblématique

Mais la figure emblématique du théâtre luxembourgeois de l'après-guerre est incontestablement Tun Deutsch. Né en 1932 à Junglinster, il s'intéresse très tôt au théâtre et aux arts scéniques. Élève en art dramatique d'Eugène Heinen au Conservatoire de Luxembourg, il devient en 1953 membre des *Compagnons de la scène*; parallèlement, il exerce le métier de caméraman chez RTL. Ce n'est que plus tard qu'il entreprend des études professionnelles: en 1959-60 à la *Schauspielschule Düsseldorf* (l'école d'art dramatique de Düsseldorf en Allemagne), en 1960-61 au Conservatoire de Nancy et en 1962-63 au Centre d'art dramatique de Paris.

Son retour de Paris correspond au moment de la rupture avec Eugène Heinen et le *Lëtzebuurger Theater*, qu'il juge trop provincial. Tun Deutsch plaide pour un nouveau monde théâtral d'avant-garde au Luxembourg et rêve de rendre au théâtre sa violence subversive et ses contenus destructeurs.

La décision de fonder une troupe permanente de comédiens est suivie en décembre 1964 par la création du Centre grand-ducal d'art dramatique. Le Centre se donne une mission culturelle et éducative, veut représenter des pièces en allemand et en français et se fixe l'objectif de travailler exclusivement avec des acteurs professionnels.

À ses débuts, le Centre collabore surtout avec le Théâtre d'Esch, mais, bien vite, l'idée est lancée d'organiser un festival d'été dans les casemates du Bock, à Luxembourg-ville. Au fil des années, après des débuts difficiles dans l'inconfort du bastion souterrain, ce festival va devenir l'événement théâtral de la saison. Il donnera également un nouveau nom au Centre aussi bien dans la presse qu'auprès du grand public: *Kasemattentheater*, Théâtre des Casemates,



L'auteur et metteur en scène Philippe Noesen, fondateur du Théâtre du Centaure et ancien directeur du théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette

désignation qu'il a gardé jusqu'à aujourd'hui, même après que les casemates aient été définitivement écartées comme lieu de représentation et après l'installation définitive de la troupe dans un nouveau quartier de la ville.

Dans le cadre du *Kasemattentheater*, Tun Deutsch établit une coopération étroite avec la scène théâtrale française: des acteurs français sont régulièrement invités pour les productions locales et, en 1971, une production du *Kasemattentheater* sera même jouée à Paris.

En tant qu'animateur des activités culturelles du Service national de la Jeunesse, Tun Deutsch travaille à la sensibilisation des jeunes pour la culture. De même, il soutient et contribue à développer d'innombrables troupes de théâtre amateur. Par la suite, il sera également un des collaborateurs au programme de télévision dominical national *Hei elei*, pour lequel il mettra sur pied des mises en scène de sketches et de théâtre.

Tun Deutsch est décédé prématurément en 1977 d'une crise cardiaque. Il aura à jamais marqué de son empreinte la scène théâtrale luxembourgeoise et le travail de bon nombre de gens du métier.

Les succès du Théâtre des Casemates a fait bouger beaucoup de choses dans le monde du théâtre grand-ducal. En 1974 apparaît le Théâtre Ouvert Luxembourg, TOL, fondé par Marc Olinger, Juliette François, Nik Bintz, Pol Greisch, Henri Losch, Ger Schlechter, ... Beaucoup plus tard, en 1985, un ancien hangar sur la route de Thionville sera transformé par ces membres en théâtre de poche.

Egalement en 1974, Philippe Noesen, après avoir été pensionnaire à la Comédie-Française de 1969 à 1971, fonde le Théâtre du Centaure qui, depuis 1985, est installé dans une belle cave voûtée (65 places), située au cœur du centre historique de Luxembourg-ville. La programmation favorise le théâtre contemporain, tout en présentant de nouvelles adaptations de pièces classiques.

Depuis les années 1970, le milieu théâtral luxembourgeois assiste à de nombreuses reprises à l'apparition de nouvelles scènes et compagnies théâtrales. Au fil du temps, ce métier, qui comprend entre autres la formation des acteurs et des metteurs en scène, s'est progressivement professionnalisé.



La grande salle du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg

Grand Théâtre de la Ville et Théâtre national

Le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg a été construit entre 1960 et 1964, à l'occasion du millénaire de la ville. Après des travaux d'agrandissement et de rénovation du bâtiment, de la scène et des installations techniques, le Grand Théâtre a réouvert ses portes en septembre 2003. Il dispose de deux salles: une grande salle avec plus de 900 places et le studio (salle modulable, avec des gradins amovibles) pouvant accueillir entre 100 et 400 personnes. Si le Grand Théâtre accueille aussi des créations luxembourgeoises, l'accent est cependant mis sur les grandes productions internationales en théâtre, danse, opéra et musique ainsi que sur la collaboration avec les grandes institutions culturelles européennes: Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, Festival d'Aix en Provence, *Staatsoper Berlin*. Le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg est dirigé par Frank Feitler, metteur en scène et auteur dramatique, qui a fait ses preuves dans les années 1980 sur les scènes des théâtres de Hambourg et de Bâle, où il a travaillé entre autres avec Heiner Müller.

En 1996, un nouveau-né vient agrandir le milieu théâtral luxembourgeois: le Théâtre national du Luxembourg. Soutenu par le ministère de la Culture, cette association entend favoriser les collaborations artistiques avec des institutions et des artistes étrangers. Ainsi, le TNL a déjà travaillé avec des personnalités internationales comme Luc Bondy, Maurice Béjart, Hansgünther Heyme, Jorge Lavelli ou encore Peter Brook.

Théâtre itinérant à ses débuts, jouant dans des endroits aussi pittoresques qu'une halle des soufflantes d'une usine sidérurgique démantelée, un atelier d'une

ancienne prison ou encore une rotonde utilisée par le passé comme atelier des chemins de fer, le Théâtre national est à présent en train de s'installer dans une forge désaffectée, transformée en salle de spectacle. Après des études de littérature et de philosophie à Heidelberg en Allemagne, le directeur du TNL, Frank Hoffmann, a débuté en tant qu'assistant auprès de théâtres allemands, avant d'assurer lui-même des mises en scène sur de grandes scènes en Allemagne, en Suisse, en France et au Luxembourg. En 1990, il est élu «meilleur jeune metteur en scène de l'année» par la revue allemande *Theater Heute* et en 1995, le Prix Lions lui est décerné au Luxembourg.

C'est suite à la nouvelle dynamique engendrée par l'année culturelle 1995 et dans la foulée de la création du Théâtre national du Luxembourg qu'a été créée la Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels. La FLTP regroupe



Le Théâtre national du Luxembourg accorde une grande importance à la collaboration avec des institutions culturelles internationales

au sein d'une association sans but lucratif toutes les maisons et les ensembles professionnels luxembourgeois. Son objectif est de générer de nouvelles synergies par une collaboration étroite entre les professionnels du monde théâtral et de mener des actions communes. Ainsi, la FLTP, conventionnée avec le ministère de la Culture, édite un agenda théâtral mensuel et réussit depuis plusieurs années à envoyer chaque saison au moins une création luxembourgeoise dans le Off du Festival d'Avignon avec des fonds croisés du ministère de la Culture et de la Ville de Luxembourg.

Mais la ville de Luxembourg n'a pas le monopole pour ce qui est des activités culturelles nationales. Dans le sud, le théâtre d'Esch propose un programme très complet alliant pièces de théâtre, danse et concerts de musique en tous genres. Parallèlement, il mène une politique active de création théâtrale. Au nord-est, Ettelbruck, avec son Centre des arts pluriels, possède sa propre scène pluridisciplinaire, et Wiltz, au nord, accueille tous les ans un festival de musique et de théâtre en plein air de renommée internationale.

D'une manière générale, les représentations en plein air pendant l'été sont de plus en plus en vogue. Créateurs professionnels et amateurs s'associent pour des créations théâtrales originales.

Namasté, groupe de théâtre pour jeunes

C'est dans ce contexte qu'il convient de mentionner l'existence de groupes de théâtre scolaire dans presque tous les établissements secondaires et en particulier de *Namasté* du Lycée Hubert Clément d'Esch-sur-Alzette, qui date d'il y a plus de 25 ans. Dirigé par Alex Reuter et une poignée de professeurs férus de théâtre, *Namasté* présente régulièrement ses créations au théâtre d'Esch et sur d'autres scènes luxembourgeoises ou européennes.

Namasté est représentatif d'un théâtre fait par les jeunes pour les jeunes. Le groupe a déjà participé à plus de vingt festivals internationaux de théâtre pour jeunes dans onze pays et a organisé deux rencontres européennes de théâtre. En 1997, *Namasté* a obtenu quatre récompenses au Festival international de théâtre pour jeunes à Dun Laoghaire (Irlande).

Créé en 1953, le Festival de Wiltz a à présent acquis une dimension internationale et accueille chaque année des artistes de renommée mondiale. Une toiture amovible couvre l'essentiel de la scène, installée dans les jardins du château de Wiltz



Dans ses créations, *Namasté* aborde des sujets aussi difficiles que le handicap mental, les problèmes psychiques, les sans domicile fixe ou encore la guerre et la Résistance. La pièce «Resistenz» (en 2002) sur la Résistance à l'occupant nazi au Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale a été leur plus grand succès avec plus de 4.000 spectateurs. Pour son engagement significatif contre le nazisme, le racisme et la xénophobie, *Namasté* a par ailleurs reçu le Prix Oppenheimer 2000.

Des anticonformistes

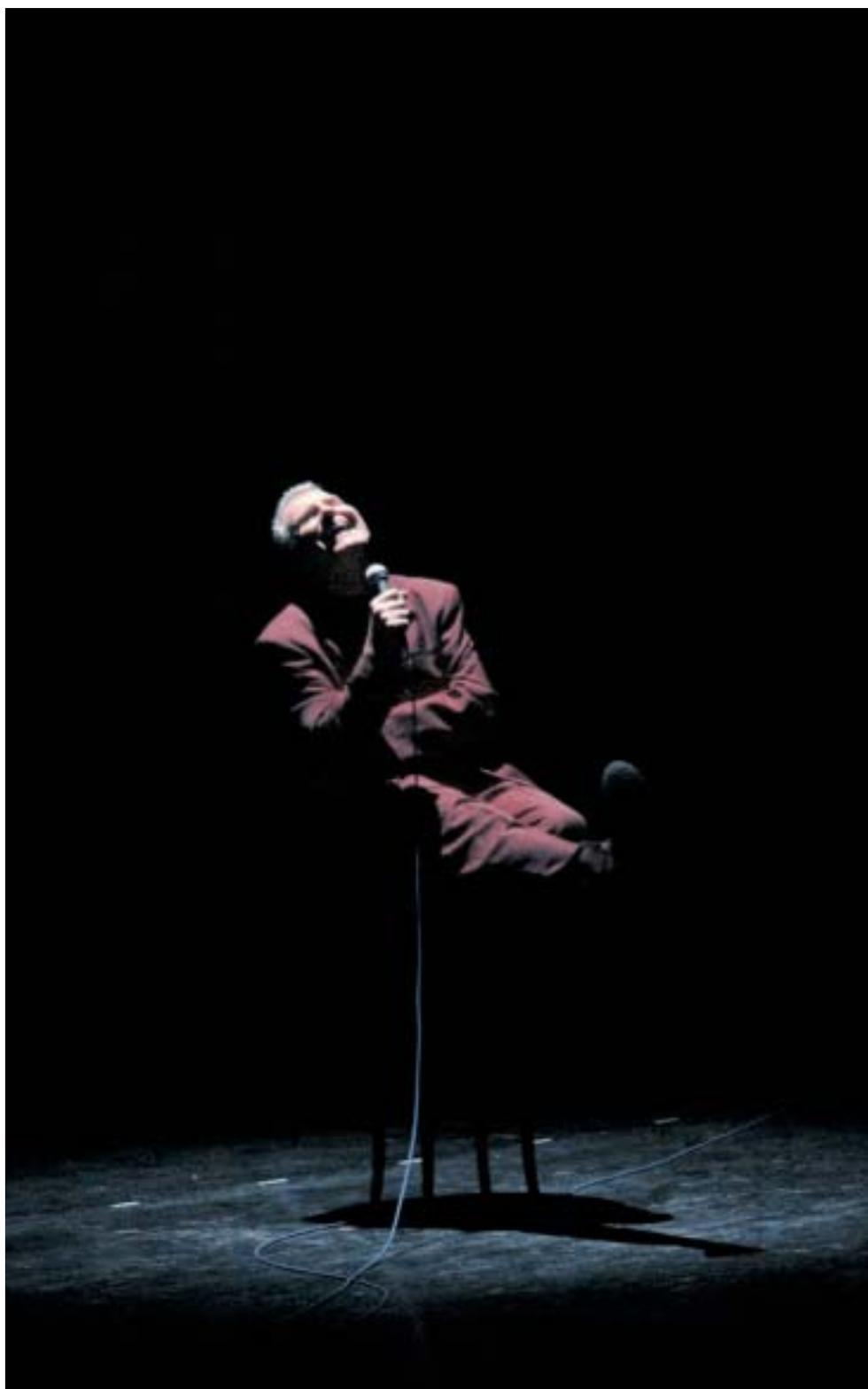
À côté du monde «institutionnalisé», il faut noter l'existence de groupes moins conventionnels, qui prônent une scène plus multidisciplinaire.

Independent Little Lies, créé en 1995, et issu du groupe de théâtre lycéen *Namasté*, rassemble surtout des jeunes qui cherchent leur place dans le paysage théâtral luxembourgeois et qui tentent de travailler en dehors des institutions. L'idée est d'expérimenter avec des formes contemporaines, de se positionner dans l'actualité et de donner de nouvelles impulsions. En ce sens, l'ILL tente une association entre le théâtre et d'autres expressions artistiques comme la musique live, la danse et l'art plastique...

Le 1^{er} avril 1995, alors que Luxembourg-ville est Capitale européenne de la culture, l'homme de théâtre luxembourgeois Claude Mangen et Serge Tonnar, musicien rock, s'associent pour fonder *MASKéNADA*. Le but est de créer des alternatives aux activités culturelles traditionnelles, de rechercher l'insolite et le non-conventionnel. Théâtre, musique, danse, art plastique, vidéo, la tendance vers les spectacles pluridisciplinaires est manifeste. Le caractère insolite des projets démontre le goût du risque de *MASKéNADA*, partagé par un public avide d'alternatives culturelles. Cinq années et quelques productions plus tard, une convention avec le ministère de la Culture donne raison au concept anti-conformiste de l'association.

Depuis la réouverture du Grand Théâtre de la Ville en septembre 2003, la dynamique a repris de plus belle. Soirées de théâtre, d'opéra et de danse se succèdent et le public retrouve massivement le chemin des salles.

Texte: Service information et presse



Spectacle de cabaret au théâtre
municipal d'Esch-sur-Alzette



ANDRÉ JUNG, ÉLU «MEILLEUR ACTEUR» PAR LE MAGAZINE *THEATER HEUTE* EN 1981 ET 2002

André Jung est né à Luxembourg en 1953. Etudiant, il est proche de Tun Deutsch et décroche dès l'âge de 17 ans de petits rôles au Théâtre des Casemates. Par la suite, il suit des cours d'art dramatique à l'école théâtrale de Stuttgart (Allemagne) et, après son diplôme, il est engagé sur de nombreuses scènes en Allemagne, en Suisse, mais aussi en Belgique et en France.

Dès les années 1980, la collaboration avec le metteur en scène David Mouchtar-Samorai à Heidelberg et Bâle est significative pour la carrière d'André Jung. Il travaille aussi avec d'autres grands metteurs en scène à Zurich, Hambourg, Munich et Salzbourg, notamment avec Christoph Marthaler dont il devient l'acteur «fétiche». De plus, il monte régulièrement sur scène au festival de Salzbourg, où il participe à de nombreuses productions, dont des opéras.

En 1980, il est élu meilleur acteur de l'année à Bâle (Suisse). Suivent des engagements fixes aux théâtres de Bâle et de Zurich. Excellent musicien et chanteur, il joue dans le «Dreigroschenoper» («Opéra de quat' sous») de Brecht à Zurich en 1994 et dans «Orphée aux enfers» d'Offenbach au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles en 1997. En 2000, il décroche le titre de «meilleur acteur» de la ville de Hambourg.

André Jung a joué dans plusieurs courts et longs métrages luxembourgeois, notamment dans «Schacko Klack», «Back in Trouble», «De falschen Hond» et récemment dans «Le Club des chômeurs» d'Andy Bausch.

Enfin, il a été élu «meilleur acteur de l'année» par le prestigieux magazine allemand *Theater heute* en 1981 et en 2002, ce qui constitue une consécration pour tout acteur de langue allemande. André Jung est sans conteste l'un des acteurs luxembourgeois les plus talentueux de sa génération et aussi l'un des plus demandés sur la scène internationale.

La danse contemporaine au Luxembourg



Discipline artistique longtemps laissée-pour-compte, la danse connaît depuis quelques saisons une incroyable vitalité au Luxembourg. Même si les écoles de danse privées aussi bien que la section de danse du Conservatoire ont toujours joui d'une grande popularité et que leurs cours sont depuis longtemps fréquentés assidûment, autant par des amateurs que par des jeunes en voie de professionnalisation, l'intérêt pour la création chorégraphique n'a jamais pas été aussi grand.

Le festival *Cour des Capucins*, qui a fêté sa 20^e édition en 2004, fait figure de précurseur en matière de programmation de la danse contemporaine au Luxembourg. Depuis deux décennies, le festival s'efforce d'offrir tous les ans une plate-forme aux créateurs, aussi bien luxembourgeois qu'étrangers. Depuis son lancement en 1984, il n'a cessé d'élargir son activité en ajoutant à son programme un concours chorégraphique appelé *Tendances*, une journée *street dance*, des cartes blanches aux jeunes créateurs ou encore le festival de danse *Dynamo* destiné aux enfants. Si, au début, le festival se tenait en plein air, dans la cour intérieure du Théâtre des Capucins, les lieux de représentations se sont de plus en plus diversifiés et élargis au fil du temps. Aujourd'hui, les scènes du théâtre d'Esch,



Chorégraphie d'Anu Sistonen qui partage sa vie entre le Luxembourg et la Finlande

du Centre des arts pluriels d'Ettelbruck ainsi que le Studio du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg s'associent à la programmation du festival et l'édition 2003 a même connu des représentations dans un parc public.

Au centre des activités chorégraphiques organisées au Luxembourg autour de la danse se trouve l'association *Théâtre Danse et Mouvement*. Créée en 1994 à l'initiative du ministère de la Culture et d'une poignée de férus du métier, TDM a permis à la création chorégraphique de s'installer au Luxembourg et de développer le potentiel créatif. Si la principale préoccupation a toujours été de promouvoir la danse contemporaine, TDM n'a cessé d'élargir ses activités au fil des années. Un des objectifs majeurs est la création régulière de spectacles et le soutien aux chorégraphes, aussi bien par une aide financière que par la mise à disposition d'infrastructures. Ainsi, au cours de la saison 2003/04, TDM a apporté un soutien et un encadrement à cinq créations professionnelles, en les aidant à se produire et à être diffusées. Deux autres préoccupations essentielles de TDM sont la sensibilisation et la fidélisation du public par une programmation variée, des conférences ainsi qu'une collaboration soutenue avec les scènes qui proposent des spectacles de danse.

TDM propose par ailleurs des cours et des stages pratiques, en collaboration avec les chorégraphes et les danseurs en résidence au TDM ou en activité au Luxembourg. Ces cours s'adressent aussi bien à des danseurs confirmés qu'à des débutants friands de découvertes et sont l'occasion pour les amateurs et les professionnels de se rencontrer au studio de TDM. Les cours proposés impliquent des domaines aussi variés que la danse classique et contemporaine, le hip hop, la danse contact ou encore un cours d'improvisation butoh.

Pour ce qui est de la création en danse contemporaine, de plus en plus active, le public peut suivre depuis des années l'évolution de plusieurs chorégraphes installés au Luxembourg.

Jean-Guillaume Weis, par exemple, a évolué comme danseur pendant de nombreuses années au niveau international et a travaillé avec des chorégraphes tels que Mark Morris et Pina Bausch au *Tanztheater Wuppertal*. Aujourd'hui, au Luxembourg, il se consacre à la création de ses propres chorégraphies et a déjà signé de nombreuses créations depuis 1998.

De son côté, Bernard Baumgarten, après des études en France et des collaborations avec divers chorégraphes de réputation internationale, notamment Editta Braun à Salzbourg et Rui Horta au Portugal, fonde en 1995 sa com-



pagnie *Unit.Control*, pour laquelle il chorégraphie régulièrement des créations. Il travaille également avec des metteurs en scène sur des chorégraphies de comédies musicales (tels que «*West Side Story*» en 2000, et «*Alice Underground*», une adaptation scénique d'«*Alice au pays des merveilles*», en 2002).

Anu Sistonen, née en Finlande, a, elle, suivi une formation plutôt classique, avant d'être engagée au *Finish National Ballett*, puis au Ballet de Stuttgart. Elle fait partie de la *Tero Saarinen Company*, basée à Helsinki, et partage sa vie entre le Luxembourg et la Finlande. Depuis 2000, elle compose ses propres chorégraphies.

Enfin, Claire Lesbros, d'origine française, vit depuis 1996 au Luxembourg. Après une formation à la *Schola Cantorum*, à l'École nationale supérieure des Beaux Arts à Paris et diverses formations professionnelles en danse, elle travaille comme danseuse, professeur de danse et chorégraphe depuis 1977. Avec la *Compagnie Claire Lesbros*, elle a écrit plusieurs créations chorégraphiques, dont notamment des pièces de danse pour le jeune public.

La nouvelle génération de jeunes chorégraphes, très active depuis quelque temps, s'annonce très prometteuse. On y trouve notamment Sylvia Camarda qui a rejoint dès l'âge de 14 ans l'École Rosella Hightower à Cannes avant de poursuivre ses études à la *London Contemporary Dance School*. En 2002, elle intègre la compagnie belge *Les Ballets C. de la B.* pour «*Just another landscape for some jukebox money*» du chorégraphe Koen Augustijnen. En 2005, Sylvia Camarda débute une collaboration avec le *Cirque du Soleil* et, entre-temps, elle se consacre à la recherche chorégraphique. Elle a notamment signé un solo remarqué, sous le titre «*Only the lonely*».

Annick Pütz a un style que l'on peut qualifier d'intimiste. Elle a été formée à la *Rotterdamse Dansacademie* aux Pays-Bas et a assisté ensuite aux ateliers mis en place par la chorégraphe Susan Buirge au Centre de recherche et de composition chorégraphiques de Royumont, où elle a intégré le groupe de recherche en 2000. Elle bénéficie d'expériences en solo personnel, en duo, en improvisation publique ou encore au sein de compagnies. Elle s'intéresse entre autres aux espaces extérieurs, en l'occurrence à l'intégration de la danse et de la sculpture dans le paysage.

Yuko Kominami est née en 1973 au Japon. Elle a étudié la danse butoh et l'improvisation à Tokyo avec Ikuya Sakurai et suivi une formation au *Laban Dance Centre* à Londres. Elle a aussi expérimenté d'autres formes de mouvement comme l'Aïkido ou la danse africaine. Depuis qu'elle vit au Luxembourg, elle propose régulièrement des performances de butoh au public luxembourgeois.



Le ballet est une des nombreuses disciplines enseignées au Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg

Gianfranco Celestino a suivi des études de piano et de composition avant de s'orienter vers une formation de danse à la *Folkwang Hochschule* à Essen et à l'*Académie Isola* de Venise sous la direction de Carolyn Carlson. Il a notamment travaillé avec le chorégraphe Koen Augustijnen de la Compagnie *Les Ballets C. de la B.*, mais il a également présenté des performances solo, lors d'événements comme par exemple la *Nuit des Musées* (création de *Chambre obscure* en 2002) ou encore au festival *Cour des Capucins*.

Depuis sa réouverture en 2003, le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg, traditionnellement plutôt réservé aux représentations de ballet classique, se fait l'ambassadeur de la création contemporaine internationale. Les spectacles de chorégraphes renommés comme Nacho Duato, Philippe Découflé ou Anne Teresa de Keersmaeker rencontrent un public enthousiaste. Les programmes des autres grandes maisons du Grand-Duché (le Théâtre d'Esch, le Centre des arts pluriels ou le Festival de Wiltz) affichent également de manière régulière des spectacles de danse, favorisant l'alternance entre le classique le contemporain.

Texte: Service information et presse

Le Luxembourg en musique



La musique est sans doute la discipline culturelle la plus présente dans la vie quotidienne des Luxembourgeois. De la pratique amateur dans les chorales, harmonies et fanfares locales à la prolifération de groupes de rock, en passant par les classes des écoles de musique et conservatoires, nombreux sont les citoyens qui ont, du moins à un certain moment de leur vie, fait de la musique. De plus, les Luxembourgeois se rendent volontiers à des concerts de tous styles et participent en masse à des initiatives populaires en plein air telles que le «Jazz-Rallye», le «Rock um Knuedler» ou encore la «Fête de la musique».

Le Luxembourg ne peut pourtant pas se targuer d'une véritable tradition musicale. En fait, ce n'est qu'après l'indépendance du pays, au milieu du XIXe siècle, avec un sentiment national grandissant, que naît une culture musicale locale. Par la suite, jusqu'au début du XXe siècle, c'est surtout le genre populaire qui prévaut: chansons, marches militaires, opérette et musique sacrée.

L'opérette, plutôt dans le style du vaudeville populaire que dans celui de l'opérette viennoise glamour, traduit pleinement cette nouvelle prise de conscience nationale. Il s'agit d'un genre léger, terre-à-terre, satirique et divertissant, bien ancré dans les traditions locales. Le maître du genre fut incontestablement l'auteur Edmond de la Fontaine, dit Dicks, qui composait le plus souvent lui-même la musique qui accompagnait ses pièces. Un bon nombre de ses mélodies sont devenues plus tard des chansons populaires qui ont perduré jusqu'à nos jours.

L'Orchestre philharmonique du Luxembourg s'est déjà vu distribuer plus de 70 prix internationaux



Autre exemple de ce mouvement: un contemporain de Dicks, Antoine Zinnen, compositeur de chansons et d'opérettes, est surtout connu pour la mise en musique de nombreux textes de Michel Lentz, dont l'hymne national luxembourgeois *Ons Heemecht* (Notre Patrie).

Les ambitions changent

Au début du XXe siècle naît l'ambition des compositeurs d'aller au-delà de la simple musique populaire, militaire et de divertissement. La création, en 1933, de l'Orchestre symphonique de la Radio luxembourgeoise ouvre un nouvel horizon aux compositeurs: écrire une musique symphonique qui serait amenée à être jouée devant un public. Jusqu'alors, il n'y avait pas d'interprètes pour ce type de musique au Luxembourg. La présence de l'orchestre et de ses musiciens incite les compositeurs à écrire des œuvres symphoniques aussi bien que de la musique de chambre.

L'histoire de l'orchestre est jalonnée de nombreux succès et sa renommée a depuis longtemps franchi les frontières nationales: de grands solistes (Arthur Rubinstein, Yehudi Menuhin, Maurice André, David Oistrach ou Mstislav Rostropovich) ont travaillé avec l'orchestre à diverses époques. Des compositeurs comme Richard Strauss, Darius Milhaud ou Aram Khatchatourian sont venus diriger leurs propres œuvres. En 1937, l'orchestre donne son premier concert à l'étranger, au Théâtre des Champs-Élysées à Paris, dans le cadre de l'Exposition universelle. De nombreuses autres tournées en Europe vont suivre. En 1953, il sort son premier vinyle comprenant des ouvertures de Verdi.

Au cours de ces années, l'orchestre enregistre bon nombre de morceaux pour les programmes de RTL. Beaucoup de solistes luxembourgeois participent à ces concerts au programme desquels on trouve assez souvent des œuvres de compositeurs nationaux.

Sous la baguette de ses chefs d'orchestre successifs, Henri Pensis, Louis de Froment, Pierre Cao et Leopold Hager, l'Orchestre symphonique de RTL est devenu au fil des ans une institution musicale et culturelle incontournable.

En 1996, RTL cède l'orchestre à l'État luxembourgeois qui le place dans une fondation à financement public. L'ensemble, qui porte désormais le nom d'Orchestre philharmonique du Luxembourg, prend une part prépondérante

Michel Lentz a écrit l'hymne national «Ons Heemecht»





«Live cinema», concert-projection
organisé par l'OPL et la cinémathèque
municipale de Luxembourg

dans l'activité musicale du pays. En 1997, l'Israélien David Shallon devient le directeur musical de l'orchestre. C'est le début d'une collaboration intense avec le label français Timpani pour des enregistrements d'œuvres de compositeurs du XXe siècle. La production discographique de l'orchestre a été récompensée par plus de 70 prix internationaux, dont le «Best Record of the Year» des «Cannes Classical Awards» au MIDEM pour «Cydalise et le Chèvre-Pied» de Gabriel Pierné et un «Orphée d'Or» de l'Académie du disque lyrique à Paris pour le premier enregistrement de l'opéra «Polyphème» de Jean Cras.

Après le décès de David Shallon en 2000, l'Anglais Bramwell Tovey est nommé au poste de directeur musical en 2002, et Emmanuel Krivine devient Principal Chef invité. En 2003, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg a effectué avec un très grand succès sa première tournée en Asie. En 2004, il a fait une tournée aux États-Unis.

En 2005, l'orchestre trouvera sa résidence dans la nouvelle Salle philharmonique Grande-Duchesse Joséphine Charlotte. Conçue par l'architecte français Christian de Portzamparc (devenu célèbre par son projet de la Cité de la Musique à Paris) et l'acousticien Albert Xu, la salle philharmonique est située au cœur de la place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg. Elle est destinée aussi bien à héberger l'orchestre national qu'à accueillir d'autres orchestres de renommée internationale. Dans sa configuration maximale, le grand auditorium comprend 1.500 places. Deux salles de moindre taille offrent un espace pour la musique de chambre (300 places) et une plate-forme à la musique électro-acoustique (120 places).

De nombreux autres ensembles et des formations diverses assurent la vitalité de la vie musicale classique du Luxembourg et offrent une importante variété de styles.

Les Solistes européens Luxembourg sont un orchestre fondé en 1989. Placé sous la direction de Jack-Martin Händler, il se compose de musiciens recrutés dans les meilleurs ensembles européens. Plusieurs fois par an, ces musiciens se retrouvent à Luxembourg pour des séances de répétition, des concerts et des enregistrements. Travaillant avec de grands solistes internationaux, l'orchestre se fait aussi un devoir de présenter les meilleurs solistes du pays ainsi que de promouvoir les jeunes talents. Le cycle «Rencontres du Lundi», des participations à des festivals et des concerts à l'étranger et la production de CDs constituent les activités principales des Solistes européens Luxembourg. Les Musiciens - Orchestre de chambre du Luxembourg qui, pour leur part, ont fêté leur 30^e anniversaire en 2004,



Les harmonies ou les fanfares ont toujours joué un rôle important au niveau associatif dans presque toutes les communes du pays

luxembourgeois. La LGNM est membre de la Société internationale de musique contemporaine. Un des buts de la LGNM est de répertorier et d'éditer des catalogues avec les œuvres de compositeurs luxembourgeois. En ce sens a été créé en 2000 le *Luxembourg Music Information Centre*.

La LGNM organise des concerts (comme la série «Classiques du XXe siècle», en collaboration avec l'Orchestre philharmonique du Luxembourg), des festivals et des conférences. Elle édite une série de CDs avec des œuvres de compositeurs luxembourgeois tels que René Mertzig, Jules Krüger, Edmond Cigrang, René Hemmer, Jeannot Heinen ou Norbert Hoffmann. En 1999, la LGNM a fondé son propre ensemble, *Luxembourg Sinfonietta*, qui donne régulièrement des concerts à Luxembourg et à l'étranger. C'est pour cet ensemble que la LGNM a créé le Concours international de composition de Luxembourg qui a déjà acquis une solide renommée internationale.

La deuxième organisation qui s'occupe de musique contemporaine est l'IRM (Institut de recherche musicale). Appelé à travailler dans la Salle électroacoustique de la nouvelle Philharmonie, l'IRM dispose également d'un ensemble, *United Instruments of Lucilin*, une formation de chambre qui se consacre entre autres aux œuvres du répertoire contemporain des XXe et XXIe siècles. *United Instruments of Lucilin* participe en plus à la mise en place de structures de diffusion de musique contemporaine au Luxembourg, notamment sous forme d'animation au niveau de l'enseignement.

Du côté des compositeurs luxembourgeois, Alexander Mullenbach, qui fut un des fondateurs et le premier président de la LGNM, vit aujourd'hui à Salzbourg et enseigne au *Mozarteum*. Ses œuvres ont gagné des prix prestigieux, sont à l'affiche d'importants festivals et ont été jouées par des solistes et des ensembles de renom. Marcel Wengler a été l'assistant de Hans Werner Henze à Cologne pendant plusieurs années. À ce jour, il a créé de nombreuses œuvres des genres les plus divers, dont notamment la musique du film «Un amour de Swann» de Volker Schlöndorff.

Camille Kerger, pour sa part, est actuellement directeur musical du Théâtre national du Luxembourg ainsi que directeur de l'Institut européen de chant choral (INECC). Il concentre son activité de compositeur sur le théâtre musical et l'opéra. Claude Lennera a été boursier de l'Académie de France à Rome de 1989 à 1991. Il compose principalement des œuvres de musique de chambre. Citons trois autres noms de compositeurs qui ont su s'imposer à l'étranger: Jeannot Heinen qui vit en Allemagne, Georges Lentz qui vit en Australie et, plus récemment, Marcel Reuter (Vienne).

enrichissent la vie musicale par une programmation originale.

À ces ensembles orchestraux se joignent pour certains concerts une ou plusieurs des nombreuses chorales qui constituent un élément vital de la vie musicale. En 2003, le ministère de la Culture a créé le Chœur national du Luxembourg qui se compose des meilleurs chanteurs recrutés dans plusieurs chorales du pays.

Dans le domaine de la promotion de la musique contemporaine, deux associations sont particulièrement actives au niveau national. La *Lëtzebuurger Gesellschaft fir nei Musek* (Société luxembourgeoise pour la musique contemporaine) a été fondée en 1983 dans le but de promouvoir la musique contemporaine, mais aussi et surtout le travail des compositeurs

À côté de la nouvelle Salle philharmonique Grand-Duchesse Charlotte, le pays compte un certain nombre de salles de concert de diverses configurations: des auditoriums de conservatoires de musique, des salles de théâtre, des centres culturels ou même des châteaux. Dans ce contexte, il convient de mentionner le Festival international d'Echternach qui est organisé annuellement dans cette petite ville médiévale. La majestueuse basilique romane et l'église médiévale Saints-Pierre-et-Paul servent de cadre à ces concerts de musique classique avec de prestigieuses vedettes.

La construction de nouvelles salles de concert comme celle d'Echternach ou du Centre des arts pluriels à Ettelbruck ainsi que de nombreux centres culturels a créé une diversification importante et donne également une grande chance aux nombreux solistes et ensembles luxembourgeois. On a noté au cours des dernières années l'émergence de solistes remarquables dont plusieurs ont reçu des prix internationaux convoités. Un grand nombre des concerts avec des musiciens luxembourgeois est enregistré par la radio culturelle *Radio 100,7*, un établissement public créé par le gouvernement en 1993.

Le Théâtre national du Luxembourg porte un intérêt particulier à l'opéra contemporain, notamment par des commandes et des créations. Par ailleurs, c'est le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg qui a porté l'art lyrique au Grand-Duché à un niveau international en signant des co-productions avec la Monnaie de Bruxelles, l'Opéra d'État de Berlin, l'Opéra de San Francisco ou le Festival d'Aix-en-Provence. Des productions d'un niveau mondial sont ainsi régulièrement au programme du Grand Théâtre de la Ville.

La vie musicale amateur, extrêmement active au Luxembourg, tourne autour de l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), association vieille de plus de 150 ans et qui regroupe tous les ensembles amateurs du pays: fanfares locales, orchestres d'harmonie, chorales... Outre le travail de fédération et de coordination des activités de ses membres, l'UGDA accomplit également un travail éducatif très efficace à l'attention des plus jeunes, avec des cours d'initiation à la musique et à la pratique instrumentale qui sont donnés dans presque toutes les localités du pays.

De manière générale et face à un intérêt toujours grandissant, l'enseignement musical public a pris un essor considérable au cours des dernières décennies. Des cours de musique sont dispensés au niveau local, dans les écoles de musique régionales. Le Luxembourg compte trois conservatoires, à Luxembourg-ville, à Esch-sur-Alzette (dans le sud du pays) et à Ettelbruck/Diekirch (Conservatoire du Nord). Ces trois conservatoires offrent un bon tremplin vers les grandes écoles internationales. Ils ont ainsi permis à de nombreux musiciens luxembourgeois de se vouer à une carrière internationale.

Au niveau des activités pédagogiques, il faut mentionner également la sensibilisation des jeunes pour la musique. Dans ce domaine, les Jeunesses musicales du Luxembourg, le Centre Verdi de la Ville de Luxembourg et le département éducatif de l'Orchestre philharmonique développent une activité considérable.

À côté de la musique classique, d'autres styles sont évidemment bien présents sur les différentes scènes. L'année 1995, lorsque Luxembourg-ville était Capitale européenne de la culture, a considérablement accéléré l'implantation du jazz, de la musique pop, du blues, du rock et du folk dans la vie culturelle du Luxembourg. Depuis, il existe de nombreux événements et manifestations consacrés à ce genre de musique: le festival «Rock um Knuedler» rassemble tous les ans en juillet, le temps d'un week-end, les principaux groupes de rock luxembourgeois sur une grande place publique de la capitale. Le festival «Terres Rouges», sur une ancienne friche industrielle, associe deux jours de spectacles de rue dans le centre d'Esch-sur-Alzette à un grand festival de musique, avec des formations de



Dans tout le pays, de nouvelles salles de concert comme celle du Centre des arts pluriels à Ettelbruck ouvrent leurs portes

L'UGDA (Union Grand-Duc Adolphe), qui a vu le jour il y a plus de 150 ans, regroupe tous les ensembles amateurs du pays



niveau international (Placebo, Morcheba ou Hooverphonic). Le concours «Emergenza», qui est ouvert aux «new-comer bands» de toutes tendances musicales, élit le groupe luxembourgeois qui va représenter le pays lors d'une grande finale européenne.

Ce sont surtout les secteurs associatif et commercial, les bars et discothèques qui dominent le domaine des musiques jazz, rock, pop et folk.

Avec 500 concerts organisés au cours de 35 ans d'existence, le *jazzclubluxembourg* est une vraie institution et un partenaire incontournable en matière de jazz. L'objectif de l'association est de présenter des musiciens connus tant sur la scène internationale que luxembourgeoise, dans le but de présenter au public un programme éclectique de haut niveau artistique. Grâce au *jazzclub*, le public luxembourgeois a pu admirer de nombreuses légendes du jazz international et de jeunes talents luxembourgeois.

Chaque été, le «Blues'n Jazz Rallye» fait vibrer les ruelles et les bistros des faubourgs de la ville de Luxembourg

En 1995, dans le programme de la Capitale européenne de la culture, le *jazzclub* a pour la première fois mis sur pied un «jazzrallye» dans les vieux quartiers de la capitale, avec des concerts en plein air de trente groupes et solistes, pour une grande fête populaire du jazz. En 1999, cette initiative s'est associée au *Blues Club* pour organiser le «Blues'n Jazz Rallye», désormais annuel, qui attire des milliers de spectateurs dans les quartiers de la vieille ville.

Citons également le *Folk-Clupp* avec ses 25 années d'existence et les 250 concerts à son actif. Le but de cette petite association est de présenter la musique folk et toutes sortes de musiques populaires du monde entier et de dénicher des groupes et des styles encore quasi inconnus: folk irlandais, flamenco, klezmer, musiques tziganes, musiques chinoises, africaines, latino-américaines...

L'association *Backline!* a été fondée en 1996 par des personnes du secteur de la musique rock dans le but de promouvoir et de soutenir activement la



musique rock et pop. L'objectif est d'encourager et de soutenir les musiciens luxembourgeois par une meilleure organisation de la scène, d'instaurer un dialogue parmi les musiciens et d'initier une collaboration avec des associations similaires à l'étranger. Parmi les activités de *Backline!*, on trouve l'organisation de concerts, d'ateliers de formation, l'édition de CDs et un site Internet qui fait office de plate-forme, de centre de ressources et d'archives. L'association s'est également beaucoup investie dans l'élaboration du concept de la «Rockhal», une salle de musique amplifiée. Après plusieurs années de planification, ce projet de construction d'une salle de concerts pour jeunes à l'initiative de l'État sera réalisé en 2005. Situé sur les friches industrielles d'Esch-Belval, dans le sud du pays, et conçu d'abord comme lieu de spectacles, il servira également de lieu de répétition, de création, de formation, de rencontres, d'information et d'échanges. Le centre compte deux salles de concerts (une grande salle à 4.000 places et une petite salle à 500 places), huit salles de répétition et un centre de ressources (documentation, information, formation et soutien) pour les musiciens.



Le «Rock um Knuedler», qui a lieu chaque année place Guillaume II à Luxembourg-ville, est un des points d'orgue du programme d'animation «Summer in the City»

Si *L'Atelier*, salle de concerts à Luxembourg-ville, présente des têtes d'affiche mondialement connues, telles que Faith No More, Garbage, Nina Hagen ou Neneh Cherry, la *Kulturfabrik* d'Esch-sur-Alzette se concentre plutôt sur les nouvelles découvertes et les musiques du monde. La *Coque*, le Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg, met à l'affiche des vedettes de la chanson internationale comme Elton John ou Bryan Adams.

La *Kulturfabrik* est implantée sur le site des anciens abattoirs de la ville d'Esch et constitue un exemple typique d'architecture de la fin du XIXe siècle avec des éléments d'art nouveau. Le but avoué lors de la création de ce lieu authentique était de permettre une culture démocratique et originale de même que de favoriser l'inspiration et la créativité des occupants, loin des institutions traditionnelles.

Le site abrite une salle de concert et de théâtre modulable (avec un maximum de 1.000 places), une petite salle de 150 places, une galerie d'art, des salles de répétition pour musiciens, un cinéma de 100 places proposant des films non commerciaux, des documentaires, des films d'art et d'essai et des films pour enfants, des ateliers d'artistes et un bistrot. La «Kulturfabrik», un lieu ouvert à toutes sortes de styles de musique, de danse et de théâtre, entend favoriser des genres innovants et soutenir tout particulièrement les jeunes artistes en début de carrière.

Texte: Service information et presse



La «Kulturfabrik», implantée sur le site de l'ancien abattoir à Esch-sur-Alzette, est un lieu ouvert à toutes sortes de styles de musique

La production audiovisuelle

170



Tournage du «Club des chômeurs», un long-métrage d'Andy Bausch qui a battu tous les records d'affluence pour un film en langue luxembourgeoise; scène du film avec Myriam Muller et Thierry Van Werveke

Loin de pouvoir se targuer d'une longue et riche tradition cinématographique nationale, le Grand-Duché a su ces dernières années trouver sa place dans l'industrie audiovisuelle mondiale, si l'on en croit les principaux témoins de cette évolution considérable ou bien si l'on recense les nombreux prix obtenus dans les grands festivals internationaux par les cinéastes luxembourgeois. Le pays voit ainsi grandir jour après jour, année après année, un nouveau fleuron de son économie: la production audiovisuelle.

Depuis les années 1990, les coproductions avec des sociétés étrangères ont attiré à des intervalles réguliers des stars du grand écran au Luxembourg. John Malkovich, Nathalie Baye, Nicolas Cage, Gérard Depardieu, Catherine Deneuve, Philippe Noiret, Patrick Swayze, Joseph Fiennes, Jeremy Irons ou Al Pacino ont ainsi déjà exercé leur talent sur le sol luxembourgeois. Par ailleurs, à côté de ces monstres sacrés, des acteurs, réalisateurs, producteurs et techniciens luxembourgeois ont également su tirer leur épingle du jeu et graver leur nom au tableau international des professionnels du 7^e art.



Ainsi est née une industrie nationale qui n'a rien à envier aux productions étrangères. Quelques chiffres en témoignent: il existe aujourd'hui au Luxembourg une quarantaine de sociétés de production dont une demi-douzaine produit régulièrement des longs métrages, quatre studios d'animation ainsi qu'une trentaine de sociétés de services spécialisés. De plus, certaines maisons de production luxembourgeoises ont créé des sociétés partenaires dans d'autres pays européens, comme par exemple Samsa Film, qui est représentée au sein d'une société en Belgique, au Portugal et dans



Siège de RTL-Group, l'un des principaux acteurs dans le domaine de l'audiovisuel au Luxembourg

deux sociétés en France, ou Tarantula, qui fait partie d'un réseau européen avec des sociétés partenaires en France, en Belgique et au Royaume-Uni.

En résumé, cette jeune branche d'activité compte plus de 500 cinéastes, luxembourgeois et étrangers confondus, vivant de leur métier au Luxembourg, parmi lesquels près de quarante réalisateurs.

Mais commençons par le début...

Au cours de la plus grande partie du XXe siècle, la production cinématographique nationale (en langue luxembourgeoise) s'était limitée pour l'essentiel à des films touristiques et industriels. Quelques tentatives, telles que «E Congé fir e Mord» («Congé pour un meurtre»), réalisé en 16mm en 1983 par l'AFO, une association réunissant quelques enseignants amateurs de cinéma, ont bien été lancées, mais il s'agissait toujours de cas isolés. Ce polar en langue luxembourgeoise réalisa néanmoins un triomphe auprès du public.

C'est vers la fin des années 1970 qu'Andy Bausch entre en scène. À l'époque, ce jeune passionné de cinéma, autodidacte à qui on se réfère aujourd'hui généralement comme à un des «pères du cinéma luxembourgeois», tourna avec sa caméra 8mm plusieurs courts métrages et un long («When the Music's over», 1980) remarqués à l'époque par la critique luxembourgeoise.

C'est en 1987 qu'Andy Bausch tourna ce qui allait devenir le film culte du cinéma luxembourgeois, «Troublemaker», en coproduction avec la chaîne allemande *Saarländischer Rundfunk*. Le film révéla le jeune comédien Thierry Van Werveke et attira 15.000 spectateurs dans les salles. Andy Bausch obtint le Prix spécial du jury au *Golden Fleece TV-Festival* à Moscou en 1988 pour ce film.

1989 allait devenir une nouvelle année charnière pour le cinéma luxembourgeois. En effet, le gouvernement décida d'investir 15 millions de francs luxembourgeois (372.000 euros environ) dans la production d'un film qui devait être tourné à l'occasion du 150^e anniversaire de l'indépendance du pays. La toute jeune équipe de Samsa Film s'attela alors à l'adaptation du roman «Schacko Klak» de l'auteur luxembourgeois Roger Manderscheid. De cette expérience, les producteurs luxembourgeois tirèrent la conclusion qu'il devenait temps de professionnaliser les structures de production.

Le gouvernement luxembourgeois prit alors la décision de promouvoir ce nouvel aspect d'un Grand-Duché trop souvent relégué au rang de simple place financière. N'ayant aucune véritable tradition cinématographique sur laquelle s'appuyer, le Luxembourg se donna les moyens d'en créer une.

Bien évidemment, la présence au Luxembourg de deux géants de la communication audiovisuelle, RTL Group, télédiffuseur et radiodiffuseur européen de plus de 40 programmes, et la Société européenne des satellites (SES), opératrice des satellites ASTRA, ont contribué à attirer au Luxembourg de nombreuses entreprises innovatrices du secteur. D'un autre côté, la richesse et la diversité du paysage luxembourgeois, avec ses nombreux châteaux et sites historiques, fournissent une multitude d'alternatives intéressantes pour des tournages en extérieur, sans oublier le bagage linguistique des Luxembourgeois et l'exiguïté du pays qui ont également contribué à ce prompt développement.

Dans ce contexte, le gouvernement, dans un effort de diversification économique au cours des années 1980, s'est rapidement doté de deux mécanismes de soutien financier à la production audiovisuelle. Depuis, les équipes de tournage bénéficient non seulement d'avantages financiers lorsqu'elles posent leurs caméras sur le sol luxembourgeois, mais elles profitent également d'installations techniques adaptées ainsi que de la compétence et de l'expérience croissante de l'industrie locale de production.

Depuis 1988, plus de 250 films (tous genres confondus) ont été réalisés au Luxembourg par des producteurs nationaux grâce au mécanisme des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV) et 125 œuvres ont pu trouver un complément de financement par le biais des aides financières sélectives. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle est l'instance officielle en charge de la promotion et du développement du secteur audiovisuel.

Grâce aux CIAV et aux aides sélectives, les producteurs nationaux purent passer rapidement au niveau professionnel. Le secteur du cinéma au Luxembourg allait alors connaître une évolution extrêmement rapide au cours des années 1990. Alors que, tous genres confondus (documentaires, longs métrages, courts métrages, reportages), on avait produit quelque 110 films entre 1899 et 1989, on atteint les 120 entre 1990 et 1999. La plupart étaient des courts métrages, quelques films de fin d'études et quelques coproductions avec l'étranger. À partir de ce moment, le Grand-

«Venise sur Alzette»; pour le tournage du long-métrage «Secret Passage», la cité italienne a été en partie reproduite sur une friche industrielle à Esch-sur-Alzette





Duché offre aux techniciens comme aux producteurs et même aux acteurs luxembourgeois la possibilité de vivre de leur métier. D'autre part, des producteurs étrangers eurent de plus en plus souvent recours à leurs collègues luxembourgeois pour monter leurs projets.

Les coproductions luxembourgeoises

Les divers mécanismes de soutien de l'État luxembourgeois ont entraîné une professionnalisation du métier, ce qui à son tour a élargi les possibilités de productions et de coproductions luxembourgeoises avec des sociétés étrangères. Ce sont surtout les coproductions réalisées au cours des cinq dernières années qui témoignent du succès remporté par toutes les initiatives de l'État luxembourgeois.

Ainsi, le premier long métrage de Roman Coppola en 2000, «C.Q.», fut tourné au Luxembourg et ensuite présenté hors sélection au Festival de Cannes. Au générique figuraient notamment Gérard Depardieu, Giancarlo Giannini et Jeremy Davies. La même société de production luxembourgeoise, Delux Productions, a également été choisie par Elias Merhige pour son film «Shadow of the Vampire», une fiction sur le tournage du film «Nosferatu». Delux Productions était alors associée à une société américaine et deux anglaises.

Dans ce film, le rôle de Max Schreck a valu à Willem Dafoe une nomination aux Golden Globes ainsi qu'aux Oscars 2001 dans la catégorie *Best supporting actor*. Aux Oscars, «Shadow of the Vampire» a également été nommé dans la catégorie *Best make-up*.

En 2001, Peter Hyams a choisi le Luxembourg pour tourner «The Musketeer» («D'Artagnan») avec Justin Chambers, Catherine Deneuve ainsi que Mena Suvari, Lolita de charme dans «American Beauty». «The Musketeer» a été projeté en avant-première au Festival du cinéma américain de Deauville et a atteint le sommet du box-office américain dès le premier week-end de sa sortie en septembre 2001.

Et comment oublier «Une liaison pornographique» de Frédéric Fonteyne avec dans les rôles principaux l'actrice française Nathalie Baye et l'Espagnol Sergi López. Cette coproduction entre Samsa Film et des maisons de production

Depuis quelques années, de grandes productions étrangères comme «George and the Dragon» ou «Shadow of the Vampire» sont coproduites par des studios luxembourgeois

Kate Ogden et Tippi Hedren dans
le court-métrage de Désirée Nosbusch
«Ice Cream Sundae»



belge, française et suisse a été tournée en grande partie à Luxembourg. Pour son rôle, Nathalie Baye s'est vue décerner le prix de la meilleure actrice au Festival international du film de Venise.

Pour sa part, le long métrage «Secret Passage» a attiré tous les regards lors de son tournage au Luxembourg en 2001. Ce film d'Adémir Kenovic, réalisé en coproduction avec la société britannique Zephyr Films, mettait à l'affiche l'acteur américain John Turturro («The Big Lebowski», 1998).

L'équipe s'était installée sur la friche industrielle appelée Terres Rouges à Esch-sur-Alzette. En l'espace de six mois seulement, quelque 300 artisans et ouvriers avaient transformé six hectares de cette friche abandonnée pour lui donner l'apparence de la Venise de la fin du XVI^e siècle. Toute l'équipe d'artisans avait œuvré pour parfaire les derniers détails du décor: stucs, fresques murales, balcons en bois, linges aux fenêtres, gondoles et même géraniums, rien n'avait été laissé au hasard. Les matériaux de construction nécessaires se comptant en tonnes, la construction du seul décor a été estimée à plusieurs millions d'euros.

Un an de préparatifs a précédé la construction de ces décors conçus par Miljen Kreka Kljakovic, déjà créateur des décors fabuleux des films d'Emir Kusturica («Le Temps des Gitans», «Underground», «Arizona Dream») ou du délirant «Delicatessen» de Caro et Jeunet. Par la suite, ces mêmes coulisses ont entre autres servi de décor au film «The Merchant of Venice», réalisé par Michael Radford. Cette adaptation de la pièce de Shakespeare peut se targuer d'un casting prestigieux affichant entre autres Joseph Fiennes, Jeremy Irons et Al Pacino.

Mostra de Venise et Festival de Cannes

En 2002, Samsa Film vit deux de ses productions sélectionnées dans le programme de la 59^e *Mostra internazionale d'arte cinematografica* de Venise: «Nha Fala», une comédie musicale de Flora Gomes, et «Un honnête commerçant», avec en tête de distribution Benoît Verhaert et Philippe Noiret.

Du côté de la maison de production Tarantula Luxembourg, l'année 2002 vit son tout premier long métrage de fiction «Une Part du ciel» figurer dans la sélection officielle *Un certain regard* du Festival de Cannes. Ce film de Bénédicte Liénard traite de l'intégration et de l'exclusion sociale.

Dans un tout autre genre, Tom Reeve et la maison de production *The Carousel Picture Company* ont produit en 2002 le long métrage «George and the Dragon» avec Patrick Swayze. Le tournage se fit notamment au château de Brandebourg et à Esch-sur-Alzette. À noter également qu'en 2003 un long métrage coproduit par la société luxembourgeoise Delux Productions figurait dans la sélection pour la Palme d'Or au Festival de Cannes. Il s'agissait de «The Tulse Luper Suitcase: The Moab Story» de l'Anglais Peter Greenaway.

Enfin, grand succès également pour «The Girl with a Pearl Earring», produit par Delux Productions et réalisé par le Britannique Peter Webber, qui a reçu le Hitchcock d'Or (Grand Prix) ainsi que le Hitchcock d'Argent (Prix du Public) lors de la 14^e édition du Festival du film britannique de Dinard. De plus, le film a été nommé aux Golden Globes 2004 dans les catégories *Best Performance by an Actress in a Motion Picture – Drama* pour la comédienne Scarlett Johansson et *Best Original Score – Motion Picture* pour Alexandre Desplat.

Une génération de réalisateurs luxembourgeois reconnus

Ces dernières années, seuls trois longs métrages de fiction ont été tournés en langue luxembourgeoise («Back in Trouble», 1997, «Le Club des chômeurs», 2002 et «La Revanche», 2004), tous deux d'Andy Bausch. Par ailleurs, seuls huit réalisateurs luxembourgeois ou résidant au Luxembourg (Andy Bausch, Pol Cruchten, Paul Scheuer, Geneviève Mersch, Laurent Brandenbourger, Paul Kieffer, Frank Hoffmann et Luis Galvão Teles) ont jusqu'à présent tourné des longs métrages. D'autres s'adonnent plutôt, pour l'instant tout du moins, aux courts métrages ou aux documentaires.

Ainsi, «Le Club des chômeurs» d'Andy Bausch, coproduit par Iris Productions et la société suisse Fama Film, connut un succès fulgurant lors de sa sortie en salle en 2002 avec plus de 40.000 entrées. Des acteurs luxembourgeois de renom, parmi lesquels Thierry Van Werveke, Myriam Muller, André Jung, Marco Lorenzini, Fernand Fox et Luc Feit, y figurent en tête d'affiche.

En 2002, Geneviève Mersch, cinéaste luxembourgeoise qui s'était déjà distinguée en réalisant des courts métrages et des documentaires très remarquables («Le Pont Rouge» en 1991), tourna son premier long métrage: «J'ai toujours voulu être une sainte». Cofinancé par Samsa Film et une société belge, ce film a reçu le Zénith d'or du meilleur premier long métrage au Festival des films du monde de Montréal pour «la précision de son style et la subtilité des émotions».

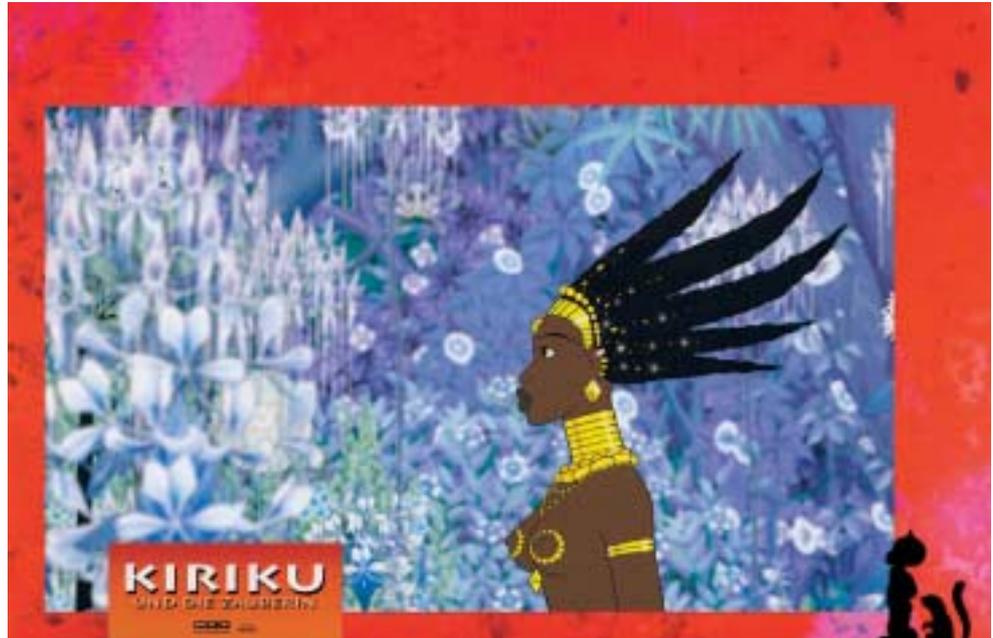
Le long métrage le plus récent de Pol Cruchten s'intitule «Boys on the Run». Le tournage a été effectué en 2001 en anglais aux États-Unis. Son précédent film, «Black Dju» (1996), avait été tourné en français. Philippe Léotard, l'acteur principal, côtoyait la chanteuse capverdienne Cesaria Evora dans ce long métrage qui raconte l'histoire d'amitié entre un jeune capverdien et un flic solitaire et désabusé. De son côté, Luis Galvão Teles, qui a fait forte impression avec «Elles» (Miou-Miou, Marthe Keller) en 1997 ou encore «Retrato de familia» en 1991, a tourné en 2002 «Fado Blues» en collaboration avec Samsa Film.

Par ailleurs, en 2002, le Luxembourgeois Laurent Brandenbourger a co-réalisé avec le Belge Philippe Boon le long métrage «Petites Misères» avec Marie Trintignant. *Le Figaro* a parlé du film en ces termes: «Une fable hilarante sur la société de consommation et sur la culpabilité...»

En 2001, Dan Wiroth, jeune réalisateur luxembourgeois, avait connu un succès similaire avec son court métrage intitulé «Ere Mela Mela». Cette coproduction de Tarantula, Arte (France) et Heure d'été productions (France) a



Certains studios luxembourgeois sont spécialisés dans l'animation; on leur doit des dessins animés comme «Tristan et Iseut» ou «Kirikou et la sorcière»



obtenu, entre autres, le Prix Teddy au Festival international du film à Berlin et le Prix Hans Züllig pour le meilleur film de danse à la 52^e édition du Festival international des courts métrages de Montecatini en Italie. Dan Wiroth a récidivé en 2003 avec un nouveau film de danse, intitulé «If not Why not», également diffusé sur Arte dans le cadre d'une série de films de danse coproduits par Samsa Film.

Enfin, le dernier moyen métrage expérimental de la réalisatrice luxembourgeoise Bady Minck «Im Anfang war der Blick» («Au commencement était le regard») est sorti en 2002 et s'est retrouvé en compétition officielle dans la *Quinzaine des réalisateurs* au Festival de Cannes en mai 2003. Depuis sa sortie, il a été invité à un nombre impressionnant de festivals à travers le monde et a remporté un prix au Festival international de Pesaro.

Et ceci ne constitue qu'un très mince échantillon des réalisateurs luxembourgeois qui ont déjà ou qui commencent à se forger une solide réputation dans le métier.

De «Kirikou» à «Renart, the Fox»

Dans le monde du cinéma, le secteur de l'animation est plus discret que celui des films «live» (en 2002, le secteur de l'animation représentait 13 % des CIAV). Les films d'animation se produisent dans le secret des studios, sans tournages en extérieur qui viennent chambouler la vie d'un quartier de la ville et sans stars pour remplir les colonnes de la presse. Pourtant, loin des paillettes, le secteur de l'animation luxembourgeois n'en est pas moins dynamique.

C'est au début des années 1990 que certains studios luxembourgeois se spécialisèrent dans le cinéma d'animation. Depuis, le secteur affiche plusieurs succès incontestés dans le milieu et une véritable plate-forme industrielle reconnue de par le monde s'est créée au Grand-Duché. En 1998, par exemple, la société Monipoly Productions afficha fièrement sa coproduction «Kirikou et la sorcière». Ce long métrage d'animation remporta un succès fou auprès du public, comme en témoignent les plus d'un million d'entrées rien qu'en France (et les 650.000 DVD qui ont



Les lauréats de la première cérémonie
du «Lëtzebuurger Filmpräis»

suivi). Une autre de ses productions, «Freccia Azzurra», un conte de Noël, a été vendu dans 85 pays dont les États-Unis.

En ce début de troisième millénaire, une poignée de compagnies spécialisées en animations se partagent la scène luxembourgeoise. Studio 352 a par exemple collaboré à la série d'animation «Super, Duper Sumo» des studios Disney ainsi qu'au dessin animé «Sabrina the Teen Witch» de Disney et de DIC Entertainment. En 2001, Melusine Productions, une société du groupe Studio 352, a coproduit des dessins animés tels que «La famille Passiflore», «Dans les secrets de Providence» ou «Liberty's Kids».

En 2002, Oniria Pictures était en compétition au Festival international du film d'animation d'Annecy avec son dessin animé «Tristan et Iseut» qui combine animation 2D et 3D. Puis, en 2003, cette même maison de production a travaillé sur un nouveau long métrage intitulé «Renart, the Fox», produit et réalisé par Thierry Schiel et Sophia Kolokouri, une adaptation de 90 minutes de la fameuse fable «Le Roman de Renard».

D'autres professionnels luxembourgeois ont préféré aller travailler à l'étranger. Tanja Majerus, par exemple, diplômée de la prestigieuse école des Gobelins à Paris, fait partie de l'équipe de Dreamworks, dont un des trois fondateurs n'est autre que Steven Spielberg. Elle a récemment été en charge des personnages du Colonel et de son cheval Spirit dans le dessin animé «Spirit, Stallion of the Cimarron».

En conclusion, d'aucuns diront que le secteur ne serait peut-être pas où il en est sans les aides au développement instaurées par le gouvernement. Ils ont peut-être raison. Il n'empêche que le meilleur argument pour attirer les sociétés de production à tourner et à investir au Luxembourg sont les sociétés nationales et leurs productions. Les moyens techniques et humains, le savoir-faire et le professionnalisme de ces hommes et de ces femmes constituent, sans l'ombre d'un doute, le meilleur argument de vente du secteur luxembourgeois de l'audiovisuel.

Texte: Service information et presse/Fonds de soutien à la production audiovisuelle



Être Luxembourgeois

Traditions et fêtes



Traditions et fêtes? Un jour, un cabarettiste luxembourgeois a affirmé que l'Octave, la Revue et la Fouer constituaient les trois points d'orgue culturels annuels du pays. Cette plaisanterie n'est pas totalement exagérée: l'Octave, la Revue et la Fouer sont chacun prétexte à l'un des trois plus grands «pèlerinages» traditionnels de la campagne vers la capitale, le premier pour consoler les affligés, le second une sorte de retour satirique sur les grands moments de l'année et le dernier une kermesse de plusieurs semaines. Une grande partie des festivités qui ponctuent l'année trouve ses origines dans les traditions religieuses nationales.

Le premier dimanche après le carnaval, la tradition veut que les «Buergen» soient allumés sur les collines autour des villages pour chasser l'hiver

Le jour de la Saint-Blaise

Ce jour n'a rien à voir avec le carnaval, même s'il intervient à la même période de l'année. Le 2 février, les enfants vont *liichten* (célébrer la lumière). Munis de simples *Liichtebengelcher* ou de lampions plus élaborés, ils trottaient d'une maison à l'autre par groupes plus ou moins importants et mendiaient sur l'air de la Saint-Blaise: «Léiwer Herrgottsbliessen, géff äis Speck an Ierbessen ...» C'est ainsi qu'autrefois on mendiait du lard, des petits pois, des

À la mi-carême, les hommes sont censés offrir des «Bretzel» à leurs compagnes



biscuits de carnaval et d'autres produits comestibles. Mais cette tradition, comme tant d'autres, a fini par évoluer. Si les enfants acceptent volontiers les sucreries, ils préfèrent bien davantage la monnaie sonnante et trébuchante (sans parler des billets) dont certains se montrent particulièrement friands hors de la surveillance de leurs parents.

Buergbrennen

Les *Buergen* qui sont allumés sur les hauteurs du pays le premier dimanche après le carnaval, le *Buergsonndeg*, sont d'immenses bûchers plantés d'une grande croix en leur milieu. Les matériaux combustibles couramment utilisés sont la paille, les branchages et les morceaux de bois ronds. La plupart du temps, les *Buergen* sont érigés par des associations de jeunes qui organisent parfois une retraite aux flambeaux du village jusqu'au *Buerg*, pour l'allumer sous la surveillance des pompiers. Durant cette période froide de l'année, la tradition veut que l'on consomme du vin chaud et des grillades. Dans certaines localités, l'honneur d'allumer le *Buerg* revient au couple le plus récemment marié.

Depuis des temps anciens, cette coutume se déroule au moment du solstice d'été. Le feu symbolise la renaissance du printemps qui chasse l'hiver; c'est le triomphe de la chaleur sur le froid, de la lumière sur la pénombre. Parfois, on lit également que l'embrasement du *Buerg* est un rappel symbolique du temps où l'on brûlait les sorcières.

Tout sur Pâques

La légende veut que les cloches s'envolent vers Rome pour y recevoir la bénédiction pascale du pape, une fois achevé le Gloria de la messe du Jeudi saint. Aussi la jeunesse doit-elle assister aux messes du Vendredi et du Samedi saints ainsi qu'aux matines de la résurrection du dimanche de Pâques, qu'elle ponctue de bruits de crécelles, de martelets, de claquoirs et des appels suivants: «Que la cloche sonne une première fois», «Qu'elle sonne une deuxième fois», «Qu'elle sonne à toute volée».



Ensuite, garçons et filles brandissent leurs claquoirs et font tourner leurs crécelles à travers les rues du village. En récompense, ils reçoivent des lapins de Pâques et de l'argent liquide, récolté la plupart du temps de porte en porte, le matin du dimanche de Pâques, lorsque les cloches sont de nouveau en place. Ainsi commence la vieille chanson du *Klibberlidd*, «Dik-dik-dak, dik-dik-dak, haut ass Ouschterdag ...».

Comme dans la plupart des pays chrétiens, le lapin de Pâques et la décoration des œufs font partie de la fête de Pâques. Cacher dans le jardin ou ailleurs les friandises colorées dans des nids confectionnés à la main et regarder les enfants se mettre à leur recherche est un plaisir auquel les parents et les grands-parents ne veulent pas renoncer. Même s'il est bien entendu possible d'acheter directement dans les supermarchés des œufs colorés fabriqués en quantité industrielle, la pratique consistant à teinter les œufs a perduré jusqu'à aujourd'hui.

Si le jour du *Bretzelssondeg* (la mi-carême), un homme offre à son amie ou à sa femme un cadeau, le jour de Pâques, celle-ci doit en retour offrir un magnifique œuf de Pâques en chocolat, fourré aux pralinés.

Plus que le dimanche, le lundi de Pâques est la fête populaire traditionnelle. On va *op d'Éimaischen*, ce qui en quelque sorte signifie que l'on célèbre la fête d'Emmaüs. Les *Éimaischen* sont présents dans deux localités seulement du pays: sur le Marché-aux-Poissons de la vieille ville de Luxembourg ainsi qu'à Nospelt, une localité isolée du canton de Capellen (dans l'ouest).

Alors que la fête se déroule uniquement le matin sur le Marché-aux-Poissons, elle dure toute la journée à Nospelt. On trouve à ces deux endroits de la nourriture, des boissons et des animations folkloriques, le point d'orgue étant les expositions de poteries. À Nospelt, une localité connue pour ses extraordinaires ressources en argile, on peut encore voir des potiers s'exercer en direct sur leur tour. On peut aussi ramener de ces deux lieux un petit cadeau traditionnel: le *Péckvillchen*, un oiseau en terre qui permet de reproduire à s'y méprendre le cri du coucou.

L'Octave

L'Octave, célébrée en hommage à la Mère de Dieu, est l'événement religieux le plus important de l'année. Pendant quinze jours, vers la seconde moitié du mois d'avril, les paroisses du pays ainsi que les croyants de la région allemande de l'Eifel, de la province belge du Luxembourg et de la Lorraine française partent en pèlerinage vers la capitale du Luxembourg. La tradition remonte à l'année 1666, lorsque le conseil provincial de l'époque élit Marie la Mère de Dieu patronne du pays et consolatrice des affligés (consolatrix afflictorum) pour qu'elle enrayer la peste qui faisait rage. L'origine de la statue de bois sombre n'est pas attestée sur le plan historique. On sait seulement que ce furent les pères jésuites qui durant cette année transférèrent la statue de l'ancienne chapelle des Glacis vers l'église jésuite de l'époque, aujourd'hui devenue la cathédrale du diocèse. Pendant l'Octave, l'effigie est placée dans le chœur central, sur un autel votif spécial.



Le lundi de Pâques, la fête de l'«Éimaischen» a lieu à Luxembourg-ville et à Nospelt. Les oiseaux-siffleurs en argile font autant la joie des adultes que celle des enfants



Un cortège haut en couleurs constitue l'attraction principale de la féerie du genêt à Wiltz

Les pèlerins arrivent à la périphérie de la ville, puis ils forment des processions qui se rendent en priant à la cathédrale où, durant quinze jours, les paroisses et certaines organisations célèbrent leurs messes. L'*Octavsmäertchen* organisé au *Knuedler* (place Guillaume II) est un petit marché étroitement associé à la tradition religieuse. Après la visite de la cathédrale, les pèlerins peuvent y trouver de quoi se rafraîchir, se sustenter et acheter un petit cadeau parmi les divers bibelots et jouets présentés.

La fin de l'Octave est marquée par la procession solennelle finale au cours de laquelle la statue de Marie est portée à travers les rues de la capitale. Outre les croyants, s'y joignent aussi les représentants de la maison grand-ducale, du gouvernement, de la Chambre des députés, de la justice et d'autres institutions de la vie publique.

Notre-Dame de Fatima

Le rôle joué par Notre-Dame de Fatima dans la vie religieuse est fort compréhensible lorsque l'on sait que plus de douze pour cent de la population du pays sont de citoyenneté portugaise. Depuis 1968, le pèlerinage effectué en hommage à «leur» Mère de Dieu a lieu le jour de l'Ascension, à Wiltz dans l'Oesling.

La féerie du genêt à Wiltz

Le genêt est présent dans tout le pays, mais il abonde particulièrement sur les coteaux et les hauteurs de l'Oesling. Aux environs de la Pentecôte, ce paysage très sauvage baigne littéralement dans le jaune plutôt discret des petits bourgeons de genêt.

À Wiltz, le genêt est mis à l'honneur durant la *Gënzefest* qui se déroule le lundi de Pentecôte. La procession traditionnelle constitue l'attraction principale. À cette occasion, c'est non seulement le genêt, mais aussi le folklore qui fait renaître le monde agricole ancien.

La procession dansante d'Echternach

La procession dansante d'Echternach s'inscrit dans une tradition religieuse fort ancienne. Contrairement à l'Octave, elle est connue au-delà des frontières du Luxembourg. La procession, qui a lieu le mardi de Pentecôte, est une curiosité de renommée internationale.

Des coutumes païennes obscures sont à l'origine de cette procession. Selon la légende, elle remonte au VIII^e siècle, à saint Willibrord et à Guy le Long, le «violoniste d'Echternach» qui partit en pèlerinage avec sa femme vers la Terre Sainte et rentra seul au bercail, sa femme étant morte en chemin. Des proches jaloux qui s'étaient entre-temps partagé ses biens firent courir une rumeur selon laquelle Guy aurait assassiné sa femme à l'étranger. Le malheureux fut condamné à la peine de mort et c'est des marches de la potence qu'il demanda le droit de jouer une toute dernière fois de son violon.

Ce souhait lui fut accordé. Guy joua et les badauds attroupés sous la potence se mirent à danser. Ils dansèrent des heures durant jusqu'à ce que leurs pieds s'enfoncent dans le sol et Guy, tout en jouant, avait depuis longtemps quitté son échelle et la ville d'Echternach alors qu'ils étaient encore en train de danser. Sur ces entrefaites, saint Willibrord fut appelé pour briser ce sort et délivrer les malheureux de la «danse de Guy».



De renommée internationale, la procession dansante d'Echternach attire chaque année des centaines de participants

Dans les temps anciens, la procession dansante était non seulement censée remédier à la maladie de la danse de Guy, mais aussi à quantité d'autres maux et infirmités chez les hommes et les animaux. Loin d'être comme aujourd'hui une manifestation essentiellement folklorique, elle constituait un véritable pèlerinage auquel on venait bien souvent de loin et à pied pour y assister. Aujourd'hui encore, on raconte que les pèlerins de Prüm dans l'Eifel emportaient un ou deux cercueils avec eux, car il arrivait que certains d'entre eux meurent en chemin.

La procession dansante consiste littéralement à sautiller: deux pas à gauche, deux pas à droite. Autrefois, on sautillait de trois pas en avant, puis de deux en arrière (aujourd'hui encore, on dit avec humour qu'une chose «avance comme la procession d'Echternach»). Les danseurs, alignés par rangées de cinq à six personnes, se tiennent par le bout de leurs mouchoirs et sautillent aux sons de la mélodie entraînante et singulière de la procession inspirée de la chanson populaire «Adam avait sept fils», une ritournelle qui bien des heures plus tard résonne encore à l'oreille des danseurs comme des spectateurs.

La mélodie n'est pas seulement jouée par les harmonies et les fanfares du Luxembourg, mais aussi par des formations d'accordéonistes et de violonistes. On joue et on sautille pendant près de trois heures à travers les rues du quartier religieux et on défile en sautant devant saint Willibrord qui repose dans la crypte de la basilique. Le nombre de spectateurs atteint dix mille personnes.

Le jour de la fête nationale

Au regard de l'histoire, l'indépendance du pays et l'avènement de sa dynastie sont récents. Au XIXe siècle, le jour de la fête nationale des Luxembourgeois étaient le *Kinneksdag* (c'est-à-dire le jour de naissance des rois hollandais). Ce n'est qu'avec le *Groussherzoginsgebuertsdag* qu'ils disposèrent d'un jour de fête nationale au sens patriotique du terme (le jour de naissance de la Grande-Duchesse Charlotte qui gouverna de 1919 à 1964). Étant donné qu'il correspondait au 23 janvier, il fut en 1962 transféré à une date plus estivale de l'année, soit le 23 juin. Depuis la montée sur le trône du Grand-Duc Jean en 1964, ce jour est tout simplement commémoré comme le jour de la fête nationale.



Retraite aux flambeaux dans le cadre de la célébration de la fête nationale

Dans la capitale, les festivités commencent par une retraite aux flambeaux devant le Palais, où la famille grand-ducale reçoit des ovations. Pour finir, des milliers de personnes assistent à un magnifique *Freedefeier* (feu d'artifice) tiré du pont Adolphe. Durant cette veille, la capitale est placée sous le signe de la joie, de l'amusement et de la musique: sur presque toutes les places, des concerts ont lieu, de petits orchestres et de simples musiciens de rue jouent, on rencontre des clowns, des cracheurs de feu et bien d'autres représentants de la confrérie des saltimbanques...

Le jour de la fête nationale lui-même est consacré à une grande parade militaire dont les troupes sont passées en revue par le Grand-Duc dans l'avenue de la Liberté. Pour terminer, la maison régnante et la classe politique entrent dans la cathédrale pour assister au Te Deum, un service religieux solennel pour la maison Luxembourg, durant lequel retentit en particulier le «Domine salvum fac magnum ducem nostrum...», un chant à quatre voix composé pour l'occasion. Des salves d'artilleries tirées depuis le fort Thüngen («les Trois Glands») clôturent les festivités officielles.

Les 118 communes du pays célèbrent cette journée. Le Te Deum est chanté dans les églises, le maire prononce un discours patriotique devant les citoyens et les membres des associations, l'ordre du Mérite est remis aux musiciens et aux pompiers. Ensuite, le banquet démocratique est servi dans un restaurant de la commune pour les représentants de la classe politique et des associations.

La Schueberfouer

On ne sait pas vraiment d'où vient le nom de cet ancien marché aujourd'hui reconverti en foire: peut-être de l'ancien plateau du Saint-Esprit, le *Schadebourg*, où il se déroulait autrefois, ou du terme Schober lié au fait que la foire avait lieu le jour de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire au moment de la moisson. La *Fouer* fut fondée en 1340 par Jean Ier de Luxembourg, dit l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême. Pour cette raison, les forains lui ont érigé un monument dans le parc municipal proche.



Fondée par Jean l'Aveugle en 1340, la «Schueberfouer» est devenue une grande kermesse avec tous les manèges possibles et imaginables

L'ancien marché, sur lequel se vendaient du bétail ainsi que toutes sortes de choses, durait huit jours. Aujourd'hui, il dure en général trois semaines groupées autour de la Saint-Barthélemy, le 23 août. Au fil du temps, le marché s'est de plus en plus transformé en une manifestation divertissante, une kermesse, car la fête patronale de la cathédrale a lieu pendant le *Fouerzäit*.

Aujourd'hui, la *Fouer* a trouvé sa place sur le parking du Glacis au Limpertsberg. Elle s'ouvre sur un parc d'attractions abritant tous les manèges possibles: montagnes russes, trains fantômes, grandes roues, manèges renversants et bien d'autres. Les petits étals des marchands persistent à peupler l'allée Scheffer où l'on peut faire toutes sortes de petits achats, du nougat aux amandes grillées, en passant par des sculptures en ébène d'Afrique noire, des batteurs à main et des ouvre-boîtes fabuleux aux CD déjà passés de mode.

Comme toujours lors des kermesses, le boire et le manger ont leur importance et en particulier une spécialité, le *Fouerfësch*, un merlan cuit dans de la levure de bière qui se doit d'être accompagné de frites, d'une bière ou d'un petit vin sec de Moselle.

Évoquons à présent le *Hämmelsmarsch*: tôt le dimanche matin de la kermesse, les musiciens parcourent les rues de la ville, revêtus de la blouse bleue des paysans du XIXe siècle et marchent en soufflant dans leurs instruments derrière un berger et quelques moutons enrubannés. Une seule marche est jouée pour collecter de l'argent, le *Hämmelsmarsch*, une mélodie populaire ancienne dont le poète national Michel Lentz a écrit le texte. Cette marche peut également être chantée.

Il va de soi que les bergers, les moutons et les musiciens participent à l'ouverture de la *Fouer*, laquelle est prononcée par le maire. C'est ensuite au tour des politiciens et de ceux qui souhaitent le devenir d'effectuer une tournée officielle, un bain de foule de circonstance. Il se termine dans une échoppe de la *Fouer* autour du *Kiermesham* (jambon) et du *Kiermeskuch* (gâteau).

Au-delà de toute cette animation, la *Fouer* dispense aussi sa touche mélancolique. Lorsque l'on commence à démonter les manèges début août et que, de jour en jour, le squelette d'acier de la traditionnelle grande roue se dé-

La reine du vin inaugure le pittoresque défilé lors de la fête du raisin à Grevenmacher, tandis que des journées de dégustations ont lieu dans chacun des villages de vigneron



tache dans le ciel de la ville, chacun sait que l'été prend congé. Et lorsque le dernier jour de la *Schueberfouer*, le *Freedefeier* (feu d'artifice) est tiré dans le ciel, les hirondelles sont déjà rassemblées sur les câbles électriques.

Fêtes du raisin et du vin

Aujourd'hui, la vigne ne pousse plus que sur les coteaux de la Moselle. Les quelques raisins qui poussent sur cette terre acide sont apportés au pressoir. Il existe sept sortes de vins typiques: l'elbling, le rivaner, l'auxerrois, le pinot gris, le pinot blanc, le riesling et le gewürztraminer; dans une moindre mesure, on trouve aussi des rosés sur le marché: l'elbling rosé, le pinot rosé et le pinot noir. Sans oublier la multitude de vins mousseux qui, sous le nom de *Schampes*, sont appréciés des gens du pays et de bien d'autres.

Il existe une différence importante entre les fêtes du raisin et du vin. Les fêtes du raisin, qui ont lieu en octobre, sont considérées comme des fêtes d'actions de grâce pour la récolte. On élit la reine du raisin, puis, au son de la musique, on la conduit en habits de fête dans la localité, tout en offrant du vin au passage, comme par exemple à Grevenmacher. A Schwepsange, la fête du raisin est unique par sa fontaine dans laquelle l'eau est remplacée par du véritable vin.

Les fêtes du vin sont des manifestations villageoises qui se déroulent au printemps, dans les salles de réception des caves ou sous de grandes tentes. On s'y divertit en musique, à déguster des mets traditionnels accompagnés de vin (et de bière).

Le *Proufdag* (jour de dégustation), le jour des vendanges et le marché aux vins s'inscrivent dans un contexte plus «professionnel». Entre mai et juin, toutes les caves disposent d'une journée spéciale, au cours de laquelle elles font déguster leurs «vins nouveaux». Les variétés les plus prestigieuses ne sont certes pas encore à maturité, mais le connaisseur peut se permettre de faire quelques pronostics assurés: en automne, ce vin-ci ou ce vin-là donnera naissance à un premier grand cru!



Saint Nicolas

Au IV^e siècle, saint Nicolas était évêque de Lycie en Asie mineure. Sa personne a donné lieu à de nombreuses légendes (en particulier celle des trois enfants miraculeusement sauvés du saloir d'un infâme boucher) qui en ont fait un saint important pour les enfants. La veille du 6 décembre, le jour de sa fête, il descend du ciel accompagné de son petit âne chargé de paquets et de son serviteur *Ruprecht*, le père fouettard (que les Luxembourgeois nomment *Hauseker*) pour offrir des cadeaux aux petits et laisser un martinet pour ceux qui n'ont pas été sages.

Il existe encore bien des localités où, le soir du 5 décembre, le saint homme sonne aux portes en compagnie de son serviteur vêtu de noir pour apporter des présents aux enfants. Ce sont les parents qui l'ont «appelé». En règle générale, il ne se fait pas voir des petits enfants qui découvrent tôt le matin tous leurs cadeaux. À moins que la commune ou une association villageoise n'organise une distribution collective de cadeaux. Dans ce cas, le *Kleeschen* arrive en voiture, en train, en bateau ou même en avion pour être conduit aux sons de la fanfare dans une salle des fêtes, où les enfants célèbrent sa visite par des discours et des chants. Il le leur rend bien en distribuant les cadeaux préparés par les organisateurs.

Il ne faut pas confondre saint Nicolas avec le *Weihnachtsmann* allemand ou le père Noël français qui font leur entrée uniquement à Noël. En effet, dès la Toussaint passée, des personnages standardisés, barbus et habillés de rouge et de blanc arpentent les supermarchés, de sorte que les enfants ont bien du mal à faire la différence entre saint Nicolas et les pères Noël de marketing.

Texte: Josy Braun

Ripailles à la luxembourgeoise

188



«Judd mat Gaardebounen»: le collet de porc aux fèves de marais est considéré comme le met national par excellence

À une époque où l'on pense à se faire plaisir et à prendre soin de sa santé, la cuisine roborative du temps de grand-maman fait son retour.

Si l'on demande à l'actrice luxembourgeoise Germaine Damar quel est le souvenir le plus marquant de sa carrière cinématographique, il ne lui faut guère de temps pour répondre. Elle se rappelle ce jour de printemps de l'année 1952 à Athènes, lorsqu'elle se lia d'amitié avec Zarah Leander. Les deux femmes étaient heureuses de pouvoir, si



Sans pommes de terre, pas de vrai repas! Telle est la devise culinaire de bon nombre de Luxembourgeois

loin de chez elles, s'entretenir en allemand. Pour fêter ce jour avec la diva suédoise, la Luxembourgeoise prépara dans sa chambre d'hôtel une spécialité culinaire de son pays: les *Gromperkichelcher*, encore appelés crêpes de pommes de terre râpées ou galettes de pommes de terre.

Dans les années cinquante et soixante, Germaine Damar dansa aux côtés de Peter Alexander, Georg Thomalla et Vico Torriani dans plus de trente comédies musicales et films de music-hall. Elle incarna la femme dans «Die Beine von Dolores», la jeune fille dans «Das Mädchen mit dem schwachen Gedächtnis», la poupée aguichante dont les hommes de «Die Drei von der Tankstelle» s'amourachèrent. Elle tourna dans des spots publicitaires pour Lux, le savon des stars. Le fait que Zarah Leander ait pu ce jour-là se mettre à table devant de fines crêpes cuisinées avec des pommes de terre grossièrement râpées, mélangées à du persil, des échalotes, des oignons et des œufs, le tout doré dans de la graisse brûlante, en dit long sur les coutumes gastronomiques des compatriotes de Germaine Damar.

Pas de vrai repas sans pommes de terre! Telle est en effet la devise culinaire de nombreux Luxembourgeois. Et ceux qui prétendent que l'arrivée du tubercule à tout faire sonne le glas de la délicatesse n'ont sans doute jamais respiré le fumet qui s'exhale de pommes de terre sautées légèrement salées et accompagnées de lard fumé ou de pommes de terre en robe des champs accommodées d'une onctueuse sauce à la crème et aux poireaux. Les ancêtres des Luxembourgeois le savaient si bien que la «truffe du pauvre», importée au XVI^e siècle d'Amérique du Sud en Europe, constitua, outre le lait et le pain, l'aliment de base de la population pendant des décennies. Selon un adage en vogue vers 1850 dans le Grand-Duché naissant, c'est seulement après avoir mangé dix-huit fois des pommes de terre que le paysan sait que dimanche est de retour.



Festin de kermesse traditionnel dans la maison «A Possen» à Bech-Kleinmacher



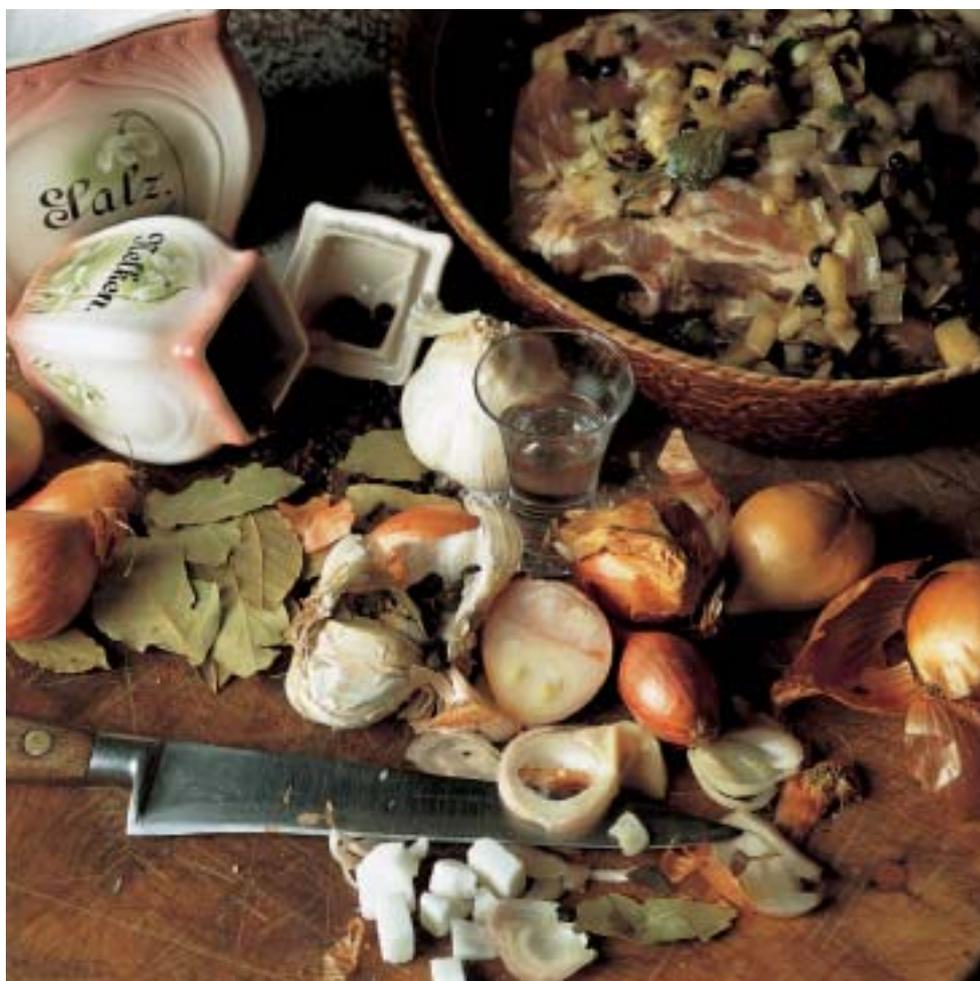
D'après les connaisseurs, la pomme de terre, l'aliment végétal le plus important au monde avec le maïs et le riz, constitue le symbole de l'art culinaire luxembourgeois. Elle est résistante, peu exigeante, s'adapte aux sols les plus ingrats, aux climats les plus froids, fournit un rendement élevé, se stocke simplement et s'utilise de maintes façons. Sur le fourneau, il n'est nul besoin de mise en scène grotesque pour la transformer en un repas nourrissant, voire le plus souvent en un plat d'accompagnement d'une simplicité exquise et d'une originalité raffinée.

La cuisine typique luxembourgeoise est simple et internationale

C'est précisément cela la vraie cuisine luxembourgeoise: un mélange de naturel, de simplicité et de force, sans chichis ni fioritures! La gastronomie serait-elle à l'image du pays et de ses habitants? Oui, car la culture gastronomique de chaque pays est étroitement liée aux conditions géographiques de son espace de vie, à son parcours historique, à sa structure sociale, à la mentalité et à la façon d'être des individus qui le composent. C'est ainsi que, dans le Grand-Duché, de nombreuses recettes liées au mode de vie de ce monde agricole ont influencé de larges couches de la société luxembourgeoise jusqu'à une époque avancée du XX^e siècle. À cela s'ajoute la position frontalière du pays qui en fait depuis toujours le croisement de plusieurs cultures européennes très différentes. Après les Celtes, les Romains, les Germains et les Francs, ce fut au tour des Bourguignons, des Espagnols, des Autrichiens, des Hollandais et des Allemands de laisser des traces de leur passage, bien entendu perceptibles dans les marmites.

Le caractère international de la culture gastronomique luxembourgeoise trouve ses origines dans les événements historiques mouvementés auxquels le petit pays a été confronté durant des siècles. Très tôt, des menus cosmopolites résultèrent des nombreuses vagues de migration européennes à destination du plus petit État de l'UE et, par chance, le quotidien des cuisines ne fut jamais troublé par les contraintes administratives, tout occupé qu'il était par sa quête de nouveaux plaisirs culinaires.

En ce sens, la gastronomie luxembourgeoise ne laisse aucune place au chauvinisme. Il n'existe pas un seul plat du pays qui puisse en toute bonne conscience être considéré comme typique et exclusivement luxembourgeois, comme

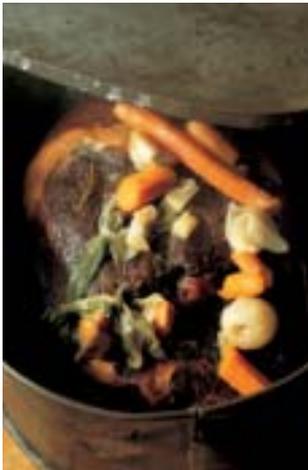


Le «Gesolpertes» (petit salé)

l'ont clairement mis en évidence certaines recherches effectuées dans ce domaine. Le *Kuddelfleck*, un plat souvent cité en exemple et défini par le dictionnaire luxembourgeois officiel comme un «plat national luxembourgeois composé de tripes ou d'estomac de bœuf cuits à point, puis panés et frits dans de la graisse ou de l'huile», existe sous des formes diverses, également appréciées des Italiens, des Anglais et des Écossais. En Normandie, on cuit les tripes dans du cidre, avec des carottes et des oignons. Les habitants de la ville portugaise de Porto étaient jadis considérés comme des «mangeurs de tripes», car, en 1415, Henri le Navigateur fit abattre tout le bétail afin d'approvisionner ses matelots. Ainsi, les habitants de Porto n'avaient plus que les abats des animaux.

Prenons encore l'exemple du *Kachkéis*, un fromage cuit considéré au même titre comme une spécialité luxembourgeoise. Il semble fort probable à présent que ce furent les troupes espagnoles qui importèrent au XVII^e siècle leur *concojota* au Luxembourg. Le fait est qu'aujourd'hui encore, il existe une variante de ce fromage cuit en Franche-Comté française, la cancoillotte, et que les Allemands, les Autrichiens, les Norvégiens, les Américains et même les Brésiliens se régaleront de cette pâte à tartiner jaune crémeuse.

Les *pasta asciutta*, encore appelées spaghetti bolognese, sont un exemple parfait de transfert culinaire intégré de longue date au Luxembourg. Totalement accepté par la langue luxembourgeoise sous le nom de *Pastaschutta*, ce plat



Des spécialités paysannes d'une excellente qualité servent à la préparation de plats comme le gigot d'agneau

de pâtes simple en soi montre comment les mets étrangers peuvent être adaptés aux besoins de leur pays d'adoption et de quelle façon extraordinaire les cuisiniers et les gastronomes savent adopter les habitudes de l'étranger et en faire usage pour leur satisfaction personnelle. S'il est vrai que la recette italienne authentique des *pasta asciutta* repose, comme son nom l'indique, sur une préparation sèche, sans apport d'humidité, les Luxembourgeois ajoutent volontiers à la pâte ce qu'il faut de viande hachée mélangée à une copieuse sauce aux tomates, aux oignons et à l'ail.

Et, en toute bonne foi, qui se plaindrait de l'existence du *bacalhau* (morue), un plat au parfum si puissant d'huile d'olive et d'ail, qui est apparu au Luxembourg au début des années soixante, époque de l'arrivée massive des immigrants portugais? L'essentiel est bien que ce plat enrichisse le menu local et permette plus facilement au gourmet d'entrer en contact avec son nouveau voisin.

Extraits du livre de recettes de grand-mère

Il fut un temps où les joies du palais résultant de la cuisine ancestrale jouissaient en ce pays d'une réputation aussi mauvaise que celle des traditions paysannes dont elles étaient issues. Pour ainsi dire personne n'avait envie de se remplir l'estomac avec des cuisses de cochonnet ruisselantes de saindoux, les robustes potées passaient pour être trop rustiques et la langue de veau ne séduisait guère, ne serait-ce que d'un point de vue esthétique. Entre-temps, un large revirement s'est opéré dans les couches de la population. Depuis que les gourmets eux-mêmes ont fini par se fatiguer de la cuisine dite fine et de son manque de caractère, les plats d'autrefois leur reviennent en mémoire, simples pour la plupart, et non moins excellents.

Une alimentation naturelle et réfléchie est de nouveau très en vogue. Nombreux sont les maîtresses de maison et les cuisiniers du dimanche à se rappeler les recettes de leur grand-mère, lesquelles, une fois légèrement transformées et surtout allégées, conviennent au goût de notre époque. Comme autrefois, la cuisine luxembourgeoise actuelle n'abuse pas des ingrédients coûteux, même si l'on peut heureusement faire une croix sur la cuisson à la margarine et les sauces épaisses à base de farine... Depuis quelques années, les cuisines des meilleurs restaurants sont sensibles à l'évolution des mœurs, c'est-à-dire à la prise de conscience grandissante des gourmets vis-à-vis de leur environnement et de leur santé. Face à ce changement de tendance, il est inévitable que les plaisirs du palais raffinés à l'extrême cèdent la place à une satisfaction plus terrienne des sens, moins empreinte de spirituel. Sur les menus modernes, on voit de plus en plus apparaître des plats luxembourgeois traditionnels comme le *Judd mat Gaardebounen* (collet de porc accompagné de fèves), les *Träipen* (boudin grillé) avec de la compote de pommes et les écrevisses à la luxembourgeoise. Même les préparations plus luxueuses comme les pigeons à la sauce au miel trouvent preneur.

À l'image de certaines recettes des menus d'autrefois, on voit réapparaître de plus en plus d'accompagnements luxembourgeois typiques: ici un petit morceau de *Tierteg* (des restes de choucroute bouillie et de purée de pomme de terre) pour accompagner un magret de canard, là un mini-*Gromperekichelchen* pour relever le tournedos et à l'occasion une soupe aux orties en entrée ou un *Kniddel* aux épices (quenelle de farine) garni de lard fumé pour aller avec la truite au four.

Les biologistes ont découvert que même les paysans pauvres du Moyen Âge bénéficiaient d'un meilleur apport en produits nutritifs que nombre d'enfants de notre société d'abondance. Il était donc grand temps de retrouver des produits sains et non dénaturés et de réhabiliter la simplicité, sans sacrifice du goût et du plaisir, bien au contraire. En tout cas, la véritable cuisine luxembourgeoise n'a que faire des quelque six mille arômes proposés aujourd'hui dans le secteur alimentaire mondial.

Texte: Georges Hausemer



LES VINS ET VINS MOUSSEUX DE LA MOSELLE LUXEMBOURGEOISE

Les Romains l'appréciaient déjà

Avec son hymne «Mosella», le poète romain Ausone fut l'un des premiers à louer les attraits des vins de la vallée de la Moselle, qui prospèrent sur une longueur de 42 kilomètres et une largeur de 400 mètres, le long du fleuve. Voici un aperçu de la palette des vins et des vins mousseux luxembourgeois:

Elbling – simple vin vert: sec, rafraîchissant, très léger. L'Elbling rosé est une variété de l'Elbling blanc, à base de raisins rouges.

Rivaner – vin de table doux: coupé des raisins Riesling et «Gutedel»; sec et doux.

Auxerrois – vin apéritif: tendre, fruité; un vin qui se boit à toute heure de la journée.

Pinot Blanc – vin neutre: bourgogne blanc frais, sec; excellent pour accompagner les plats de poisson.

Pinot Gris (Ruländer) – vin fortement alcoolisé: bouquet tendre, aromatisé; un des vins les plus alcoolisés de la Moselle; accompagne des plats de viande.

Pinot Noir – le plus souvent vinifié en rosé, mais aussi de plus en plus souvent en rouge et plus rarement en blanc.

Riesling – l'aristocrate: bouquet fin, racé; le roi des vins de la Moselle, d'une fraîcheur agréable.

Gewürztraminer – le vin de dessert: doux, bouquet prononcé; souvent servi pour accompagner les desserts; volume d'alcool élevé.

Fiederwäissen – spécialité du début de l'automne: vin nouveau, non filtré, qui se boit durant la fermentation. Ce liquide laiteux et trouble est servi pendant quelques semaines dans tous les débits de boissons. Idéalement, il se déguste sortant directement du tonneau; il est fortement déconseillé de le conserver au réfrigérateur.

Les vins mousseux – pétillants et rafraîchissants: le vin mousseux luxembourgeois est fabriqué selon la méthode luxembourgeoise, c'est-à-dire qu'il subit une deuxième fermentation en bouteille; la champagnisation va d'une à plusieurs années selon la qualité recherchée. Les mousseux avec mention de qualité sont appelés crémants.

La Moselle luxembourgeoise produit également de faibles quantités de vins en barrique, de vendanges tardives et de vins de glace.

La recherche obsessionnelle du consensus

194



Ils sont peu nombreux. C'est sans doute l'essentiel de ce qu'on sait d'eux, ailleurs. Ils sont peu nombreux, et pourtant leur pays est le membre de l'Union européenne qui a connu la plus forte croissance démographique ces dernières années (oui, le goût du paradoxe fait partie de la gastronomie locale). Non pas qu'un baby boom spectaculaire ait provoqué des embouteillages dans les maternités locales, suite à une panne d'électricité ou à une nouvelle prime au troisième enfant, mais plus simplement parce que des renforts arrivent régulièrement de pays plus ou moins voisins. Peu nombreux, donc rares. Un fameux syllogisme ajouterait: rares donc chers. Ce qui explique peut-être leur réputation de richesse. **Vus de loin, les habitants du Grand-Duché sont peut-être décrits aussi sommairement: peu nombreux mais riches. Ce qui ne devrait pas surprendre, car le monde est ainsi fait que, depuis des millénaires, il y a plus de pauvres que de riches.**

Comment expliquer alors l'accroissement constant de la population, si l'on considère le principe mathématique qui veut que plus le nombre de parts est grand, plus les parts sont fines? Mettons ce mystère sur le dos du goût du paradoxe évoqué plus haut. Admettons que le cliché «rares et chers» ait quelques fondements, il ne suffirait certainement pas à décrire, même sommairement, les spécificités d'une population attachée à ses traditions, en tout premier lieu à sa personnalité et à sa langue, mais amenée, souvent de gré parfois de force, à se fondre dans un monde où le gigantisme et les tentations de standardisation laissent peu de place aux exceptions, gommant les singularités, négligent les susceptibilités ou méprisent les petits. Il est, c'est indiscutable quoique peu moral, plus facile d'être remarquable quand on prend toute la place, plus aisé d'être reconnu quand on fait de l'ombre aux autres et bien sûr plus commode de s'imposer quand on est plus fort.

Fidèles à leur devise qui affirme: «nous voulons rester ce que nous sommes», les Luxembourgeois continuent donc à s'entêter à se distinguer en n'étant pas tout à fait comme les autres; tout en étant si proches des autres. Ni tout à fait semblables, ni tout à fait différents, ils se situent entre deux extrêmes: réunir tous les défauts des autres



Ce n'est pas un baby boom spectaculaire qui explique la croissance démographique du Luxembourg

Européens, ce qui serait un cauchemar. Ou bien réunir toutes leurs qualités, ce qui serait un mauvais rêve. Et, comme les qualités des uns sont considérées comme des défauts par les autres (et vice-versa), toute synthèse s'avérant impossible, il est illusoire de vouloir faire de *l'homo luxemburgus* un prototype de *l'homo europeanus*.

Est-il d'ailleurs raisonnable de tenter de tracer les grandes lignes de la personnalité d'un peuple sans tomber dans un catalogue de préjugés ridicules et dangereux? De «fier Espagnol», «rigoureux Allemand», «charmeur Italien», «joyeux Belge», «galant Français», «flegmatique Anglais»... on glisse si vite à «espino prétentieux», «teuton brutal», «rital roublard», «belgo lourdingue», «franchouillard crâneur» ou «rosbif archaïque». Si le même exercice se révèle difficile s'agissant des Luxembourgeois, si on ne les gratifie pas plus d'un qualificatif élogieux qu'on ne les affuble d'un quolibet péjoratif, c'est qu'ils n'ont pas eu, au cours de l'histoire, la puissance permettant d'imprimer, fût-ce de force, dans la mémoire collective de leurs voisins, une image flatteuse. Puissance qui aurait provoqué du même coup, chez ces mêmes voisins, de pesants ressentiments engendrant une image douteuse. C'est donc sans parti pris qu'on peut prendre le parti de se risquer à esquisser les contours de la silhouette du Luxembourgeois type.

Victor Goethe ou Wolfgang von Hugo?

La simple lecture d'une carte permet de comprendre que les Luxembourgeois vivent entre la France et l'Allemagne, à la frontière des mondes roman et germanique. Cette situation a évidemment influé sur l'histoire du pays, laquelle histoire, mouvementée et riche en rebondissements, a elle-même déterminé les réalités actuelles (ce qui va de soi n'importe où, donc ici aussi). Les Luxembourgeois ont gardé de l'époque de la forteresse et des souverainetés étrangères successives à la fois une étonnante faculté d'adaptation et une farouche volonté de préserver leur indépen-



La place d'Armes, au centre de la capitale: les Luxembourgeois apprécient la cuisine de leurs voisins français



Les communes du Luxembourg ont en général une vie associative très riche. En effet, la plupart des Luxembourgeois sont membres d'au moins une association

dance. Ils ont également gardé de ces temps troublés un sens pratique; on pourrait même dire un bon sens pratique les conduisant à la recherche presque obsessionnelle du consensus.

Un indice extrêmement tangible de ce sens inné du compromis est décelable dans le nom des Luxembourgeois. Placés entre le cousin germain et le voisin français, ils ont des prénoms francophones et des patronymes à consonance germanique. En principe, on se prénomme Jacques (c'est un exemple, tout le monde ne s'appelle pas Jacques) et on se nomme Schneider (c'est aussi un exemple, certains se nomment Schmit). Pour ne pas succomber à la tentation du schéma trop simple (un prénom français et un nom allemand, ce qui laisserait supposer un certain manque d'originalité), les Luxembourgeois transforment volontiers leurs prénoms en diminutifs bien luxembourgeois. Les Charles deviennent des Charel (ce qui diminue peu, il faut bien en convenir), les Henri des Heng, les Jean-Pierre des Jemp, les Émile des Mill, les Pierre des Pit...

Ces exemples sont masculins, mais les femmes ne sont pas toujours épargnées. Pourtant, certains parents s'évertuent à donner à leurs nouveau-nés des prénoms monosyllabiques non diminuables. Histoire de ne pas faire comme les autres. Si l'on rencontre un Guy, un Marc ou un Luc, on peut en déduire que leurs parents sont des originaux. La période récente a quelque peu bousculé la règle et les mariages entre nationaux et immigrés ou entre Luxembourgeois disons d'il y a plus longtemps (pour éviter l'affreuse expression «de souche») et néo-Luxembourgeois donnent d'étonnants mélanges. Des Julia Suarez-Schmit, des Roby Müller-Trippollini ou des Bernd Ogasaka-Schneider. Comme quoi si «plus d'un âne s'appelle Martin», tous les Luxembourgeois ne s'appellent pas Jacques Schneider. Et, comme ici autant qu'ailleurs les modes s'infiltrèrent insidieusement à travers les petits ou grands écrans, il ne doit pas manquer de petits Kevin ou de charmantes Zelda!

Légitimement fier d'être polyglotte, le Luxembourgeois lit (quand il les lit) Goethe et Hugo dans leurs langues respectives. Il lui arrive fréquemment d'être capable d'apprécier Shakespeare en anglais et bien entendu Michel Rodange, poète national, en luxembourgeois. Cette aptitude à déguster les chefs-d'œuvre dans leur langue originelle n'empêche pas le Luxembourgeois d'avoir ses préférences. En règle générale, il s'assoupit plus volontiers devant les chaînes allemandes, somnole devant les films américains, parcourt distraitement des journaux germanophones, écoute assidûment la radio luxembourgeoise, arpente avec mélancolie les plages belges et se jette goulûment sur la cuisine

française. Il aime à répéter que la cuisine luxembourgeoise allie la qualité française à la quantité allemande. Tout en pensant que ni la qualité des uns ni la quantité des autres n'ont de leçon à donner à la «qualantité» luxembourgeoise.

Parfois déchiré lorsque la France et l'Allemagne s'affrontent à l'occasion d'une compétition footballistique, le Luxembourgeois sait devenir le supporter de celui qui aura gagné. Il ne s'agit pas là d'opportunisme, mais de bon sens. Que le FC Metz réalise une bonne saison, les spectateurs luxembourgeois se presseront dans les tribunes du stade Saint-Symphorien. Qu'il croupisse en fin de tableau, les travées de Kaiserslautern se rempliront. Il en va de même pour la vie politique des voisins. Que le parti proche de sa sensibilité l'emporte en France, l'actualité hexagonale revêtira un intérêt renforcé. Qu'il soit battu à Paris, mais triomphe outre-Moselle, les échos du Reichstag seront quettés avec attention.

Depuis que la construction européenne a écarté tout risque de conflit dans cette partie du Vieux Continent, il est normal de ne plus avoir à opposer Hugo à Goethe. Mais réduire les influences extérieures aux deux plus grands voisins serait oublier l'importance des proches parents belges. Les Luxembourgeois savent que, de l'autre côté de la frontière, les habitants de la Province du Luxembourg belge se nomment Luxembourgeois et les appellent, eux, les vrais de vrai, des grand-ducaux. Souvent amateurs de plages de la mer du Nord, admiratifs à l'égard des universités belges qu'ils fréquentent en grand nombre, consommateurs de ces bières étonnantes qui viennent faire de la concurrence aux productions nationales..., les Luxembourgeois sont juste un peu énervés quand des troupes de véhicules aux immatriculations rouges bloquent la circulation à certaines dates précises. Ils peuvent être encore plus agacés quand, chaque 11 novembre, les automobilistes français se joignent aux Belges pour créer dans la capitale les plus catastrophiques encombrements.

C'est que le Luxembourgeois aime qu'on apprécie son pays et qu'on vienne y faire du tourisme ou des achats. Il ne supporte simplement pas que cette présence nuise à la rapidité de ses propres trajets. Car son histoire d'amour avec la voiture est terriblement exclusive et ne tolère pas les rivaux. L'auto(mobile)satisfaction.

Festival de l'automobile: un événement qui attire les foules d'année en année

On ne fabrique pas d'automobiles au Luxembourg. Par contre on en achète beaucoup. Les statistiques font état de plus d'une voiture par personne. Chaque personne possède donc au moins une bagnole, parfois deux, voire trois (fort heureusement, elle les conduit rarement simultanément), dans un pays qui compte moins de 100 kilomètres du nord au sud et une cinquantaine d'est en ouest (ou d'ouest en est, semble-t-il). L'absence de manufacturier national laisse libre choix au consommateur. Pas de réflexe chauvin donc, mais des habitudes marquées.

Durant l'*Autofestival*, les garages sont pris d'assaut par des hordes d'*aficionados* excités par les nouveautés aguicheuses. Bien sûr, des phénomènes comparables sont observés à Paris, Milan ou Genève. Mais si deux millions de personnes visitent le Salon de l'auto une fois tous les deux ans à Paris, cela ne représente qu'un soixantième de la population française annuellement. Ils sont bien plus que 7.000 Luxembourgeois à caresser à la fois les cambures d'une carrosserie et l'idée





Lors des vendanges, des travailleurs luxembourgeois et étrangers se retrouvent autour d'un repas traditionnel

de posséder le dernier modèle de chez Machin. Plutôt des modèles haut de gamme, ce qui explique que les emplacements de parking, conçus selon des standards étrangers, soient bien étriés pour les véhicules circulant ici. Il y a paraît-il plusieurs dizaines de Ferrari immatriculées au Grand-Duché et on n'en croise quasiment jamais. Leurs propriétaires les utilisent de préférence à l'étranger, par discrétion sans doute. Si l'on souhaite avoir une voiture plus belle, plus grande, plus récente que le voisin, on sait se distancier de toute arrogance m'as-tu vu, toujours mal vue. Ici comme ailleurs, la voiture est un signe extérieur de réussite sociale. Mais ici, de manière moins ostensible. Il arrive encore que la nouvelle acquisition donne lieu à une promenade dominicale sur les rives de la Moselle, seule entorse à une traditionnelle et nécessaire modestie. C'est que le Luxembourgeois n'apprécie pas l'esbroufe, le remue-ménage, les esclandres, les vagues ou les turbulences. Son rêve n'est pas l'Empire du milieu, ce serait plutôt le Grand-Duché de l'entre-deux.

Complexe compliqué

Il est un impair à ne jamais commettre pour ne pas perdre l'amitié des Luxembourgeois: leur adresser les critiques qu'ils s'adressent eux-mêmes. Amateurs d'esprit satirique, d'ironie grinçante, d'impertinence et de vacheries cinglantes, les Luxembourgeois se pressent dans les spectacles de cabaret dénonçant leurs mauvaises habitudes ou leurs petits travers. Ils ne sont pas tendres avec eux-mêmes mais se réservent ce droit à la moquerie à leur sujet. Il faut dire que les préjugés souvent véhiculés à l'étranger à l'encontre de leur pays peuvent agacer sinon révolter. Nourris par une ignorance désolante de la réalité luxembourgeoise, certains commentaires injustes, complaisamment reproduits par des médias peu soucieux de rigueur éditoriale, finissent par créer des complexes.

Vers l'extérieur, le Luxembourgeois revendique son multilinguisme. Entre ses murs, il se plaint d'être zéroglotte. Disposant d'une langue maternelle limitée à quelques centaines de milliers de locuteurs, il est contraint de communiquer avec le reste du monde en utilisant des idiomes empruntés. Il s'ensuit une certaine gêne et une appréhension étonnante à prendre la parole en public. C'est peut-être ce qui explique la modestie, voire la timidité de beaucoup de Luxembourgeois. Les termes «audace» ou «ambition» sont presque des gros mots. Vanter ses mérites,

«E-Lake»: un spectacle qui réunit chaque année de nombreux jeunes du Grand-Duché et de l'étranger au bord du lac d'Echternach



revendiquer ses talents, valoriser ses qualités ... sont des attitudes peu appréciées ici. L'expression «en bon père de famille», figurant en toutes lettres dans bien des contrats ou des textes légaux, s'applique à tous les domaines. Mais si on se dit «petits», on n'aime guère se l'entendre dire. D'ailleurs le duché lui-même n'est-il pas grand?

Différents sans différends

Impossible de ne pas tomber dans le piège. La lecture de ce qui précède laisserait entendre que les Luxembourgeois sont comme-ci ou comme-ça. Il serait aisé de trouver les contre-exemples prouvant qu'ils sont exactement l'inverse. En fait, l'ouverture du pays, la diversité de sa société multiculturelle, les nuances régionales ou les particularités locales font de cette communauté une société plurielle extrêmement riche. La langue même des Luxembourgeois varie selon qu'on est originaire du nord ou du sud. Pas uniquement en ce qui concerne les accents, mais également pour le vocabulaire. Séparés de quelques kilomètres, les habitants de la Moselle et de la capitale se découvrent des différences de mentalité insoupçonnables pour l'observateur étranger. Les gens de l'Oesling se voient plus conviviaux, ceux du Minett plus simples, ceux de la capitale plus modernes. Les mêmes constatations vaudraient pour des pays plus vastes et plus peuplés. Ajoutons à ces variantes le fait que bien des Luxembourgeois ont le teint mat. Ou la peau noire. Ou les yeux bridés.

Qu'est-ce qui les rassemble fortement, sans qu'ils se ressemblent forcément? La certitude d'être à la fois des citoyens du monde, des Européens convaincus et des Luxembourgeois indépendants. C'est grâce à cette conviction que le Luxembourgeois n'est pas une espèce en voie de disparition. Et que son observation en milieu naturel est si difficile!

Texte: Claude Frisoni



Les nationalités et les cultures se côtoient
au quotidien

Bibliographie

CHRISTOPHORY, Jul. *A short history of literature in Luxembourgish*, Luxembourg, Bibliothèque nationale, 1994, 168 p.

GOERENS, Jean-Mathias. «Les institutions du Grand-Duché de Luxembourg et le fonctionnement de l'État», dans *Le Luxembourg au tournant du siècle et du millénaire*, Esch-sur-Alzette, Éd. Schortgen, 1999, p. 205-221.

HAUSEMER, Georges. *Itinéraires culturels à travers la Grande Région. Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie et Cantons de l'Est*, Luxembourg, Éditions Guy Binsfeld, 2003, 225 p.

HOFFMANN, Serge. «L'immigration au Grand-Duché de Luxembourg: de l'époque industrielle à aujourd'hui», dans *Luxembourg: histoires croisées des migrations*, Paris, Migrations, n° 20, 2002, p. 60-69.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Guide culturel du Luxembourg*, Steinsel, Éd. Îlots, 2004, 551 p.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE. *À propos... de la famille grand-ducale*, Luxembourg, Service information et presse, 2001, 12 p.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE. *À propos... de la production audiovisuelle*, Luxembourg, Service information et presse, 2004, 16 p.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE. *À propos... de la recherche*, Luxembourg, Service information et presse, 2003, 12 p.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE. *À propos... des grandes infrastructures culturelles*, Luxembourg, Service information et presse, 2004, 12 p.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE [réd.: THEWES, Guy]. *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848*, Luxembourg, Service information et presse, 2003, 235 p.

STATEC. *Portrait économique et social du Luxembourg*, Luxembourg, Statec, 2003, 196 p.

THILL, Viviane. «Filmproduktion in Luxemburg», dans *47. Geenzefest, 1995: féerie du genêt*, Wiltz, 1995, p. 59-69.

TRAUSCH, Gilbert. *Histoire du Luxembourg*, Toulouse, Éd. Privat, 2002, 333 p.

SITES INTERNET

www.luxembourg.lu: portail public sur le Luxembourg

www.etat.lu: annuaire des sites Internet publics

www.gouvernement.lu: informations et actualités du gouvernement luxembourgeois

www.etat.lu/CE: le Conseil d'État

www.chd.lu: Chambre des députés

www.mediacom.public.lu: portail sur les médias et la communication

www.investinluxembourg.lu: Board of Economic Development

www.statec.lu: Institut national de statistique du Luxembourg

www.portrait.public.lu: portrait économique et social du Luxembourg

www.granderegion.net: le site de la Grande Région

www.ont.lu: Office national du tourisme

www.lcto: Luxembourg City Tourist Office

www.cna.public.lu: Centre national de l'audiovisuel

www.filmfund.lu: le développement de l'industrie cinématographique au Luxembourg

www.opl.lu: Orchestre philharmonique du Luxembourg

www.sel.lu: Solistes européens Luxembourg

www.cnl.public.lu: Centre national de littérature

www.innovation.public.lu: portail sur l'innovation et la recherche

www.uni.lu: Université du Luxembourg

